
22101073690

*A Sa Majesté le Roi des Pays-Bas,*

*Respectueux hommage,*

*Le Secrétaire Général,*

*Dr H. van Holsbeek*

ASSOCIATION BELGE

DE SECOURS

# AUX MILITAIRES BLESSÉS

EN TEMPS DE GUERRE.

# ASSOCIATION BELGE

DE SECOURS

AUX

# MILITAIRES BLESSÉS

EN TEMPS DE GUERRE

SOUS LE

PATRONAGE DE S. M. LÉOPOLD II, ROI DES BELGES.

---

## COMPTE RENDU

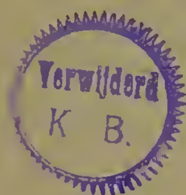
DES OPÉRATIONS

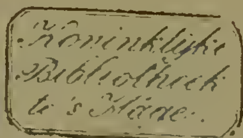
## DU COMITÉ DE BRUXELLES.

---

BRUXELLES
IMPRIMERIE DE J. SANNES
RUE MONTAGNE DES AVEUGLES, 15.

1871




WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

# INTRODUCTION.

Le Comité directeur de l'*Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre* vient, au terme de ses travaux, rendre compte de sa gestion pendant la terrible guerre de 1870-1871.

Le présent Rapport est également destiné à faire connaître la coopération si active et si dévouée des membres de l'Association et des bienfaiteurs de l'Œuvre en Belgique, ainsi qu'à l'étranger.

Le Comité ne se dissimule point les imperfections de l'Exposé qu'il a l'honneur d'offrir au public. Mais elles étaient inévitables à raison du caractère impérieux des circonstances au milieu desquelles l'Association a opéré ; de la participation incessante et, pour ainsi dire, universelle des villes et communes de la Belgique à l'Œuvre de la *Croix rouge*, de la multiplicité des faits et de l'initiative que les comités sectionnaires de l'Association furent appelés parfois à prendre.

Il est donc impossible que ce compte rendu ne présente ni lacunes, ni appréciations contestables : l'on

voudra bien nous tenir compte de toutes les difficultés que nous avons rencontrées.

Pour ce qui concerne le jugement à porter sur les opérations du Comité, nous réclamons l'indulgence comme une suite naturelle de la confiance flatteuse qui nous a été accordée et que nous nous sommes efforcés de justifier. Il ne faut pas oublier que peu de moments avant le jour à jamais fatal où la guerre fut déclarée, elle semblait improbable à tout le monde. Rien n'était préparé; tout était à faire; la promptitude dans les secours était un devoir sacré, et l'expérience si nécessaire au bon exercice de la charité n'a pu s'acquérir que successivement.

Mais si, comme il se plaît à l'espérer, le Comité directeur a pu faire quelque bien, il demande à tous ses collaborateurs connus et inconnus d'en reporter l'honneur à la Belgique, pays déclaré neutre par les traités et qui eut le bon esprit d'employer cette neutralité elle-même au soulagement des maux produits par la guerre.

C'était un beau spectacle, disons-le franchement, que celui d'un peuple chez lequel il s'est établi, parmi les citoyens, une rivalité glorieuse pour l'exercice de la bienfaisance internationale.

Puisse la divine Providence continuer à conserver à la Belgique son caractère de neutralité et d'indépendance, qui lui assure un rôle glorieux parmi les nations !

---

# PREMIÈRE PARTIE

# COMPTE RENDU MORAL DE L'ŒUVRE

## CHAPITRE PREMIER

**Précis historique de l'Œuvre depuis sa fondation jusqu'à ce jour.**

En 1862, à la suite de la guerre d'Italie, dans un ouvrage resté célèbre et traduit dans la plupart des langues d'Europe *(Souvenir de Solferino)*, un citoyen suisse, M. Henry Dunant, publia quelques pages émouvantes sur les misères, les douleurs et les souffrances dont il avait été témoin à la bataille de Solferino. Sous l'empire de ces vives impressions, M. Dunant proposa la création, en temps de paix, de sociétés de secours pour les blessés et l'adjonction aux armées belligérantes de corps d'infirmiers volontaires.

La *Société genevoise d'Utilité publique*, dans sa séance du 9 février 1863, nomma une commission chargée d'examiner la proposition de M. Dunant. Ce dernier se rendit à Berlin, au mois de septembre de la même année, et y fit connaître,

au nom de cette commission, au Congrès international de statistique qui s'y trouvait réuni, le projet de convoquer à Genève, le 26 octobre suivant, une Conférence internationale pour s'occuper de cet objet spécial. Les bases du projet, discutées dans la 4e section de cette assemblée, obtinrent l'assentiment unanime, et le projet lui-même fut acclamé dans la séance du Congrès du 12 septembre.

La Conférence réunie à Genève, où quatorze États se firent représenter par des délégués officiels, formula un projet de concordat, suivi de vœux tendant à placer les sociétés de secours sous le haut patronage des gouvernements, et à obtenir la reconnaissance, en temps de guerre, de la neutralité des ambulances, des hôpitaux, du service de santé militaire, des infirmiers volontaires, des blessés eux-mêmes, etc. Un appel fut adressé (octobre 1863) à tous les philanthropes d'Europe, pour les inviter à former des sociétés de secours.

Cet appel fut entendu dans tous les pays : un comité provisoire se forma à Bruxelles, sous la présidence de M. le docteur Uytterhoeven, ancien chirurgien en chef des hôpitaux de Bruxelles et d'Anvers, dont firent partie J. van Parys, ancien magistrat, qui fut nommé trésorier, Ad. Roussel, avocat et professeur à l'Université de Bruxelles, le lieutenant-général Renard, aide de camp du Roi, Mme la baronne de Crombrugghe, M. le docteur van Holsbeek, qui fut nommé secrétaire ; et auquel furent adjoints successivement, MM. Coomans, représentant, Fallot, ancien médecin principal de l'armée, de Longé, conseiller à la Cour de cassation, Aug. Visschers, membre du Conseil des mines, etc.

Tous ceux qui ont connu M. le docteur Uytterhoeven, ce digne président fondateur du Comité, savent avec quel dévouement soutenu il a travaillé au développement et à la propagation d'une œuvre dont il avait toujours rêvé l'existence. On se rappelle encore le cours qu'il professait, à l'hôpital Saint-Jean

de Bruxelles, sur les secours à donner aux blessés. Toute la vie de M. le docteur André Uytterhoeven et ses principaux ouvrages sur l'art chirurgical ont été consacrés à l'amélioration des moyens de soulagement et de guérison des blessés. La mort de cet homme de bien, de ce savant, fut une perte cruelle pour notre Comité.

Les bases d'une Association belge de secours aux militaires blessés et malades en temps de guerre furent arrêtées, des statuts adoptés; et un appel, rédigé par M. le lieutenant-général Renard, fut adressé à nos concitoyens.

Dès son installation, le Comité central de l'Association, siégeant à Bruxelles, s'était mis en rapport avec le Comité international de Genève, avait noué des relations suivies avec les comités étrangers et pris une part active à tous les travaux de l'Œuvre. Il fut successivement représenté à Genève, à Berne et à Berlin, par M. A. Visschers, ancien délégué avec pleins pouvoirs aux conférences internationales de Genève de 1864 et de 1868; à Paris, par M. le lieutenant-général Renard, et à La Haye par M. van Holsbeek.

Pendant la guerre de 1866, le Comité eut la satisfaction d'envoyer en Autriche, en Italie et en Prusse, de nombreux dons en argent et en nature.

Dès 1866, il s'établit un Comité sectionnaire à Saint-Nicolas, sous la présidence de M. le baron Prisse, et en 1867, il s'en constitua un autre à Anvers, sous la présidence de M. le général vicomte de Nieulandt.

Le Comité central s'adjoignit, en qualité de membres d'honneur, des partisans de l'Œuvre appartenant à presque toutes les nationalités. Sur la liste déjà fort étendue des membres d'honneur, figurent un grand nombre de personnages de distinction de l'une et de l'autre nation belligérante.

Au mois de mars 1865, sur la proposition de M. van Holsbeek et avec la coopération de M. le docteur A. Uytter-

hoeven, un journal fut créé portant le titre de *la Charité sur les champs de bataille*. Ce journal, premier moniteur de l'Œuvre internationale, n'a cessé de faire ressortir l'utilité morale et charitable de l'institution ; il a discuté toutes les questions pouvant intéresser les blessés, et, tout en popularisant l'Œuvre, il a cherché à la faire progresser au double point de vue moral et scientifique. Cette publication a valu à M. van Holsbeek une médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris, de 1867, et à celle de La Haye de 1869.

M. Visschers qui, depuis le décès du docteur Uytterhoeven, avait rempli les fonctions de Président du Comité et l'avait représenté, en cette qualité, à la Conférence internationale de Berlin en avril 1869, publia, au mois de décembre de la même année, deux articles dans le *Moniteur belge* (nos des 14 et 15 décembre), sur l'origine et le développement des sociétés de secours aux militaires blessés. Une réorganisation de l'Association sur une plus grande échelle étant devenue nécessaire, M. le lieutenant-général Renard, Ministre de la Guerre, voulut bien prêter les salons du Ministère, pour la convocation d'une assemblée assez nombreuse, à l'effet d'y discuter les bases de cette réorganisation. Cette réunion se tint le 14 janvier 1870. M. le Ministre de la Guerre, qui la présidait, exposa la nécessité de préparer, en temps de paix, les moyens de pourvoir aux besoins qui se manifesteraient dans une guerre que rien alors ne faisait pressentir. M. Merchie, inspecteur général du service de santé de l'armée, y donna des explications sur les améliorations apportées récemment dans son service ; et le secrétaire de la réunion offrit un aperçu du passé de l'Association.

Le 19 février, eut lieu une nouvelle réunion dans les salons du Ministère de la Guerre ; on y discuta un projet de statuts, et M. Manceaux soumit à l'assemblée les comptes des recettes et des dépenses de l'Association depuis sa formation.

Telle était la situation de l'Association au moment où la guerre franco-allemande a éclaté.

Dès le 16 juillet 1870, c'est-à-dire le lendemain de la déclaration de guerre, les journaux annoncèrent que l'Association était appelée à l'activité, et l'on réclama l'organisation immédiate en province de sections correspondantes. Grâce au levier puissant de la presse, qui ne nous a jamais fait défaut, cet appel fut bien accueilli, et de toutes les parties de la Belgique, les adhésions les plus sympathiques et les plus encourageantes parvinrent au Comité.

Le 19 juillet, l'Association se réunit en assemblée générale; M. Visschers y fut proclamé président.

A M. Roussel, vice-président, furent adjoints en la même qualité MM. Bougard, docteur en médecine, Geelhand, secrétaire général de la Société royale de Philanthropie, et le lieutenant-général Pletinckx, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles.

M. Cantoni, notaire et major de la garde civique, fut nommé trésorier conjointement avec M. Manceaux, investi de ces fonctions depuis la mort de M. van Parys.

Ainsi complété, le Comité directeur entra immédiatement en fonctions.

Le 24 juillet 1870, Sa Majesté le Roi, à la demande du président d'honneur, M. le lieutenant-général Renard, daigna recevoir les membres du Comité central en audience particulière au Palais de Bruxelles.

M. Visschers lut à Sa Majesté l'Appel que le Comité venait d'arrêter. (Voir ci-après aux *Annexes*, pièce n° 1.) Sa Majesté applaudit à nos efforts, et nous assura de son appui, tout en recommandant à l'Association d'apporter la plus sincère impartialité dans la distribution des secours entre les belligérants.

En même temps, Sa Majesté la Reine voulut bien accorder

son auguste et gracieux patronage au Comité des Dames, qui a coopéré activement à cette œuvre de charité et d'abnégation.

Le Comité directeur a siégé en permanence pendant toute la durée de la guerre. A diverses reprises, il a réuni le Comité central pour lui rendre compte de ses travaux.

---

## CHAPITRE II.

**Appui du Gouvernement, des Autorités civiles et militaires, des Administrations communales. — Généreux concours des Administrations de Chemins de fer et des Douanes. — Répartition des Secours. — Délégués et Convoyeurs.**

Dès le commencement de ses opérations, le Comité directeur obtint du Gouvernement, des autorités civiles et militaires, l'appui le plus sympathique.

De toutes parts, l'on a compris le but élevé et l'importance de notre mission, au point de vue humanitaire et de charité.

Dans toutes les circonstances où nous avons fait appel à son intervention, le Gouvernement nous est venu en aide.

M. le Ministre de l'Intérieur a mis à notre disposition de vastes locaux au Jardin botanique, pour y établir notre magasin central.

M. le Ministre des Travaux publics nous a accordé la franchise de nos correspondances par la voie postale et télégraphique, ainsi qu'une réduction de 50 p. c. pour le transport du personnel et de notre matériel sur les chemins de fer de l'État. Il nous a permis de réaliser ainsi des économies considérables et d'augmenter le nombre et le montant des secours.

M. le Ministre de la Guerre nous a autorisés à établir un baraquement modèle à la plaine des Manœuvres, pour y recevoir et soigner les blessés recueillis aux frontières.

Nous n'avons qu'à nous féliciter également des relations que nous avons entretenues avec diverses administrations communales du pays et, en particulier, avec celles de

Bruxelles et des faubourgs. Dans toutes les circonstances, elles nous ont accordé l'appui que nous réclamions pour l'accomplissement de notre mission, et le Comité doit leur donner ici le témoignage de sa reconnaissance pour les services signalés qu'elles ont rendus à l'OEuvre internationale de secours aux blessés militaires.



Les administrations des chemins de fer de l'État, de l'Est-Belge, du Grand-Central et du Luxembourg ont bien voulu gratifier l'OEuvre d'une réduction de 50 p. c. pour le transport des colis et des personnes recommandées par l'Association et munies de nos cartes de parcours.

Qu'il plaise aux directeurs de ces diverses administrations, ainsi qu'aux directeurs des douanes et à tous leurs agents avec lesquels nous avons été en contact, de recevoir les vifs remerciements du Comité. Grâce à leur bienveillant concours, le Comité directeur et, par son intermédiaire, les comités sectionnaires et les bienfaiteurs de l'OEuvre ont fait parvenir, avec rapidité et économie, des secours aux malheureux blessés privés dans les premiers moments de tout ce qui était nécessaire à leur soulagement.



Tous les secours ont été répartis, d'une manière rigoureusement équitable, entre la France et l'Allemagne.

Pour répondre aux vœux d'un très-grand nombre de nos associés et de nos souscripteurs, nous avions d'abord réservé une certaine part de secours en argent pour faire face aux

éventualités qui auraient pu se produire dans l'intérieur du pays. Ces éventualités ne s'étant point réalisées, le Comité directeur a appliqué cette réserve aux blessés et aux malades des deux armées belligérantes.

*
* *

Il nous a paru que le mode de distribution le plus élémentaire et le plus pratique était de former de l'ensemble des secours en argent, en nature et en personnel, un vaste dépôt, dans lequel l'on puiserait suivant les besoins pour les blessés et les malades de l'une et de l'autre armée, sans distinction de nationalité.

*
* *

Voulant répondre promptement et efficacement aux demandes et prendre même l'initiative des secours, le Comité fit choix plus tard d'un certain nombre d'hommes dévoués, qui se rendirent sur les lieux pour s'assurer des besoins et qui se chargèrent de convoyer les colis. De cette manière, la Croix rouge est souvent arrivée la première après une bataille ou la capitulation d'une ville.

Le nombre des volontaires qui offrirent leur concours comme délégués, comme convoyeurs ou comme distributeurs de vivres, a été considérable; l'on n'a pu, en général, utiliser les services que de ceux qui consentaient à faire les frais de leurs voyages. C'étaient, pour la plupart, des fonctionnaires publics, de bons bourgeois, ou des jeunes gens appartenant aux meilleures familles. Ils n'ont pas dédaigné de se livrer à des travaux durs et fatigants, pour lesquels on emploie

d'ordinaire des hommes de peine. Ils ont rempli noblement cette tâche, et si, au milieu du fracas des batailles et des désastres, leur charité a passé inaperçue, ils n'en ont pas moins rendu des services considérables à l'Œuvre. Aussi, nous devons tout spécialement des remerciements à MM. le comte Henry d'Ursel, Leynen, van Hinsbergh, docteur Harzé, docteur Molitor, Benjamin Crombez, Vandevyvere, Debuck, Cleren, van Schelle, Mogis, Mengelle, Dechâteauvieux, Sigart, Fiers, Mienes, Kayser, Vandernoot, Stoops, J. Snock, Goris, Dupuy et de Try.

Plusieurs d'entre eux ont couru les plus grands dangers dans l'accomplissement de leur mandat, entre autres M. Leynen, chargé, au plus fort de la guerre, d'une mission auprès de S. A. le prince de Pless, au quartier général prussien établi à Dammartin.

C'est ici que doit se placer l'expression de la profonde gratitude de notre Association pour les autorités allemandes et françaises, civiles et militaires, et, en particulier, pour les chevaliers des ordres de Saint-Jean de l'Hôpital et de Malte.

---

## CHAPITRE III.

**Comités de Dames. — Comités sectionnaires. — Rapports avec les Comités étrangers.**

L'Œuvre des secours aux blessés et aux malades avait beaucoup à attendre de l'intervention de la femme, dont l'influence, au sein de la famille, est considérable. N'est-ce pas elle qui rend l'enfant doux et bon, et qui lui apprend à aimer et à respecter autrui? N'est-ce pas elle encore qui ramène l'homme à des sentiments meilleurs, lorsque la haine ou la colère le pousse à la violence? Aussi, l'adoucissement des mœurs qu'elle aura préparé inspirera-t-il toujours de plus en plus aux populations l'ardent désir de voir disparaître les luttes meurtrières entre les nations.

Le rôle des femmes pendant la guerre actuelle a été admirable. On a vu de grandes dames se mêler aux filles du peuple pour préparer les moyens de secours; on les a vues s'établir au chevet des malades et des blessés et les entourer de leurs soins délicats, vigilants et dévoués; on les a vues se constituer les lectrices et les secrétaires de ces pauvres mutilés qui ne pouvaient ou ne savaient ni lire ni écrire; on les a vues, en un mot, être de véritables mères pour ces malheureux éloignés de leur famille, de leur patrie.

La Reine des Belges s'est placée à la tête de ce mouvement généreux; Sa Majesté a donné l'élan à la charité des dames belges, en accordant son patronage au Comité des dames, et en établissant un atelier de couture au Palais de Bruxelles. Les envois de Sa Majesté au magasin central de l'Œuvre ont été aussi nombreux qu'importants.

S. A. R. madame la Comtesse de Flandre, désirant également s'associer à l'Œuvre, a fait parvenir un don de mille francs au Comité des dames.

Mme la baronne de Crombrugghe a bien voulu se charger, à la demande du Comité directeur, de l'organisation d'un comité de dames (1), lequel s'est divisé en plusieurs comités sectionnaires : celui des dames patronesses de la Société protectrice de l'Enfance, présidé par Mme Barbanson; celui d'Ixelles, présidé par Mme Verspyck-Mockel, et celui de Saint-Josse-ten-Noode, présidé par Mme Faber.

Le Comité central et les comités sectionnaires ont organisé des souscriptions qui ont été très-fructueuses, ainsi que le constate le compte rendu financier, et ils ont établi des ateliers de couture et de confection de vêtements, qui ont rivalisé de zèle et d'activité.

Grâces soient rendues à Mmes Verspyck-Mockel et Barbanson, pour la prodigieuse quantité de linge de corps, de linge de pansement et de vêtements qu'elles ont fait parvenir au magasin central.

Plusieurs comités de dames ont également été fondés en province : à Anvers par une réunion nombreuse de dames appartenant à la haute société; à Alost, par Mme Cumont-Faider; à Bruges, par Mme Ablay de Perceval; à Gand, par Mme la comtesse de Kerckhove de Denterghem et par Mme O. Caron de Buck; à Lierre, par Mme Criquelion; à Malines,

(1) Il se composait de Mme la baronne de Crombrugghe, présidente; Mme Émile Morel de Westgaver, trésorière; Mlle Emma Greyson, secrétaire, et de Mmes Barbanson, Berardi, Bertrand, Bourson, Carlier, Cattoir, David, de Liem, Desart, Dormel, Everaerts, Faber, Forlamps, Gérard, Gillet, Gillis, Goethals (baronne), Goffinet (baronne), Greyson, Jella, Merjay, Pouchin, Reitz (Marie et Pauline), Seutin, Simon, Thiebaut, van Hasselt, van Holsbeek-Opdenbosch, van Overbeek, Verspyck-Mockel et Warnots, membres.

par Mlle Deppe; à Liége, par Mme la baronne de Waha; à Namur, par Mme Dury; à Saint-Ghislain, par Mlle de Pletinckx de Bois-le-Chêne; à Thielt, par Mlles Priem; à Tirlemont, par Mlle Lebecq, et à Zele, par les Sœurs de Notre-Dame. Si nous omettons quelqu'une de ces bienfaisantes et gracieuses associées, nous prions ces dames de vouloir en agréer nos excuses.

Lady Lees, de l'île de Wight (Angleterre), mérite une mention particulière, pour les dons considérables en argent et en nature qu'elle a recueillis.

Les comités de dames d'Alost, d'Anvers, de Bruges, de Saint-Ghislain et de Tirlemont, se sont distingués particulièrement par leurs envois, dont la qualité le disputait à la quantité.

Plusieurs pensionnats de demoiselles, plusieurs couvents de religieuses et un grand nombre de dames de Bruxelles et de la province ont fait parvenir directement de précieux envois au magasin central. Merci à toutes ces généreuses coopératrices de l'Œuvre.

*
* *

L'appel adressé par le Comité directeur à tous nos compatriotes, sans distinction de parti ou de religion, a été écouté.

Quel cœur serait resté insensible devant le spectacle des souffrances de ces blessés étendus sur le sol, privés de soins et de nourriture pendant des heures, quelquefois des jours, dévorés par une soif ardente, appelant en vain à leur aide, expirant loin de la patrie et de la famille, alors qu'une main secourable pouvait leur conserver la vie ?

Chose admirable! dans tout le pays, dans les grandes villes comme dans de modestes communes, des hommes de bonne volonté, des gens de cœur se sont réunis pour constituer des

comités sectionnaires; dès leur installation, tous ces comités ont fait preuve d'un zèle et d'une activité au-dessus de tout éloge. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'exposé financier et sur le compte rendu des opérations du magasin central pour s'assurer de l'importance de la part de chacun d'eux à l'œuvre commune.

Qu'il nous soit permis d'inscrire ici les noms des comités sectionnaires d'Anvers, d'Andennes, d'Aerschot, d'Ath, d'Autrecourt, de Bruges, de Charleroi, de Courtrai, de Contich, de Dinant, de Duffel, d'Enghien, d'Eecloo, de Gand, de Gembloux, de Hoogstraeten, de Herve, de Hal, de Hamme, de Jodoigne, de Laeken, de Lierre, de Liége, de Lobbes, de Leuze, de Louvain, de Lokeren, de Mons, de Molenbeek-Saint-Jean, de Malines, de Namur, de Renaix, de Saint-Josse-ten-Noode, de Saint-Nicolas, de Saint-Trond, de Turnhout, de Tirlemont, de Tongres, de Wavre, de Waremme et de Wyehmael.

Des renseignements précis sur la composition de ces divers comités nous faisant défaut, il nous est impossible de remercier en particulier chacun des membres qui en ont fait partie. En conséquence, nous sommes obligés de présenter ici, à toutes les persomnes qui ont contribué à leurs travaux, les remerciements les plus sincères et les plus sympathiques du Comité central pour le concours qu'elles ont bien voulu lui prêter.

Toutefois, le Comité demande à quelques hommes de cœur, avec lesquels il eut les rapports les plus fréquents, la permission de les citer : M. le général vicomte de Nieulandt, MM. Cuylidts, Jacques, Grenier, Vandevelde et Cuperus du comité d'Anvers; M. le baron Prisse, du comité de Saint-Nicolas; MM. les docteur Montegnie et Willième, du comité de Mons; M. Bomal, du comité de Jodoigne; M. Faucon, MM. les docteurs Heldenbergh et Soenens, du comité de Courtrai; M. le docteur Bodart, du comité de Dinant; M. le docteur Hamoir, du comité de Namur; M. Delmée, bourgmestre et président du comité

d'Ath; M. Burck, du comité d'Autrecourt; M. Jossart, du comité de Wavre; M. Devacht, du comité de Renaix; M. Thielens, du comité de Bruges; MM. Narens et Puissant d'Agimont, du comité de Charleroi; M. Peeters, bourgmestre de Contich; M. Timmerman, de Duffel; M. Callebaut, de Gand; M. l'abbé Cousot, de Gembloux; M. de Bounger, bourgmestre d'Hoogstraeten; M. Froidthière, bourgmestre de Herve; M. Vertongen, bourgmestre de Hamme; M. Roger, de Hal; M. Dumont, de Liége; M. Jacquemin, de Lobbes; M. Mertens, président du comité de Louvain; M. van Landeghem, bourgmestre de Lokeren; MM. Herry, bourgmestre, et Hammelrath, échevin de Laeken; M. de Backer, président du comité de Malines; M. de Cock, bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean; M. Kervyn de Volkaersbeke, bourgmestre de Nazareth; M. Jottrand, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode; M. Rodrigas, de Saint-Trond; M. Fonsny, bourgmestre de Saint-Gilles; MM. van Hal et van Ballaer, de Turnhout; M. Ruyter, de Tongres; M. Lejeune, de Waremme; MM. Timmerman-Smelt et P. Mundis, de Wychmael.

Enfin, le Comité peut-il oublier les services rendus à l'OEuvre par la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, et la part que son digne président, M. Dansaert, a prise aux travaux de l'Association?

*
* *

Dès son entrée en activité, le Comité directeur avait noué des rapports suivis avec les Comités des armées belligérantes.

Il s'était constitué spontanément, sous l'empire des pressants besoins qui se manifestaient de toutes parts, et à cause de sa proximité du théâtre de la guerre, en agence centrale, à laquelle les dons des nations neutres pouvaient être adressés.

Plusieurs comités étrangers se sont servis de son intermédiaire pour faire parvenir des secours aux belligerants.

Le Comité de Londres et la Société russe nous ont adressé des dons très-importants en argent et en nature.

Les rapports que nous avons eus avec M. le colonel Loyd Lindsay, président du Comité de Londres, et S. Exc. M. Saville Lumley, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Bruxelles, et S. Exc. M. de Baschmakoff, délégué principal de la Société russe, ont été suivis et des plus sympathiques.

Nous avons entretenu une correspondance active avec tous les comités étrangers, tant des pays neutres que des pays belligérants.

S. Exc. M. de Sydow, président du Comité central allemand, et M. le comte de Flavigny, président de la Société française, ont bien voulu adresser au Comité belge les lettres les plus flatteuses, pour le remercier de sa conduite envers les blessés et les malades des deux nations.

Les rapports du Comité avec les membres de la Délégation de la Société française, pendant leur séjour à Bruxelles, ont été aussi agréables qu'utiles à l'Œuvre.

Une lettre signée de M. le colonel Hüber-Saladin, président, et de M. de Laboulaye, secrétaire, témoigne de ces excellentes relations.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans exprimer nos remerciements au Comité luxembourgeois, dont l'intervention nous a été accordée généreusement chaque fois que nous en avons eu besoin pour nos envois ou pour notre personnel.

## CHAPITRE IV.

—

**Organisation générale des Ambulances. — Ambulances de l'intérieur. — Ambulances de l'extérieur.**

Les ambulances, fixes et volantes, étaient composées du nombre de personnes strietement néeessaire et ne eomprenaient que les objets les plus indispensables.

Le nombre des hospitaliers volontaires qui se sont présentés pour offrir leurs serviees a exeédé de beaueoup le nombre de eeux dont nous avons pu utiliser le dévouement.

Dès le commeneement des hostilités, pour l'instruetion de nos infirmiers et de nos infirmières volontaires, un eours de bandage et de pansement a été ouvert, sous le patronage du Comité, par M.l le doeteur Casse, l'un de nos membres les plus zélés.

M. le docteur Burggraeve, professeur à l'Université de Gand, a bien voulu initier notre personnel hospitalier à la méthode de pansement des plaies au moyen du plomb laminé, dont nous avons pu eonstater les heureux effets.

Reeonnaissant que les objets les plus essentiels, qu'il importe de réunir pour le soulagement des vietimes, sur le champ de bataille et dans les ambulanees, sont des eivières, des tentes, du linge de pansement et de eorps, des aliments, des boissons rafraîchissantes, etc., le Comité direeteur a multiplié les appels à la charité publique pour l'envoi immédiat de dons en nature.

Dès leur départ, les ehirurgiens et les infirmiers ont été pourvus d'un havre-sac divisé en plusieurs eompartiments en fer-blane, renfermant des objets de pansement, des boissons

et des substances alimentaires. Au-dessus du havre-sac du chirurgien, il y avait une boîte en fer-blanc, recouverte d'une toile imperméable et renfermant une trousse de campagne.

Chaque fois que l'Association s'est adressée au corps médical, cet appel a été entendu. Les médecins ne sont-ils pas toujours prêts quand il s'agit de rendre service à l'humanité? Ne les voit-on pas braver avec le même courage les dangers que courent les hommes de guerre, à la différence que leur mission de paix et de consolation est toute volontaire?

Le Comité directeur ferait preuve d'ingratitude s'il ne rendait hommage aux chirurgiens, aux infirmiers et aux infirmières volontaires, qui ont fait partie des ambulances de la *Croix rouge*. Tous ont rivalisé de zèle pour secourir les malades et les blessés. L'horreur des privations, la rigueur de la saison, les fatigues et le manque de vivres, n'ont pu les décourager; loin de se laisser rebuter, ils redoublaient d'activité. On a vu ces croisés de la charité, au milieu du carnage et de l'effroi des batailles, prodiguer leurs soins et leurs consolations; on les a vus à la tâche jour et nuit pour combattre les épidémies meurtrières. Dans leur sollicitude, ils ne faisaient aucune distinction entre les blessés des deux partis. Tous ont payé noblement leur dette à l'humanité et mérité le témoignage de la reconnaissance publique.

*
* *

Connaissant les dangers que présentent les hôpitaux, comme foyers d'infection, principalement dans les quartiers où la population est agglomérée, le Comité directeur s'est attaché, pour le choix des lieux où il établirait des ambu-

lances, à réunir toutes les conditions de salubrité et en même temps de confort.

Voici la liste des ambulances qu'il a établies autour de la capitale :

I. — LAZARET DE LA CROIX ROUGE, A BRUXELLES. — Dès qu'il s'est agi d'ouvrir à Bruxelles un asile aux blessés et aux malades recueillis à nos frontières, le Comité a fait construire un vaste baraquement dans la Plaine des Manœuvres, à l'instar de ce qui s'est pratiqué, avec tant de succès, en Amérique. Ces locaux ont été munis largement de tous les moyens d'assistance.

Le succès exceptionnel de ce nouveau mode d'hospitalité a vérifié les prévisions du Comité, sans laisser aucun doute sur la supériorité de ce traitement (1).

Le baraquement se composait de six pavillons en bois : cinq étaient occupés par les blessés, et le sixième était consacré au service administratif : bureau, pharmacie, salle d'opérations, cabinet d'opérés, chambres d'internes, lingerie, cuisine, magasins, bains et caves.

Le rapport médical sur le lazaret, rédigé par M. le docteur Bougard et joint au présent compte rendu, donne une description détaillée de ces pavillons et fait connaître l'organisation du service médical.

Ce service était placé sous la direction générale de M. le docteur Bougard. Le personnel médical se composait de : *premiers médecins :* MM. Bougard, Pigeolet, Vanden Corput et van Holsbeek; *médecins:* MM. Charon, de Faye, Desmedt,

---

(1) L'administration communale de Bruxelles a si bien apprécié l'utilité du lazaret de la Plaine des Manœuvres, qu'elle en a fait tout récemment l'acquisition, pour y recueillir les personnes atteintes de maladies contagieuses.

Geens, Godineau, Thibou, Vandevelde, Vleminex et Voituron; *internes:* MM. Baeyens, Lambert, Lienhart, Noel, Rey, Thibaut, van Neste et van Everbroek; *externe :* M. Warland; *oculiste :* M. Vallez; *pharmaciens :* MM. Kayser et Reding, pharmacien de la Cour, et Vandevyvere, pharmacien du Roi; *pharmacien interne :* M. Baeyens.

Quant au service administratif dont M. le docteur van Holsbeek s'était chargé, voici quelques détails propres à le faire connaître.

Le bon ordre, le confort et la grande propreté qui régnaient dans le lazaret attestaient le zèle et les soins de tout le personnel inférieur.

Chaque salle contenait trente lits rangés sur deux files, laissant dans toute sa longueur un large couloir, nécessaire pour inspecter tous les blessés d'un coup d'œil et pour les soigner avec aisance et promptitude.

Les châlits étaient en fer. Chaque lit se composait d'un matelas en zostère, d'un matelas, d'un traversin et d'un oreiller en laine, de draps en toile qui étaient renouvelés deux fois par semaine, et plus souvent s'il était nécessaire, et de trois couvertures. Chaque blessé avait une table de nuit, une chaise ou un fauteuil, un crachoir et un vase en faïence.

Un espace suffisant avait été ménagé entre les lits pour la circulation de l'air, pour l'entretien de la propreté et la facilité du service.

Au milieu de chacune des salles étaient placées trois tables propres à une infinité d'usages : la distribution des aliments, des médicaments, du linge et la préparation des appareils de chirurgie.

L'ameublement de chaque salle se complétait par des armoires remplies d'ustensiles de tous genres, qu'il est nécessaire de trouver à sa portée à toute heure du jour et de la nuit.

Quant à la propreté des blessés, elle ne laissait rien à désirer.

A son entrée, chaque blessé était épongé, peigné et décrassé. Une fois alité, il était l'objet des plus grands soins. Son linge était renouvelé souvent, et même plusieurs fois par jour, lorsqu'il y avait lieu.

La toilette générale des blessés se faisait chaque matin avant le déjeûner.

Le costume de nos pensionnaires en état de se lever se composait d'une casquette en drap, d'une cravate-écharpe, d'une vareuse et d'un pantalon en baie bleue.

Les repas des blessés avaient lieu trois fois par jour, à des heures fixes. Un règlement spécial déterminait la composition de chaque repas.

La viande de bœuf, de mouton, de veau, le poisson, les légumes de toutes sortes, les œufs, le lait, le pain, le vin et la bière, composaient l'alimentation ordinaire des blessés. La qualité de ces denrées, qui étaient soumises à un examen sévère avant d'être livrées à la consommation, était toute de premier choix. Une surveillance spéciale présidait à la préparation des mets.

Le service général des blessés y était confié aux Sœurs auxiliatrices des Ames du Purgatoire, qui se sont dévouées de corps et d'âme aux soins des mutilés, sans le moindre souci des périls inséparables de leur mission de charité et d'abnégation. Qu'il nous soit permis de leur rendre ici cet hommage, auquel leur détachement des choses de ce monde les rend indifférentes, mais dont nous ne pouvons nous dispenser de nous acquitter comme d'un devoir de conscience.

Les sœurs étaient assistées par des infirmiers, qui faisaient les services les plus durs. Chaque salle avait trois infirmiers. Un infirmier était constamment de garde la nuit.

Le département de la cuisine se composait des pièces suivantes : 1° la cuisine; 2° l'épluchoir; 3° la crédence; 4° le réfectoire et 5° les magasins. Toutes ces dépendances, par

leur propreté et l'ordre qui y régnait, fixaient l'attention des visiteurs.

Le vestiaire des blessés était l'objet de tous les soins. Les vêtements retirés aux blessés étaient désinfectés, lavés, lessivés et déposés dans le vestiaire commun, vaste pièce bien ventilée qui était située dans le pavillon de l'administration. Le long des parois étaient adossées des cages où les vêtements étaient déposés, divisés en compartiments permettant la libre circulation de l'air. Chaque paquet de vêtements portait, à part le nom du blessé, trois numéros : 1° son numéro d'ordre, 2° celui de la salle où il était en traitement, et 3° celui de son lit.

Les vêtements trop infectés ou complétement gâtés, étaient détruits par le feu.

La salle de bains et la salle mortuaire qui a très-peu servi, n'ont rien présenté de particulier à mentionner.

La pharmacie était aussi complète que celles de nos grands hôpitaux.

La lingerie, sous la direction des sœurs, amplement pourvue, se faisait aussi remarquer par son bon ordre et par sa propreté.

Tout ce qui concernait les dépenses et l'état civil des blessés était l'objet d'une attention continuelle.

Notre honoré collègue, M. Manceaux, avait bien voulu se charger de la partie si délicate de la comptabilité.

M. l'avocat Sigart avait dans ses attributions tout ce qui concernait l'entrée et la sortie des blessés. Il a droit aux plus grands éloges pour son zèle, sa prudence éclairée et son exactitude.

MM. de Pommier et van Schelle avaient la surveillance générale du lazaret et se sont acquittés de leurs fonctions avec une douce et charitable sévérité.

M. Alfred Mercier, qui avait accordé à l'OEuvre un concours si efficace pour l'installation du lazaret et pour l'organi-

sation des divers services, a bien voulu s'occuper de l'économat. Il a rempli ses difficiles fonctions avec une vigilance, un désintéressement et un dévouement qui lui donnent des droits à la vive gratitude du Comité.

Enfin, M. Maswiens, chargé de l'achat des vivres et de la surveillance du ménage, a bien mérité des infortunés et de notre Association.

Un règlement d'ordre intérieur faisait connaître les droits et les devoirs des pensionnaires et des personnes chargées de leur donner des soins. (Voir aux *Annexes*.)

*
* *

Entre tous les services que le lazaret a rendus aux pauvres mutilés qui y ont été rceueillis, il en est un auquel nous devons une mention particulière : nous voulons parler des leçons d'instruction élémentaire qui y ont été données. Un bon nombre de blessés ont suivi ce cours avec une exactitude digne des plus grands éloges. Sur les trois cents blessés qui ont passé par le lazaret, chose pénible à dire, une centaine au plus avaient une teinte d'instruction. Si le temps qu'a duré le cours n'a pas permis d'obtenir de grands résultats, du moins la plupart de nos pensionnaires ont quitté la Belgique avec la ferme volonté de continuer ce qu'ils avaient si bien commencé. Plusieurs d'entre eux avaient un tel désir d'apprendre qu'ils y consacraient presque toute leur journée; aussi avons-nous eu à nous applaudir de leurs rapides progrès. On a vu de ces hommes, n'ayant jamais reçu la moindre notion de l'enseignement, parvenir, après trois mois d'étude, à lire et écrire correctement. Le cours donné chaque soir par M. Dumoutier, employé, a continué jusqu'au jour de l'évacuation du lazaret.

C'est là, espérons-le, un genre de service dont les blessés guéris aimeront à se souvenir, car ceux qui ont reçu, dans ces conditions, les premiers éléments de l'instruction, voudront continuer à développer leurs connaissances.



L'évacuation des militaires s'est faite à mesure de leur guérison, et en dernier lieu de cinq en cinq jours d'intervalle. Les uns, entièrement guéris, étaient mis à la disposition de M. le Commandant de place pour être dirigés sur l'une ou l'autre localité, en attendant la fin de la guerre. Les autres, reconnus impropres au service, étaient rapatriés. Chaque blessé recevait, à son départ, un trousseau complet, une petite somme d'argent que nous appelions le *denier du Lazaret* et une médaille commémorative qu'il attachait avec bonheur et fierté sur sa poitrine.

L'évacuation complète du lazaret a eu lieu le 13 mars dernier.



Grâces soient rendues aussi à tous les bienfaiteurs et à toutes les bienfaitrices du lazaret; ils ont été nombreux. En première ligne, citons M^me^ la baronne Weber de Treuenfels qui a été une providence pour nos pensionnaires, et M. et M^me^ P. de Decker qui ont bien voulu mettre une maison entière à notre disposition, pour y recueillir des officiers supérieurs, qu'ils ont entourés des soins les plus délicats et les plus dévoués.

N'oublions pas de signaler également les dames charitables qui ont rendu des visites assidues à nos blessés, et particulièrement M^{mes} Henri de Liem, Wasseige, Briavoinne, Desmet, Diericx, Gayat, Geens, Constant et Bailliu. Les témoignages de bonté et de sympathie de ces dames consolaient ces malheureuses victimes de la guerre, et leur faisaient moins regretter la patrie et la famille absentes.

*
* *

II. — ANDERLECHT-CUREGHEM. — Cette ambulance, située chaussée de Mons, 170, contenait quarante lits. Vingt blessés grièvement atteints y ont été soignés. Le comité de l'ambulance se composait de MM. Defiennes, bourgmestre, Cerckel, Collet, Janssens, N., Janssens, G., Geelhand, Martin, Schovaers et Vimenet.

Le service médical s'est fait par MM. les docteurs Decamps, Goedseels et Wouters.

Tous ces messieurs se sont acquittés de leur mission avec un zèle qui leur a valu la cordiale affection du Comité.

Le service général a été confié à des sœurs hospitalières. M. Callès, français, résidant à Cureghem, mérite une mention particulière pour le zèle et le dévouement avec lesquels il a accompli la besogne d'infirmier.

*
* *

III. — LAEKEN. — Établie à l'hôpital de la commune, rue des Palais, n° 400, cette ambulance comprenait quatre salles bien isolées, éclairées, ventilées et d'une propreté

remarquable. Le service, placé sous la surveillance de M. Loontjens, directeur de l'hôpital, y était fait par des sœurs hospitalières. M. Hammelrath, président, veillait aux besoins généraux avec un soin des plus louables. Le personnel médical se composait de MM. les docteurs Martha et Van der Aa. MM. Coenraets et de Boom remplissaient les fonctions d'internes. Vingt-deux blessés ont été traités dans cette ambulance. Notre reconnaissance est acquise au personnel médical et administratif de cet établissement.

*
* *

IV. — SAINT-GILLES. — L'ambulance de Saint-Gilles occupait la vaste et splendide salle de l'Alcazar, place de Constantinople.

Cette salle mesure 28 mètres de long sur 14 mètres de large. Elle est éclairée par six grandes fenêtres prenant le jour sur un vaste jardin. Elle renfermait vingt lits. Le comité de l'ambulance était composé de MM. Fousny, bourgmestre, Leemans, Goupy de Quabeck, de Faye, Sterkx, Van der Schrieck, J., Van der Schrieck, P., et Martin Vandenbergen.

Le personnel médical comprenait MM. les docteurs Lamotte, Rottenburg et Desmedt. Le service général s'est fait par des infirmiers.

Neuf blessés ont reçu, dans cette ambulance, des soins aussi éclairés qu'assidus.

Nous n'avons que des félicitations à adresser au personnel de cette ambulance, qui aurait pu avoir une plus grande importance, si les circonstances l'avaient exigé.

V. — UCCLE. — L'ambulance d'Uccle était établie dans le beau château de M$^{me}$ Jouret-Ghémar, situé au sommet d'une éminence, où l'on jouit de l'air le plus pur et d'une vue magnifique. Elle occupait quatre salles, dont deux très-vastes, toutes réunissant les conditions de salubrité exigées. Elle renfermait quarante lits, dont vingt-neuf ont été occupés.

Le comité de l'ambulance était composé de MM. de Fré, bourgmestre, président; A. Dietz, N. Goossens, membres, et P. de Fré fils, directeur.

Le personnel médical comprenait MM. de Preter, Crispin, Cuylits et Vermeulen. M. van Rouckhout, médecin militaire, de passage à Uccle, a aussi prêté spontanément son utile concours.

Un grand nombre de dames et de messieurs ont prodigué leurs soins aux blessés, et méritent les plus grands éloges pour leur dévouement. Nous ne pouvons oublier de signaler particulièrement MM. Chomé, frères, Cuylits, frères, M$^{mes}$ Jouret-Ghémar, Louis de Fré, Tousseyn, M$^{lles}$ Herinckx, sœurs, et Alice de Fré.

Les quatre ambulances de la banlieue de Bruxelles ont été évacuées en décembre 1870.

*
* *

VI. — BOUILLON. — L'ambulance de Bouillon a été établie à la caserne de cette ville, le 31 juillet 1870, par les soins de MM. Ozeray, bourgmestre, Rosbach, docteur en médecine à Bouillon, et Guyot, médecin de bataillon de 2$^{e}$ classe en garnison dans cette ville. Le 1$^{er}$ septembre, dans la soirée, M. le docteur Lante, médecin militaire pensionné, délégué par

le Comité, prit la direction de cette ambulance, dépourvue *littéralement de tout.*

Le service médical y a été fait par MM. les docteurs Lante, Rosbach, de Bouillon, et Guyot, du 5e régiment de ligne. Du 1er au 9 septembre, il y eut un passage de *huit mille* blessés, Français et Allemands, indépendamment de ceux qui étaient à demeure à l'ambulance. Tous ces blessés furent pansés par les trois médecins seulement, MM. Lante, Rosbach et Guyot. A partir du 4 septembre, M. Émile Hermant vint remplacer M. Guyot, parti pour un autre cantonnement; du 10 au 15, l'arrivée de M. Ernest Hermant porta le nombre des médecins à quatre; enfin, le 15 septembre, M. le médecin principal de 2e classe, van Lil, arriva à Bouillon avec MM. Desguins et les médecins adjoints van Cauwenberghe et Destrait.

Tout ce personnel a fait preuve d'une activité extraordinaire, en donnant des soins à tous les blessés de passage à Bouillon. MM. Lante, Rosbach, Émile et Ernest Hermant, Desguins, van Cauwenberghe et Destrait, se rendaient au château pour donner leurs soins aux blessés arrivés le soir ou la nuit à Bouillon, et qui en repartaient le lendemain pour Libramont, pour continuer leur route en Allemagne et en Belgique, par chemin de fer.

Nous avons entretenu les meilleurs rapports avec les barons von Stein et von Tettau, chefs des ambulances prussiennes; nous leur réitérons ici publiquement toute notre gratitude pour le concours à la fois si généreux et si utile qu'ils n'ont cessé de nous prêter.

L'ambulance de Bouillon a eu une importance considérable, à cause de sa situation sur le passage des convois de blessés venant du théâtre de la guerre, et se rendant en Allemagne ou dans l'intérieur de la Belgique. Elle a contenu à la fois jusqu'à quatre-vingts blessés.

Parmi les personnes qui ont rendu le plus de services, nous devons citer : M. Ozeray, bourgmestre de Bouillon, M. Charles Debuck, économe de l'ambulance, MM. les lieutenants-colonels Baguet et Charmet, la supérieure et les sœurs de Charité de l'hospice de Bouillon, M^me^ Lavacherie, et une jeune femme qui a fait preuve d'un courage héroïque, M^lle^ Catherine Willième.

L'ambulance a été évacuée le 25 novembre 1870; un seul blessé y est resté confié aux soins de M. le docteur Rosbach.

*
* *

VII. — LA SOYE (PRÈS VIRTON). — Cette ambulance a été établie au château de M. Guichard, le 4 octobre 1870. Vingt blessés venant de Mouzon y ont été aussitôt installés et soignés. Le service médical y était confié à M. le docteur Noël. MM. les docteurs Burggraeve, Smet-van Aeltert, Charon et Vanden Bulcke y ont aussi passé quelques jours.

M. et M^me^ Guichard ont, pendant toute la durée du fonctionnement de l'ambulance, donné des preuves d'une entière sollicitude à l'égard des blessés, ainsi que M^lles^ Jacqmin, de Gérouville, Standart, d'Anvers, et plusieurs religieuses.

L'évacuation a eu lieu le 20 décembre. Les blessés non complétement guéris ont été transférés au lazaret de la Plaine des Manœuvres, à Bruxelles.

*
* *

VIII. — TIRLEMONT. — Cette ambulance, fondée le 20 septembre 1870, sous le patronage de l'Association, a été dirigée

par M. Thielens, avec le concours de M. Charles Stoops, de Bruxelles.

Ces messieurs, de concert avec quelques notables de la localité, se sont acquittés de leur mission avec charité et dévouement. Onze blessés ont été soignés dans cette ambulance.

Le service médical y était confié à MM. les docteurs Remy et Stroobants. M^mes Jeannette Lebecq, Florence Geeraerts et A. Thielens-Janssens y ont rempli les charges d'infirmières, avec une sollicitude qui leur donne droit à tous nos remerciements.

Passons maintenant aux ambulances de l'extérieur.

*
* *

I. — SARREBRUCK. — Le 19 août 1870, c'est-à-dire, le lendemain de la grande victoire des Allemands commandés par le prince Frédéric-Charles, à Gravelotte, M. le président de Ernsthausen, délégué de district à Trèves, réclama, par télégramme, des médecins, des infirmiers et des infirmières, pour donner des soins aux nombreux blessés et malades recueillis à Sarrebruck.

Toutes les dispositions étaient prises depuis plusieurs jours : le matériel était prêt, et les médecins et hospitaliers volontaires n'attendaient qu'une invitation pour entrer en campagne.

La caravane, composée d'une trentaine de personnes, médecins, aides, pharmaciens, infirmiers et infirmières, avec un matériel complet, partit de la gare du chemin de fer du Luxembourg, le 20 août, sous la direction de madame la baronne de Crombrugghe. Elle arriva à Trèves le 21, à une heure de relevée.

M. le président de Ernsthausen était parti pour Sarrebruck, en laissant des ordres pour que l'on y envoyât immédiatement notre personnel. « Nous nous sommes remis en route, — nous écrivait une des dames, — avec un nouveau courage, nous croisant de temps en temps avec d'interminables convois de blessés, couchés dans les wagons, sur de la paille, et mourant de faim. Chacun de nous, pressé de commencer sa mission de charité, profitait d'un moment d'arrêt des convois pour panser des blessures et pour passer à ces malheureux tout ce que nous possédions de provisions avec nous. Elles furent reçues avec avidité et avec une reconnaissance que témoignaient les larmes qui s'échappaient des yeux de ces pauvres mutilés. Le train qui devait nous conduire à Sarrebruck ne put entrer dans la gare, tant était grand l'encombrement des blessés, et nous passâmes toute la nuit dans le convoi, le cœur satisfait de notre bonne action, mais l'estomac bien vide! »

La caravane, arrivée à Sarrebruck le 22 août au matin, se mit immédiatement à la disposition des autorités prussiennes. On lui confia, au bout de peu de jours, douze baraques en bois construites à l'extrémité de la ville et pouvant contenir chacune vingt lits.

La petite colonie y fit des prodiges de dévouement et d'abnégation. Elle eut deux cents malades et blessés à soigner. Deux baraques étaient desservies par les Sœurs de la Miséricorde, deux autres par des Diaconesses; les huit autres furent confiées à nos délégués.

Cette ambulance, où furent amenés indifféremment des Français et des Allemands, malades ou blessés, contenait un grand nombre de malheureux atteints de maladies contagieuses : typhus, dyssenterie, voire même deux cas de choléra asiatique. Une des dames infirmières fut atteinte de la contagion; mais, à peine rétablie, elle retourna avec un noble

empressement auprès de ses malades. Une statistique, établie par les médecins allemands, prouve que cette ambulance a perdu un cinquième moins de malades que les autres hôpitaux, bien qu'elle n'ait reçu que des malheureux dont le cas était presque désespéré, et que l'on refusait ailleurs. On a attribué cet heureux résultat, autant aux soins intelligents donnés nuit et jour par les infirmiers et infirmières volontaires, qu'aux conditions de salubrité de l'établissement. Aussi, les autorités de la ville, les chevaliers de Saint-Jean, et les médecins inspecteurs, se sont-il plu à rendre hommage à l'ambulance belge.

L'ambulance de Sarrebruck a été notre première ambulance établie à l'étranger. Nous devons ajouter qu'à part l'envoi de matériel de secours et le remboursement des frais de voyage, elle a coûté fort peu à l'Association : la plupart des messieurs et des dames qui composaient la colonie belge se sont logés et entretenus à leurs frais.

Parmi les personnes qui se sont distinguées à l'ambulance de Sarrebruck, nous mentionnerons particulièrement : M. Eloin, directeur, et M$^{me}$ la baronne de Crombrugghe, directrice; MM. Barbier, Charbonnier, Coomans, Maroy, Servais et Willems, docteurs; MM. Carez, Ed., Delacre et Goris, pharmaciens; A. Doyen, aide-pharmacien ; MM. Broos, Laurent, van Meenen, van Schelle, infirmiers volontaires; M$^{lles}$ Constance Teichmann et Cateaux, d'Anvers; M$^{me}$ V$^{e}$ Bosquet, M$^{lles}$ Joséphine et Louise Neyssens, Pluys, Rothermel, Theys et Vandyck, de Bruxelles, infirmières volontaires.

Le personnel de l'ambulance est rentré à Bruxelles le 11 octobre 1870, emportant la reconnaissance des malheureux qu'il avait secourus et les félicitations des autorités civiles et militaires qui l'avaient vu à l'œuvre. Le Comité directeur lui exprime sa vive gratitude.

II. — TRÈVES. — Une partie du service de cette ambulance, installée dans la *Agnete Caserne*, a été mise, par les autorités prussiennes, sous la direction de Mme la comtesse douairière de Renesse, qui habite Liége. Cette ambulance contenait deux cents blessés, dont le nombre tendait toujours à s'accroître par suite de l'évacuation des blessés d'autres villes sur cet hôpital. Mme de Renesse y était arrivée le 22 août 1870.

Cette dame ne s'est pas contentée de donner ses soins à cette ambulance, où elle assistait aux pansements et où, aux premiers jours, elle faisait la plus fatigante besogne; son zèle s'est encore étendu à l'ambulance établie près de la gare, et à une troisième située près du pont sur la Moselle, où se trouvaient des soldats français. A 4 heures de l'après-midi, elle allait à la station pour attendre le train qui amenait les blessés et pour aider à leur installation. Aussi, tous les pauvres malheureux de ces diverses ambulances lui avaient voué une affection sincère, et ont versé des larmes à son départ, qui eut lieu le 15 septembre.

Le Comité ajoute ses vifs remerciements à ceux que les autorités civiles et militaires de Trèves ont adressés à Mme la comtesse de Renesse, pour le zèle et le dévouement qu'elle a déployés en faveur des malheureux blessés des deux nations.

*
* *

III. — VALCKENBERG. — Un délégué envoyé par le Comité au commencement de septembre, à Valckenberg, pour s'y enquérir des besoins de cette localité et des blessés qu'il y aurait à recueillir, fit un tableau très-émouvant de l'état des mutilés qui s'y accumulaient en grand nombre.

Tout y manquait, les blessés étaient couchés sur des paillasses et quelques matelas obtenus par réquisition chez les

habitants. Leurs blessures n'ayant pas été pansées à temps, leur position était grave. Un certain nombre d'entre eux succombèrent à la dyssenterie ou à d'autres affections résultant du manque de soins.

Les locaux de l'école communale ayant été mis à la disposition de la Croix rouge belge, une ambulance, qui a renfermé en moyenne de quarante à cinquante blessés, y fut établie. Le service médical y a été fait par M. Vanden Heuvel, médecin, M. Armand Janssens, aide-chirurgien, et par un médecin allemand dont nous regrettons de ne pas connaître le nom. Un jeune homme allemand y tenait les livres, qui ont dû être remis entre les mains des autorités prussiennes après la guerre.

Ces essieurs ont rempli leurs fonctions avec zèle et dévouement; le Comité tient à leur exprimer toute sa gratitude.

* * *

IV. — SEDAN. — Cette ambulance, une des plus importantes de la Croix rouge, a été dirigée par notre honoré collègue M. le général Pletinckx, secondé par plusieurs personnes qui, parties avec lui, n'ont rien épargné pour accomplir leur pénible et rude tâche.

Cette caravane avait quitté Bruxelles, aux premiers jours de septembre, pour se rendre à Sedan aussitôt que la capitulation de cette place permettrait d'y entrer. Tout y était encore dans le désordre : les blessés étaient couchés dans les granges, sur la paille humide, et privés de soins. Immédiatement après son arrivée, le général Pletinckx se rendit chez les autorités dans le but d'obtenir un local où il pût établir une ambulance. Grâce à l'influence de M. André Ninnin, banquier à Sedan, et aux pressantes sollicitations de M. Philippotaux,

maire de cette ville, on lui permit de l'installer au tribunal civil, dont les salles étaient déjà encombrées de blessés et de malades, étendus sur le plancher et couverts de leurs habits ensanglantés.

L'ambulance a contenu à la fois plus de cent blessés ou malades qui, au fur et à mesure que les évacuations avaient lieu, étaient remplacés par d'autres.

La mission de nos délégués ne s'est pas bornée seulement à panser les malheureux soldats confiés à leurs soins; ils ont encore distribué aux familles les plus nécessiteuses d'énormes quantités de vivres, du linge, des vêtements, des objets de couchage, des médicaments, que le magasin central, les comités sectionnaires d'Arlon, de Gembloux, de Luxembourg et de Charleroi et un grand nombre de personnes charitables leur faisaient parvenir. La distribution était guidée par M. André Ninnin, qui connaissait les besoins de la ville et des environs. Ainsi, Bazeilles, Balan, Floing, Givonne, Daignies, Lamoncelle, en un mot la plupart des localités du département des Ardennes dévastées par la guerre, ainsi que les hospices et les pauvres de Sedan, ont pu profiter de ces bienfaits.

Qui dépeindrait la misère régnant dans cette ville et aux environs? Ici c'était une pauvre femme pleurant sur les ruines fumantes de sa maison incendiée; là c'étaient des orphelins n'ayant plus ni père ni mère pour sécher leurs larmes ou leur procurer du pain, ni gîte pour se mettre à l'abri des intempéries. Des lettres de M. Philipotaux, maire de Sedan, et d'autres autorités, remercient le Comité belge des secours que ce dernier a été heureux de pouvoir envoyer à ces malheureuses populations.

C'est de Sedan que nous sont venus, en grande partie, les soldats soignés au lazaret de la Plaine des Manœuvres, où 120 blessés ont été dirigés le 29 septembre; la plupart y

avaient été ramassés, étendus sur le sol, sans la moindre aide.

Voici maintenant la composition du personnel de l'ambulance :

MM. le lieutenant-général Pletinckx, président, directeur de l'ambulance ; l'abbé Ximenès de Cisneros, curé à Sainte-Marie-Geest, chargé des soins moraux, de l'état civil et de la correspondance ; de Ladrier, premier médecin, chef du service chirurgical ; Steurs, chef du service médical ; Snyers, médecin ; de Ropp, aide-chirurgien ; Dumont, id. ; Ferrant, id. ; van Hinsbergh, pharmacien ; Luyckx, id. ; de Broux, id. ; A. van Schelle, avocat, secrétaire ; O. Laurent, économe ; Aug. Delvigne, infirmier ; M^me^ Bouchez ; M^lles^ Marie Theys et Charlotte Langlais, infirmières volontaires. L'évacuation de l'ambulance a eu lieu le 3 octobre.

Tout ce personnel a rivalisé de zèle dans l'accomplissement d'une tâche aussi rude que méritoire ; le Comité doit de vifs remerciements à chacun de ceux qui en ont fait partie, et il se trouve heureux de les leur exprimer.

*
* *

V. — GIVONNE. — Cette ambulance, établie le 4 septembre 1870, par notre collègue M. Roussel, avec l'aide de M. le général Bartels et de plusieurs autres personnes courageuses dont on trouvera les noms plus loin, a rendu de grands services, malgré le peu de temps qu'elle a fonctionné. En arrivant à Givonne, après avoir fait plusieurs inhumations sur le champ de bataille, nos délégués trouvèrent la plupart des maisons abandonnées par les habitants qui avaient fui devant le fléau, emportant ce qu'ils avaient de précieux. De nombreux blessés jonchaient le sol en plein air ou étaient étendus dans les églises, sans secours et mourant de soif

et de faim. Dès le lendemain de leur arrivée, des provisions importantes de notre dépôt central ont permis à nos délégués de pourvoir aux besoins les plus urgents, et de répartir des secours entre diverses autres ambulances qui imploraient notre aide.

Voici en quels termes M. Roussel dépeint la pénurie où ses compagnons et lui se sont trouvés à leur arrivée : « J'aurais » voulu vous écrire plus souvent, mais il m'a paru beaucoup » plus convenable d'agir sur les lieux et de consacrer tous » mes soins aux blessés. Bien que mon personnel fût à peine » suffisant pour Givonne, où il y a des centaines de blessés, » je me suis informé des besoins des environs, et j'y ai satis- » fait là où je le pouvais. J'ai toujours partagé les objets de » pansement, les médicaments et les victuailles avec les » autres ambulances prussiennes ou françaises. Nous allons » admirablement quant aux soins à donner aux blessés, mais » c'est misère que notre logement et notre nourriture.

» Bref, tout ce qu'il est humainement possible de faire, au » prix même de notre santé, nous l'avons fait et nous avons » réalisé beaucoup de bien, pour lequel nous ne demandons » que la satisfaction de notre conscience. »

Le personnel de cette ambulance se composait de : MM. Ad. Roussel, président ; général Bartels, vice-président ; Smet-van Aeltert, van Oye, Odry, médecins ; Cammaert, économe ; Biebuyck, adjoint et infirmier ; Ackermans, Peltzer, Mellor (Thomas), Mellor (James), infirmiers ; M^lles^ Lebrocquy, de Holling (Sophie), de Holling (Marie), Duhent (Marie), infirmières volontaires.

Toutes ces personnes ont pourvu elles-mêmes à leurs frais d'entretien.

L'ambulance fut entièrement évacuée le 13 septembre, mais le Comité n'a pas discontinué d'envoyer, pendant plusieurs mois, des secours à cette localité si rudement éprouvée.

Nous prions tout le personnel de l'ambulance de Givonne d'agréer l'expression de la gratitude du Comité pour la charité et le noble dévouement déployés à l'égard des blessés et des pauvres habitants de ces environs couverts de ruines.

*
* *

VI. — BALAN. — Cette ambulance a été établie chez M. Paget. Soixante à soixante-cinq blessés y ont été constamment soignés. M. le docteur Hauben s'y est distingué, ainsi que M. le docteur de Lalaubie, par les soins intelligents qu'ils ont prodigués à leurs pensionnaires.

Notre Comité ne s'est pas borné à pourvoir cette ambulance du nécessaire, il a également envoyé des secours de toute nature aux autres ambulances des environs, ainsi qu'aux malheureux habitants de cette triste localité.

L'évacuation en a eu lieu dans les derniers jours du mois de septembre.

*
* *

VII. — BRÉVILLY. — Cette ambulance, qui a rendu de grands services à l'Œuvre, a été installée le 6 septembre par M. Campion, ancien chef d'institution, M. le comte Henry d'Ursel, et M. le docteur Sacys. MM. Henry, maîtres de forges à Brévilly, avaient mis les vastes locaux de leur fabrique, pouvant contenir cinquante lits, à la disposition de la Croix rouge.

A peine tout était organisé, et les objets de couchage nécessaires aux blessés recueillis, grâce au concours de M. le curé de Brévilly, que nos délégués eurent à souffrir des déboires et des difficultés sans nombre. Leur courage et leur dévoue-

ment ne se sont cependant pas ralentis, et, étant parvenus à surmonter tous les obstacles, ils ont pu inaugurer l'ouverture de leur lazaret le 9 septembre. L'ambulance reçut d'abord 18 blessés bavarois et un prussien recueillis au château de Montvillers, près de Bazeilles.

Deux jours après, M. le comte d'Ursel alla prendre à Sedan des blessés français, presque tous atteints de dyssenterie et de blessures graves, qui demandaient de grands soins et des mains expérimentées.

M. Campion, M. le comte d'Ursel et MM. les docteur Saeys et Schaan méritent la reconnaissance du Comité pour le dévouement et l'abnégation dont ils ont fait preuve.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence les secours de toute nature que Mme la douairière Carton de Familleureux n'a cessé de faire parvenir à cette ambulance, et nous la prions d'en vouloir agréer la vive gratitude du Comité.

De même, nous adressons de sincères remerciements à MM. Henry, qui nous ont fourni les locaux, ainsi qu'aux Sœurs de la Providence, pour les soins qu'elles ont prodigués aux blessés de cette ambulance, qui a été dissoute le 6 octobre 1870.

*
* *

VIII. — MOUZON. — Cette ambulance, qui occupait l'école communale, a été placée sous la direction de Mme Julienne Meeûs, de Bruxelles. Plus de quatre-vingts blessés ont pu y être reçus à la fois. Le service médical de cette ambulance a été fait, avec un zèle et un dévouement complets, par MM. les docteurs Eenens et Driane. Des sœurs y ont rempli les fonctions d'infirmières. Les sœurs Aloysia, du couvent de Bon-Secours de Bruxelles, et Callixte, de la Providence, de

Champion, s'y sont particulièrement distinguées. Les autres personnes qui ont prêté leur concours charitable sont, outre Mme la directrice, Mme Hanny, M. l'abbé Darte, curé à Bossut, MM. Arthur van Dries, G. baron Snoy, comte Henry d'Ursel, Doucet, avocat à Namur, et sa femme, MM. les docteurs van Cutsem, d'Enghien, Trousset, de Wavre, Servais, de Louvain, ainsi que Th. Devacht, pharmacien à Renaix.

Toutes ces personnes, qui n'ont épargné ni leurs fatigues ni leurs propres deniers pour l'accomplissement de leur tâche, méritent la reconnaissance de l'Association.

Cette ambulance importante, organisée le 4 septembre 1870, a été évacuée le 10 novembre suivant.

*
* *

IX. — POURRU-SAINT-REMY. — M. le docteur Tiersch, médecin consultant général du corps saxon, qui a donné beaucoup de preuves de sympathie à notre Œuvre et nous a été d'un grand secours à l'ambulance de Brévilly, pria le Comité d'y recevoir quelques blessés gravement atteints, restés à Pourru-Saint-Remy, et qui avaient été jusque-là soignés par des médecins attachés aux corps d'armée de passage. Ayant été, à notre grand regret, dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande, vu le défaut de place, le Comité s'est toutefois empressé de pourvoir l'ambulance de Pourru-Saint-Remy du matériel de secours dont il pouvait disposer.

En outre, M. le docteur Schaan, faisant partie de l'ambulance de Brévilly, en fut détaché pour donner des soins aux blessés désignés par M. le docteur Tiersch. Notre médecin s'acquitta de cette mission à l'entière satisfaction du Comité directeur; il y donna ses soins à vingt-cinq blessés.

Cette ambulance, installée le 11 septembre 1870, a été dissoute le 27 octobre suivant.

*
* *

X. — METZ. — M. le docteur Harzé, notre premier délégué sur le théâtre de la guerre, et M. le docteur Willième, se trouvaient à Metz, au moment de l'investissement de cette ville; ils y rendirent de signalés services. Les ambulances regorgeaient de blessés et de malades et les ressources diminuaient rapidement. Il y eut pendant l'investissement de nombreux cas de dyssenterie, de fièvre typhoïde et de petite vérole. Les vivres commencèrent bientôt à manquer; les habitants furent rationnés; on recourut aux moyens les plus désespérés pour l'alimentation de la population. M. le docteur Harzé resta à son poste, y prodiguant les secours aux blessés du Polygone, et participant aux sorties qui eurent lieu, pour relever les blessés sur le champ de bataille.

Les attestations des autorités civiles et militaires rendent hommage au zèle, au courage infatigable et à l'aptitude de nos compatriotes.

A la première nouvelle de la reddition de cette place, le Comité a tenu à honneur de s'y faire représenter. Dès le 31 octobre, M. Geelhand, vice-président de l'Association, a pénétré dans la place, avec un chargement important de victuailles et de matériel de secours.

Presqu'en même temps que M. Geelhand, un membre de l'Association, M. van Hinsbergh, pharmacien, était parti pour Metz, à l'effet d'aller y établir une ambulance. Grâce à l'intervention de M. le docteur Grellois, chef du service médical français, et de M. L. Salmon, conseiller municipal et administrateur de la Banque de France, ainsi qu'à l'obligeance de la

très-révérende supérieure générale de l'ordre de Sainte-Chrétienne, qui fit mettre à notre disposition neuf salles de son vaste couvent largement aérées et éclairées, donnant toutes sur les cours et les jardins de cet immense établissement, notre délégué a pu y établir une ambulance modèle sous tous les rapports.

Dès le 12 novembre suivant, cent lits étaient occupés, et, depuis cette époque jusqu'au 25 avril 1871, environ trois cents blessés et malades français et quelques blessés allemands y ont été soignés. A cette dernière date, il en restait encore quarante-deux formant le reliquat de tous les hôpitaux et des autres ambulances, que l'on y a recueillis parce que les blessures et l'état général de ces malheureux étaient tels que leur évacuation sur Nancy, décidée par les autorités militaires, était impossible.

Pendant cette période de plus de cinq mois, et malgré la gravité des cas, alors que le typhus et la variole décimaient les populations, le nombre des décès de cette ambulance a été seulement de quatre. Ce chiffre parle assez haut pour nous dispenser de faire l'éloge du mode de traitement et des soins qui ont fait obtenir des résultats aussi exceptionnels.

M. le lieutenant-général Pletinckx, à son retour de Sedan, a bien voulu inspecter l'ambulance de Metz, et a reçu des autorités civiles et militaires de nombreux témoignages d'estime et de sympathie.

Le service médical de cette ambulance a été fait par MM. Becour, Driane, Bosworth et Jacquin, chirurgiens, MM. Pidancet et Berveiller, aides-chirurgiens, avec une assiduité et un dévouement au-dessus de tout éloge.

MM. les docteurs Grellois, chef du service médical français, et d'Arrest, chef du service médical allemand; MM. Maujean, intendant militaire; Isnard, médecin principal; Bruneau, médecin major de 1re classe; le baron Ompteda, chef des

chevaliers de Saint-Jean, etc.; ainsi que les autorités civiles et militaires, se sont particulièrement intéressés à cette ambulance et méritent toute notre gratitude.

Malgré leurs fatigues, leur dévouement de tous les instants, les pieuses sœurs donnaient le soir des cours de lecture et d'écriture aux pauvres soldats.

Elles étaient au nombre de dix; leur mère supérieure ne nous permet pas de les nommer; c'est collectivement que le Comité leur adresse l'expression de sa plus vive reconnaissance.

Les autres personnes qui ont principalement aidé M. van Hinsbergh dans son œuvre de dévouement sont MM. les abbés Mansuy et Pierron, aumôniers, Collignon, comptable, qui ont droit à tous nos remerciements.

L'ambulance belge de Metz fonctionne encore au moment où nous terminons ce rapport.

Le Comité saisit cette occasion pour exprimer à M. van Hinsbergh son entière satisfaction et ses plus vifs remerciements, pour la manière distinguée avec laquelle il a dirigé cette ambulance, qui a fait honneur à la Belgique. Son dévouement a été sans bornes et son zèle infatigable.

*
* *

A la demande de M. le baron de Turck, délégué à Bruxelles par M. le prince de Pless, nous avons, dans le courant du mois de novembre 1870, envoyé une caravane d'infirmières pour le service des ambulances de Metz, qui se trouvaient dans le plus grand désarroi. Cette caravane, composée de M^mes^ de la Frenay, Turc, Prevost, Grandin, V^e^ Bosquet, Koulmann, V^e^ Bock, Mouvet, et de M^lles^ Marie et Sophie de Holling, Simonet, Langlais et Koulmann, était conduite par

M. Kayser, pharmacien. Elle a été reçue par M. le baron Ompteda, qui leur désigna leur service. Toutes ces infirmières volontaires ont droit à l'expression de la reconnaissance du Comité.

Signalons, en terminant ce paragraphe, les services que MM. Kayser et Vandevyvere, pharmaciens, ont eu l'occasion de rendre aux ambulances de Metz, et pour lesquels ils ont reçu des autorités les attestations les plus flatteuses.

*
* *

XI. — MAUBEUGE. — Cette ambulance, établie dès le 28 septembre, a occupé l'établissement des hauts-fourneaux dirigés par M. René Hamoir, et a renfermé un trentaine de lits. Le service médical y était fait par MM. les docteurs Laloux, médecin en chef, Cartier et Delaunoy, médecins auxiliaires.

Un grand nombre de blessés recueillis après la bataille de Saint-Quentin ont été dirigés sur cette ville. Les ressources du pays, en linge et en argent, étaient épuisées par la misère, le défaut de travail et l'assistance déjà donnée aux blessés depuis le commencement de la guerre. L'occasion nous a été fournie de pouvoir envoyer à l'ambulance de Maubeuge de fortes quantités de matériel de secours de toute espèce.

Un peu plus tard, le drapeau national belge, accompagné de celui de la Croix rouge, a flotté à l'hôtel de ville, où une succursale de notre dépôt central a été établie, par les soins de MM. Mienes et Blanchard, sous la présidence du maire.

Dans cette même ville, l'hospice Saint-Nicolas, encombré de blessés, a obtenu aussi du Comité l'envoi de nombreux objets de secours.

XII. — ARLEUX. — Dans le courant du mois d'octobre 1870, M. Léon de Mot, membre de l'Association, a mis à notre disposition les vastes locaux admirablement situés de sa fabrique de sucre et la ferme y attenante, pour y établir une ambulance qui, à cause de sa proximité des champs de bataille, lui a valu d'être occupée sans relâche.

Une vingtaine de lits y ont trouvé bientôt de l'emploi. Le service médical y a été fait d'une manière distinguée par MM. Bouley, docteur à Arleux, et Biloir, docteur à Oisy.

Nous devons des remerciements à ces messieurs et à M. de Mot, pour sa générosité et tout le bien qu'il a fait pendant ces jours de malheur, et à M^me^ van Hasselt qui eut la bonté de porter des secours à cette ambulance.

*
* *

XIII. — RUITZ (PRÈS ARRAS). — L'ambulance occupait le château de Ruitz, appartenant à M. le comte de Rocourt, et contenant une vingtaine de lits. Plusieurs blessés y ont été recueillis et ont reçu les soins les plus dévoués. Le service médical était fait par M. le docteur Bauqueville, qui a droit, ainsi que M. le comte de Rocourt, à toute la gratitude du Comité directeur et de l'Association.

*
* *

XIV. — SAINT-QUENTIN. (*A*. AMBULANCE DU FAUBOURG SAINT-JEAN.) — L'ambulance du faubourg Saint-Jean a été établie le 20 janvier dernier, dans cette ville, au plus chaud du combat livré dans ses environs. Cette ambulance, qui a constamment renfermé une trentaine de blessés, a été placée sous la

direction de Mme Julienne Meeûs qui, après son départ de Monzon, s'était de nouveau offerte pour donner ses soins aux blessés. Cette dame a été aidée dans sa mission par M. l'abbé Raynaud, aumônier, MM. le docteur Dufer et Houzé; et par des petites sœurs des pauvres et deux infirmiers.

Le personnel de l'ambulance, qui a droit aux vifs remerciements du Comité directeur, a aussi donné des soins à des blessés recueillis chez les habitants de la ville et des faubourgs, et à la population ouvrière, si malheureuse par suite de tous ces désastres.

Les autorités ont été unanimes pour rendre hommage au zèle et à l'aptitude qui ont été déployés par le personnel de cette ambulance, ainsi qu'au conditions d'aérage, d'alimentation et de salubrité qui y ont présidé. Elle a été dissoute le 20 mai 1871.



XV. — SAINT-QUENTIN. (*B.* AMBULANCE ANGLO-BELGE.) — L'ambulance anglo-belge a été organisée le 20 janvier par les soins de lady Pigot, directrice, de Mme Lewis, secrétaire, et du docteur Lewis, médecin directeur. MM. van Oye et Manaskskan-Merwanjee, jeune aide-chirurgien indien, achevant ses études à Londres, y ont donné des soins chirurgicaux. Miss Steele, infirmière en chef, s'y est distinguée par son zèle et son dévouement.

Cette ambulance, installée dans une des salles d'une ancienne fabrique de ouate, prise en location à cette fin, a pu contenir à l'aise vingt lits.

Le personnel de cette ambulance, qui a été dissoute le 10 avril 1871, a emporté la reconnaissance des malheureux qui y ont été secourus.

XVI. — CAMBRAI. — Immédiatement après la bataille meurtrière de Saint-Quentin, le Comité fit choix de M. Goris, pharmacien, pour envoyer plusieurs colis adressés à l'ambulance de Cambrai, présidée par M. Brabant, qui fit l'accueil le plus sympathique à notre délégué.

Cette ambulance, établie au Musée de la ville, renfermait 105 lits. Le service médical s'y est fait, d'une manière distinguée, par MM. Hardi et Delporte.

M. Goris mérite tous nos éloges pour le zèle admirable qu'il a déployé dans l'accomplissement de sa mission charitable. Il a emporté les remerciements des autorités et des nombreux blessés de cette ambulance, dont le chiffre s'est élevé à cent soixante-quatre.

Mme la baronne de Crombrugghe, Mlles Louise et Joséphine Nyssens, Mlle Teichmann, d'Anvers, Mme veuve Bosquet, ainsi que deux sœurs de l'Asile de Saint-Roch, y ont prodigué leurs soins et leurs veilles avec une grande abnégation et un dévouement absolu.

Vers la fin de février, le nombre des blessés étant considérablement diminué, les dames belges ont quitté Cambrai, comblées des bénédictions des malheureux qu'elles avaient soignés.

Sur les instances de M. le président de l'ambulance de Cambrai, M. Goris en a accepté la direction et y a continué ses soins jusqu'à son entière évacuation qui a eu lieu le 10 mars dernier.

*
* *

XVII. — LEHAUCOURT ET BELLENGLISE. — M. J. Batteux, curé de Lehaucourt et Bellenglise, et membre de l'Association, s'est surtout distingué et a mis en pratique avec un zèle admirable les touchants préceptes de la charité chrétienne.

On a vu cet homme généreux parcourir les villages où le fléau dévastateur avait passé, pour en ramener les blessés qui ont été soignés à l'ambulance de Lehaucourt et pour y panser leurs plaies.

Ont également donné l'exemple du plus noble désintéressement : M. Boury, maire de Lehaucourt, M[me] Guins de Chauvenet, qui a pris six blessés à sa charge, M. le docteur Doublet, de Saint-Quentin, qui a donné gratuitement ses soins aux blessés. Toutes ces personnes ont également droit à notre reconnaissance.

Pour donner une idée des soins intelligents apportés dans cette ambulance, il suffit de dire que sur quarante blessés qui y ont été soignés, un seul est mort des suites de ses blessures, qui étaient d'une gravité telle que le pansement présentait les plus grandes difficultés.

*
* *

XVIII. — PARIS. — A peine la capitulation de cette ville fut-elle été connue, que le Comité y délégua l'un des membres les plus dévoués de l'Association, M. Vandevyvere, pharmacien, muni d'un diplôme de délégué spécial de la Croix rouge et d'un sauf-conduit que M. Tachard, envoyé extraordinaire de la République française, voulut bien lui donner, et que S. Exc. M. de Balan, ministre de l'Empire allemand, a paraphé. M. Vandevyvere se mit en voyage, sans savoir comment il arriverait à destination, attendu qu'il n'existait plus aucune route directe par chemin de fer. Après des déboires sans nombre, il parvint à Versailles, où il eut la bonne fortune de recevoir un accueil sympathique de M. Wollmann, secrétaire du chancelier comte de Bismarck, qui lui applanit

toutes les difficultés, et, grâce à sa protection et aux renseignements qu'il en reçut, notre délégué put entrer sans plus d'obstacles à Paris.

La malheureuse population, sublime d'héroïsme, mais affamée, venait d'y apprendre les termes de la capitulation qui devait mettre fin aux souffrances de toute espèce qu'elle endurait depuis plus de quatre mois. La famine, les privations s'y montraient à chaque instant dans toute leur horreur; des femmes tombant inanimées, des enfants se traînant avec peine dans les rues, des corbillards se succédant sans relâche et transportant dans les champs du repos les tristes victimes de cette guerre, tel fut le spectacle qui s'offrit à notre délégué dès ses premiers pas dans cette capitale épuisée et désolée. Dès le soir de son arrivée, M. Vandevyvere s'empressa d'envoyer à leurs adresses respectives les nombreuses lettres qu'on lui avait confiées. Que de joie elles allaient causer dans certaines familles! Dans d'autres, hélas! les destinataires n'étaient plus, et ces lettres revenaient avec cette lugubre suscription : « *Décédé.* » .....

Après avoir appris que c'étaient surtout les victuailles qui manquaient aux ambulances, pourvues suffisamment de médicaments et d'objets de pansement, et s'être mis en communication avec M. le comte de Flavigny et d'autres membres du comité français, M. Vandevyvere revint en toute hâte à Bruxelles, pour présenter son rapport au Comité. En moins de quarante-huit heures, toutes les acquisitions nécessaires au ravitaillement étaient prêtes et M. Vandevyvere put repartir avec une cargaison complète.

Parmi les personnages qui firent l'accueil le plus empressé à M. Vandevyvere, nous mentionnerons notamment M. le comte et M^me^ la comtesse de Flavigny, S. Exc. M. le duc d'Acquaviva, membre d'honneur de l'Association, et plusieurs autres personnes de distinction. Le Comité français y joignit

ses vifs remerciements, en priant notre délégué d'en être l'organe auprès de notre Comité.

*
* *

Pendant l'investissement de Paris, un de nos membres les plus dévoués, connu pour sa grande générosité, M. le comte Anatole d'Alcantara, a bien voulu mettre son hôtel, situé rue du Bel-Respiro, n° 4, aux Champs-Élysées, à la disposition du Comité pour y installer les ambulances volantes belges, uniquement destinées au service des blessés sur les champs de bataille.

Le service des ambulances volantes belges était composé de cent cinquante personnes, réparties en huit équipes, commandées chacune par un chef et divisées en pelotons de quatre hommes, commandés par un sous-chef. Toutes ces équipes étaient sous le commandement supérieur d'un chef des équipes, membre du Comité.

Les membres de l'ambulance belge portaient la croix rouge et les couleurs nationales belges à la casquette, pour les distinguer des autres nations.

Ce comité, d'après ses statuts, se composait de seize membres : MM. le baron Arthur de Woelmont, président; van Loo, père, et le comte d'Ardembourg de Gibrecq, vice-présidents; Saverys et Herman, secrétaires; van Loo, fils, trésorier; Lenoir, chef des équipes; et MM. Pauwels, Lapré (banquier), van Ouwenhuysen (banquier); chevalier Vanderhagen, Everaerts, Aertsens, Joset (capitaine de la Légion étrangère des Amis de la France); Xhoffray (fourrier de la Légion des Amis de la France), membres du Comité.

L'ambulance, formée dans le courant du mois de novembre, a été appelée immédiatement à faire son service sur le champ

de bataille. Elle a débuté dans la journée du 30 novembre, à l'affaire d'Epinay, où les brancardiers ont relevé, sous le feu de l'ennemi, plus de cent blessés, ce qui a valu, à plusieurs d'entre eux, l'honneur d'être cités à l'ordre du jour, et au président du Comité une lettre de remerciements que lui adressa la Société internationale de secours. Le même jour, une autre partie des brancardiers se sont trouvés à l'affaire de Petit-Brie et Villiers-sur-Marne, et le 2 décembre à Champigny, où ils ont rendu des services signalés. Le 21 décembre, l'ambulance se trouvait aussi à Charenton et au Bourget, et le 19 janvier à la bataille de Montretout; le 20, le président, un des vice-présidents et un des membres du Comité se sont rendus au parc de Buzenval, sur le théâtre de l'action sanglante de la veille, et ont obtenu des Prussiens la remise de vingt-cinq cadavres d'officiers et de gardes nationaux, en outre celui du peintre Regnault, qu'ils rapportèrent pour être inhumés à Rueil.

Le docteur Chenu, médecin en chef des ambulances de la Société internationale de secours aux blessés des armées de terre et de mer, ayant remarqué la bonne tenue des brancardiers des ambulances belges, demanda au président de lui fournir, à poste fixe, huit hommes et un chef d'équipe pour le service de l'ambulance du Grand-Hôtel.

Le service des brancardiers était gratuit; mais, grâce à la générosité de nos nationaux, ils ont pu être nourris pendant leur service, depuis le mois de décembre.

Pour clôturer et faire face à ses différents frais, l'ambulance belge a donné, dans les salons du Grand-Hôtel, une soirée musicale et théâtrale à laquelle les artistes du Théâtre français, de l'Opéra et des principaux théâtres de Paris ont bien voulu prêter leur concours gratuit.

Le baron Beyens, ministre de Belgique, le personnel de la légation et l'élite de la société belge résidant à Paris, ont

honoré de leur présence ce concert, qui a été fructueux pour l'OEuvre.

*
* *

M. Eugène Dumont, frère du trésorier du Comité sectionnaire de Liége, nous a informés qu'il existait également à Paris un corps d'infirmiers volontaires, formé et dirigé par lui; que les membres de ce corps, tous braves ouvriers belges, ont été à la hauteur de leur tâche. Ils ont été adjoints à la Société internationale, ont contribué aux évacuations, entre autres au rapatriement des blessés français recueillis en Belgique, et ont accompli leurs rudes travaux avec un zèle et un dévouement qui leur ont valu de vifs remercîments des autorités civiles et militaires.

*
* *

Encore quelques mots avant de terminer ce chapitre. Sous l'égide de la Croix rouge belge, il s'est formé, dès le commencement de la guerre, plusieurs ambulances volantes, qui ont demandé leur affiliation à notre OEuvre, avec promesse d'y apporter leur concours personnel. Nous regrettons de ne pas pouvoir les faire connaître toutes, faute de renseignements précis.

Nous avons déjà mentionné les ambulances volantes de Paris, il nous reste à signaler ici particulièrement l'ambulance volante organisée par M. et M^me^ Leroy, qui rendit de grands services sur divers champs de bataille : à Willer, à Beaumont, à Pouzy, à Bazeilles et à Sedan; et plus tard, à Bapeaume, à Lehaucourt, à Bellenglise, à Beauvois et à

Saint-Quentin. Après avoir recueilli des blessés et leur avoir donné les premiers soins, ils les conduisaient dans l'un ou l'autre lazaret ou hôpital.

M. et Mme Leroy ont été secondés dans leurs pénibles travaux par plusieurs personnes dévouées, entre autres MM. Carpeza, médecin à Savy; de Caqueray, du château de Vaux; Marin, négociant ; Loyeux, maire de Lehaucourt; Loxeux, rentier; le président de la commission de Lévergies; l'instituteur de Bellenglise; de la Font, maire de Vaux; Flon et Hennequin, employés; Lemaire, L. Chanet, de Bruxelles, et d'autres gens de cœur, dont nous regrettons de ne pas connaître les noms.

Le Comité se trouve heureux d'adresser des remerciements à toutes ces personnes et particulièrement à M. et Mme Leroy, pour le dévouement et le zèle dont ils ont donné des preuves à l'égard des blessés.

---

## CHAPITRE V.

—

### Bureau de renseignements et de correspondance.

Après les blessés venaient les prisonniers et les internés, cette classe de malheureux qui, plus ou moins maltraités par les marches, les combats ou les privations de tous genres, subissaient, bien qu'ils eussent la vie sauve, une douleur morale qu'il appartenait aussi à l'esprit chrétien de consoler; ils étaient emmenés en exil, loin de leur patrie, de leurs parents, dans des régions où tout leur était inconnu : mœurs, habitudes et langage.

Sans doute, les nations en guerre ont accueilli avec une respectueuse pitié ceux qu'avait trahis le sort des armes, mais il leur eût été impossible de satisfaire à tous les besoins de ces pauvres exilés.

Émus de la triste position de ces malheureux et touchés de commisération à la vue de tant de familles éplorées, qui venaient nous faire part de leurs inquiétudes sur le sort de ceux qui leur étaient chers, nous nous décidâmes à organiser, au siége de l'Association, un bureau de renseignements et de correspondance, à l'usage des prisonniers et des internés, de leurs parents et de leurs amis.

Afin que ce bureau fonctionnât activement, sûrement et utilement, une agence fut créée par nous à Sedan, dont M. Ninnin, banquier en cette ville, voulut bien se charger, et nous eûmes la possibilité de tenir des correspondances suivies avec tous les comités des pays belligérants, avec l'Agence internationale de Bâle et avec les comités pour les prisonniers qui se sont établis vers la fin de la guerre.

Plus de vingt mille lettres sont parvenues par notre bureau aux prisonniers et aux internés, auxquels nous avons adressé également des envois considérables en argent et en nature, qui nous étaient faits par leurs parents, leurs connaissances ou les comités correspondants, auxquels nous servions souvent d'intermédiaires.

Nous avons été assez heureux de pouvoir, grâce à nos recherches, donner des renseignements sur plus de quinze cents blessés dont les familles n'avaient reçu aucune nouvelle.

Nous avons eu , en outre, à répondre à plus de mille demandes pour lesquelles il nous a été impossible de recueillir des renseignements à cause de la disparition des militaires auxquels on s'intéressait et qui avaient peut-être succombé.

Les services rendus par le bureau de renseignements et de correspondance, qui a fonctionné avec une égale activité pendant huit longs mois, ont été en quelque sorte le couronnement de l'Œuvre.

Quelle consolation pour les malheureux prisonniers, pour les pauvres internés, que de savoir que leurs lettres parvenaient à destination !

Ici, se termine la première partie de notre Rapport, nous allons aborder maintenant l'Exposé des recettes et des dépenses de l'Association.

---

## DEUXIÈME PARTIE

# COMPTE RENDU FINANCIER

Dès le début de la guerre, ainsi que nous l'avons dit, le premier acte du Comité fut d'adresser à nos concitoyens un Appel à la bienfaisance publique; et nous avons répandu à profusion des listes de souscription dans toutes les parties du pays.

Ces pressantes sollicitations furent entendues. La charité des Belges n'a jamais été invoquée en vain : nos listes de souscription se couvrirent bientôt de signatures. Le pauvre lutta de générosité avec le riche; chacun voulut déposer son obole dans les troncs de l'Association. Il est arrivé qu'à côté de souscriptions de mille francs, figuraient sur les listes, des souscriptions de dix et de vingt centimes.

Plus de trois cents communes nous prêtèrent un concours aussi empressé qu'efficace, et ce ne sont pas les communes

les plus pauvres qui nous ont fait les envois les moins importants.

Le Comité tient à exprimer toute sa gratitude aux personnes bienveillantes qui l'ont aidé à recueillir des dons en argent, soit en organisant des tombolas, des concerts ou des spectacles, soit en établissant des troncs dans les lieux publics ou en colportant nos listes de souscription.

Les dames surtout se sont consacrées à cette Œuvre avec un dévouement au-dessus de tout éloge; c'est à elles, à leur gracieux et incessant concours, que nous devons d'avoir pu soulager tant de souffrances. Nous devons également une mention spéciale aux médecins du pays, pour l'appui que nous avons rencontré, chez ces hommes généreux, dans l'organisation de nos souscriptions en province.

Enfin, nous nous plaisons à signaler les comités étrangers, et, entre autres, le Comité anglais et la Société russe de secours aux blessés militaires, qui nous ont adressé des dons en argent très-importants.

Une observation trouve ici sa place. D'autres comités formés à Bruxelles et à Anvers, les uns de nationaux allemands, les autres de nationaux français, des comités sectionnaires, et en particulier ceux d'Anvers et de Liége, ont disposé, sans notre concours, de sommes qu'ils avaient obtenues au moyen de leurs appels directs, pour organiser des ambulances ou envoyer des objets de secours aux blessés des deux armées belligérantes. Si nous signalons ce fait, c'est à la seule fin qu'on ne puisse croire que les souscriptions recueillies pour notre Œuvre se sont bornées à celles dont nous rendons compte plus loin. Il faudrait connaître exactement les sommes reçues par ces différents comités et celles qui ont été envoyées par des particuliers, pour pouvoir établir approximativement le chiffre des immenses sacrifices faits, par la généreuse et hospitalière

Belgique, en faveur de l'OEuvre des blessés et des malades militaires, sans distinction de nationalité.

La direction de la comptabilité a été confiée à notre collègue M. Cantoni, qui s'est acquitté de cette mission avec les soins et la vigilance que comportait une aussi vaste entreprise.

Aucun capital n'est resté improductif; la Banque de Belgique a bien voulu ouvrir au Comité un compte courant à 3 p. c. d'intérêt. Nous prions cet établissement d'agréer nos remerciements pour les facilités qu'il nous a accordées.

Tous les recouvrements, et ils ont été considérables, ont été opérés et toutes les factures payées, sans aucun frais pour l'Association et, par conséquent, sans aucune remise aux collecteurs; c'est-à-dire que le dévouement personnel a suppléé à tout, et que cette partie du service n'a exigé aucun employé salarié.

Ces considérations générales établies, nous passons à la partie pratique de nos opérations financières.

Au moment de son installation, le Comité directeur ne possédait aucune ressource; ses premières recettes portent la date du 30 juillet 1870. Elles s'accrurent successivement et, le 15 juillet 1871, elles ont atteint le chiffre de fr. 273,939-32, y compris fr. 12,627-33 de recettes extraordinaires.

Le chapitre des recettes extraordinaires comprend les sommes provenant de la vente du matériel que le Comité directeur a jugé à propos de ne pas conserver en nature, tel qu'objets de couchage, etc., ayant appartenu aux hôpitaux temporaires, ainsi que les reliquats des sommes confiées aux directeurs d'ambulances, pour les besoins de celles-ci, et qui restaient disponibles après leur évacuation.

Les recettes provenant des dons et offrandes se sont élevées :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour le mois d'Août 1870, à . . . . . . fr. | | 41,912 | 67 |
| » » de Septembre. . . . . . . . | | 129,911 | 50 |
| » » d'Octobre. . . . . . . . . | | 43,780 | 67 |
| » » de Novembre . . . . . . . | | 11,966 | 84 |
| » » de Décembre . . . . . . . | | 7,710 | 20 |
| » » de Janvier 1871. . . . . . | | 10,307 | 41 |
| » » de Février . . . . . . . . | | 4,251 | 14 |
| » » de Mars . . . . . . . . . | | 5,311 | 17 |
| » » d'Avril. . . . . . . . . . | | 818 | 40 |
| » » de Mai. . . . . . . . . . | | 852 | 78 |
| » » de Juin . . . . . . . . . | | 3,958 | 11 |
| » » de Juillet . . . . . . . . . | | 531 | 10 |
| Ensemble. . . . | fr. | 261,311 | 99 |
| Et les recettes extraordinaires, à . . . . . | | 12,627 | 33 |
| Total général des recettes. . . | fr. | 273,939 | 32 |

Deux cent soixante-treize mille neuf cent trente-neuf francs et trente-deux centimes (1).

(1) On voudra bien remarquer que le relevé ci-dessus ne comprend que les dons et offrandes en *numéraire*. Le relevé des dons en nature, tels que linge, vêtements, victuailles, médicaments, etc., envoyés au magasin central de l'Association, fera l'objet de la troisième partie du Rapport. La valeur de ce matériel de secours a égalé ou environ celle des dons en numéraire.

Pendant la même période, les dépenses ont atteint les chiffres de :

| | | |
|---|---|---|
| Au mois d'Août 1870 | fr. | 4,763 04 |
| » de Septembre | | 48,276 44 |
| » d'Octobre | | 80,005 13 |
| » de Novembre | | 42,116 92 |
| » de Décembre | | 25,126 44 |
| » de Janvier 1871 | | 23,939 69 |
| » de Février | | 18,902 84 |
| » de Mars | | 9,313 00 |
| » d'Avril | | 4,566 70 |
| » de Mai | | 2,217 78 |
| » de Juin | | 901 71 |
| » de Juillet | | 1,401 77 |
| TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES | fr. | 261,531 46 |

Deux cent soixante et un mille cinq cent trente et un francs quarante-six centimes.

BALANCE :

| | | |
|---|---|---|
| Recettes | fr. | 273,939 32 |
| Dépenses | | 261,531 46 |
| Reliquat en caisse | fr. | 12,407 86 |

Malgré l'appel fait, par la voie de la presse, à tous les fournisseurs, quelques-uns d'entre eux n'ont pas produit leurs factures, dont le montant doit être déduit du reliquat qui précède. Nous estimons néanmoins qu'avec le solde restant nous pourrons conduire à bonne fin le traitement d'un petit nombre de blessés grièvement, qui se trouvent encore en ce moment dans des ambulances particulières.

Les chiffres qui précèdent démontrent que le Comité directeur, sans jamais s'engager au delà de ses ressources, en a disposé prudemment, dans la limite du possible, à mesure que les événements se produisaient.

Le tableau litt. *A* fait connaître les noms des villes et des communes du pays et de l'étranger qui ont contribué à former le chiffre de nos recettes.

Celui litt. *B* indique de quelle nature ont été nos dépenses et à quels chiffres elles se sont élevées.

---

## TABLEAU Litt. A.

## SOUSCRIPTIONS & DONS EN ESPÈCES.

| | | |
|---|---|---|
| **Souscriptions recueillies à l'Étranger.** | | |
| Angleterre. . . . . . . . . . . . . . . . . | 26,337 | » |
| Allemagne. . . . . . . . . . . . . . . . . | 592 | 50 |
| Égypte. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 500 | » |
| France. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 70 | » |
| Inde . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 100 | » |
| Russie. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 7,753 | » |
| Suisse . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5,000 | » |
| **Souscriptions recueillies dans le Pays.** | | |
| Achel . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 129 | 50 |
| Anderlecht-Cureghem. . . . . . . . . . . | 1,197 | » |
| Aerschot . . . . . . . . . . . . . . . . | 826 | 56 |
| Aelbeke. . . . . . . . . . . . . . . . . | 257 | » |
| Aerseele . . . . . . . . . . . . . . . . | 500 | » |
| Aertselaer. . . . . . . . . . . . . . . . | 100 | » |
| Alost. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,032 | 26 |
| A reporter. . . fr. | 44,394 | 82 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 44,394 | 82 |
| Anvers. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 15,000 | » |
| Andennes. . . . . . . . . . . . . . . . . | 700 | » |
| Anserœul. . . . . . . . . . . . . . . . . | 348 | » |
| Avelghem. . . . . . . . . . . . . . . . . | 153 | 14 |
| Arlon . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 827 | 50 |
| Ath. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 230 | » |
| Audenarde. . . . . . . . . . . . . . . . | 265 | » |
| Asscho. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 438 | » |
| Aywaille . . . . . . . . . . . . . . . . | 966 | » |
| Baulers. . . . . . . . . . . . . . . . . | 119 | 85 |
| Battice. . . . . . . . . . . . . . . . . | 759 | » |
| Bavichove. . . . . . . . . . . . . . . . | 78 | » |
| Bassily. . . . . . . . . . . . . . . . . | 188 | » |
| Beveren (Waes). . . . . . . . . . . . . | 350 | » |
| Beveren-lez-Haerlebeek . . . . . . . . . . | 107 | 47 |
| Beaumont. . . . . . . . . . . . . . . . | 835 | 20 |
| Beersel. . . . . . . . . . . . . . . . . | 29 | » |
| Beho. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 136 | 30 |
| Bevel. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 26 | » |
| Binche. . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,477 | 05 |
| Bocholt. . . . . . . . . . . . . . . . . | 102 | 66 |
| Bousval. . . . . . . . . . . . . . . . . | 766 | 50 |
| Braine-le-Comte. . . . . . . . . . . . . | 300 | » |
| Bruges. . . . . . . . . . . . . . . . . | 960 | » |
| A reporter. . . fr. | 69,557 | 49 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 69,557 | 49 |
| Blankenberghe . . . . . . . . . . . . . | 14 | » |
| Bruxelles. . . . . . . . . . . . . . | 68,725 | 90 |
| Camp de Beverloo . . . . . . . . . . . . | 105 | 35 |
| Canne . . . . . . . . . . . . . . . . | 79 | 15 |
| Caneghem . . . . . . . . . . . . . . | 83 | » |
| Champion. . . . . . . . . . . . . . . | 100 | » |
| Charneux . . . . . . . . . . . . . . . | 810 | 30 |
| Chênée. . . . . . . . . . . . . . . . | 650 | 56 |
| Chimai. . . . . . . . . . . . . . . . | 832 | 50 |
| Chièvres . . . . . . . . . . . . . . . | 336 | 56 |
| Cincy . . . . . . . . . . . . . . . . | 320 | » |
| Courtrai . . . . . . . . . . . . . . . | 5,960 | 65 |
| Coursel . . . . . . . . . . . . . . . | 77 | 10 |
| Contich. . . . . . . . . . . . . . . . | 500 | » |
| Dadizeele. . . . . . . . . . . . . . . | 256 | 50 |
| Dampremy. . . . . . . . . . . . . . . | 200 | » |
| Deerlyk . . . . . . . . . . . . . . . | 156 | » |
| Diepenbeek . . . . . . . . . . . . . . | 80 | » |
| Dinant . . . . . . . . . . . . . . . . | 646 | 28 |
| Dudzeele . . . . . . . . . . . . . . . | 470 | 15 |
| Duffel . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,107 | 50 |
| Dixmude . . . . . . . . . . . . . . . | 1,050 | » |
| Eecke . . . . . . . . . . . . . . . . | 45 | » |
| Eecloo. . . . . . . . . . . . . . . . | 76 | » |
| A reporter. . . fr. | 152,239 | 99 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 152,239 | 99 |
| Ellicum. . . . . . . . . . . . . . . | 40 | » |
| Eglise . . . . . . . . . . . . . . . | 60 | 81 |
| Enghien . . . . . . . . . . . . . . . | 1,591 | 50 |
| Eyzeringhen . . . . . . . . . . . . . | 39 | 25 |
| Exel. . . . . . . . . . . . . . . . . | 73 | 50 |
| Fauvillers. . . . . . . . . . . . . . | 155 | » |
| Feluy . . . . . . . . . . . . . . . . | 812 | 25 |
| Fontaine-l'Évêque . . . . . . . . . . . | 1,250 | » |
| Furnes. . . . . . . . . . . . . . . . | 1,038 | » |
| Gand . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,058 | » |
| Gaver . . . . . . . . . . . . . . . . | 150 | 20 |
| Gelrode. . . . . . . . . . . . . . . . | 12 | » |
| Genck . . . . . . . . . . . . . . . | 20 | » |
| Grammont. . . . . . . . . . . . . . . | 554 | » |
| Groote-Brogel . . . . . . . . . . . . . | 39 | 69 |
| Grosage. . . . . . . . . . . . . . . . | 150 | » |
| Hamme . . . . . . . . . . . . . . . | 948 | 30 |
| Hasselt. . . . . . . . . . . . . . . | 2,678 | 32 |
| Hechtel. . . . . . . . . . . . . . . | 40 | » |
| Helchteren. . . . . . . . . . . . . . . | 52 | 95 |
| Herenthals. . . . . . . . . . . . . . . | 723 | » |
| Heffen . . . . . . . . . . . . . . . . | 151 | 78 |
| Herve . . . . . . . . . . . . . . . . | 740 | » |
| Heyst-op-den-Berg. . . . . . . . . . . . | 595 | 25 |
| A reporter. . . fr. | 165,213 | 79 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 165,213 | 79 |
| Heyst-sur-Mer . . . . . . . . . . . . . . | 16 | 80 |
| Hoogstraeten. . . . . . . . . . . . . . . | 757 | » |
| Hougaerde. . . . . . . . . . . . . . . | 937 | 56 |
| Harzé . . . . . . . . . . . . . . . . | 64 | » |
| Houthalen. . . . . . . . . . . . . . . | 30 | 70 |
| Hornu . . . . . . . . . . . . . . . . | 12,818 | » |
| Hulste . . . . . . . . . . . . . . . . | 160 | » |
| Humbeke . . . . . . . . . . . . . . . | 155 | » |
| Huy. . . . . . . . . . . . . . . . . | 207 | 50 |
| Hal . . . . . . . . . . . . . . . . . | 25 | » |
| Iseghem . . . . . . . . . . . . . . . | 1,646 | 46 |
| Ingoyghem . . . . . . . . . . . . . . | 151 | 40 |
| Jauche. . . . . . . . . . . . . . . . | 40 | » |
| Jette-Saint-Pierre . . . . . . . . . . . | 200 | » |
| Jodoigne . . . . . . . . . . . . . . . | 1,977 | 10 |
| Kleine-Brogel . . . . . . . . . . . . . | 74 | 15 |
| Laeken. . . . . . . . . . . . . . . . | 674 | 32 |
| La Louvière . . . . . . . . . . . . . . | 2,450 | » |
| Lanklaer . . . . . . . . . . . . . . . | 73 | 10 |
| Lapscheure . . . . . . . . . . . . . . | 123 | » |
| Laroche . . . . . . . . . . . . . . . | 100 | » |
| Lauwe. . . . . . . . . . . . . . . . | 200 | » |
| Lede. . . . . . . . . . . . . . . . . | 365 | » |
| Ledeghem. . . . . . . . . . . . . . . | 243 | 60 |
| A reporter. . . fr. | 188,703 | 48 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 188,703 | 48 |
| Lendelede. . . . . . . . . . . . . . . | 755 | 86 |
| Lennick-Saint-Quentin. . . . . . . . . . . | 299 | 30 |
| Leuze . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,785 | 01 |
| Liége . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,805 | » |
| Lierre . . . . . . . . . . . . . . . . | 2,620 | » |
| Lille-Saint-Hubert . . . . . . . . . . . | 26 | 75 |
| Lobbes. . . . . . . . . . . . . . . . | 151 | 50 |
| Londelies. . . . . . . . . . . . . . . | 28 | » |
| Loenhout. . . . . . . . . . . . . . . | 45 | » |
| Lommel . . . . . . . . . . . . . . . | 240 | » |
| Louvain. . . . . . . . . . . . . . . . | 1,631 | » |
| Luingne . . . . . . . . . . . . . . . | 307 | » |
| Maldeghem . . . . . . . . . . . . . . | 523 | 74 |
| Malines . . . . . . . . . . . . . . . | 2,560 | 63 |
| Marche. . . . . . . . . . . . . . . . | 471 | 90 |
| Marckeghem. . . . . . . . . . . . . . | 15 | » |
| Martelange . . . . . . . . . . . . . . | 87 | » |
| Mechelen . . . . . . . . . . . . . . . | 70 | » |
| Mechelen-au-Canal. . . . . . . . . . . . | 126 | 80 |
| Meeuwen. . . . . . . . . . . . . . . | 42 | 19 |
| Melen . . . . . . . . . . . . . . . . | 220 | » |
| Menin . . . . . . . . . . . . . . . . | 807 | 50 |
| Meulebeke. . . . . . . . . . . . . . . | 170 | » |
| Michamps. . . . . . . . . . . . . . . | 132 | » |
| A reporter. . . fr. | 203,624 | 66 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 203,624 | 66 |
| Molenbeek-Saint-Jean. . . . . . . . . . . | 214 | » |
| Momignies. . . . . . . . . . . . . . . | 92 | » |
| Mons . . . . . . . . . . . . . . . . | 3,314 | » |
| Moorsel. . . . . . . . . . . . . . . | 591 | 16 |
| Moorseele. . . . . . . . . . . . . . | 39 | » |
| Mouscron. . . . . . . . . . . . . . | 1,000 | » |
| Namur. . . . . . . . . . . . . . . | 3,317 | 60 |
| Nazareth . . . . . . . . . . . . . . | 250 | » |
| Neerpelt . . . . . . . . . . . . . . | 180 | » |
| Nieuwrode . . . . . . . . . . . . . | 146 | 50 |
| Nil-Saint-Vincent . . . . . . . . . . . | 288 | 45 |
| Nivelles. . . . . . . . . . . . . . . | 1,879 | 55 |
| Nylen . . . . . . . . . . . . . . . | 50 | » |
| Oedelem . . . . . . . . . . . . . . | 543 | 47 |
| Olsene. . . . . . . . . . . . . . . | 274 | 57 |
| Oostcamp. . . . . . . . . . . . . . | 246 | » |
| Oost-Roosbeek . . . . . . . . . . . . | 55 | » |
| Op-Oeteren . . . . . . . . . . . . . | 91 | 50 |
| Opwyck . . . . . . . . . . . . . . | 425 | 19 |
| Ougrée. . . . . . . . . . . . . . . | 772 | 65 |
| Overpelt . . . . . . . . . . . . . . | 118 | 70 |
| Paliseul. . . . . . . . . . . . . . . | 258 | 50 |
| Paturages. . . . . . . . . . . . . . | 175 | 50 |
| Peer. . . . . . . . . . . . . . . . | 313 | » |
| A reporter. . . fr. | 218,261 | » |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 218,261 | » |
| Peruwelz . . . . . . . . . . . . . . . . | 844 | » |
| Perwez-le-Marché . . . . . . . . . . . . | 442 | 42 |
| Pommerœul . . . . . . . . . . . . . . | 865 | 62 |
| Poperinghe . . . . . . . . . . . . . . . | 320 | » |
| Putte . . . . . . . . . . . . . . . . . | 459 | 94 |
| Quaedmechelen . . . . . . . . . . . . . | 63 | 31 |
| Quevaucamps . . . . . . . . . . . . . . | 243 | 78 |
| Racourt . . . . . . . . . . . . . . . . | 12 | 50 |
| Reckem . . . . . . . . . . . . . . . . | 85 | » |
| Reckeim . . . . . . . . . . . . . . . . | 40 | » |
| Rhode-Sainte-Agathe . . . . . . . . . . | 66 | » |
| Rhode-Saint-Pierrre . . . . . . . . . . | 122 | » |
| Rillaer . . . . . . . . . . . . . . . . | 60 | » |
| Rossignol . . . . . . . . . . . . . . . | 56 | » |
| Roulers . . . . . . . . . . . . . . . . | 2,800 | » |
| Saint-André lez-Bruges . . . . . . . . . | 260 | 95 |
| Sainte-Marie-Geest . . . . . . . . . . . | 200 | » |
| Saint-Trond . . . . . . . . . . . . . . | 437 | 03 |
| Saintes . . . . . . . . . . . . . . . . | 415 | » |
| Saint-Gilles . . . . . . . . . . . . . . | 1,039 | 79 |
| Saint-Ghislain . . . . . . . . . . . . . | 1,031 | » |
| S'Heern-Elderen . . . . . . . . . . . . | 50 | » |
| Saint-Hubert . . . . . . . . . . . . . . | 206 | » |
| Saint-Josse-ten-Noode . . . . . . . . . | 8,644 | 63 |
| A reporter . . . fr. | 237,025 | 97 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 237,025 | 97 |
| Saint-Nicolas. . . . . . . . . . . . . . | 300 | » |
| Saint-Léonard . . . . . . . . . . . . . | 89 | » |
| Saint-Pierre-sur-la-Digue. . . . . . . . . . | 221 | » |
| Seneffe. . . . . . . . . . . . . . . | 168 | » |
| Schriek. . . . . . . . . . . . . . . | 200 | 11 |
| Sotteghem. . . . . . . . . . . . . . | 527 | 35 |
| Spa. . . . . . . . . . . . . . . . | 11,304 | 20 |
| Sweveghem . . . . . . . . . . . . . | 496 | 10 |
| Swevezeele . . . . . . . . . . . . . | 66 | » |
| Stalhille . . . . . . . . . . . . . . | 220 | » |
| Tamise. . . . . . . . . . . . . . . | 432 | » |
| Termonde. . . . . . . . . . . . . . | 119 | » |
| Thielt . . . . . . . . . . . . . . . | 160 | » |
| Thourout. . . . . . . . . . . . . . | 10 | » |
| Thuin . . . . . . . . . . . . . . . | 422 | 25 |
| Tieghem . . . . . . . . . . . . . . | 150 | » |
| Tirlemont. . . . . . . . . . . . . . | 135 | 55 |
| Tongerloo. . . . . . . . . . . . . . | 101 | » |
| Tongres. . . . . . . . . . . . . . . | 245 | » |
| Tournai. . . . . . . . . . . . . . . | 870 | » |
| Turnhout . . . . . . . . . . . . . . | 1,492 | 50 |
| Uccle . . . . . . . . . . . . . . . | 1,220 | 52 |
| Vielsalm . . . . . . . . . . . . . . | 328 | 65 |
| Wacken. . . . . . . . . . . . . . . | 100 | » |
| A reporter. . . fr. | 256,404 | 20 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 256,404 | 20 |
| Waesmunster . . . . . . . . . . . . . | 1,320 | 22 |
| Waereghem . . . . . . . . . . . . . | 170 | » |
| Walcourt . . . . . . . . . . . . . . | 423 | 70 |
| Waremme . . . . . . . . . . . . . . | 500 | » |
| Watermael . . . . . . . . . . . . . | 54 | 90 |
| Wavre . . . . . . . . . . . . . . . | 506 | 79 |
| Wetteren . . . . . . . . . . . . . . | 40 | » |
| Wevelghem . . . . . . . . . . . . . | 438 | » |
| Wervicq . . . . . . . . . . . . . . | 304 | » |
| Wielsbeke . . . . . . . . . . . . . | 357 | 50 |
| Wiekevorst . . . . . . . . . . . . . | 165 | » |
| Wuillaupuis . . . . . . . . . . . . | 62 | 31 |
| Wychmael . . . . . . . . . . . . . | 227 | 62 |
| Ypres . . . . . . . . . . . . . . . | 100 | » |
| Zuyenkerke . . . . . . . . . . . . . | 237 | 75 |
| TOTAL . . . . fr. | 261,311 | 99 |
| Recettes extraordinaires . . . . fr. | 12,627 | 33 |
| TOTAL GÉNÉRAL . . . fr. | 273,939 | 32 |

# TABLEAU Litt. *B*.

## NATURE DES DÉPENSES, — LEURS CHIFFRES.

| | | |
|---|---|---|
| Traitements des médecins et des chirurgiens. . fr. | 9,565 | 00 |
| » des infirmiers . . . . . . . . . | 5,344 | 47 |
| Achat de produits pharmaceutiques et de médicaments. . . . . . . . . . . . . | 8,331 | 50 |
| » d'instruments de chirurgie. . . . . . . | 2,076 | 30 |
| » de victuailles pour ravitaillement des ambulances de Metz, de Paris, etc. . . . . | 14,141 | 74 |
| » de vêtements de laine et autres . . . . . | 9,388 | 59 |
| Payé pour le transport des colis, droits d'accises, etc., et achats pour le magasin central . . . | 13,575 | 15 |
| Transport, rapatriement et secours en argent aux blessés . . . . . . . . . . . . | 3,055 | 69 |
| Frais de voyage des délégués et convoyeurs. . . | 3,999 | 30 |
| Subsides à divers des environs de Metz, de Paris, de Saint-Quentin et de Sedan, pour secours aux blessés. . . . . . . . . . . | 958 | 00 |
| Entretien des ambulances dans le pays et à l'étranger | 112,693 | 29 |
| Achat de matériel . . . . . . . . . . . . | 19,478 | 49 |
| Loyers des hôpitaux temporaires. . . . . . . | 29,439 | 50 |
| A reporter. . . fr. | 232,047 | 02 |

| | | |
|---|---|---|
| Report . . . . fr. | 232,047 | 02 |
| Salaire des hommes de peine . . . . . . . | 1,108 | 00 |
| Frais de bureau, impressions et employés. . . . | 4,772 | 16 |
| Subside au Comité central allemand, à Berlin . . | 15,000 | 00 |
| Part de la Caisse des femmes de miliciens et des pauvres dans des représentations dramatiques et des collectes . . . . . . . | 2,287 | 78 |
| Achat d'objets de couchage. . . . . . . . . | 4,409 | 21 |
| Divers . . . . . . . . . . . . . . . | 1,907 | 29 |
| Total . . . . fr. | 261,531 | 46 |

## TROISIÈME PARTIE

# MAGASIN CENTRAL

SUCCURSALES :

## AIX-LA-CHAPELLE, MAUBEUGE.

Le magasin central, placé sous la haute direction de nos collègues MM. Geelhand et Roussel, a présenté pendant toute la durée de la guerre une activité remarquable.

Le personnel du magasin central se composait de M^lle Pauline Reitz, directrice, MM. Bruzetto et Vander Noot, directeurs adjoints; M. Vander Camer, économe ; M. Cleren, économe adjoint; M. Gillet, secrétaire; MM. Kayser, Nélis et Sigart, membres; M^me Morel, trésorière; et de M^mes Verspyck-Mockel, Gérard, Le Hardy de Beaulieu, Seutin, van Hasselt, Warnots, Huberti et Payen, chargées de la lingerie.

L'Association doit des remerciements à ce personnel aussi intelligent que dévoué, pour le zèle véritable avec lequel il s'est acquitté de sa mission. L'ordre le plus parfait a régné dans la comptabilité et les inventaires. M^lle P. Reitz, MM. Gillet et Vander Camer, qui ont particulièrement droit à notre reconnaissance, voudront bien en accepter ici le témoignage.

Désirant rapprocher, le plus possible, les secours des localités où les besoins étaient les plus grands, le Comité directeur a établi des succursales du magasin central, à Aix-la-Chapelle, et à Maubeuge.

L'ouverture de la succursale d'Aix-la-Chapelle a eu lieu le 17 octobre 1870, dans un local provisoire, que M. le conseiller de commerce G. Pastor a bien voulu mettre à notre disposition, à la demande de M. Naus, notre délégué.

Ensuite, M^me^ veuve Dremel ayant fait l'offre au Comité, avec le plus noble empressement, de belles et vastes salles à l'hôtel Nuellens, nous acceptâmes cette offre avec reconnaissance; le déplacement du magasin eut lieu le 21 novembre suivant. Le drapeau de la Croix rouge, ainsi que le pavillon belge, flottèrent au faîte du local. Un comité de dames patronesses fut institué. Il se composait de M^mes^ Braus, présidente, de M^lles^ Mayer, Lamberts, Dremel, Dahmen, Pastor, Galopin et Zurhelle. Ce comité se chargea, avec la plus vive sollicitude et le plus grand dévouement, sous la direction de M. Naus, de la distribution des dons dans les hôpitaux renfermant des blessés et des malades français et allemands.

Voici les noms de ces hôpitaux :

Baracken Lazareth; Maria Hilf Spital; Vinzens Spital; Josephinisches Institut; Maltheser Spital; Dominikaner Spital; die Diaconissen; Marienthaler Caserne; Prinzenhof Lazareth; Militair Lazareth et Maria Hilf, à Borcette.

M. Naus s'est enquis toujours lui-même, auprès des directeurs de ces divers hôpitaux, des besoins des blessés, auxquels il a pu constamment faire face.

En outre, des envois importants ont été faits aux hôpitaux et aux lazarets de Cologne, de Baden-Baden, de Duren, de Maria Laach, de Bingerbruck, de Bielefeld, ainsi qu'aux malades prisonniers de guerre à Kalk, près de Cologne, à Coblence, à Memel, à Hagenau, etc. Il a été pourvu, autant

que possible, par l'entremise de M. Naus, aux besoins qui se faisaient sentir à l'hôpital de Kalk ; il y a été envoyé du linge, des vêtements et des victuailles. Cet hôpital, contenant près de quatre cents malades atteints du typhus et de la dyssenterie, était admirablement dirigé par les Sœurs franciscaines.

M. Naus parvint aussi à organiser, à Aix-la-Chapelle, des concerts donnés par des artistes belges de grand talent, et par l'excellente musique des Guides, sous la direction de son éminent chef, M. Bender.

Au premier de ces concerts se sont fait entendre : M[lle] Sternberg, MM. Samuel, Dupont, Agnesi et Firket. Sa Majesté le roi des Belges a daigné y souscrire pour 1,500 francs.

Les produits de ces concerts ont été partagés entre les hôpitaux de la ville.

La clôture de la succursale d'Aix-la-Chapelle a eu lieu le 24 mars dernier.

Honneur et merci à son directeur, M. Naus, dont la conduite a été au-dessus de tout éloge (1).

Encore quelques mots sur la succursale de Maubeuge.

---

(1) Relevé des divers dons distribués par l'agence d'Aix-la-Chapelle : 871 chemises; 82 caleçons: 240 gilets en laine et en flanelle; 12 pantalons en toile bleue; 30 taies d'oreiller; 82 mouchoirs de poche; 312 paires de bas; 125 paires de pantoufles; 50 paires de souliers neufs; 62 paires draps de lits ; 42 bonnets de nuit; 60 couvertures en laine; 187 pots liebig; 62 pots lait condensé; 1,300 bouteilles bordeaux; 587 bougies ; 550 kil. riz ; 242 kil. café ; 38 kil. thé de Russie ; 4 caisses sucre; 11,000 cigares; 400 livres tabac; 40 livres chocolat; 600 kil. pommes de terre; jambons, lard, viande concentrée; 14 caisses objets de pansement; médicaments, etc., etc.; 3 tonnelets sulfate de fer; 3 tonnelets farine de lin; 2 tonnelets de chlorure de chaux, etc.

Tout manquait à Maubeuge; les habitants, dénués de tout à cause des réquisitions de guerre, étaient dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins de tant de victimes augmentant chaque jour, et qui demandaient des soins immédiats. Un grand nombre d'entre elles sont mortes, faute d'avoir été secourues à temps.

C'est alors que nous prîmes la résolution d'y fonder une succursale, et de la confier aux soins dévoués de M. Blanchard, qui n'a épargné ni peines ni fatigues, pour la réussite d'une œuvre aussi méritoire.

La succursale fut installée le 24 janvier dernier, dans une salle de l'hôtel de ville, par les soins de notre délégué M. Mienes, et le drapeau belge y fut arboré.

M. Horrie, maire de Maubeuge, voulut bien accepter la présidence de la succursale; les autres membres actifs furent MM. Blanchard, Berteau, Maigdieu, Deharvengt et Seulfort.

De même qu'à Aix-la-Chapelle, la direction de la succursale de Maubeuge a fait distribuer des dons et des secours de tous genres, tant aux diverses ambulances de cette ville qu'à celles d'Hautmont et des environs.

Les tableaux qui suivent, rédigés par M. Gillet, secrétaire du magasin central, font connaître la répartition des secours en nature entre les victimes de la guerre et les ambulances allemandes, françaises et belges.

MAGASIN CENTRAL

---

# RÉPARTITION DES SECOURS EN NATURE

ENTRE LES VICTIMES DE LA GUERRE,

## les Ambulances Allemandes, Françaises & Belges

Août 1870 au 1er Juin 1871.

| DATES. | MOIS. | Chemises. | Gilets de flanelle et vareuses. | Caleçons. | Camisoles de toile et de coton. | Bonnets de coton. | Chaussettes et bas (par paires). | Mouchoirs de poche. | Vêtements de ... |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Août 1870.** | | | | | | | | |
| 11 | Luxembourg (en dépôt) . . . | 170 | | » | » | » | » | | |
| 17 | Treves . . . . . . . . . . | | » | » | » | | » | | |
| 18 | Paris . . . . . . . . . . . | 321 | » | » | » | | » | » | |
| » | Luxembourg (en dépôt) . . . . | 217 | | » | » | | » | » | |
| 24 | Paris . . . . . . . . . . . | 217 | 12 | 50 | » | » | » | » | |
| » | Trèves . . . . . . . . . . | 182 | » | 125 | » | » | » | » | |
| » | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 134 | » | » | » | » | » | » | |
| 25 | Paris . . . . . . . . . . . | 72 | » | 12 | » | » | 24 | 60 | |
| » | Luxembourg (en dépôt . . . . | 43 | | » | | » | » | » | |
| 26 | Paris . . . . . . . . . . . | 6 | | » | » | » | » | » | |
| » | Sarrebruck . . . . . . . . | 150 | | 125 | | | » | 50 | |
| 27 | Id. . . . . . . . . . . | 50 | | » | | | » | » | |
| 30 | Id. . . . . . . . . . . | 63 | 6 | 12 | | | 18 | 105 | |
| | **Septembre.** | | | | | | | | |
| 3 | Bouillon . . . . . . . . . . | 381 | | 4 | 3 | 22 | 45 | 48 | |
| » | Neufchâteau . . . . . . . . | 280 | 4 | 25 | | | | | |
| » | Aix la-Chapelle . . . . . . | 366 | | 15 | | | » | 55 | |
| » | Cologne . . . . . . . . . . | 50 | | | | | | » | |
| | Dusseldorf . . . . . . . . | 248 | » | | | | | | |
| » | Bouillon . . . . . . . . . . | | » | | | | | » | |
| 4 | Sedan . . . . . . . . . . . | 162 | » | 29 | | » | | » | |
| 7 | Mouzon . . . . . . . . . . | 140 | | | | | | 12 | |
| 8 | Givonne . . . . . . . . . . | 125 | » | 12 | » | » | » | 65 | |
| » | Brevilly . . . . . . . . . . | | | | » | » | | » | |
| » | Sainte-Marie-aux-Chênes . . . | 100 | 3 | » | » | | 15 | 50 | |
| 9 | Sarrebruck . . . . . . . . | 78 | 29 | 33 | 14 | 152 | 15 | 36 | |
| | Trèves . . . . . . . . . . | | » | » | » | » | » | | |
| » | Givonne . . . . . . . . . . | 50 | 6 | 6 | » | 33 | » | | |
| | A reporter. . . | 3,605 | 60 | 448 | 17 | 207 | 117 | 481 | |

| Plastrons et Ceintures de flanelle. | Essuie-mains, Nappes et Serviettes. | Tabliers. | Rideaux. | Couvertures. | Matelas. | Coussins. | Toiles à matelas. | Taies d'oreillers. | Draps de lit. | Écharpes et Cravates. | Pommes de terre, Légumes (par kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | 4 | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 100 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 135 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 9 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 376 | » | » |
| » | 24 | » | » | » | » | » | » | » | 22 | » | » |
| » | 24 | » | » | 8 | » | » | » | » | 170 | » | » |
| » | 18 | » | » | » | » | » | » | » | 2 | » | » |
| » | 200 | 24 | » | » | » | 4 | » | 60 | » | » | » |
| » | 72 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 98 | » | » | 12 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 24 | » | 12 | » | » | » | » | 28 | » | » |
| | | | | | | | | | | | |
| » | 95 | » | » | » | » | » | 4 | » | 61 | » | » |
| » | 112 | » | » | 25 | » | » | » | 43 | 76 | » | » |
| » | 25 | » | » | 2 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 102 | » | » | » | » | » | » | 1 | 62 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 6 | 6 | » | » | » | » | » | » | 31 | » | » |
| » | 12 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 95 | » | » | » | » | 2 | » | 6 | » | » | » |
| » | » | » | » | 25 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 60 | » | » | » | » | » | » | » | 100 | » | » |
| 2 | 43 | » | » | » | » | » | » | 5 | 11 | » | » |
| » | » | » | » | 5 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 6 | » | 2 | » |
| 2 | 986 | 54 | » | 89 | » | 10 | 4 | 121 | 1,183 | 2 | » |

| DATES. | MOIS. | Chemises. | Gilets de flanelle et vareuses. | Caleçons. | Camisoles de toile et de coton. | Bonnets de coton. | Chaussettes et bas (par paire). | Mouchoirs de poche. | Vêtements de drap |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . . | 3,605 | 60 | 448 | 17 | 207 | 117 | 481 | |
| | **Septembre 1870.** | | | | | | | | |
| 10 | Givonne . . . . . . . . . . | 48 | | » | » | » | » | 48 | |
| » | Sedan. . . . . . . . . . . | 24 | » | 12 | » | » | » | » | |
| » | Liége. . . . . . . . . . . | 34 | » | » | » | » | » | » | |
| » | Dinant . . . . . . . . . . | 48 | » | » | » | » | » | 14 | |
| » | Namur . . . . . . . . . . | 12 | » | » | » | » | » | 12 | 10 |
| » | Sedan. . . . . . . . . . . | 90 | » | » | » | » | » | 24 | |
| » | Bouillon. . . . . . . . . | 169 | 3 | » | » | » | | » | |
| 12 | Sedan. . . . . . . . . . . | 81 | 6 | 12 | 12 | 9 | 16 | 25 | |
| 13 | Mouzon . . . . . . . . . . | 198 | 6 | 18 | » | » | 48 | 36 | |
| » | Sedan. . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | 126 | » | |
| 14 | Trèves . . . . . . . . . . | 36 | 6 | 5 | » | » | » | 12 | |
| » | Sarrebruck. . . . . . . . | 33 | » | » | » | » | » | » | |
| » | Illy . . . . . . . . . . . | 87 | » | 18 | » | » | 48 | 12 | 6 |
| 15 | Sedan. . . . . . . . . . . | 126 | 16 | 19 | | » | 24 | 18 | |
| 16 | Sedan. . . . . . . . . . . | 88 | | 17 | 5 | » | 8 | 242 | |
| » | Libramont . . . . . . . . | 44 | | » | » | » | » | » | |
| 17 | Sedan. . . . . . . . . . . | 78 | » | 56 | 1 | 6 | 39 | 28 | 1 |
| » | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 352 | 38 | 44 | 16 | 31 | 48 | 127 | 7 |
| » | Dusseldorf . . . . . . . . | 158 | » | 5 | 4 | » | 13 | 28 | 52 |
| 18 | Sedan. . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Valkenberg. . . . . . . . | » | » | » | | » | » | » | |
| 21 | Libramont . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 22 | Sedan. . . . . . . . . . . | 24 | » | 4 | » | 2 | 10 | 16 | |
| 23 | Rouen . . . . . . . . . . | 120 | » | 12 | » | » | » | 56 | |
| 25 | Montmédy . . . . . . . . . | » | 14 | 1 | » | 27 | 13 | » | |
| 27 | Sedan. . . . . . . . . . . | » | » | | » | » | » | » | |
| 28 | Mouzon . . . . . . . . . . | 100 | » | 12 | » | 12 | » | » | 8 |
| 30 | Bruxelles, ambulance *B*. . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Id. id. *D*. . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| | A reporter. . . | 5,575 | 149 | 683 | 55 | 294 | 510 | 1,179 | 84 |

| Plastrons et Ceintures de flanelle. | Essuie-mains, Nappes et Serviettes. | Tabliers. | Rideaux. | Couvertures. | Matelas. | Coussins. | Toiles à matelas. | Taies d'oreillers. | Draps de lit. | Écharpes et Cravates. | Pommes de terre, Légumes (par kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 986 | 54 | » | 89 | » | 10 | 4 | 121 | 1,183 | 2 | » |
| » | 36 | » | » | 8 | » | » | » | » | 12 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 121 | » | » | » | » | » | » | 10 | 9 | » | » |
| » | 44 | » | » | » | » | » | » | » | 30 | » | » |
| » | 30 | » | » | » | » | » | 4 | » | 2 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 12 | » | » | » | » | » | 100 | » | 60 | » | » |
| » | 85 | » | » | 1 | » | » | » | 16 | » | » | » |
| » | 29 | » | » | » | » | » | 6 | » | 131 | » | » |
| » | » | » | » | 300 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 36 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 24 | 3 | » | 4 | » | » | » | 20 | 24 | » | » |
| » | 23 | » | » | 40 | » | » | 1 | » | 4 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 31 | 25 | » | » | » | 95 | 66 | 9 | » | 56 | » | » |
| » | 63 | » | 4 | 56 | 3 | 18 | » | 14 | 78 | 24 | » |
| » | 13 | » | 2 | » | » | 8 | » | 15 | 36 | 6 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1,200 |
| » | » | » | » | 6 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 11 | » | » | 800 |
| » | 12 | » | » | 6 | » | 4 | » | » | » | » | 200 |
| 27 | 151 | » | » | » | » | » | » | » | 52 | » | » |
| » | » | » | » | 60 | » | » | 60 | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 200 |
| » | » | » | » | » | » | 2 | 100 | » | 50 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 24 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 20 |
| 60 | 1,654 | 57 | 6 | 570 | 98 | 108 | 284 | 207 | 1,787 | 32 | 2.420 |

| DATES. | MOIS. | Chemises. | Gilets de flanelle et vareuses. | Caleçons. | Camisoles de toile et de coton. | Bonnets de coton. | Chaussettes et bas (par paires). | Mouchoirs de poche. | Vêtements de drap. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . . | 5,575 | 149 | 683 | 55 | 294 | 510 | 1,179 | 81 |
| | **Septembre 1870.** | | | | | | | | |
| 30 | Bruxelles, ambulance *E.* . . . | 38 | 15 | 6 | 10 | » | 30 | 12 | 12 |
| » | Id. id. *G.* . . . | 31 | » | 25 | » | » | » | » | |
| » | Id. id. *H.* . . . | » | 6 | » | » | » | » | 8 | |
| » | Id. id. *I.* . . . | 25 | » | 25 | 25 | 21 | 25 | 25 | |
| » | Id. id. *K.* . . . | 50 | » | » | » | » | 40 | » | |
| » | Id. id. *L.* . . . | 136 | » | » | » | » | » | » | |
| » | Id. id. *M.* . . . | 80 | 5 | 26 | 18 | » | 24 | 12 | |
| » | Ambulance de Cureghem . . . | 60 | » | 48 | 7 | 24 | 36 | 5 | |
| » | Id. de Saint-Gilles . . | 24 | » | » | » | » | » | » | |
| » | Id. d'Uccle . . . . . | 96 | 12 | 43 | 28 | » | » | » | |
| » | Ambulance de Laeken . . . . | 54 | 8 | 15 | 15 | » | 12 | 25 | 8 |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg. | 404 | 247 | 201 | » | » | 66 | 106 | 101 |
| | **Octobre.** | | | | | | | | |
| 3 | Strasbourg . . . . . . . . | 229 | 10 | » | 8 | 15 | 143 | 30 | 1 |
| 5 | Sainte-Marie-aux-Chênes . . . | 36 | 18 | 15 | » | » | 11 | » | |
| 7 | Vouziers. . . . . . . . . | 122 | » | 16 | 11 | 7 | 17 | 183 | 1 |
| 9 | Montmédy . . . . . . . . | » | » | » | » | 10 | » | » | |
| 10 | Rouen . . . . . . . . . . | 281 | » | 58 | » | 3 | 6 | 30 | 1 |
| 12 | Deutz. . . . . . . . . . | 54 | » | 12 | 12 | » | » | » | |
| 13 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 138 | » | 15 | » | » | 50 | » | |
| » | Gérouville, château de la Soye . | 60 | » | 24 | 6 | 24 | 162 | 24 | |
| 15 | Mons . . . . . . . . . . | 54 | » | 18 | » | 12 | 24 | 34 | |
| 19 | Aix-la Chapelle . . . . . . | 200 | » | » | » | » | » | » | |
| 20 | Mouzon . . . . . . . . . . | » | 4 | 12 | » | » | 3 | » | |
| 20 | Arleux-du-Nord . . . . . . | 72 | 7 | » | » | 1 | 32 | 31 | |
| » | Gérouville, château de la Soye. | » | » | » | » | » | » | » | |
| 21 | Valkenberg. . . . . . . . | 24 | » | » | » | » | » | 6 | » |
| | A reporter. . . | 7,843 | 481 | 1,242 | 195 | 413 | 1,491 | 1,710 | 22[illegible] |

| Plastrons et Ceintures de flanelle. | Essuie-mains, Nappes et Serviettes. | Tabliers. | Rideaux. | Couvertures. | Matelas. | Coussins. | Toiles à matelas. | Taies d'oreillers. | Draps de lit. | Écharpes et Cravates. | Pommes de terre, Légumes (par kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 60 | 1,654 | 57 | 6 | 570 | 98 | 108 | 284 | 207 | 1,787 | 32 | 2,420 |
| » | 2 | » | » | » | » | 6 | » | 6 | 30 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 4 | » | » | » | 4 | » | 6 | » | » | » |
| » | 25 | » | » | » | » | 3 | » | » | » | 21 | 20 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 100 | » | » |
| » | 36 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 300 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 300 |
| » | » | » | » | 15 | 12 | 9 | 40 | » | 48 | » | 260 |
| » | » | » | » | » | » | 12 | » | » | » | » | » |
| » | 28 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 32 | » | » | 15 | » | » | 15 | » | 31 | » | 400 |
| 23 | 167 | 26 | 24 | 79 | 100 | 38 | 40 | 71 | 659 | » | » |
| 23 | 64 | 2 | » | 5 | » | 27 | » | 28 | 86 | » | » |
| 15 | 148 | 2 | » | » | » | » | » | 2 | » | 10 | » |
| » | 45 | » | » | 3 | » | » | » | 4 | 10 | 14 | » |
| » | » | » | » | 7 | » | » | » | » | 50 | » | » |
| 6 | 22 | 6 | » | » | 8 | 50 | » | » | 66 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 12 | » | » | » | » | » | » | » | » | 34 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 24 | » | » |
| 20 | » | » | » | » | » | 5 | » | » | 12 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 200 |
| 25 | 25 | » | » | 25 | 1 | 18 | » | 5 | 2 | » | » |
| » | » | » | » | 20 | » | » | » | 20 | » | » | » |
| » | 12 | » | » | 9 | 12 | 12 | » | » | 16 | » | » |
| 184 | 2,260 | 97 | 30 | 748 | 231 | 292 | 379 | 349 | 2,955 | 77 | 3,900 |

| DATES. | MOIS. | Chemises. | Gilets de flanelle et vareuses. | Caleçons. | Camisoles de toile et de coton. | Bonnets de coton. | Chaussettes et bas (par paires). | Mouchoirs de poche. | Vêtements de drap |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . | 7,843 | 481 | 1,242 | 195 | 413 | 1,191 | 1,710 | 22 |
| | **Octobre 1870.** | | | | | | | | |
| 23 | Montmédy . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | 36 | » | [illegible] |
| 26 | Claye. . . . . . . . . . . | » | 4 | 6 | » | » | 12 | 18 | [illegible] |
| 27 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 77 | 32 | » | » | » | 12 | 52 | [illegible] |
| » | Dammartin. . . . . . . . . | 400 | 100 | » | » | » | 165 | » | [illegible] |
| 28 | Arleux-du-Nord . . . . . . | » | 20 | » | » | » | » | » | 2 |
| 30 | Metz . . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | [illegible] |
| 31 | Metz . . . . . . . . . . . | 69 | 5 | 1 | » | 4 | 8 | 60 | [illegible] |
| » | Coblence. . . . . . . . . . | 200 | » | » | » | » | 12 | 24 | [illegible] |
| » | Metz . . . . . . . . . . . | 24 | » | 6 | » | » | » | » | [illegible] |
| » | Bruxelles, ambulance *D.* . . . | 24 | 6 | » | » | » | 18 | 42 | [illegible] |
| » | Id. id. *G.* . . . | 37 | 4 | 11 | » | 6 | 27 | 28 | [illegible] |
| » | Id. id. *H.* . . . | 18 | 13 | 6 | » | 18 | 14 | 28 | [illegible] |
| » | Id. id. *I.* . . . | 50 | » | 10 | » | » | 24 | [illegible] | [illegible] |
| » | Id. id. *K.* . . . | » | » | » | » | » | 15 | » | [illegible] |
| » | Id. id. *L.* . . . | 124 | » | 8 | » | » | 48 | » | 5 |
| » | Id. id. *M.* . . . | » | » | 30 | » | » | 24 | » | [illegible] |
| » | Ambulance de Cureghem . . . | 49 | 9 | 18 | » | » | 42 | 30 | [illegible] |
| » | Id. de Saint Gilles . . | » | 20 | 20 | » | 20 | 20 | 20 | [illegible] |
| » | Id. d'Uccle . . . . . | » | 4 | 3 | » | » | 45 | 12 | 1 |
| » | Id. de Laeken . . . . | 68 | 54 | » | 21 | 18 | 63 | 33 | 3 |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg. | 173 | 145 | 136 | 43 | 89 | 146 | 362 | 3 |
| | **Novembre.** | | | | | | | | |
| 3 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | » | 9 | » | » | » | » | » | » |
| 4 | Minden . . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | 60 | 12 | » |
| 6 | Gérouville, château de la Soye. | » | 9 | » | 1 | » | » | » | [illegible] |
| 10 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 104 | » | 24 | » | » | 18 | 6 | [illegible] |
| » | Düren. . . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | » | » | [illegible] |
| | A reporter. . . | 9,460 | 915 | 1,521 | 260 | 568 | 2,000 | 2,437 | 39 |

| Plastrons et Ceintures de flanelle. | Essuie-mains, Nappes et Serviettes. | Tabliers. | Rideaux. | Couvertures. | Matelas. | Coussins. | Toiles à matelas. | Taies d'oreillers. | Draps de lit. | Écharpes et Cravates. | Pommes de terre, Légumes (par kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 184 | 2,260 | 97 | 30 | 748 | 231 | 292 | 379 | 349 | 2,955 | 77 | 3,900 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 2 | » | » | » | » | » | » | » |
| 108 | 2 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 397 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 10 | » | » | » | » | 24 | » | » |
| » | » | » | » | » | 1 | » | » | » | 64 | » | » |
| » | 62 | 4 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 100 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 24 | » | » |
| 54 | » | » | » | » | » | » | » | » | 12 | » | 100 |
| » | 11 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 12 | » | » | » | » | » | » | » | 6 | » | » |
| » | 18 | » | » | » | » | » | » | 15 | » | » | 200 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 100 |
| » | » | » | » | » | » | 23 | » | » | » | » | 500 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 17 | 26 | » | » | 14 | » | 9 | » | 36 | 16 | » | 400 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 20 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | 2 | » | 12 | » | 12 | 500 |
| 24 | 180 | 54 | 12 | 100 | » | 51 | » | 166 | 374 | 17 | 235 |
| » | » | » | » | 33 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | 6 | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 387 | 2,571 | 155 | 42 | 1,324 | 232 | 377 | 385 | 578 | 3,575 | 106 | 5,935 |

| DATES. | MOIS. | Chemises. | Gilets de flanelle et vareuses. | Caleçons. | Camisoles de toile et de coton. | Bonnets de coton. | Chaussettes et bas (par paires). | Mouchoirs de poche. | Vêtements de drap par objets |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . . | 9,460 | 915 | 1,521 | 260 | 568 | 2,000 | 2,437 | 399 |
| | **Novembre 1870.** | | | | | | | | |
| 10 | Bazeilles. . . . . . . . . . | 78 | » | 6 | » | » | » | 12 | |
| 14 | Metz . . . . . . . . . . . | 106 | » | » | » | » | 24 | 68 | |
| 15 | Metz . . . . . . . . . . . | » | 20 | | | » | » | » | |
| 16 | Munich . . . . . . . . . . | 234 | 4 | 6 | » | 20 | 5 | 31 | |
| 17 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 80 | 16 | 4 | 2 | » | 10 | 6 | 4 |
| 27 | Thionville . . . . . . . . . | 78 | 6 | » | » | » | » | » | 6 |
| 28 | Metz . . . . . . . . . . . | 48 | » | | » | » | » | » | |
| 30 | Metz . . . . . . . . . . . | 12 | » | | » | » | 6 | 12 | » |
| » | Bruxelles, ambulance *A*. . . . | » | » | » | | » | » | » | |
| » | Id. id. *L*. . . . | » | » | | 2 | » | » | » | |
| » | Ambulance de Laeken . . . . | | | | | | » | » | |
| | Lazaret, avenue de Cortenberg. | 184 | 18 | 126 | 43 | 71 | 75 | 133 | 13 |
| | **Décembre.** | | | | | | | | |
| 8 | Carlsbourg . . . . . . . . | 3 | 1 | 2 | | » | 2 | » | |
| 10 | Bazeilles. . . . . . . . . . | 50 | » | » | | » | » | » | |
| 12 | Beverloo. . . . . . . . . . | 48 | » | 12 | » | » | 14 | 12 | |
| » | Metz et environs . . . . . . | 86 | » | 42 | | » | 50 | 27 | |
| 20 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 70 | 10 | » | » | » | 18 | | 8 |
| 26 | Orléans . . . . . . . . . . | 200 | 30 | » | » | » | 24 | » | |
| 29 | Maubeuge et environs . . . . | 106 | » | 26 | » | » | | | |
| » | Bruxelles, ambulance *H*. . . . | 75 | 5 | » | | » | 3 | 8 | |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg. | 100 | 51 | 12 | 4 | 6 | 45 | 106 | 4 |
| | **Janvier 1871.** | | | | | | | | |
| 6 | Tourcoing . . . . . . . . . | | 20 | 15 | | 50 | 40 | 94 | |
| 7 | Arleux-du-Nord . . . . . . . | 25 | » | 25 | | » | 25 | » | |
| | A reporter. . . | 11,043 | 1,096 | 1,797 | 311 | 715 | 2,341 | 2,946 | 434 |

| Plastrons et Ceintures de flanelle. | Essuie-mains, Nappes et Serviettes. | Tabliers. | Rideaux. | Couvertures. | Matelas. | Coussins. | Toiles à matelas. | Taies d'oreillers. | Draps de lit. | Écharpes et Cravates. | Pommes de terre, Légumes (par kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 387 | 2,571 | 155 | 42 | 1,324 | 232 | 377 | 385 | 578 | 3,575 | 106 | 5,935 |
| » | » | » | » | 12 | » | » | » | » | 90 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 12 | 48 | » | 15 |
| » | 14 | » | » | 8 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 23 | » | » | » | » | » | » | » | 54 | » | » |
| » | 24 | 4 | » | 3 | » | 14 | 6 | » | 18 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 16 | » | » | » | » | 8 | » | » | 12 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 12 | » | » |
| » | 29 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 200 |
| » | 167 | » | 12 | 16 | » | 11 | » | 183 | 266 | » | 200 |
| » | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 32 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 3 | » | » | » | » | » | » | » | » | 72 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2,500 |
| » | » | » | » | » | » | 15 | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 12 | » | 6 | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 20 | 22 | 400 |
| » | 24 | » | 10 | » | » | » | » | » | 112 | » | 2,500 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 80 | 100 | » | » |
| » | » | » | » | 10 | » | » | » | » | 30 | » | » |
| 390 | 2,868 | 159 | 64 | 1,386 | 232 | 431 | 391 | 885 | 4,409 | 128 | 11,750 |

| DATES. | MOIS. | Chemises. | Gilets de flanelle et vareuses. | Caleçons. | Camisoles de toile et de coton. | Bonnets de coton. | Chaussettes et bas par paires. | Mouchoirs de poche. | Vêtements de [illegible] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . | 11,043 | 1,096 | 1,797 | 311 | 715 | 2,341 | 2,946 | [illegible] |
| | **Janvier 1871.** | | | | | | | | |
| 10 | Metz . . . . . . . . . . . . | 150 | 28 | » | | » | » | » | |
| 13 | Maubeuge . . . . . . . . . | 150 | 33 | 32 | | | 50 | » | |
| 19 | Soissons. . . . . . . . . . | 62 | | 30 | | | » | | |
| 24 | Cambrai. . . . . . . . . . . | 100 | 43 | » | » | 12 | 51 | » | |
| 30 | Aix-la Chapelle . . . . . . | 100 | | » | | » | 24 | | |
| » | Wahn. . . . . . . . . . . . | 50 | 20 | » | | » | 21 | 5 | [illegible] |
| 31 | Baden-Baden . . . . . . . . | 125 | 8 | 20 | | | 10 | | 3 |
| » | Bruxelles, ambulance *II* . . . | 40 | 1 | » | | | 2 | | |
| | **Février.** | | | | | | | | |
| 10 | Maubeuge . . . . . . . . . | 250 | 20 | » | » | » | 36 | » | » |
| 18 | Paris. . . . . . . . . . . | » | | » | » | » | » | » | » |
| 19 | Givonne. . . . . . . . . . . | 72 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Maubeuge . . . . . . . . . | 108 | 37 | » | 3 | » | 54 | » | » |
| 20 | Cambrai. . . . . . . . . . | 84 | » | » | » | » | » | 10 | » |
| » | Corbie . . . . . . . . . . | 28 | » | 58 | » | » | » | » | » |
| 26 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 27 | Charleville . . . . . . . . . | 110 | » | | | » | » | » | » |
| 28 | Lille . . . . . . . . . . . . | 209 | » | 12 | » | » | » | » | » |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg. | » | » | 9 | » | » | 17 | 8 | » |
| | **Mars.** | | | | | | | | |
| 1 | Baden-Baden . . . . . . . . | 57 | 11 | 3 | » | » | 60 | 24 | » |
| 7 | Maubeuge . . . . . . . . . | 90 | » | 3 | » | » | » | 24 | » |
| 9 | Lille . . . . . . . . . . . . | 76 | » | » | | » | 6 | 40 | [illegible] |
| 10 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 105 | » | 18 | » | » | 6 | » | [illegible] |
| 11 | Lille . . . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| | A reporter. . . | 12,979 | 1,297 | 1,982 | 314 | 727 | 2,678 | 3,057 | [illegible] |

| Plastrons et Ceintures de flanelle. | Essuie-mains, Nappes et Serviettes. | Tabliers. | Rideaux. | Couvertures. | Matelas. | Coussins. | Toiles à matelas. | Taies d'oreillers. | Draps de lit. | Écharpes et Cravates. | Pommes de terre, Légumes par kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 390 | 2,868 | 159 | 64 | 1,386 | 232 | 431 | 391 | 885 | 4,409 | 128 | 11,750 |
| » | 146 | » | » | 8 | » | 17 | » | » | 60 | » | » |
| » | 100 | » | 4 | 11 | » | 6 | » | » | 22 | » | » |
| » | 112 | » | » | » | 1 | 20 | 65 | 60 | 74 | » | » |
| » | » | » | » | 25 | » | » | 34 | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 50 | » | 400 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 5 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 30 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 12 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2,500 |
| » | » | » | » | 4 | » | » | » | » | » | » | 100 |
| » | 20 | » | » | » | » | » | » | » | 71 | » | 100 |
| » | 6 | » | 10 | » | » | » | » | 6 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 600 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 100 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 2 | » | » | » | » | 117 | » | 43 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 60 | » | 200 |
| 14 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 4 | » |
| » | 10 | » | » | » | » | » | » | » | 114 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 25 | » | » | » |
| » | » | » | » | 10 | » | » | » | » | 24 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 500 |
| 404 | 3,262 | 159 | 80 | 1,444 | 233 | 474 | 490 | 1,093 | 4,914 | 192 | 16,250 |

| DATES. | MOIS. | Chemises. | Gilets de flanelle et vareuses. | Caleçons. | Camisoles de toile et de coton. | Bonnets de coton. | Chaussettes et bas (par paires). | Mouchoirs de poche. | Vêtements de drap. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . . | 12,979 | 1,297 | 1,982 | 314 | 727 | 2,678 | 3,057 | 4 |
| | **Mars 1871.** | | | | | | | | |
| 16 | Aix-la Chapelle . . . . . . | 75 | » | » | » | » | » | | |
| 17 | Lille . . . . . . . . . . | 75 | » | » | » | » | » | » | |
| 29 | Saint-Quentin . . . . . . . | 144 | » | 12 | » | » | » | 12 | |
| 30 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | » | » | » | 5 | » | » | » | |
| | **Mai.** | | | | | | | | |
| 3 | Versailles . . . . . . . . | 108 | 42 | 118 | 15 | » | 90 | 92 | |
| | **Juin.** | | | | | | | | |
| 8 | Magnanville (Seine-et-Oise) . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| | Totaux . . . | 13,381 | 1,339 | 2,112 | 334 | 727 | 2,768 | 3,161 | |

| Plastrons et Ceintures de flanelle. | Essuie-mains, Nappes et Serviettes. | Tabliers. | Rideaux. | Couvertures. | Matelas. | Coussins. | Toiles à matelas. | Taies d'oreillers. | Draps de lit. | Écharpes et Cravates. | Pommes de terre, Légumes (par kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 404 | 3,262 | 159 | 80 | 1,444 | 233 | 474 | 490 | 1,093 | 4,914 | 192 | 16,250 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 100 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 8 | » | » | » | » | » | 2 | » | 98 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 133 | 103 | » | » | 4 | » | 37 | 50 | 99 | 188 | 19 | » |
| » | » | » | » | 18 | » | » | » | » | 24 | » | » |
| 537 | 3,373 | 159 | 80 | 1,466 | 233 | 511 | 542 | 1,192 | 5,224 | 211 | 16,350 |

| DATES. | MOIS. | Riz (kilogrammes). | Liebig (pots). | Viande fraîche et viande fumée (kilogr.). | Biscuits secs (caisses). | Oranges et citrons (caisses). | Café (kilogr.). | Thé (livres). | Sucres |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Août 1870.** | | | | | | | | |
| 11 | Luxembourg (en dépôt) | » | » | » | » | 1 | » | » | |
| 17 | Paris | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Berlin | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Trèves | » | » | » | » | » | » | » | |
| 18 | Paris | » | » | » | 1 | 1 | » | » | |
| » | Luxembourg (en dépôt) | » | » | » | » | » | » | » | |
| 24 | Paris | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Trèves | » | » | » | » | » | » | » | |
| 25 | Paris | » | 25 | » | » | » | » | » | |
| » | Luxembourg (en dépôt) | » | | » | » | » | » | » | |
| 26 | Paris | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Sarrebruck | » | » | 16 | » | » | 10 | » | |
| 27 | Id. | » | » | » | » | » | » | » | |
| 30 | Id. | » | » | » | 4 | » | » | » | |
| | **Septembre.** | | | | | | | | |
| 3 | Bouillon | » | 25 | » | 2 | » | » | » | |
| » | Neufchâteau | » | 25 | » | » | » | » | 3 | |
| » | Aix-la-Chapelle | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Cologne | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Mouzon | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Bouillon | » | » | » | » | 1 | » | 3 | |
| » | Metz | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Namur | » | » | » | » | » | » | » | |
| 4 | Metz | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Autrecourt | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Sedan | » | 100 | 150 | 2 | » | » | » | |
| 5 | Sedan | » | » | » | » | » | » | » | |
| 7 | Mouzon | » | » | » | » | » | » | » | |
| 8 | Givonne | » | » | » | » | » | » | » | |
| | A reporter | » | 175 | 166 | 9 | 3 | 10 | 6 | |

| Chocolat (livres) | Savon (briques) | Bougies (livres) | Cigares (caisses) | Tabac (kilogrammes). | Vins et liqueurs (bouteilles). | Plâtre (tonneaux). | Sel de soude (tonneaux). | Médicaments (flacons et boîtes). | Draps fanons. | Linge de pansement (caisses). | Charpie (caisses.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 4 | 3 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 7 | 4 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2 | 2 |
| » | » | » | » | » | 10 | » | » | 25 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | 54 | » | » | 25 | » | 1 | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 4 | 4 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 4 | 4 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 3 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 3 |
| 8 | » | » | » | » | 32 | » | » | » | » | 1 | 3 |
| » | » | » | 5 | 10 | 28 | » | » | » | » | » | » |
| 10 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » |
| | | | | | | | | | | | |
| » | » | » | » | » | 50 | » | » | » | » | » | 6 |
| 10 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 |
| 3 | » | » | » | » | » | » | » | » | 271 | » | » |
| 3 | » | » | » | » | » | » | » | » | 18 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 25 | » | 1 | 1 |
| 12 | 20 | » | 10 | » | 22 | » | » | 25 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 25 | » | 2 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 3 | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2 | 1 |
| » | » | » | 14 | 20 | 50 | » | » | » | » | 1 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2 | 1 |
| 7 | » | » | 5 | 3 | » | » | » | » | » | » | 1 |
| 7 | » | » | » | » | 50 | » | » | » | » | » | 3 |
| 60 | 20 | » | 34 | 33 | 296 | » | » | 125 | 289 | 38 | 43 |

| DATES | MOIS. | Riz (kilogrammes). | Liebig (pots). | Viande fraîche et viande fumée (kilogr.) | Biscuits secs (caisses). | Oranges et citrons (caisses). | Café (kilogrammes). | Thé (livres) | Sucre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report | » | 175 | 166 | 9 | 3 | 10 | 6 | |
| | **Septembre 1870.** | | | | | | | | |
| 8 | Brevilly . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Sainte-Marie-aux-Chênes . | » | 20 | » | 4 | » | » | » | |
| 9 | Sarrebruck . | » | » | » | 2 | » | » | » | |
| » | Treves | » | 25 | » | » | » | » | » | |
| » | Sedan | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Liége . . | » | » | » | 1 | » | » | » | |
| 10 | Dinant | 150 | » | » | » | » | » | » | |
| » | Namur . | » | 50 | 10 | » | » | » | » | |
| » | Sedan. . | » | » | » | 1 | » | » | » | |
| » | Bouillon . | » | 10 | 88 | 4 | » | » | » | |
| 12 | Sedan. . | 50 | 6 | » | » | » | 3 | » | |
| 13 | Mouzon | 62 | 15 | » | 3 | » | » | » | |
| » | Sedan. | » | » | » | » | » | » | » | |
| 14 | Brevilly . | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Treves . . | » | 5 | » | 1 | » | » | » | |
| » | Illy | 10 | 25 | » | 4 | » | 10 | » | |
| 15 | Beverloo | » | » | » | » | » | » | » | |
| 15 | Sedan. | 10 | 15 | » | 1 | » | 5 | » | |
| 16 | Sedan. . | » | 13 | » | » | » | » | » | |
| » | Libramont . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 17 | Sedan. . . | » | » | » | » | » | » | 10 | |
| » | Aix-la-Chapelle | » | 11 | » | » | » | 25 | » | |
| 18 | Sedan. . . . | 100 | » | 10 | » | » | » | » | |
| » | Valkenberg. . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 19 | Marbehan . . . . . | » | 6 | » | » | » | 5 | » | |
| 20 | Mouzon . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 21 | Libramont . . . . | 100 | » | » | » | » | 100 | » | |
| 22 | Sedan. . . . . . . . . | 50 | 1 | » | » | » | » | 2 | |
| 23 | Rouen . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| | A reporter. . . | 532 | 377 | 274 | 30 | 3 | 158 | 18 | |

| (pots). | Chocolat (livres) | Savon (briques) | Bougies (livres) | Cigares (caisses) | Tabac kilogr.). | Vins et liqueurs (bouteilles). | Plâtre (tonneaux). | Sel de soude (tonneaux). | Médicaments (flacon et boîtes). | Draps fanons. | Linge de pansement (caisses). | Charpie (caisse). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 60 | 20 | » | 34 | 33 | 296 | » | » | 125 | 289 | 38 | 43 |
| | » | » | 10 | » | » | » | » | » | 15 | » | » | » |
| | 5 | » | » | 10 | » | 48 | » | » | 5 | » | » | 1 |
| | 5 | » | » | » | 5 | » | » | » | » | 62 | » | » |
| | » | » | » | » | » | 52 | » | » | » | » | 1 | » |
| | » | » | » | » | » | 75 | » | » | » | » | 1 | » |
| | » | » | » | » | » | 15 | » | » | 25 | » | 2 | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 3 | » |
| | 5 | » | » | » | 1/2 | » | » | » | » | 10 | 2 | 1 |
| | 40 | 6 | 50 | 6 | 10 | 108 | » | » | 60 | » | 4 | 1 |
| | » | » | » | 3 | 53 | 145 | » | » | 25 | » | » | » |
| | 10 | 12 | » | 5 | 34 | » | » | » | 60 | 12 | » | 1 |
| | 6 | 2 | » | 5 | 30 | 35 | » | » | » | » | 3 | 4 |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | 145 | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | 73 | » | » | » | » | » | » |
| | 10 | » | » | » | » | 25 | » | » | 7 | » | » | » |
| | » | 15 | » | » | » | » | » | » | 25 | » | 3 | 2 |
| | » | » | » | 3 | 10 | » | » | » | » | » | » | » |
| | 6 | » | » | » | 10 | 50 | » | » | » | » | 1 | 2 |
| | 9 | » | » | 14 | 9 | 2 | » | » | » | 20 | 4 | 2 |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | 2 |
| | 26 | » | 200 | 16 | 20 | » | » | » | » | 24 | » | 4 |
| | 15 | » | » | 47 | 40 | 53 | » | » | » | 164 | 2 | 1 |
| | » | » | » | » | » | 150 | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | 12 | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » |
| » | » | » | » | » | » | 50 | 1 | 1 | 25 | » | 2 | 1 |
| » | » | » | » | » | » | 23 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 2 | 60 | 5 | 2 | 3 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 8 | » | » | » | » | » | 18 | » | » |
| 5 | 197 | 57 | 320 | 156 | 226 1/2 | 1,178 | 1 | 1 | 529 | 599 | 68 | 65 |

| DATES. | MOIS. | Riz (kilogrammes). | (Liebig pots). | Viande fraîche et viande fumée (kilogr.). | Biscuits secs (caisses). | Oranges et (citrons caisses). | Café (kilogrammes). | Thé (livres). | Sucre (kilogrammes). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . | 532 | 377 | 274 | 30 | 3 | 158 | 18 | 100 |
| | **Septembre 1870.** | | | | | | | | |
| 24 | Beverloo. . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 25 | Montmédy . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 27 | Sedan. . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | 100 | » | » |
| 28 | Mouzon . . . . . . . . . | » | » | 25 | » | » | » | » | 5 |
| 29 | Mouzon . . . . . . . . . | » | 30 | 20 | » | » | » | 1 | » |
| 30 | Givonne . . . . . . . . . | 50 | 12 | 5 | 1 | » | 2 | 12 | 5 |
| » | Valkenberg . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Bruxelles, ambulance *A*. . . . | » | » | » | 3 | » | » | » | » |
| » | Id. id. *C*. . . . | » | » | 20 | 3 | » | » | » | » |
| » | Id. id. *D*. . . . | » | » | 20 | 3 | » | » | » | 5 |
| » | Id. id. *E*. . . . | 2 | » | » | » | » | 3 | » | 12 |
| » | Id. id. *F*. . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Id. id. *G*. . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Id. id. *H*. . . . | » | » | » | 2 | » | » | » | » |
| » | Id. id. *I*. . . . | » | » | 20 | 3 | » | » | » | » |
| » | Id. id. *K*. . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Id. id. *L*. . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Id. id. *M*. . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Ambulance de Cureghem . . . | 50 | 38 | 20 | 2 | » | 55 | » | 15 |
| » | Id. de Saint-Gilles . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Id. d'Uccle . . . . . | » | 6 | » | 1 | » | » | » | » |
| » | Ambulance de Laeken . . . . | 50 | 8 | 25 | 1 | » | 5 | 5 | » |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg. | 100 | 14 | » | 2 | » | 100 | 2 | 27 |
| | **Octobre.** | | | | | | | | |
| 3 | Strasbourg . . . . . . . . | 50 | » | » | » | » | 100 | » | » |
| 5 | Sainte-Marie-aux-Chênes . . . | 100 | 4 | 5 | 2 | » | » | 4 | 5 |
| 7 | Vouziers. . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | » | » | » |
| | A reporter. . . | 1,134 | 489 | 434 | 53 | 3 | 523 | 42 | 180 |

| Chocolat (livres) | Savon (briques) | Bougies (livres) | Cigares (caisses) | Tabac (kilogrammes). | Vins et liqueurs (bouteilles). | Plâtre (tonneaux). | Sel de soude (tonneaux). | Médicaments (flacons et boîtes). | Draps fanons. | Linge de pansement (caisses). | Charpie (caisses). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 197 | 57 | 320 | 156 | 226 ½ | 1,178 | 1 | 1 | 529 | 599 | 68 | 65 |
| » | » | » | 2 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 2 | » | 24 | » | » | 25 | » | 1 | » |
| » | » | » | » | » | 75 | » | » | 12 | » | 1 | » |
| » | » | 4 | » | 25 | 250 | » | » | 20 | » | 2 | 1 |
| » | » | » | 4 | 15 | 250 | » | » | 12 | » | » | » |
| » | » | » | 3 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 7 | » | » | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 20 | 6 | » | » | 2 | 12 | » | » | » | 9 | » | » |
| » | » | » | » | » | 50 | » | » | » | » | » | » |
| 5 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 5 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | 10 | » | » | » | » | » | 2 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| 2 | 2 | » | 3 | 5 | 25 | » | » | 1 | » | » | 1 |
| 16 | 1 | » | 3 | 5 | 42 | » | » | 5 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | 18 | » | » | » | » | » | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 12 | » | 3 | 3 |
| » | » | » | 2 | » | 74 | » | » | 7 | » | » | 1 |
| 14 | 10 | 200 | 13 | 22 | 243 | » | » | 15 | 181 | 2 | 1 |
| » | 5 | 2 | » | » | » | » | » | 10 | » | 1 | » |
| 39 | » | » | 10 | » | 100 | » | » | 60 | » | » | » |
| 1 | » | » | 1 | » | 25 | » | » | 25 | 12 | » | » |
| 294 | 86 | 526 | 199 | 300 ½ | 2,376 | 1 | 1 | 740 | 801 | 79 | 78 |

| DATES. | MOIS. | Riz (kilogrammes). | Liebig (pots). | Viande fraîche et viande fumée (kilogr.). | Biscuits secs (caisses). | Oranges et citrons (caisses). | Café (kilogr.). | Thé (livres). | Sucre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . | 1,134 | 489 | 434 | 53 | 3 | 523 | 42 | [illegible] |
| | **Octobre 1870.** | | | | | | | | |
| 9 | Montmédy . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 10 | Rouen . . . | » | 20 | » | » | » | » | » | |
| 12 | Deutz. . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 13 | Aix-la-Chapelle | 100 | 23 | | » | » | 10 | 4 | |
| » | Gérouville, château de la Soye . | » | 6 | » | » | » | » | » | |
| 15 | Mons . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 19 | Aix-la-Chapelle . . . | | 48 | » | » | » | » | 7 | |
| 20 | Mouzon . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 20 | Arleux du Nord . | » | 10 | » | » | » | » | » | |
| 21 | Valkenberg. . . | » | 12 | » | » | » | » | » | |
| 23 | Montmédy . . . . . | » | 12 | » | » | » | » | » | |
| 26 | Metz . . . . . . . . . . | » | 12 | » | » | » | » | 5 | |
| » | Claye. . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 27 | Aix-la-Chapelle . | 100 | 20 | » | » | » | » | 6 | |
| 27 | Dammartin . . . | » | » | » | » | » | » | 10 | |
| 28 | Arleux du Nord . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 30 | Metz . . . . . . | » | 2 | » | » | » | » | » | |
| 31 | Metz . . . | » | » | » | 1 | » | » | » | |
| 31 | Coblence. . . . | » | » | » | » | » | » | 35 | |
| » | Metz . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| | Bruxelles, ambulance *B* . | » | » | » | » | » | 1 | » | |
| » | Id. id. *D* . . | 5 | 11 | 4 | » | » | 3 | » | |
| » | Id. id. *G* . | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Id. id. *H* . | 4 | » | 28 | 1 | » | » | 2 | |
| » | Id. id. *K* . . | 100 | » | » | » | » | » | » | |
| » | Id. id. *L* . . | 110 | 6 | » | 1 | » | » | » | |
| » | Id. id. *M* . | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | Ambulance de Cureghem . . | 45 | 30 | 3 | 3 | » | 51 | 1 | |
| » | Id. d'Uccle . . . . | » | » | » | » | » | » | 4 | |
| | A reporter. . . | 1,598 | 701 | 469 | 59 | 3 | 588 | 116 | [illegible] |

| Sirop de fruits (pots). | Chocolat (livres) | Savon (briques) | Bougies (livres) | Cigares (caisses) | Tabac (kilogrammes). | Vins et liqueurs (bouteilles). | Plâtre (tonneaux). | Sel de soude (tonneaux). | Médicaments (flacon et boîtes). | Draps fanons. | Linge de pansement (caisses). | Charpie (caisses). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 14 | 294 | 86 | 526 | 199 | 300 1/2 | 2,376 | 1 | 1 | 740 | 801 | 79 | 78 |
| » | » | » | » | » | » | 50 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 5 | 2 |
| » | 10 | » | » | 11 | » | 25 | » | » | » | » | » | » |
| 12 | » | » | 15 | 6 | 5 | » | » | » | 15 | 24 | » | 2 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 4 | 12 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 18 | 1 | 2 |
| » | » | » | 17 | 16 | 15 | 100 | » | » | 17 | » | 1 | 1 |
| » | » | » | 12 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 40 | » | » | » | » | » | 34 | » | 1 | 1 |
| » | » | » | » | 6 | 15 | » | 1 | » | 6 | » | 1 | 1 |
| » | » | » | » | 3 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 4 | 5 | » | » | » | 12 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | 3 | » | » | » | » | » | 1 |
| » | » | » | » | 10 | 15 | 50 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 12 | 17 | 18 | 30 | » | » | » | » | 1 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » |
| » | 8 | » | » | » | 2 | 36 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2 | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 9 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 14 | » | » | 1 |
| » | 2 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 5 | 5 | » | 4 | 3 | » | 49 | » | » | » | » | » | » |
| » | 2 | » | » | » | » | 48 | » | » | » | » | » | » |
| 2 | 3 | » | » | » | 1 | 28 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 22 | 2 | 54 | » | » | 4 | » | » | » |
| » | 2 | » | » | 1 | » | 92 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 2 | » | 12 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 4 | » | 3 | 73 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 63 | 326 | 86 | 630 | 300 | 381 1/2 | 3,026 | 2 | 1 | 855 | 855 | 92 | 90 |

| DATES. | MOIS. | Riz (kilogrammes). | Liebig (pots). | Viande fraîche et viande fumée (kilogr.). | Biscuits secs (caisses). | Oranges et citrons (caisses). | Café (kilogr.). | Thé (livres). | Sucre (kilogrammes). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . . | 1,598 | 701 | 469 | 59 | 3 | 588 | 116 | 216 |
| | **Octobre 1870.** | | | | | | | | |
| 31 | Ambulance de Laeken . . . . | 25 | 17 | » | » | » | » | » | 6 |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg . | 220 | 3 | 10 | 9 | » | 5 | 1 | 27 |
| | **Novembre.** | | | | | | | | |
| 1 | Metz . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | 2 | » |
| 3 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | » | » | » | » | » | 40 | » | 2 |
| 6 | Gérouville, château de la Soye . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 7 | Metz . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | 2 | » |
| 10 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 100 | » | » | 1 | » | » | 16 | » |
| 10 | Düren. . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | 100 | » | 10 |
| » | Bazeilles. . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | 4 | » |
| 14 | Metz . . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | » | » | » |
| 15 | Metz . . . . . . . . . . | » | » | » | 1 | » | » | 2 | 1 |
| 16 | Munich . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | 100 | » | 15 |
| 17 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | » | » | » | » | » | 50 | » | » |
| 27 | Thionville . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | 100 | 6 | » |
| 28 | Metz . . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | » | » | » |
| 29 | Amiens . . . . . . . . . | 25 | » | » | 1 | » | » | » | » |
| 30 | Metz . . . . . . . . . . | 200 | 25 | » | 2 | » | 200 | » | » |
| » | Bruxelles, ambulance *H* . . . | » | » | » | 1 | » | » | 2 | » |
| » | Id. id. *K* . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Id. id. *L* . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Id. id. *N* . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Ambulance de Laeken . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg . | » | 3 | » | » | » | 100 | » | 10 |
| | A reporter . . . | 2,668 | 749 | 479 | 74 | 3 | 1,283 | 151 | 287 |

| Sirop de fruits (pots). | Chocolat (livres) | Savon briques) | Bougies (livres). | Cigares (caisses) | Tabac (kilogrammes). | Vins et liqueurs (bouteilles). | Plâtre (tonneaux). | Sel de soude (tonneaux). | Médicaments (flacons et boîtes). | Draps fanons. | Linge de pansement (caisses). | Charpie (caisses). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 163 | 326 | 86 | 630 | 300 | 381 1/2 | 3,026 | 2 | 1 | 855 | 855 | 92 | 90 |
| » | » | » | » | 5 | 12 | 96 | » | » | 2 | » | » | » |
| 35 | 12 | » | 100 | 16 | 57 | 565 | 1 | » | 62 | 30 | 2 | 1 |
| » | 5 | » | » | » | » | » | » | » | 16 | » | » | » |
| » | 6 | » | » | 5 | 5 | » | » | » | » | 5 | » | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 6 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 20 | » | 1 | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 |
| 5 | » | » | » | 2 | 5 | » | » | » | 3 | » | » | » |
| » | » | » | 6 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 16 | » | » |
| 2 | » | » | 12 | 5 | 6 | » | » | » | » | » | » | 1 |
| » | 14 | » | » | 2 | 15 | » | » | » | » | 7 | » | 3 |
| 7 | » | » | » | 10 | 3 | 31 | » | » | 4 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 14 | » | 1 |
| » | » | » | » | 1 | 10 | » | » | » | 4 | » | » | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | 1 | » | » | » | 1 | 1 |
| » | » | » | 20 | » | 15 | 124 | » | » | 10 | » | » | » |
| » | 2 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 1/2 | 8 | 40 | » | » | » | » | » | » |
| » | 1 | » | » | » | 3 | 12 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | 40 | » | » | » | 3 | » | » |
| » | 8 | » | 65 | 3 | 6 | 5 | » | » | 5 | » | » | » |
| 212 | 374 | 86 | 833 | 350 1/2 | 526 1/2 | 3,939 | 4 | 1 | 987 | 930 | 96 | 101 |

| DATES. | MOIS. | Riz (kilogrammes). | Liebig (pots). | Viande fraîche et viande fumée (kilogr.). | Biscuits secs (caisses). | Oranges et citrons (caisses). | Café (kilogrammes). | Thé (livres). | Sucre (kilogrammes). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report | 2,668 | 749 | 479 | 74 | 3 | 1,283 | 151 | 287 |
| | **Décembre 1870** | | | | | | | | |
| 8 | Carlsbourg. . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 0 | Bazeilles. . . . . . . . . . | 60 | » | » | » | » | 15 | 4 | » |
| » | Metz et environs . . . . . | » | » | » | » | » | » | 6 | » |
| 20 | Aix-la-Chapelle . . . . . | 100 | 42 | » | » | » | » | 6 | » |
| 26 | Orléans . . . . . . . . . | 70 | » | » | » | » | 60 | 12 | |
| 29 | Maubeuge et environs . . . . | 100 | » | » | » | » | 90 | » | » |
| » | Bruxelles, ambulance *G*. . . . | » | » | | | » | 150 | » | » |
| » | Id. id. *H*. . . . | 7[illegible] | » | » | 1 | » | 20 | 3 | » |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg. | 5 | » | » | 1 | » | 100 | 10 | » |
| | **Janvier 1871.** | | | | | | | | |
| 6 | Tourcoing . . . . . . . . | 100 | 10 | » | » | » | 15 | » | |
| 7 | Arleux du Nord . . . . . | » | » | » | | » | 3 | 12 | » |
| 10 | Metz . . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | 70 | 6 | » |
| 13 | Maubeuge . . . . . . . . | 100 | | » | » | » | » | 13 | » |
| 19 | Soissons. . . . . . . . . . | 20 | » | » | | » | » | » | » |
| 24 | Cambrai . . . . . . . . | 100 | 40 | 17 | » | » | » | » | » |
| 30 | Wahn. . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 31 | Bruxelles, ambulance *H* . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | **Février.** | | | | | | | | |
| 18 | Paris . . . . . . . . | » | » | » | » | » | 57 | » | 45 |
| 19 | Givonne . . . . . . . . | » | » | 10 | » | » | 100 | » | » |
| » | Maubeuge . . . . . . . | » | 70 | 280 | » | 9 | » | » | » |
| 20 | Cambrai . . . . . . . . | 90 | » | 40 | » | » | » | 3 | » |
| 20 | Corbie . . . . . . . . | » | » | 25 | » | 1 | » | 11 | » |
| 26 | Aix-la-Chapelle . . . . . | 50 | » | » | » | 1 | » | » | » |
| | A reporter. . . | 3,638 | 911 | 851 | 78 | 14 | 1,963 | 237 | 332 |

| …pots). | Chocolat (livres) | Savon (briques) | Bougies (livres) | Cigares (caisses) | Tabac (kilogr.) | Vins et liqueurs (bouteilles). | Plâtre (tonneaux). | Sel de soude (tonneaux). | Médicaments (flacons et boîtes). | Draps fanons. | Linge de pansement. (caisses). | Charpie (caisses). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 374 | 86 | 833 | 350 1/2 | 526 1/2 | 3,939 | 4 | 1 | 987 | 930 | 96 | 101 |
| | » | » | » | » | 5 | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | 2 | 10 | » | » | » | 24 | » | » | » |
| | 10 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | 9 | » | » | » | 15 | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | 40 | » | » | 20 | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | 15 | 12 | » | » | » | » | » | » |
| 1 | » | » | » | 8 | 40 | | » | » | » | » | » | 1 |
| » | » | » | » | » | 10 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 5 | 10 | 1 | 2 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2 | 2 |
| 15 | » | » | » | » | » | » | » | 1 | 36 | » | » | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| » | » | » | » | 12 | » | 100 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 |
| » | » | » | » | » | 2 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 24 | » | » | 5 | 20 | » | » | » | » | » | 3 | 2 |
| » | » | » | » | 4 | » | 58 | » | » | 20 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 1 | » | » | » | 5 | » | » | 1 | 3 | » | » | » |
| » | » | 12 | » | » | » | 25 | 1 | » | 11 | » | » | 1 |
| 2 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 |
| 230 | 409 | 98 | 833 | 381 1/2 | 642 1/2 | 4,174 | 5 | 3 | 1,121 | 940 | 103 | 113 |

| DATES. | MOIS. | Riz (kilogrammes). | Liebig (pots). | Viande fraîche et viande fumée (kilogr.) | Biscuits secs (caisses). | Oranges et citrons (caisses). | Café (kilogrammes.) | Thé (livres). | Sucre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report | 3,638 | 911 | 851 | 76 | 14 | 1,963 | 237 | 3 |
| | **Février 1871.** | | | | | | | | |
| 27 | Charleville . . . . . | 50 | » | 25 | » | » | » | 5 | |
| 28 | Lille . . . . . . . . . . . | 120 | » | » | » | 1 | » | 6 | |
| » | Bruxelles, ambulance L . . . | 100 | » | » | » | » | » | 7 | |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg . | 50 | » | » | » | » | 60 | 7 | |
| | **Mars.** | | | | | | | | |
| 7 | Maubeuge . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 9 | Lille . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | |
| 10 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | » | » | » | » | » | » | 6 | |
| 11 | Lille . . . . . . . . . . . | 14 | » | » | » | » | » | 5 | |
| 16 | Aix-la-Chapelle . . . . . | 60 | » | » | » | » | 5 | » | |
| 17 | Lille . . . . . . . . . . . | 100 | » | » | » | » | 10 | » | |
| 29 | Saint-Quentin . . . . . . . | » | » | 50 | » | 1 | 100 | » | |
| 30 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | 100 | » | » | » | » | » | » | |
| | **Mai.** | | | | | | | | |
| 3 | Versailles . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | 5 | |
| | **Juin.** | | | | | | | | |
| 8 | Magnanville, Seine et Oise . . | » | » | 29 | » | 1 | » | » | |
| | TOTAUX. . . . | 4,232 | 911 | 955 | 76 | 17 | 2,138 | 278 | 3 |

| Chocolat (par livre). | Savon (par brique). | Bougies (par livre). | Cigares (par caisse). | Tabac (par kilogr.). | Vins et liqueurs (par bouteille). | Plâtre (par tonneau). | Sel de soude (par tonneau). | Médicaments (par flacon et boîte). | Draps fanons. | Linge de pansement (par caisse). | Charpie (par caisse). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 409 | 98 | 833 | 381 1/2 | 642 1/2 | 4,174 | 5 | 3 | 1,121 | 940 | 103 | 113 |
| » | » | » | » | 2 | » | » | » | 4 | » | » | 1 |
| 20 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 10 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 3 | 1 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 3 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 3 | » |
| 8 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | 500 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| 42 | » | » | 1 | 10 | 87 | » | » | » | » | 1 | 2 |
| 489 | 98 | 833 | 382 1/2 | 654 1/2 | 4,761 | 5 | 3 | 1,125 | 940 | 114 | 118 |

| DATES. | MOIS. | Compresses et bandes caisses. | Toile et calicot pièces. | Bandes plâtrées paquets. | Éponges pièces. | Ouate paquets. | Farine de lin tonnes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Août 1870.** | | | | | | |
| 17 | Paris | 3 | | » | | | |
| | Trèves | 2 | | » | » | » | |
| 18 | Paris | 2 | » | 93 | | | |
| | Luxembourg (en dépôt) | | » | 132 | | | |
| 24 | Paris | 4 | | | | » | |
| | Trèves | 4 | | » | | | |
| | Aix-la-Chapelle | 6 | » | | | | |
| 25 | Paris | 3 | | » | | 3 | » |
| | Luxembourg (en dépôt) | 1 | | » | » | » | |
| 26 | Paris | 2 | | | | | |
| 27 | Sarrebruck | » | | | 98 | » | |
| 30 | Id. | | | | | | 1 |
| | **Septembre.** | | | | | | |
| 3 | Bouillon | 11 | 5 | | 16 | 8 | |
| | Neufchâteau | 3 | | | | » | |
| | Aix-la-Chapelle | 3 | | | | | |
| | Cologne | 3 | | | » | | |
| | Dusseldorf | 1 | | | | | |
| | Bouillon | | 21 | | » | | |
| 4 | Metz | 1 | | | | | |
| » | Autrecourt | 1 | | » | | | |
| | Sedan | | | | | | |
| 5 | Beverloo | | | | » | | |
| 7 | Mouzon | 4 | » | | » | | |
| 8 | Givonne | 4 | » | | 50 | | 1 |
| | Sainte Marie-aux-Chênes | 3 | | | » | | » |
| | Trèves | 2 | | | | | |
| » | Givonne | 1 | | | | | |
| | A reporter | 64 | 26 | 225 | 164 | 11 | 2 |

| chaux (tonnes). | Instruments de chirurgie. | Livres de lecture. | Ustensiles de ménage. | Tarlatane et mousseline (pièces). | Pains. | Fromage (kilogrammes). | OEufs. | Fruits (kilogrammes). | Farine de froment (sac de 100 kilogr.). | Amidon (caisses). | Beurre (kilogrammes). | Marrons (sac de 50 kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | 82 | » | 26 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | 50 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | 50 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | 280 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | 6 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | 362 | » | 32 | » | » | » | » | » | » | » | » |

| DATES. | MOIS. | Compresses et bandes (caisses). | Toile et calicot (pièces). | Bandes plâtrées (paquets). | Éponges (pièces). | Ouate (paquets). | Farine de lin (tonnes). | Chlor[illegible] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report | 64 | 26 | 225 | 164 | 11 | 2 | |
| | **Septembre 1870.** | | | | | | | |
| 8 | Sedan | » | | | | | | |
| » | Dinant | 1 | | | | | | |
| 10 | Namur | 3 | » | | | | | |
| 10 | Sedan | 2 | | | | | | |
| » | Bouillon | 1 | | » | | | » | |
| » | Sedan | 2 | » | | » | » | | |
| » | Mouzon | | » | | » | 2 | 1 | |
| 12 | Sedan | | » | | | » | » | |
| 13 | Brevilly | | » | | » | | | |
| » | Trèves | 1 | » | | | | | |
| 14 | Illy | » | » | | | | | |
| » | Beverloo | » | » | | | » | | |
| | Sedan | 1 | » | | | | | |
| 15 | Sedan | 4 | » | | 4 | » | | |
| 15 | Sedan | | | | | » | | |
| 16 | Aix la Chapelle | 2 | | | 32 | | » | |
| 17 | Sedan | | | | | » | | |
| » | Sedan | | | | » | 2 | » | |
| 18 | Rouen | | | | 66 | | » | |
| 22 | Beverloo | | | | | » | | |
| 23 | Montmédy | » | » | | | » | 1 | |
| 24 | Mouzon | » | | » | 10 | | 1 | |
| 25 | Givonne | » | | » | | » | » | |
| 28 | Valkenberg | 1 | | » | » | » | | |
| 30 | Bruxelles, ambulance *C* | » | » | » | » | » | | |
| » | Id. id. *D* | » | | | » | » | | |
| | Id. id. *E* | | » | » | | | » | |
| » | Id. id. *I* | | 1/2 | | | » | » | |
| » | Id. id. *K* | 3 | » | | | 3 | » | |
| | A reporter | 85 | 26 1/2 | 225 | 276 | 18 | 5 | |

| Instruments de chirurgie. | Livres de lecture. | Ustensiles de ménage. | Tarlatane et mousseline (pièces). | Pains. | Fromage (kilogrammes). | OEufs. | Fruits (kilogrammes). | Farine de froment (sac de 100 kilogr.). | Amidon (caisses). | Beurre (kilogrammes). | Marrons (sac de 50 kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| » | 362 | » | 32 | » | » | » | » | 2 | » | » | » |
| » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 200 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 218 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 150 | » | » | » | » | 1 | » | » |
| » | » | 60 | » | 200 | » | » | » | » | 1 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » | » |
| » | » | » | » | 150 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 85 | » | » | » | » | » | 100 | » |
| » | 300 | » | 1 | » | » | » | » | » | » | 15 | » |
| » | 50 | 12 | » | » | 10 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 219 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 75 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 30 | » | » | 75 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 175 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 2 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 75 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 25 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | 30 | 46 | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 40 | » | » | 44 | » | » | » | » |
| » | 12 | » | » | 12 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 28 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 1,173 | 74 | 35 | 1,308 | 10 | 30 | 90 | » | 3 | 115 | » |

| DATES. | MOIS. | Compresses et bandes (caisses). | Toile et calicot (pièces). | Bandes plâtrées (paquets). | Éponges (pièces). | Ouate (paquets). | Farine de lin (tonnes). | Chlorure de fer |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . | 85 | 26 1/2 | 225 | 276 | 18 | 5 | |
| | **Septembre 1870.** | | | | | | | |
| 30 | Bruxelles, ambulance *L.* . . . . | 1 | » | » | | | | |
| | Id. id. *M* . . . . . . | 1 | » | | | 1/2 | | |
| | Ambulance de Cureghem . . . . | 2 | » | | 9 | » | | |
| | Id. de Saint Gilles. . . . . | 1 | | » | | | | |
| | Id. d'Uccle . . . . . | | | | 25 | | » | |
| | Id. de Laeken . . . . . . | 1 | | | | » | | |
| | Lazaret, avenue de Cortenberg . . . | 2 | | | | | | |
| | **Octobre.** | | | | | | | |
| 3 | Strasbourg . . . . . . . . . . | 1 | | | 6 | » | » | |
| 5 | Sainte-Marie-aux-Chênes . . . . . | | | » | » | | » | |
| 7 | Vouziers . . . . . . . . . . . | » | 1/2 | | | | | |
| 10 | Rouen. . . . . . . . . . . . . | | | » | » | 1 | | |
| 13 | Aix-la-Chapelle . . . . . . . . . | 4 | | » | | | | |
| | Gérouville, château de la Soye . . | | | » | » | | 1 | |
| 19 | Aix-la-Chapelle . . . . . . . . . | » | | | 60 | » | 1 | |
| 20 | Mouzon . . . . . . . . . . . . | | | | | | | |
| » | Arleux du Nord . . . . . . . . | 1 | | | | » | » | |
| | Gérouville, château de la Soye . . . | | | | » | » | 1 | |
| 21 | Valkenberg . . . . . . . . . . | » | » | » | » | | » | |
| 23 | Montmédy . . . . . . . . . . . | | | | » | | 1 | |
| 26 | Metz . . . . . . . . . . . . . | » | | | » | | 1/2 | |
| | Claye . . . . . . . . . . . . . | 1 | | | » | » | » | |
| 27 | Aix-la-Chapelle . . . . . . . . . | | | » | 50 | » | » | |
| » | Dammartin . . . . . . . . . . | | | » | 100 | » | » | |
| 31 | Metz . . . . . . . . . . . . . | 1 | | » | » | » | » | |
| » | Coblence. . . . . . . . . . . . | » | 1 | » | » | | » | |
| | Metz . . . . . . . . . . . . . | 1 | » | » | » | 4 | » | |
| | A reporter. . . | 102 | 28 | 225 | 526 | 23 1/2 | 9 1/2 | |

| Instruments de chirurgie. | Livres de lecture. | Ustensiles de ménage. | Tarlatane et mousseline (pièces). | Pains. | Fromage (kilogrammes). | OEufs. | Fruits (kilogrammes). | Farine de froment (sac de 100 kilogr. | Amidon (caisses). | Beurre (kilogrammes). | Marrons (sac (de 50 kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| » | 1,173 | 74 | 35 | 1,308 | 10 | 30 | 90 | » | 3 | 115 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 20 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 24 | » | 1/2 | 40 | » | » | » | 1 | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 8 | » | 60 | » | » | 20 | 1 | » | 5 | » |
| » | » | 31 | 1 | » | » | 36 | » | » | 1 | » | » |
| 42 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 2 | 85 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 4 | » | 2 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 11 | 20 | » | » | » | » | » | » | » | » | 50 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 12 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 53 | 1,251 | 202 | 36 1/2 | 1,410 | 10 | 66 | 110 | 2 | 4 | 170 | » |

| DATES. | MOIS. | Compresses et bandes caisses. | Toile et calicot pièces. | Bandes plâtrées paquets. | Éponges pièces. | Ouate paquets. | Farine de lin tonnes. | Chlorure d[illegible] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . | 102 | 28 | 225 | 526 | 23 1/2 | 9 1/2 | 2 |
| | **Octobre 1870.** | | | | | | | |
| 31 | Bruxelles, ambulance *H*. . . . . . . | | » | | | | » | |
| » | Id. id. *I*. . . . . . . | | | | » | » | » | |
| » | Id. id. *K* . . . . . . | | » | » | | | » | |
| | Id. id. *L*. . . . . . . | 1/2 | | | 25 | | | |
| | Ambulance de Cureghem . . . . . | » | » | » | » | | | |
| | Id de Laeken . . . . . | » | » | | | | | |
| | Lazaret, avenue de Cortenberg . . . | 1 | | 10 | 20 | 7 | 2 | 2 |
| | **Novembre.** | | | | | | | |
| 2 | Metz . . . . . . . . . . . . . | | | | | | » | |
| 7 | Metz . . . . . . . . . . | 1 | | 2 | | | | |
| 10 | Aix-la-Chapelle. . . . . . . . . . | | | | 80 | | | |
| 14 | Metz . . . . . . . . . . . . . | | | | | | 1 | |
| 15 | Metz . . . . . . . . . . . . . | | | 12 | | » | | |
| 16 | Munich . . . . . . . . . . . | 2 | | 1 | | 20 | | 1 |
| 17 | Aix-la-Chapelle. . . . . . . . . . | | | 16 | | » | » | |
| 28 | Metz . . . . . . . . . . . . | 1 | | 24 | | » | 4 | |
| 29 | Amiens . . . . . . . . . . . . . | | | | | » | 1 | |
| | Bruxelles, ambulance *L*. . . . . . . | | | 1 | | » | | |
| | Lazaret, avenue de Cortenberg . . . | | | 40 | » | | | |
| | **Décembre.** | | | | | | | |
| 1 | Beverloo . . . . . . . . . | | | | | | | |
| 12 | Metz et environs . . . . . . . . | | » | 6 | | 4 | | |
| 26 | Orleans . . . . . . . . . . . | | | 25 | | | | |
| 29 | Bruxelles, ambulance *H*. . . . . . . | 1 | | | | 43 | | |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg . . . | » | | » | » | | | |
| | A reporter. . . | 108 1/2 | 28 | 362 | 651 | 67 1/2 | 17 1/2 | 5 |

| Instruments de chirurgie. | Livres de lecture. | Ustensiles de ménage. | Tarlatane et mousseline (pièces). | Pains. | Fromage (kilogrammes). | OEufs. | Fruits (kilogrammes). | Farine de froment (sac de 100 kilogr.). | Amidon (caisses). | Beurre (kilogrammes). | Marrons (sac de 50 kilogr.). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 53 | 1,251 | 202 | 36 1/2 | 1,410 | 10 | 66 | 110 | 2 | 4 | 170 | » |
| » | 3 | » | » | » | » | » | » | » | » | 17 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | 30 | » | » | » | » |
| 1 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | 46 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 2 | » | » | » | » | » | » | 6 | » | » | » | » |
| » | » | 5 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 31 | » | 32 | » | » | » | » | 35 | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 1,000 | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 1 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 24 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 2 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 60 | » | » | 15 | » | » | » | » | » | » |
| » | 60 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 8 | » | » | 1 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 5 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 6 | » | » | 2 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 131 | 1,360 | 301 | 39 1/2 | 2,410 | 25 | 66 | 181 | 2 | 4 | 187 | » |

| DATES. | MOIS. | Compresses et bandes (caisses). | Toile et calicot (pièces). | Bandes plâtrées (paquets). | Éponges (pièces). | Ouate (paquets). | Farine de lin (tonnes). | Chlorure de fer (tonnes). | Chlorure de |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . . | 108 ½ | 28 | 362 | 651 | 67 ½ | 17 ½ | 5 | 9 |
| | **Janvier 1871.** | | | | | | | | |
| 7 | Arleux du Nord . . . . . . . | | » | | | | | | |
| 10 | Metz . . . . . . . . . . | 2 | | 12 | 30 | 8 | » | | |
| 13 | Maubeuge . . . . . . . . . | 1 | » | » | | » | 1 | | 1 |
| 19 | Soissons. . . . . . . | 1 | | | 25 | 2 | 1 | | 1 |
| 24 | Cambrai. . . . . . . . . . | 1 | | 25 | » | » | | | |
| 30 | Wahn. . . . . . . . . . . | | | 25 | | » | » | | |
| 31 | Baden-Baden . . . . . . . . | 1 | | | | » | | | |
| » | Bruxelles, ambulance *L.* . . . | 2 | » | » | | | | | |
| » | Lazaret, avenue de Cortenberg. | 5 | » | | | 10 | | | |
| | **Février.** | | | | | | | | |
| 10 | Maubeuge . . . . . . . | | | | | | » | | 1 |
| 18 | Paris . . . . . . . . . . | » | | 5 | » | » | | | |
| 19 | Givonne. . . . . . . . . . | | | | | » | | | |
| » | Maubeuge . . . . . . . . . | 3 | | 36 | | » | 1 | » | 1 |
| 20 | Cambrai. . . . . . . . . | 1 | | 20 | | » | 1 | 1 | |
| » | Corbie . . . . . . . . . | » | | » | » | | | | 1 |
| 26 | Aix-la-Chapelle . . . . . , . | » | | | | » | 1 | | |
| 27 | Charleville . . . . . . . . . | | | 10 | » | | 1 | » | |
| » | Lille . . . . . . . . . . . | 1 | | | | | | » | |
| » | Bruxelles, ambulance *L.* . . . | | | » | » | | » | | |
| | **Mars.** | | | | | | | | |
| 7 | Maubeuge . . . . . . . . . | » | » | 17 | | » | | | |
| 9 | Lille . . . . . . . . . . . | » | » | 18 | » | » | » | | |
| 16 | Aix-la-Chapelle . . . . . . | » | » | » | | » | » | | |
| | A reporter. . . | 126 ½ | 28 | 325 | 706 | 87 ½ | 23 ½ | 6 | 14 |

| | Livres de lecture. | Ustensiles de ménage. | Tarlatane et mousseline (pièces). | Pains. | Fromage (kilogrammes). | OEufs. | Fruits (kilogrammes(. | Farine de froment (sac de (100 kilogr.). | Amidon (caisses). | Beurre (kilogrammes). | Marrons (sac de 50 kilogr.). | Harengs (barils). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1,360 | 301 | 39 1/2 | 2,410 | 25 | 66 | 181 | 2 | 4 | 187 | » | » |
| 0 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 6 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 2 | » | » | 1/4 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | 6 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | 27 | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | 124 | 3,120 | 800 | » | » | 300 | 300 | 4 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 50 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 50 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 1/2 | » | » | 50 | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | 175 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 1/4 | 150 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 159 | 1,366 | 301 | 40 | 2,735 | 149 | 3,186 | 1,008 | 2 1/2 | 4 | 487 | 450 | 4 |

| DATES. | MOIS. | Compresses et bandes (caisses). | Toile et calicot (pièces). | Bandes plâtrées (paquets). | Éponges (pièces). | Ouate (paquets). | Farine de lin (tonnes). | Chlorure de fer (tonnes). | Chlorure de ch… |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report . . . | 126 1/2 | 28 | 525 | 706 | 87 1/2 | 23 1/2 | 6 | 14 |
| | **Mars 1371.** | | | | | | | | |
| 17 | Lille . . . . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 29 | Saint Quentin. . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | **Mai.** | | | | | | | | |
| 3 | Versailles . . . . . . . | » | » | » | » | 50 | » | » | » |
| | **Juin.** | | | | | | | | |
| 8 | Magnanville, Seine et Oise . . | » | » | » | » | 20 | » | » | » |
| | TOTAUX . . . . | 126 1/2 | 28 | 525 | 706 | 157 1/2 | 23 1/2 | 6 | 14 |

| …chirurgie. | Livres de lecture. | Ustensiles de ménage. | Tarlatane et mousseline (pièces). | Pains. | Fromage (kilogrammes). | Œufs. | Fruits (kilogrammes.) | Farine de froment (sac de (100 kilogr.). | Amidon (caisses). | Beurre (kilogrammes). | Marrons (sac de 50 kilogr. | Harengs (barils). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| …) | 1,366 | 301 | 40 | 2,735 | 149 | 3,186 | 1,033 | 2 1/2 | 4 | 487 | 450 | 4 |
| | » | » | » | » | » | » | 25 | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | 5 | » | » | » | » | » | » | » |
| …5 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | 1,020 | 60 | » | » | 50 | » | 2 |
| …4 | 1,366 | 301 | 40 | 2,735 | 154 | 4,206 | 1,118 | 2 1/2 | 4 | 537 | 450 | 6 |

MAGASIN CENTRAL

## RÉPARTITION DES SECOURS EN NATURE

entre les victimes de la guerre,

LES AMBULANCES ALLEMANDES, FRANÇAISES ET BELGES.

## RÉCAPITULATION.

| | | |
|---|---|---|
| Chemises . . . . . . . . . | 13,381 | |
| Vareuses et gilets de flanelle . . | 1,339 | |
| Caleçons . . . . . . . . . . | 2,112 | |
| Camisoles de toile et de coton . | 334 | |
| Bonnets de coton . . . . . . | 727 | |
| Chaussettes et bas . . . . . | 2,768 | Paires. |
| Mouchoirs de poche . . . . . | 3,161 | |
| Vêtements de drap . . . . . | 495 | |
| Chaussures . . . . . . . . . | 620 | Paires. |
| Plastrons et ceintures de flanelle. | 537 | |
| Écharpes et cravates . . . . | 211 | |
| Essuie-mains . . . . . . . . | 3,373 | |
| Tabliers . . . . . . . . . . | 159 | |
| Rideaux . . . . . . . . . . | 80 | |

| | | |
|---|---|---|
| Couvertures. . . . . . . | 1,466 | |
| Matelas . . . . . . . . . | 233 | |
| Coussins. . . . . . . . . | 511 | |
| Toile à matelas. . . . . . . | 542 | |
| Draps de lit. . . . . . . . | 5,224 | |
| Taies d'oreiller . . . . . . | 1,192 | |
| Toile et calicot. . . . . . . | 392 | Mètres (28 pièces de 14 mètres). |
| Tarlatane et mousseline . . . | 640 | (40 » 16 » ) |
| Riz. . . . . . . . . . . . | 4,232 | Kilogrammes. |
| Farine de froment . . . . . | 250 | » |
| Pains. . . . . . . . . . . | 2,735 | |
| Œufs . . . . . . . . . . . | 4,206 | |
| Beurre . . . . . . . . . . | 537 | Kilogrammes. |
| Café . . . . . . . . . . . | 2,138 | » |
| Thé russe . . . . . . . . . | 278 | Livres. |
| Chocolat . . . . . . . . . | 489 | » |
| Sucre . . . . . . . . . . . | 341 | Kilogrammes. |
| Biscuits secs . . . . . . . | 76 | Caisses. |
| Oranges et citrons . . . . . | 17 | » |
| Fromage. . . . . . . . . . | 134 | Kilogrammes. |
| Fruits. . . . . . . . . . . | 1,118 | » |
| Confitures et sirops de fruits . . | 230 | Pots. |
| Marrons . . . . . . . . . . | 450 | Kilogrammes. |
| Liebig (extrait de viande.). . . | 227 ¾ | Livres (911 pots). |
| Viande fumée, jambon . . . . | 935 | Kilogrammes. |
| Pommes de terre et légumes . . | 16,350 | Kilogrammes. |
| Harengs . . . . . . . . . . | 6 | Barils. |
| Sel de soude . . . . . . . . | 105 | Kilogr. (3 tonnes de 35 kilogr.) |

| | | |
|---|---|---|
| Amidon . . . . . . . . . . | 48 | Kilog. (4 caisses de 12 kilog.) |
| Savon. . . . . . . . . . . | 98 | Briques. |
| Bougies . . . . . . . . . . | 833 | Livres. |
| Vins et liqueurs . . . . . . | 4,761 | Bouteilles. |
| Cigares . . . . . . . . . . | 76,500 | |
| Tabac. . . . . . . . . . . | 654 ½ | Kilogrammes. |
| Livres de lecture . . . . . . | 1,366 | Volumes. |
| Ustensiles de ménage . . . . | 301 | Pièces. |
| Instruments de chirurgie . . . | 184 | » |
| Draps Fanons . . . . . . . . | 940 | |
| Linge de pansement . . . . . | 2,850 | Kilogramm. (114 caisses pesant 25 kilogramm. en moyenne). |
| Compresses et bandes . . . . | 63,250 | Rouleaux ou 316,250 mètres (126 ½ caisses contenant en moyenne 500 rouleaux de 5 mètres). |
| Charpie . . . . . . . . . . | 2,360 | Kilogr. (118 caisses pesant en moyenne 20 kilogrammes). |
| Ouate fine . . . . . . . . . | 472 | Feuilles (157 ⅓ paquets de 3 feuilles). |
| Éponges fines . . . . . . . . | 706 | |
| Médicaments . . . . . . . . | 1,125 | Flacons et boîtes. |
| Bandes plâtrées. . . . . . . | 525 | Paquets. |
| Farine de lin . . . . . . . . | 352 | Kilogrammes (23 ½ tonnes de 15 kilogrammes). |
| Plâtre. . . . . . . . . . . | 75 | Kilogr. ( 5 tonnes de 15 kilogr.) |
| Chlorure de fer . . . . . . . | 120 | » ( 6 » 20 » ) |
| — de chaux . . . . . | 280 | » (14 » 20 » ) |

Ici se termine notre travail : puisse-t-il, si de nouvelles circonstances fatales devaient ramener la guerre en Europe, déterminer tous les hommes généreux, tous les nobles cœurs, à adhérer à l'OEuvre internationale de secours aux militaires blessés ; puisse-t-il, en éveillant fortement les sentiments d'humanité, être un acheminement vers la diminution des chances de guerre !

Bien que la lutte soit terminée, il ne s'ensuit pas qu'il faille croire que l'OEuvre n'a plus d'objet. Il convient, au contraire, de mettre à profit le moment où tout le monde apprécie les services qu'elle a rendus, pour lui donner une organisation forte et durable, en utilisant les enseignements recueillis pendant la guerre. C'est là notre désir, et ce sera notre plus douce récompense.

Ainsi fait et arrêté, le 12 juillet 1871, en séance du Comité directeur, où étaient présents : MM. Aug. Visschers, *président ;* Dr Bougard, L. Geelhand, lieutenant-général Pletinckx, Ad. Roussel, *vice-présidents ;* Cantoni, Manceaux, *trésoriers ;* Dr van Holsbeek, *secrétaire général, rapporteur.*

Après la clôture du Rapport qui précède, les soussignés croient de leur devoir de rendre un éclatant hommage au dévouement, à l'ardeur et à l'intelligente activité que M. le Secrétaire général van Holsbeek a déployés dans l'accomplissement d'une mission à laquelle, pendant la durée de la guerre, il a consacré ses jours et ses nuits. Pour satisfaire aux exigences d'une situation sans précédents, il n'est ni peines ni soins qu'il ait épargnés.

AUG. VISSCHERS, *Président.*

BOUGARD,
L. GEELHAND,
Lieutenant-général PLETINCKX,
ADOLPHE ROUSSEL,
*Vice-présidents.*

CANTONI,
MANCEAUX,
*Trésoriers.*

Bruxelles, le 12 juillet 1871.

## A MESSIEURS LES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL

### DE L'ASSOCIATION BELGE

### DE SECOURS

# AUX MILITAIRES BLESSÉS & MALADES

### en temps de guerre.

---

Rapport sur le Lazaret de la Croix rouge, à Bruxelles, par le Dr BOUGARD, chef du service médical et vice-président du Comité central.

Messieurs,

Après les luttes terribles auxquelles nous venons d'assister, nous croyons qu'il ne sera pas inutile de jeter un regard en arrière et de relater ce que le sublime élan de charité qui s'est manifesté en Belgique nous a permis d'effectuer. Chacun dans sa sphère d'action vous le dira, Messieurs ; à nous incombe la tâche de vous exposer ce qui s'est fait dans nos ambulances de Bruxelles. Il n'est pas inopportun non plus d'appeler l'attention des médecins et des administrateurs sur la supériorité incontestable des hôpitaux-baraques, comparés aux hôpitaux ordinaires, dans le traitement d'un grand nombre de blessés par armes à feu. C'est que la question d'hygiène, au point de vue des opérations,

des blessures, du traitement des maladies contagieuses et épidémiques, tend à acquérir plus d'importance tous les jours, depuis qu'on a constaté l'heureuse influence qu'elle exerce sur le succès des opérations et l'issue des maladies.

De tous temps on a observé que les grands rassemblements engendrent les maladies les plus meurtrières et occasionnent les complications qui font périr les blessés en masse; aussi a-t-on reconnu la nécessité d'isoler les malades ou du moins de les placer dans des conditions hygiéniques propres à éviter le méphitisme nosocomial, autant dans l'intérêt de leur guérison que dans celui de la sécurité des populations. Les anciens avaient mieux compris ce grand principe que les modernes.

La Bible est le premier code où nous trouvons les indices des précautions que les hommes ont prises contre les maladies contagieuses : le Lévitique et le livre des Rois ordonnent la séparation des lépreux, d'abord dans le désert, hors du camp, et ensuite hors de Jérusalem. Ces lois furent exécutées rigoureusement durant une longue suite d'années, et lorsque les croisés eurent pris Jérusalem sur les Musulmans, dit Fodéré, ils continuèrent à établir hors la ville un lieu isolé destiné aux maladies contagieuses sous le titre d'hôpital de Saint-Lazare, d'où est venu le nom de *lazaret* donné dans la suite aux établissements isolés, érigés dans un but de sécurité générale. Le nom de lazaret passa en Europe avec les maladies diverses que les expéditions des croisés y importèrent; et pour combattre les épidémies qui en résultaient, à la porte de toutes les villes on bâtit des *léproseries* ou des *ladreries* qui, au temps de Louis VIII, 1225, étaient en France au nombre de plus de vingt mille.

Successivement ces précautions salutaires furent appliquées à toutes les maladies contagieuses. C'est à ces mesures et aux lois sanitaires qu'on observait avec beaucoup de régularité, que les contrées méridionales de l'Europe sont redevables d'avoir souvent échappé à la peste et l'Espagne aux désastreuses épidémies de fièvre jaune qui ont ravagé ce royaume à diverses reprises. Je suis persuadé, ajoute Fodéré, que les fièvres des camps qui

firent tant de victimes partout où les troupes et les prisonniers de guerre ont passé, se seraient éteintes dans les lazarets, s'il y en avait eu sur les routes militaires.

D'autre part nous voyons que déjà, du temps des empereurs d'Orient, l'on avait senti la nécessité de prendre des mesures à l'égard des voyageurs qui arrivaient des lieux où la peste régnait, ou qui avaient fréquenté des pestiférés. On avait ordonné, en conséquence, qu'ils seraient séparés pendant quelque temps des autres hommes, pour être tenus en observation et voir s'ils ne portaient aucun germe de maladie; le terme de quarante jours, terme le plus long des maladies aiguës, fut adopté par l'usage pour cet examen : d'où le nom de *quarantaine*. Ces dernières mesures se sont plus ou moins bien maintenues jusqu'à nos jours, avec les modifications que nécessitaient les circonstances, et maintes fois la peste a été étouffée dans les lazarets.

Si, à des époques ultérieures, cette redoutable maladie épidémique ravagea le continent européen, c'est que les prescriptions hygiéniques que commandait la conservation des peuples, avaient été momentanément négligées ou empêchées : la crédulité et l'ignorance s'opposant parfois à l'application des moyens propres à prévenir un mal que le fanatisme regardait comme un fléau de Dieu, pour punir les péchés des hommes, comme une plaie pareille à celle dont furent châtiés les orgueilleux Pharaons.

On croyait qu'on ne pouvait parvenir à fléchir la rigueur du destin que par des prières publiques et des holocaustes. Mais les progrès de la science, la diffusion des lumières renversent les préjugés et font triompher la vérité. Après la dernière peste de Marseille, 1720, qui fit périr plus de trente mille personnes, on s'occupa de nouveau sérieusement de rechercher les moyens d'empêcher le retour de pareilles calamités. La prudence et la prévoyance eussent pu les prévenir, mais l'orgueil est de tous les temps. De sages règlements sanitaires, dont l'esprit est justifié par la sanction de l'expérience, furent donc de nouveau établis et appliqués rigoureusement, et bientôt Marseille, que la nature et l'art disposaient admirablement pour cette grande expérience,

présenta au monde un modèle complet de lazaret pour la quarantaine des vaisseaux, l'exposition des marchandises à l'air libre, d'infirmeries pour les équipages et les passagers, etc., enfin tout ce qui est nécessaire à l'ensemble d'une institution de laquelle dépendent la sécurité et le repos des habitants de l'Europe entière.

On voit que nos ancêtres avaient parfaitement compris l'importance capitale des prescriptions hygiéniques propres à empêcher la propagation des maladies contagieuses. Leur sagacité leur avait permis de reconnaître que le meilleur moyen de préserver les populations du fléau de la contagion, était d'isoler les malades et de les éloigner des centres populeux, dès que les premières manifestations pathologiques se produisaient. C'est ainsi qu'ils mettaient fin aux nombreuses épidémies qui, de temps en temps, semaient le deuil et la terreur dans des contrées entières.

Ne serait-on pas en droit de se demander aujourd'hui : « Mais si ces mesures présentaient une utilité si manifeste, pourquoi sont-elles tombées en désuétude? Que sont devenus les vingt mille lazarets si sagement érigés à proximité de toutes les villes de France? » Hélas, les prétendus progrès de la civilisation moderne les ont fait disparaître; c'était trop simple et trop utile pour résister aux cannibales du bon sens et de la raison. Ne dirait-on pas qu'ils ont été saisis de vertige pour prendre précisément le contre-pied de ce qu'il fallait faire, autant dans l'intérêt des malades que dans celui de la conservation des nations. Mais la vanité imprévoyante a voulu créer dans les cités des monuments superbes, au lieu de modestes lazarets construits en dehors des villes, sur la colline ou le plateau le plus salubre, et éminemment propres tout à la fois à guérir des malades et à empêcher la propagation des maladies; on s'est donc mis à ériger à grands frais, au beau milieu des centres populeux, de vastes hôpitaux-monuments pour y entasser tous les malades indistinctement, qu'ils soient ou non atteints de maladies contagieuses, et créer ainsi d'immenses foyers d'infection qui sèment dans toute la cité les germes des maladies régnantes.

Nous avons dit que les grands rassemblements d'êtres humains engendrent les maladies infectieuses :

Qu'on nous permette de rapporter ici un exemple mémorable des dangers qu'il y a de réunir, dans un espace restreint, un grand nombre d'hommes, non-seulement d'individus malades, mais même de personnes bien portantes, sans les soumettre aux prescriptions hygiéniques voulues.

Il existe à Vilvorde, petite ville à deux lieues de Bruxelles, un vaste bâtiment qui avait été construit par le gouvernement autrichien, pour en faire un établissement militaire pouvant renfermer plusieurs milliers de soldats.

M. le comte de Pontécoulant, préfet du département de la Dyle sous le consulat et le premier empire, avait conçu le beau projet de détruire la mendicité dans la province placée sous sa direction. Tous les mendiants du département furent donc arrêtés et transportés à Vilvorde.....Tout prospérait dans cette maison, et le nom de M. de Pontécoulant, placé parmi ceux des plus illustres philanthropes, y était dans la plus grande vénération. Cependant la maison était si vaste, que le gouvernement avait disposé d'une partie des bâtiments pour y loger les criminels de plusieurs départements. Ces hommes, réunis en grand nombre, transgressaient incessamment les lois de la salubrité; ceux d'entre eux qui méritaient des châtiments étaient jetés dans des cachots étroits et privés d'air ; la constitution atmosphérique était froide et humide. Bientôt la fièvre typhoïde se déclara dans ces cachots; elle se communiqua aux malades qui étaient à l'infirmerie, de là elle passa parmi la masse des détenus, elle s'introduisit dans les quartiers occupés par les indigents valides et invalides, elle sévit enfin sur toute la maison : employés de toute classe, médecins, chirurgiens, surveillants, tout fut contagié. A la fin de mars 1803, l'alarme était dans toute la ville de Vilvorde où la contagion s'était répandue. Sept médecins avaient succombé durant l'espace d'un mois ; plusieurs autres étaient malades et personne ne voulait plus se charger du service de santé de cette maison, naguère si florissante. La mortalité devenait effrayante; et, sur quatre mille

détenus, de tout genre, à peu près, on voyait mourir jusqu'à cent personnes par jour. M. de Pontécoulant, justement alarmé de tout ce qui se passait, profondément affligé de voir ses efforts et son humanité rester impuissants contre cette horrible calamité, appela à son secours un médecin de Paris (Fournier), pour l'aider à faire cesser ce fléau dévastateur qui menaçait toute une contrée. Deux de ses dignes collègues, Duval et Curtet de Bruxelles, se joignirent volontairement à lui. Ils se transportèrent à Vilvorde où régnait la consternation et l'effroi. Depuis trois jours, les malades n'avaient point été visités ; des morts, des mourants, des malades nouvellement infectés gisaient sur le même grabat. Les cachots, hermétiquement fermés, dans lesquels se trouvaient des malheureux expirant, répandirent, à leur ouverture, des émanations repoussantes; les lumières s'éteignaient en approchant de ces cloaques empestés.

Les trois médecins se hâtèrent de faire ouvrir et évacuer ces lieux infects, ils y firent pratiquer des fumigations guytoniennes, prescrivirent un traitement convenable aux malades et un régime prophylactique à tous les détenus. On fit ouvrir de nouvelles salles, etc. Ces changements et ces mesures d'assainissement eurent le résultat le plus heureux : la contagion s'arrêta, la mortalité diminua rapidement, et en moins d'un mois la maladie était totalement éteinte.

Après qu'on eut détruit le système des anciens, la séparation des malades contagiés, on donna dans l'excès contraire, on jeta pêle-mêle dans de vastes hôpitaux des malades de toutes catégories. L'horreur que nous inspire aujourd'hui cette abominable incurie, cette atroce cruauté, est inénarrable. Qu'on en juge : à la fin du siècle passé, en 1780, l'Académie des sciences de Paris, voulant rechercher les causes de la grande mortalité des opérés et des blessés dans les hôpitaux, nomma une commission dont le célèbre Ténon fut le rapporteur. Ce médecin philanthrope publia un mémoire remarquable sur les hôpitaux de Paris (1788). D'après l'auteur, l'Hôtel-Dieu, le plus vaste de ces hôpitaux, recevait alors toutes sortes de malades sans distinction, même les aliénés et les

fous furieux, les femmes en couches et les enfants; on mettait, dit Ténon, jusqu'à huit malades dans un même lit. Tout y était confondu, malades, fiévreux, blessés, maladies contagieuses ou non, etc.; aussi que de désastres; la mortalité y était effrayante; presque tous les blessés, les opérés, les femmes en couches y trouvaient la mort. Louis XVI, instruit de ces faits, introduisit une réforme considérable en défendant de mettre plus d'un malade dans un lit. Plus tard on isola les maladies contagieuses, puis on sépara les fiévreux des blessés; on créa des hôpitaux spéciaux pour certaines classes de maladies, enfin on sépara les enfants des adultes.

Mais tout cela se passait dans l'enceinte des villes.

Pendant les guerres du consulat et de l'empire, on ne s'occupa guère des blessés ni des malades, on se contentait de les laisser périr misérablement dans des locaux infects et empoisonnés, où ceux qui y entraient avec une blessure légère, contractaient une maladie grave; le méphitisme des hôpitaux moissonnait infiniment plus de jeunes soldats, car c'était surtout les nouvelles recrues qui subissaient la contagion, que le canon et la mitraille, et l'on contemplait impassible ce triste spectacle. Non-seulement les malades, les blessés, les opérés mouraient en masse, mais les hommes valides, réunis en grand nombre dans des locaux mal appropriés, n'échappaient pas aux maladies infectieuses. Qui ne connaît le triste sort des prisonniers espagnols décimés par le typhus dans les villes où ils étaient détenus. On se rappelle encore les justes alarmes que les populations conçurent au sujet des épidémies de typhus auxquelles ces prisonniers avaient donné lieu dans plusieurs des provinces du midi, de l'ouest et de l'est de la France.

On conserve aussi le souvenir des épidémies qui désolèrent les villes situées au bord du Rhin et dans les départements limitrophes pendant les funestes campagnes de 1813 et 1814 : les villes de la Prusse, de la Pologne, de la Saxe, telles que Wilna, Dantzick, Kœnigsberg, Dresde, Leipzick, Torgau, etc.; on se fera une idée de l'horreur de ces fléaux quand on saura qu'à Dresde, sur une

garnison de trente mille hommes, vingt-cinq mille périrent en quelques mois et la population de la ville même n'était pas moins éprouvée. Toutes ces épidémies prenaient invariablement naissance au sein des garnisons ou dans les hôpitaux militaires et se transmettaient ensuite à toute la localité, sinon à toute la contrée. Telles sont les conséquences immédiates de l'encombrement dans des locaux insalubres et du méphitisme qui s'y développe. La peste n'était pas plus redoutable que ces épidémies : le soldat, l'officier n'entraient à l'hôpital que pour y expirer. Les médecins militaires savaient que les officiers de santé attachés aux hôpitaux périssaient dans des proportions effrayantes, tandis que leurs camarades des régiments en campagne et des états-majors étaient préservés de la maladie. Percy disait avec raison que si l'on avait eu à sa disposition des hôpitaux salubres, placés hors des villes, des baraquements par exemple, ces désastres ne se seraient pas produits. Le célèbre Pouteau, frappé des inconvénients qui résultent de la réunion d'un trop grand nombre de malades dans un même local, se demandait si les grands hôpitaux n'étaient pas plus nuisibles qu'utiles à l'humanité? Il penchait pour l'affirmative et le savant Percy était de son avis.

Il est donc bien constaté que l'encombrement, l'air vicié, l'alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité sont les causes ordinaires des maladies épidémiques qui se développent dans les camps, les villes assiégées, les grandes réunions d'hommes et surtout parmi les blessés de la guerre. Il est bien reconnu aussi que les tentes et les baraques sont les meilleurs moyens connus, soit pour empêcher l'explosion de ces manifestations pathologiques, soit pour les guérir.

L'emploi des tentes et des baraques n'est pas précisément une invention moderne; cet usage existe depuis un temps immémorial parmi les tribus des hautes montagnes du Caucase. Les Russes ont adopté ce système depuis plus de quarante ans, mais seulement pour la belle saison, à cause de la rigueur de leur climat.

Leurs camps, beaucoup d'hôpitaux militaires et civils ont de ces

établissements pour l'été, pendant l'hiver au contraire ils se renferment hermétiquement; aussi voit-on reparaître les maladies nosocomiales : la pourriture d'hôpital, la pyohémie, les fièvres typhoïde et recurrente, l'érésipèle nosocomial, que les tentes et les baraques avaient conjurés, durant tout l'été.

Les Anglais aux Indes, les Français en Algérie ont adopté depuis longtemps l'usage des tentes et des baraques.

Lors d'une épidémie de fièvre typhoïde qui s'était déclarée en 1844 ou 1845, au dépôt de mendicité de la Cambre, près de Bruxelles, et qui menaçait de se perpétuer en faisant de nombreuses victimes, M. le gouverneur du Brabant commissionna M. A. Uytterhoeven, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Jean, de se concerter avec M. Charon, médecin de l'établissement, à l'effet de lui proposer des mesures propres à mettre fin à cette épidémie. Les moyens ordinaires d'assainissement n'ayant pas réussi, M. Uytterhoeven proposa de construire, sur une hauteur voisine (la Cambre est située dans un bas-fond), des baraques en planches pour y placer tous les malades. A partir du transfert des typhisés, la contagion diminua sensiblement, et un mois s'était à peine écoulé que l'épidémie était complétement éteinte.

Pendant la guerre de Crimée, 1854-1855, M. Michel Levy, directeur du service de santé de l'armée française d'Orient, à Varna comme en Crimée, à Constantinople comme à Gallipoli, a sollicité des constructions hospitalières en baraques sous forme de pavillons. C'est par son initiative que la rive droite du Bosphore fut couverte de nombreuses baraques qui servirent d'abris salubres à des milliers de malades et de blessés évacués de la Crimée. Mais ces baraques, érigées à la hâte, étaient loin d'être aussi bien emménagées que celles que l'on établit aujourd'hui; néanmoins elles rendirent de grands services.

Les Américains ont parfaitement connu et apprécié les avantages de ces constructions provisoires. Au début de la guerre de la sécession, ils avaient converti en hôpitaux beaucoup de bâtiments construits pour d'autres usages, mais bientôt ils en reconnurent les dangers et, par un entraînement propre au caractère de

ce peuple, des pavillons en bois leur furent graduellement substitués, et ainsi fut généralisée l'application du principe des hôpitaux-baraques, principe qui n'est autre au fond que celui de la dissémination des malades, ou au moins de l'atténuation de toutes les influences d'encombrement, d'infection et de contagion ordinairement si meurtrières.

Il y a dans ce fait, d'une importance capitale, le principe d'une salutaire révolution dans le système hospitalier, non-seulement des armées en campagne, mais des hôpitaux militaires et civils en temps de paix, dont on devra bien tenir compte pour les hôpitaux de l'avenir.

Les principes qui ont dominé pour la construction des hôpitaux-baraques américains sont : 1° d'isoler chaque pavillon ou baraque ; 2° de relier les divers locaux par des galeries couvertes d'une toiture sans bas-côtés ; 3° d'espacer les baraques de dix mètres au moins et de les disposer de façon que l'une ne nuise pas à la ventilation de l'autre ; 4° enfin d'orienter, dans la direction du nord au sud, le grand axe des salles de malades dont les façades sont exposées ainsi à l'est et à l'ouest.

Ces principes sont bons, le n° 2 n'a qu'une importance médiocre, il en est de même du n° 4 ; 1 et 3 se confondent, de sorte que tout se réduit à dire : isoler les pavillons de dix mètres au moins. Mais qui n'a saisi tout d'abord le défaut de ces prescriptions? L'objectif principal n'est pas là, il est tout entier dans la ventilation, dans les dispositions intérieures : de l'espace, de l'air pur, voilà ce qu'il faut aux blessés et aux malades. Mais pour fournir cet air pur en abondance, quelles conditions sont nécessaires? Il faut trouver cet air pur d'abord, on ne le rencontre pas dans l'intérieur des villes, il faut donc aller à la campagne, dans une localité parfaitement salubre, assez élevée et par conséquent bien ventilée, de façon que le pavillon soit constamment entouré d'air pur. Ainsi donc :

1° Premier principe. — Placer le baraquement, autant que possible, sur un plateau élevé ou mieux sur le revers d'une colline exposée au midi, où l'air est pur et constamment renouvelé.

Il faut que l'eau potable s'y trouve en abondance, et que les eaux ménagères et autres résidus aient un écoulement facile afin d'écarter toutes les causes d'insalubrité.

Espacer les pavillons de façon que l'un ne nuise pas à la ventilation de l'autre.

2° Deuxième principe. — Introduire cet air pur dans les salles en quantité suffisante, sans nuire aux malades. C'est l'objet de la ventilation.

Tout se réduit donc à donner de l'air pur aux malades, mais dans des conditions telles qu'il n'y ait là pour eux aucune cause de maladie.

Des dispositions variées ont été données à ces hôpitaux-baraques : dans les uns les pavillons sont placés sur deux lignes parallèles, reliées par des galeries au bâtiment central pour le service. D'autres sont disposés en rayons, d'autres en cercle ou en demi-cercle, d'autres ont été échelonnés sur une galerie qui forme les deux côtés d'un triangle dont le sommet est occupé par le bâtiment de l'administration, la base par des tentes destinées à des malades ou à des troupes de service, et l'aire par les bâtiments d'exploitation. C'est sur ce plan qu'a été construit l'hôpital-baraque Lincoln, à Washington. C'est la disposition que recommande le Conseil de santé; mais la situation et les dimensions du terrain dont on dispose font nécessairement varier ces arrangements.

Mieux avisés que certaines intendances, les chirurgiens américains ont appliqué à leurs salles de malades des moyens de ventilation plus efficaces que ceux qui sont généralement admis, que ceux que les Français ont adoptés, mais qui, selon nous, sont loin de valoir ceux que nous avons appliqués à notre baraquement de la Plaine des Manœuvres, comme on le verra plus loin.

Ils ont pris l'air pur à l'extérieur par le bas de la salle, ils se sont débarrassés de l'air échauffé et contaminé par la partie supérieure, comme l'a conseillé Péclet. A cet effet, d'une part, quatre larges ouvertures, garnies d'un grillage solide, sont percées à

distance régulière dans le plancher de la salle et communiquent au-dessous avec l'air extérieur par des tuyaux en bois; de l'autre, le faîte de la toiture est ouvert en ventilateur sur toute la longueur du bâtiment. Par cette disposition on obtient une abondante provision d'air frais pendant la saison chaude et les températures moyennes, même lorsque les portes et les fenêtres sont fermées. En hiver, le faîte de la toiture est clos, et la ventilation se fait par des manches à air, à l'aide des moyens de chauffage employés. Dans chaque salle sont quatre poêles en fonte chauffés au charbon; chacun d'eux est entouré d'une chemise de zinc ou de tôle de fer, et placé au-dessus d'une chambre à air frais communiquant avec l'extérieur. A huit pieds du poêle, dans l'axe longitudinal de la salle, est un manche ou tuyau carré en bois, de dix-huit pouces de côté, descendant du toit jusqu'aux fermes, à travers lequel est dirigé le tuyau du poêle même qui y détermine un tirage considérable de l'intérieur à l'extérieur.

Ces moyens de ventilation constituaient un progrès, mais ne répondaient pas, d'une manière précise, à l'indication posée. Un système de ventilation parfait doit être établi de telle sorte que l'air contaminé d'un lit ne puisse incommoder le blessé voisin ni répandre l'infection dans la salle. C'est ce que nous avons obtenu dans notre hôpital-baraque du Champ des Manœuvres.

Au début de la guerre de 1870, M. Michel Levy, médecin inspecteur de l'armée, avait fortement insisté auprès de l'intendance française pour l'installation de vastes baraquements dans diverses parties de la capitale; il leur donnait la préférence sur les locaux et bâtiments appropriés. Finalement, c'est au Luxembourg, comme annexe du Val-de-Grâce, et au Jardin des Plantes qu'il a obtenu, à titre d'essai, l'érection d'un certain nombre de baraques hospitalières, bien mieux comprises et mieux confectionnées que celles d'Orient (1854-1855). Leur construction ne commença que le 5 septembre, et divers retards n'ont permis de les occuper qu'en novembre, quand déjà le sol français était jonché de blessés et Paris investi depuis longtemps.

M. Michel Lévy parle de l'aération prompte et facile de chaque

baraque, percée sur les deux façades longues, dit-il, de vingt fenêtres à l'opposite, qui descendent jusqu'à 0m65 au-dessus du parquet, par les portes établies aux deux extrémités, renouvelant de l'air en sens longitudinal. Mais ce qui donne, selon lui, à chaque salle, à chaque baraque une garantie d'aération permanente et de salubrité, c'est le toit à deux pentes et lanterne au faîtage avec châssis vitrés et mobiles; cette lanterne occupe, dans ses baraques, le tiers de la longueur du toit.

Comme on le voit, M. Lévy n'a rien inventé en ce qui concerne la ventilation, chose essentielle pour une salle de blessés ou de malades. La ventilation, dit-il, se fait par les portes, les fenêtres et le lanterneau, mode vicieux et présentant de grands inconvénients. Il n'a rien inventé, et il n'a pas même trouvé bon d'adopter les perfectionnements introduits aux État-Unis pour la ventilation permanente des baraques.

M. Lévy calcule qu'il fournit ainsi à chaque malade 102 mètres cubes d'air. « C'est dit-il, le chiffre que j'ai fixé comme une limite salubre. Au delà, *c'est une expérience qui commence et dont les résultats devront être enregistrés avec soin.* » Il continue : « Il se trouvera peut-être des praticiens, habitués aux encombrements nosocomiaux, qui distribueront aux malades beaucoup moins d'espace, 70 et même 50 mètres cubes ; mais l'observation les rendra plus exigeants, surtout en faveur des blessés et des opérés, si perméables au poison subtil de l'infection putride. Réservez donc les 102 mètres cubes d'air, sous la condition encore d'une aération répétée plusieurs fois par jour, même en hiver ; dès que la température s'adoucit, ne craignez pas d'ouvrir les fenêtres et les châssis de la lanterne. »

Mais M. Lévy ne s'aperçoit pas qu'il retombe dans les errements du passé, le système de ventilation qu'il préconise, les fenêtres et les portes, existe depuis le père Adam, et il a été condamné, à juste titre, comme impuissant et défectueux ; il est bon tout au plus pour les maisons particulières, encore faut-il que la famille soit peu nombreuse, mais pour une réunion de malades ou de blessés, pour les salles encombrées où les causes d'infection se

multiplient à l'infini, il faut, pour ventiler efficacement, autre chose que des portes et des fenêtres qui s'ouvrent de temps en temps, quand on les ouvre? Et puis les courants d'air, le refroidissement subit des salles, et, dans l'intervalle, les causes d'infection, de contagion, d'insalubrité n'exercent-ils pas leurs effets désastreux? Il faut aux salles de malades et de blessés : une ventilation active et de tous les instants, une température uniforme, il faut un renouvellement incessant de l'air qui entoure le blessé, parce que les émanations miasmatiques, le méphitisme, l'infection, la contagion agissent d'une manière incessante; il faut que l'air se renouvelle de bas en haut incessamment et régulièrement pour chaque lit et pour toute la salle, de façon que l'air infecté d'un lit ne puisse infecter le lit voisin, ni vicier l'air du local. Pour cela, les portes et les fenêtres de M. Lévy ne suffisent pas, les quatre rosaces des Américains, bien que meilleures, sont également insuffisantes; pour atteindre le but, il faut un plancher percé à jour, il faut une ventilation indépendante pour chaque blessé, il faut en quelque sorte que tous les blessés d'une salle soient isolés les uns des autres par la ventilation. Eh bien, on obtient tout cela par le plancher percé à jour sur toute l'étendue de la salle. Nous l'avons établi à la Plaine des Manœuvres et nous avons réussi. Nous l'avons fait d'une manière grossière, primitive, en laissant des fentes entre les planches, mais tel qu'il était, il a répondu complétement à notre attente, et les résultats en ont sanctionné l'efficacité. Je sais bien que les objections ne manqueront pas, mais que voulez-vous faire contre un fait établi, constaté, qui a fourni ses preuves? Les objections viendront s'y briser sans l'ébranler, comme les lames de l'Océan se brisent contre le rocher cent fois séculaire. Notre installation était grossière et primitive, nous n'avions pas eu le temps ni les moyens de faire de l'élégance, mais le principe une fois admis, il sera bien facile de le mettre en pratique en y introduisant tous les perfectionnements désirables.

Nous avons vu que nos ancêtres, sous le coup des épreuves du malheur, stimulés par les enseignements de l'expérience acquise

et obéissant à une nécessité impérieuse sans doute, avaient pris des mesures radicales pour préserver les cités populeuses des épidémies qui, de temps en temps, les ravageaient; que d'innombrables lazarets, léproseries, maladreries avaient été construits à proximité, mais en dehors des villes, dans les lieux les plus salubres et que tous les malades contagiés y étaient transportés.

Non-seulement ces heureuses créations empêchaient les épidémies de prendre de grandes proportions, mais les malades surtout en éprouvaient la salutaire influence et guérissaient rapidement.

A mesure que, par l'effet de ces heureuses dispositions hygiéniques, les épidémies de peste, de lèpre, de mal de Naples, de fièvre jaune, de gangrène nosocomiale, de variole, de fièvre putride, etc., subissaient des modifications, devenaient plus rares et moins meurtrières, la peur s'effaça insensiblement, l'orgueil reparut et les maladreries tombèrent en ruines. Les lazarets eux-mêmes furent négligés, jusqu'à ce que de nouveaux fléaux vinssent rappeler les villes maritimes à la prudence.

Les administrations de l'assistance publique, généralement composées de personnes étrangères aux sciences médicales, ne connaissant pas le premier mot des conditions que doivent présenter les hôpitaux pour offrir aux malades un abri salubre, n'envisagèrent les constructions hospitalières qu'au point de vue monumental, et l'on vit s'élever au sein des villes, au milieu des quartiers populeux, contrairement à toutes les prescriptions de l'hygiène et de la prudence, de vastes bâtiments à deux ou trois étages pour y entasser tous les malades indistinctement et y constituer d'immenses foyers d'infection qui répandent la contagion et la mort dans toutes les classes de la population. La déraison n'en resta pas là, car il est, paraît-il, de la nature de l'homme de tomber dans les extrêmes; on commença donc par des constructions vastes, mais simples, peu dispendieuses, en rapport avec la condition des hôtes qu'elles devaient recevoir, mais bientôt le luxe s'en mêla, l'orgueil s'empara des administrations et l'on vit s'élever d'immenses constructions, aux proportions monumentales, des façades qui ont l'ambition de ressembler à des chefs-d'œuvre

d'architecture, avec accumulation inouïe de pierres de taille comme pour les palais des princes, et tout cela fait avec le denier du pauvre et pour y loger le pauvre qui sort d une cabane noire et infecte, ne respirant que la misère et le dénûment. Mais ce palais, il l'exècre, il l'abhorre, il en a peur, parce que son instinct lui dit que ce palais n'est pas ce qu'il faudrait pour le guérir ; il sait qu'on y meurt souvent, qu'on y contracte des maladies qu'on n'avait pas en y entrant; il sait qu'il est arrivé que ceux qui s'y rendaient avec une maladie légère, y ont contracté une maladie grave; son faible raisonnement lui dit qu'il ne peut être bon de se trouver au milieu d'un vaste foyer épidémique, qu'il est dangereux de se rendre dans un lieu où sont réunis des centaines de malades atteints d'affections contagieuses. Ce palais lui fait peur, il lui semble qu'il lui tend un piége, qu'il l'attire pour le dévorer.

Enfin, ce monument ne lui inspire aucune confiance, il dit qu'il n'est pas fait pour lui; il est trop beau, et il ne s'y rend qu'en tremblant et parce qu'il lui est impossible de faire autrement.

Que réclame le pauvre lorsqu'il se trouve aux prises avec la maladie? Eh bien, il demande d être guéri, c'est-à-dire, qu'il se confie à vous, administration charitable, croyant que vous allez le placer dans les conditions propres à lui rendre la santé; mais lorsqu'il s'aperçoit qu'on l'a trompé, qu'on l'a fourré dans un guêpier, qu'on l'a placé dans un lieu encombré de malades contagiés; oh, alors, il perd toute confiance, il se défie et qui oserait soutenir que ses appréhensions ne sont pas justifiées?

Les pauvres entre eux se disent : « N'allez pas à l'hôpital, on y meurt. » J'ai été médecin de la bienfaisance, j'ai toujours vu que le malade pauvre ne se rendait à l'hôpital qu'avec une grande répugnance. Il y a là un vice. Il y a une réforme à faire. L'hôpital est le lieu de refuge du pauvre quand il est malade, il est établi pour lui, il faut qu'il l'aime, qu'il le désire, qu'il y ait confiance; mais pour cela, il faut que, le local répondant à ses aspirations, il soit persuadé qu'il s'y rend pour se guérir et qu'il n'y sera pas exposé à contracter des maladies nouvelles, qu'il ne trouvera pas là l'épidémie qui l'effraie. Je dis que nos hôpitaux ne répondent pas aux

besoins de l'époque, qu'ils ne donnent pas satisfaction aux règles de l'hygiène, qu'ils recèlent des dangers réels, dangers pour les malades, dangers pour les médecins, dangers pour la population entière. Et vous, administrateurs de tous les degrés, votre conscience est satisfaite, vous croyez avoir bien mérité de la science et de l'humanité, vous croyez avoir fait le bien, si pas le mieux. Hélas, illusion, l'avenir vous le dira.

Nous ne saurions nous élever avec trop de force contre cette déplorable coutume d'accumuler, en temps d'épidémie, un grand nombre de malades dans un même local, surtout si ce local ne possède pas un système de ventilation d'une activité suffisante, s'il ne répond pas à toutes les prescriptions de l'hygiène. C'est cependant ce qui se pratique généralement de nos jours. Qu'une épidémie vienne à éclater, choléra, fièvre typhoïde, variole, etc., on envoie tous les malades de la classe nécessiteuse dans les hôpitaux, on encombre les salles, les corridors le plus possible, et ces établissements deviennent bientôt des foyers d'infection très-préjudiciables aux malades et à la santé publique, essentiellement préjudiciables surtout au personnel de service, médecins, sœurs, infirmiers.

En effet, n'avons-nous pas vu, dans l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné à Bruxelles en 1869, dix jeunes médecins, internes des hôpitaux civils, mourir victimes de leur dévouement, et plusieurs chefs de service atteints de la maladie? Quel enseignement! Le danger existe également pour la population tout entière, car se figure-t-on que ces foyers d'infection ne sèment pas les germes de la maladie régnante dans toute la ville et dans toutes les classes de la société.

Qu'on en revienne donc aux sages et prudentes mesures des anciens, aux maladreries, aux lazarets construits en dehors des villes, dans les lieux les plus salubres et où les prescriptions de l'hygiène recevront une ample satisfaction.

Qu'on se place résolûment devant Dieu et devant sa conscience, et qu'on se demande si les conditions dans lesquelles se trouvent aujourd'hui les hôpitaux sont de nature à donner satisfaction à

tous les intérêts, à toutes les responsabilités et à toutes les consciences.

Tels sont les fruits de l'imprévoyance, de la vanité, de l'orgueil des temps modernes. On rejette avec dédain les mesures de prudence et de sécurité des anciens, au lieu de chercher à les perfectionner On croit avoir bien servi la patrie et l'humanité lorsqu'on a consacré, je voudrais dire enfoui, perdu, gaspillé une large part de cette œuvre sublime qui porte le nom de bienfaisance publique, à l'érection luxueuse, au sein des villes, au milieu des quartiers populeux, de vastes hôpitaux-monuments, c'est-à-dire d'immenses foyers d'infection qui répandent leurs poisons meurtriers dans tous les quartiers. Est-il étonnant que nous voyions, pour ainsi dire chaque année, quelque fléau épidémique se déchaîner sur les cités populeuses? On les subit, ces foyers de contagion, parce qu'on se figure que cela doit être. On dédaigne les conseils de la prudence, on néglige les enseignements de l'expérience, on suit aveuglément la routine et on retombe continuellement dans les mêmes fautes. Comme toujours, ce sont les hommes qui manquent aux situations. Cependant, de par la force des choses, on se verra inévitablement contraint de revenir à la pratique sage et prudente des anciens, avec les perfectionnements que comportent les progrès de la science.

On n'aurait pas de monuments, mais il y aurait moins de décès.

Le plus grand, le véritable avantage du baraquement se trouve donc dans le bénéfice immense qu'en retireraient les malades et les blessés.

Les guérisons seraient plus nombreuses et plus rapides et, par conséquent, le nombre des journées d'hôpital se trouverait considérablement diminué. D'où résulteraient : économie de temps pour les travailleurs, augmentation du bien-être des familles nécessiteuses et diminution des frais d'entretien pour l'administration. D'autre part, l'état sanitaire de la ville y gagnerait considérablement, car il ne faut pas se dissimuler que les foyers d'infection de nos hôpitaux actuels doivent contribuer, pour une large part, à la

production des épidémies qui s'abattent pour ainsi dire chaque année sur les villes populeuses, au point que, sous différentes formes, elles menacent de devenir permanentes. Mais le mal est fait, il faut en subir les conséquences, seulement il est réservé aux générations nouvelles d'apprécier et d'aviser aux moyens de porter remède à la situation qui nous est faite. N'en doutons pas, le jugement de la postérité sera sévère ; qu'on y réfléchisse, car, à ce point de vue, une grande responsabilité pèse sur les administrations de la bienfaisance publique.

C'est dans une administration éclairée, intègre, prévoyante, dit Percy, qu'est le premier moyen de prévenir les ravages des fléaux épidémiques.

Qu'on examine, qu'on étudie attentivement notre baraquement de la Plaine des Manœuvres, qu'on se renseigne sur la manière dont les blessés y ont été soignés, et qu'on nous dise si dans aucun lieu du monde, les blessés militaires ont jamais été placés dans de meilleures conditions hygiéniques, si jamais on a obtenu des résultats plus favorables.

Ce que nous venons de dire pour les malades ordinaires, nous pourrions le répéter pour les blessés et les opérés de toute catégorie, mais surtout pour les blessés de la guerre, les blessés par armes à feu. Les chirurgiens les plus éminents de tous les pays ont constaté depuis longtemps que les opérations réussissent beaucoup mieux à la campagne qu'au sein des villes et surtout que dans les hôpitaux et les locaux appropriés, où les opérés et les blessés sont exposés à des accidents consécutifs d'autant plus fréquents et plus graves, que l'encombrement et le méphitisme y sont plus considérables.

La vieille routine de renfermer les blessés et les malades des armées en campagne, dans de vieux bâtiments, des édifices publics, des écoles, des églises, des hôtels, des magasins, factoreries, etc., construits pour d'autres destinations et ne présentant, pour la plupart, aucune des conditions hygiéniques nécessaires à cette fin, récèle un danger réel, non-seulement pour les blessés et les opérés qui y contractent des maladies nosocomiales

et des complications qui les conduisent à la mort, mais encore pour la population des villes où ces rassemblements s'opèrent, car le principe contagieux se répand au dehors et y exerce ordinairement aussi ses ravages.

Pour obvier aux inconvénients d'un rassemblement considérable de blessés dans une même localité, on a eu soin, après les grandes luttes, d'évacuer autant que possible les ambulances improvisées établies à proximité des champs de bataille et de diriger les blessés et les malades vers des provinces éloignées.

Dans la campagne de 1870, les premières batailles s'étant livrées sur nos frontières, il était à présumer que la Belgique et Bruxelles en particulier recueilleraient un grand nombre de blessés des deux armées belligérantes. Dans ces douloureuses circonstances, l'hospitalité traditionnelle des Belges ne s'est pas démentie un seul instant, partout on a rivalisé de zèle, de charité et de dévouement pour venir efficacement en aide aux malheureuses victimes de la guerre ; partout les sacrifices individuels ont été à la hauteur de l'immense hécatombe d'êtres humains qui s'offrait à nos regards attristés. Nous le disons avec fierté, le noble élan de charité chrétienne qui s'est emparé de nos populations émues, s'est montré aussi sublime que touchant et admirable. Le Comité central de l'Association belge de secours aux militaires blessés et malades a été, en quelque sorte, l'interprète et l'agent de ces sentiments généreux. C'est grâce aux dons de toute espèce qui lui sont parvenus, non-seulement de toutes les communes de la Belgique, mais même des pays étrangers, qu'il lui a été permis d'établir de nombreuses ambulances et d'envoyer aux blessés des deux camps d'innombrables caisses de victuailles, d'objets de pansement, de couchage, d'habillement, de thé, de café, de tabac, etc., qui lui étaient demandés de toutes parts.

Mais la partie intelligente des habitants de notre ville ne voyait pas sans appréhensions l'arrivée d'un grand nombre de blessés devant être logés dans l'intérieur de la cité ; l'histoire lui avait enseigné combien, pendant les guerres du premier empire, certaines villes où l'on avait renfermé un grand nombre de blessés

et de malades, avaient été cruellement éprouvées par les maladies contagieuses. D'autre part, elle n'ignorait pas que les expériences qui ont été faites pendant les guerres de Crimée, du Danemark, des États-Unis surtout, avaient démontré que les blessés abrités sous des tentes ou des baraques, dans de bonnes conditions hygiéniques, avaient échappé, ainsi que les populations, à l'empoisonnement miasmatique des hôpitaux et aux maladies contagieuses qui en sont la conséquence. De sorte que le baraquement était dans le vœu de la population de notre ville, et le Champ des Manœuvres était le lieu généralement désigné pour cette construction ; aussi notre œuvre eut-elle un immense succès.

Dès que la guerre fut déclarée, le Comité central de l'Association belge de secours aux militaires blessés et malades prit les mesures les plus importantes pour organiser des ambulances à proximité des champs de bataille, c'est-à-dire partout où le besoin s'en faisait sentir, en même temps qu'elle faisait construire un hôpital-baraque au Champ des Manœuvres, à Bruxelles, pour y recevoir des blessés, et qu'elle établissait d'importantes ambulances dans les faubourgs.

*
* *

## AMBULANCES DE LA CROIX ROUGE, A BRUXELLES.

| | |
|---|---|
| 1° Hôpital-baraque de la Plaine des Manœuvres . . . . . | 150 lits. |
| 2° Ambulance des officiers, rue de la Loi, trois grandes maisons de construction moderne. (M. de Decker, ancien ministre, avait mis généreusement à notre disposition l'une de ces maisons.) . . . . . . . . . . . . | 40 » |
| 3° Ambulance d'Uccle, vaste château isolé dans une situation heureuse et pittoresque, que Mme Jouret-Ghémar avait mis généreusement à notre disposition, avec le mobilier. | 40 » |
| 4° Ambulance de Saint-Gilles, grande salle. . . . . . . | 30 » |
| 5° Ambulance de Cureghem, salle immense . . . . . . | 40 » |
| 6° Ambulance de Laeken, hôpital nouveau. . . . . . . | 40 » |

Enfin, le Comité central a envoyé des blessés aux sous-comités de province, ainsi qu'à des particuliers qui en avaient fait la demande.

L'hygiène, dans ses applications au traitement des blessés militaires, est devenue une question capitale, une question de vie ou de mort pour un grand nombre d'entre eux. C'est ce qu'a compris le Comité central de l'Association belge de secours aux militaires blessés ou malades. Sentinelle avancée du progrès, le Comité a voulu montrer aux administrations et aux peuples qu'elle est au premier rang des institutions de ce genre. Dès le début de la guerre de 1870, elle a pris la résolution de loger les blessés qui lui seraient confiés dans les meilleures conditions possibles de salubrité, et la construction d'un vaste baraquement, selon les prescriptions hygiéniques les mieux ordonnées, fut décidée en principe. Peu de temps après on mettait la main à l'œuvre. Quant à l'emplacement, le Comité n'avait pas l'embarras du choix, la Plaine des Manœuvres était désignée d'avance par toute la population bruxelloise.

Cette plaine est le point culminant d'un plateau élevé et admirablement exposé. Elle est située à l'extrémité de la rue de la Loi, à quelques centaines de mètres des dernières habitations et à un kilomètre du Quartier Léopold. Le terrain appartient à la ville, mais le département de la guerre en a la jouissance exclusive. A la demande du Comité central, le ministre de la guerre l'a mis gracieusement à notre disposition pour y établir le lazaret de la Croix rouge, mais il ne permit de construire qu'à l'extrémité nord, à l'angle de la plaine, de façon à ne pas gêner les manœuvres des troupes de la garnison, de sorte que nous avons dû disposer les baraques le long de la limite en prenant l'angle pour point central.

Ce n'était pas précisément l'orientation que nous aurions voulu leur donner, celle du nord au sud étant la plus recommandée, mais la situation est si favorable sous tous les rapports, que nous pouvions facilement passer sur ce léger inconvénient.

Ainsi donc, sur les côtés de l'angle furent disposés les pavillons,

deux au sud-ouest, trois à l'est; ils sont distants l'un de l'autre de 10 mètres, sauf le cinquième, destiné aux maladies infectieuses, qui est séparé du quatrième par un espace de 30 mètres. Un sixième pavillon, réservé pour le service, est situé au centre et en regard des autres, à 25 mètres de distance.

La longueur de chaque pavillon est de 28 mètres, la largeur de 7 mètres, la hauteur au centre de $4^{m},75$, la hauteur du lanterneau est de $0^{m}30$. Il est disposé pour trente lits, ce qui fait environ 28 mètres cubes d'espace par lit. Le plancher est élevé au-dessus du sol de $0^{m},60$ environ en moyenne, car le sol étant en pente, il y a des différences ; toutefois, par une disposition heureuse du terrain, la plus grande élévation est du côté des vents dominants et, le dessous étant libre, l'aération y est très-active.

La ventilation des locaux destinés aux blessés ou aux malades est la question capitale. C'est la condition essentielle de salubrité de toute salle de malades. Pour les chalets hospitaliers, divers modes d'aération ont été conseillés : nous avons décrit ceux qui ont été adoptés en France et en Amérique; nous ne possédons aucune donnée sur le mode de ventilation qui a été appliqué au baraquement que M. Virchow a fait construire à Berlin. Mais M. le docteur Heyfelder, de Saint-Pétersbourg, qui a dirigé le lazaret de Neuwied, près de Coblence, a lu une note à l'Académie de médecine de Belgique sur cette ambulance dans laquelle il signale les avantages des baraques et des tentes pour le traitement des blessés; seulement il ne dit pas quel mode de ventilation il y a établi, ce qui nous fait supposer qu'il n'y avait que les portes et les fenêtres. Néanmoins M. Heyfelder a obtenu des succès remarquables. Il se contente de dire : *L'air n'était jamais vicié. Depuis les dernières guerres qui ont eu lieu en Europe et en Amérique, la grande question de l'aération des hôpitaux peut être regardée comme résolue en faveur de la décentralisation et de l'installation des malades dans des tentes et baraques; les systèmes artificiels et compliqués sont définitivement jugés.*

Nous avons dit que les moyens de ventilation appliqués aux baraques françaises présentent de nombreux inconvénients, ceux

des Américains constituent un progrès, mais encore il nous paraissent susceptibles d'être perfectionnés. Un bon système de ventilation doit être indépendant de la volonté des malades et des infirmiers. Celui que nous avons adopté pour nos pavillons nous a parfaitement réussi, il mérite donc une mention particulière. Le but que nous nous sommes proposé était d'établir un renouvellement permanent de l'atmosphère des salles, indépendant et libre, tout en évitant les courants d'air et surtout le transport de l'air infecté d'un lit à un autre lit. Pour résoudre ce problème, les portes et les fenêtres ne suffisent pas, et puis le renouvellement qui se fait par de larges ouvertures comporte nécessairement des refroidissements nuisibles. Nous avons évité ces inconvénients en multipliant à l'infini les ouvertures d'entrée, mais en les faisant assez étroites pour éviter les courants. Nous avons donc fait établir le plancher de façon à laisser entre les planches un espace de 2 à 3 millimètres, ce qui constituait un plancher percé à jour, et comme le plancher était élevé au-dessus du sol de 50 centimètres en moyenne, et que l'air circulait librement au-dessous, cet air entrait en abondance par toutes ces fissures sans déterminer de courants. D'autre part, le sommet du toit présente une ouverture ou lanterneau de 0$^{m}$,30 de hauteur sur toute l'étendue de la salle, par laquelle l'air vicié s'échappe au dehors; cette heureuse disposition permet le renouvellement constant de l'air par une circulation libre et uniforme de bas en haut. L'ouverture de sortie de l'air de 0$^{m}$,30 sur toute la longueur du pavillon, produisait parfois, en hiver, une ventilation trop active et, par suite, un refroidissement trop considérable; nous pouvions obvier à cet inconvénient au moyen de planches disposées de chaque côté du lanterneau et pouvant être abaissées et élevées à volonté, permettant ainsi de fermer du côté du vent dominant. Qu'on se représente le blessé dans son lit, entouré d'air constamment renouvelé, cet air entrant par le plancher et s'échappant par le haut, sans pouvoir incommoder le blessé voisin s'il est chargé de miasmes, ne trouvera-t-on pas que ce mode de ventilation est celui qui répond le mieux à toutes les

exigences d'une bonne hygiène, chaque blessé étant en quelque sorte isolé des autres par la ventilation. D'un autre côté, les baraques présentent de nombreuses fenêtres sur les deux faces latérales, fenêtres à bascule s'ouvrant par le haut; si, dans un moment donné, après les pansements, par exemple, on s'apercevait que la salle renfermât une odeur de suppuration ou d'émanations méphitiques, que l'air parût vicié en un mot, rien n'empêchait d'ouvrir plus ou moins largement les fenêtres et de renouveler en un instant l'atmosphère de la salle. Si l'on se représente, disons-nous, les conditions dans lesquelles nos pavillons ont été établis au point de vue de l'hygiène et du bien-être des blessés, ne sera-t-on pas obligé de convenir que nous avons résolu le problème depuis si longtemps à l'étude d'une ventilation à peu près parfaite et, par conséquent, d'une hygiène irréprochable?

Ce n'est pas à dire que ce mode de ventilation ne soit susceptible de perfectionnement. La manière dont nous l'avons établi est toute primitive, mais telle qu'elle était, elle a complétement répondu à notre attente, au but que nous nous proposions. Nous n'avions peut-être pas les moyens de modérer la ventilation à volonté, selon les variations de la température, mais le principe étant admis, il serait facile d'arriver à ce résultat et de mesurer parfaitement la quantité d'air que l'on voudrait introduire. Ainsi, au lieu de laisser de petites fentes entre les ais, on pourrait établir des rosaces grillées sous chaque lit avec un mécanisme pour les fermer en totalité ou en partie, selon les besoins, de même qu'il faudrait pouvoir diminuer à volonté l'ouverture du lanterneau. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces détails, chacun comprendra *le principe posé* : circulation active de l'air de bas en haut, du plancher au faîte; *le but à atteindre* : isoler en quelque sorte par la ventilation tous les lits d'une salle, ou, en d'autres termes, avoir pour chaque lit un mode de ventilation particulier; *les moyens d'y arriver* : plancher percé à jour, ou mieux des rosaces ou bouches d'air pour chaque lit, et le lanterneau au faîte avec les moyens de mesurer et de modérer

la circulation de l'air, de façon à obtenir une aération irréprochable.

Ainsi donc chaque salle est disposée pour 30 lits, donnant 28 mètres cubes d'espace environ par lit. Comme l'air est constamment renouvelé, nous avons jugé que cet espace suffisait amplement.

Tous les lits sont en fer et garnis d'un sommier en zoster, d'un matelas, d'un traversin, d'un oreiller, et de deux, trois ou quatre couvertures en laine selon la température. Les draps de lit étaient en toile ou en coton et renouvelés aussi souvent que le besoin s'en faisait sentir. Près de chaque lit se trouvent une table de nuit et une chaise en bois.

Le milieu de chacune des salles est occupé par cinq tables en bois-blanc de $1^{m},20$ environ de longueur.

Une abondante distribution d'eau de la ville suffit à tous les besoins du service et est établie de manière à pouvoir être immédiatement utilisée en cas d'incendie.

Le gaz éclaire toutes les salles et les dépendances.

Une question importante et difficile à résoudre, dans les conditions où nous nous trouvions et pendant un hiver exceptionnellement rigoureux, c'était celle du chauffage ; beaucoup de personnes se figuraient qu'avec une ventilation si active, il serait impossible de chauffer convenablement ces vastes salles de blessés. La solution du problème était cependant de la dernière simplicité : multiplier les foyers, là est toute la question ; de façon que deux grands poêles en fonte disposés primitivement au mois d'octobre, étant devenus insuffisants au mois de décembre, on en plaça trois : ainsi, dans une baraque largement ventilée de 900 mètres cubes environ de capacité, renfermant trente blessés, trois grands poêles en fonte brûlant constamment, et quatre becs de gaz pendant la nuit, maintenaient la température de 10 à 14° centigrades durant les nuits les plus froides. Quelques blessés seulement demandèrent quatre couvertures de laine, la plupart se contentaient de trois.

Nous pouvons donc avancer sans crainte que de tous les systèmes de ventilation proposés jusqu'à ce jour pour les hôpitaux,

celui que nous venons de décrire est incontestablement le plus parfait, le plus efficace, le plus complet. Toutefois, à côté des grands avantages qu'il présente, il y a bien quelques petits inconvénients que nous ne pouvons nous croire dispensés de signaler, afin qu'on y remédie à l'avenir, mais ces inconvénients sont plutôt pour le personnel du service, pour les chirurgiens que pour les malades : le refroidissement du plancher, l'air froid qui arrive de toutes parts, refroidit nécessairement les pieds et les jambes des personnes qui, pendant un certain temps, restent immobiles pour panser les blessés; nous ne parlons que des jours les plus froids. Il est vrai qu'il serait bien facile de remédier à cet inconvénient en plaçant une natte ou une planche sous les pieds pendant les pansements les plus longs. C'est à peu près ce que nous avons fait pour les malades qui pouvaient se lever : autour des poêles le plancher a été recouvert d'une plaque en tôle de $1^{m}50$ de rayon, autant pour éloigner les causes d'incendie que pour préserver les malades du refroidissement dont nous venons de parler. Les blessés qui pouvaient se lever se tenaient en cercle autour des poêles, les pieds munis de bonnes pantoufles en semelle de feutre, reposant sur la plaque de tôle, et pas un ne s'est plaint du froid. Un autre petit inconvénient qui mérite à peine d'être signalé, et nous ne le mentionnons que pour répondre d'avance aux objections, c'est la dépense de combustible que nécessite le maintien d'une température convenable. Mais les baraques en bois ou même en maçonnerie représentent, comme frais d'installation, une dépense si minime en regard de ce que coûte le luxe des hôpitaux modernes, que son insignifiance ne vaut pas même la mention que nous en faisons ici.

L'emploi des rosaces à jour avec modérateur, sous les lits, entre les lits et au milieu de la salle, ne présenterait pas ces inconvénients.

Continuons la description des baraques : les charpentes sont en bois de sapin rouge, équarrissage $0^{m},11$, $0^{m},080$. Les voliges des toitures même bois de $0^{m},025$ d'épaisseur, recouvertes de feutre bitumé fixé au moyen de tringles en bois de $0^{m},04$ de largeur.

Le plancher est posé sur une grille en bois de sapin et les planches sont distancées de 0m,003 au plus. Les parois sont aussi en planches de sapin de 0m,025, fixées les unes contre les autres et les joints recouverts à l'extérieur de tringles de 0m,04 et à l'intérieur de bandes de forte toile collées avec soin. Les parois latérales des baraques sont percées chacune de quatorze fenêtres de 2 mètres de haut sur 0m,80 de large; la moitié supérieure s'ouvre en basculant du haut, disposition qui permet de les ouvrir et de renouveler l'air en très-peu de temps lorsque, pendant les jours de chaleur, le besoin pourrait s'en faire sentir. Les portes sont aux extrémités, elles sont disposées de façon à éviter les courants d'air, c'est-à-dire qu'il y a deux portes, séparées l'une de l'autre par un compartiment ou tambour de 2 mètres de haut, établi de telle sorte que les portes se ferment spontanément. Le but de cette disposition est d'empêcher les courants lors des entrées et des sorties.

Nous avons dit que le plancher est élevé de 0m,50 en moyenne au-dessus d'un sol bien sec et légèrement en pente ; il est soutenu par des gîtes en bois assez rapprochées, s'appuyant sur des pilastres solides de façon à éviter les mouvements du plancher si nuisibles à certains blessés. A chaque pavillon et à l'un des angles sont disposés extérieurement les lieux d'aisances, formant une annexe de 3 mètres de long sur 2 de large, avec portes, et ventilés de telle sorte que les émanations ne puissent refluer dans les salles ; les conduites se déversent dans les égouts servant à l'écoulement des eaux pluviales de la plaine. A l'extrémité de la cinquième baraque se trouvent deux cabinets séparés, ils sont destinés aux malades qui doivent être isolés.

La disposition des baraques à angles obtus a permis d'établir, au centre du lazaret, à 25 mètres de distance des salles, un sixième pavillon destiné au service et à l'administration, comprenant une salle de bains, les cuisines et leurs annexes, les bureaux, la lingerie, la pharmacie, le réfectoire, une chambre pour les élèves internes de garde, une salle d'opérations avec deux petites chambres pour y placer provisoirement les opérés, un magasin

pour les effets des blessés, une chambre pour les infirmiers, une chambre pour les sœurs, des lieux d'aisances, etc.; sous ce pavillon sont établis des magasins pour le charbon, la bière, le vin, etc.

Le lazaret est clôturé par une balustrade en croisillon.

Ce baraquement a été construit par M. Haeck, habile constructeur, qui a exécuté avec intelligence les données que nous lui avons fournies.

On verra plus loin que les résultats obtenus par le mode de baraquement que nous avons adopté, et par l'organisation irréprochable du service médical, le régime essentiellement reconfortant qui a été prescrit aux blessés, les soins les plus attentifs et les plus compatissants que le personnel médical leur a prodigués, ont été des plus remarquables et pourront avantageusement être comparés à ce qui a été fait de plus heureux en ce genre. S'il est vrai que dans les hôpitaux-baraques de Philadelphie, les mieux organisés des États-Unis, la mortalité, parmi les blessés, n'a été que de 4 p. c. comme la statistique nous l'enseigne, et c'était considéré comme un succès merveilleux; notre lazaret du Champs des Manœuvres à Bruxelles a donné des résultats plus extraordinaires encore, car il faut considérer que les blessés qui y ont succombé étaient atteints mortellement lors de leur arrivée ou avaient contracté, avant leur entrée au lazaret, les affections qui les ont fait périr; de sorte que nous pouvons dire que pas un blessé n'a contracté chez nous le principe d'aucune maladie mortelle, aucun n'y a contracté le germe d'une affection nosocomiale quelconque, et l'on sait avec quelle facilité les complications surgissent parmi les blessés réunis en grand nombre dans une même localité. Comme on le voit, les blessures mortelles par elles-mêmes sont en petit nombre; ce qui fait périr les blessés en masse ce sont les maladies nosocomiales qu'ils contractent dans les ambulances, les hôpitaux, les locaux mal ventilés; c'est l'encombrement, l'air vicié, le méphitisme qui produisent les complications qui entraînent la mort. Au milieu des calamités de la guerre, quelle consolation pour les membres du service de santé des armées de pouvoir préserver, presque à coup sûr, des

affections nosocomiales, autrefois si meurtrières, cette courageuse jeunesse qui donne si généreusement son sang à la patrie.

On sait maintenant ce qu'il faut faire pour éviter ces catastrophes, espérons qu'on saura en profiter. Ce que nous disons ici des blessés de la guerre, nous le disons pour tous les blessés en général, ainsi que pour tous les malades des hôpitaux civils.

Tout le monde sait que les plaies d'armes à feu affectent une gravité exceptionnelle et exposent les blessés à une foule de complications souvent plus dangereuses que la blessure même. Les guerres du premier empire en ont fourni de nombreux exemples. Tout récemment encore le siége de Paris nous a initiés aux terribles désastres que peut occasionner l'accumulation des blessés dans des locaux mal appropriés. Il est démontré aujourd'hui que les nombreux insuccès non-seulement des opérations pratiquées sur les blessés militaires, mais encore du traitement chirurgical de toutes les blessures par armes à feu, doivent être attribués, en grande partie du moins, à l'infection nosocomiale à laquelle les blessés sont soumis, et si cette démonstration était encore nécessaire, le baraquement établi par l'Association belge de secours aux militaires blessés au Champ des Manœuvres, à Bruxelles, servirait puissamment à la faire. C'est que notre baraquement est peut-être ce qu'on a fait de plus parfait en ce genre au point de vue de l'hygiène et de la salubrité, et qu'on ne s'imagine pas que les hommes que nous avons recueillis ne présentaient que des blessures légères; tous ceux que nous avons reçus, évacués des ambulances établies à proximité des champs de bataille, étaient presque tous atteints de blessures graves, attendu que ceux qui n'avaient que des blessures légères ont été traités et guéris sur les lieux mêmes. Mais ce n'est pas seulement sur le chiffre des décès que nous fondons nos assertions, c'est sur la marche même des blessures, sur les changements remarquables qui se produisaient non-seulement dans l'état local des plaies, mais surtout dans l'état général des blessés, dans l'amélioration étonnante, nous pourrions dire dans la transformation générale qui se manifestait après quelques temps de séjour au

lazaret. C'est ainsi que chez les blessés qui nous arrivaient amaigris, pâles, souffreteux, fébricitants, ayant des suppurations de mauvaise nature, avec inappétence, insomnie, malaise général plus ou moins prononcé, au bout de quelques jours on voyait tous ces symptômes se modifier et la santé se rétablir rapidement; nous parlons en général. Quelques blessés étaient atteints de fièvre typhoïde à leur arrivée; nous n'avons pas craint de les placer dans les salles communes malgré le danger de la contagion; c'est que, dans notre conviction, nous n'avions rien à redouter ici de cette affection; l'air pur que nos malades respiraient, non-seulement devait faire disparaître promptement les symptômes typhiques, mais encore prémunir les autres blessés contre les dangers de la contagion. C'est, en effet, ce qui est arrivé, au bout d'une dizaine de jours, l'affection typhoïde disparaissait et nous n'avons pas vu de blessé contracter la fièvre typhoïde au lazaret.

Je saisirai cette occasion pour répéter ce que j'ai déjà dit un grand nombre de fois: le meilleur préservatif de la fièvre typhoïde, c'est l'air pur; le meilleur abortif au début et surtout pendant la période prodromique, c'est l'air pur; le meilleur moyen curatif, lorsque la maladie est déclarée, c'est encore l'air pur. Pour les habitants des villes, c'est le moyen curatif par excellence. Je n'ai pas vu un seul typhisé de ville succomber, ayant été transporté à la campagne et placé dans de bonnes conditions hygiéniques, quelque formidables qu'eussent été les symptômes du début ou de l'affection déclarée. Qu'on lise le *Bulletin statistique de la ville de Bruxelles*, et l'on y verra que dans les temps ordinaires, il y a environ deux cents décès par année occasionnés par la fièvre typhoïde, et en temps d'épidémie ce chiffre se multiplie plus ou moins selon le degré de gravité de la maladie. Eh bien je suis convaincu, et que ceux qui sont responsables de la vie humaine y réfléchissent, je suis convaincu qu'on ne perdrait pas dix de ces deux cents malades, si on les transportait à la campagne au début de l'affection. J'ai déjà dit cela plusieurs fois et l'on continue à voir figurer les deux cents décès au tableau de la statistique. Mais

les moyens? Les moyens je vais les indiquer : les riches peuvent louer une maison, il y en a toujours dans les environs, à Uccle, à Laeken, à Jette, etc. Les bourgeois prennent un quartier chez le particulier ou dans une maison de santé. Pour les pauvres, n'a-t-on pas le lazaret de la Croix rouge du Champ des Manœuvres ou tout autre? Nous ne voulons pas nous étendre plus longuement sur ce sujet, qu'on y réfléchisse et qu'on en fasse l'expérience, j'oserais garantir que ce chiffre de deux cents décès descendra à dix au plus, et peut-être même les sauverait-on tous, comme j'ai sauvé tous les malades atteints de fièvre typhoïde que j'ai envoyés à la campagne.

L'expérience a enseigné que les accidents qui surviennent à la suite du traumatisme accidentel ou chirurgical, sont communs dans les milieux infectés de miasmes et deviennent d'autant plus rares que ces milieux sont mieux assainis.

M. Bouley a démontré que les accidents sont rares chez les animaux à grande force plastique; la conséquence qu'il en tire, c'est qu'il faut modifier l'organisme des blessés et des opérés par la réfection alimentaire. Outre la réfection, il conseille l'emploi des toniques et des boissons généreuses. Il faut surtout mettre le blessé et l'opéré dans les meilleures conditions de milieu possibles. Rien n'est dangereux pour l'opéré, dit-il, comme l'homme, même sain. L'idéal, pour lui, des hôpitaux qui seraient véritablement humains, ce seraient ceux qui se composeraient de cases isolées au milieu d'un parc, sur des pelouses; encore faudrait-il une ventilation active, car l'homme empoisonne lui-même l'air qu'il respire.

M. Gosselin, étudiant la pathogénie de l'infection purulente et la prophylaxie qui en est la conséquence, professe la théorie septicémique en ce qui concerne cette affection et ses diverses manifestations. Selon lui, il existe deux ordres de causes prédisposantes : les unes dépendent du blessé, les autres du milieu dans lequel il est placé. La fièvre traumatique grave ou septicémie des premiers jours, tient aux conditions antérieures du blessé; la septicémie lente se rattache davantage à l'influence du milieu

atmosphérique, et il admet que l'ostéo-myélite joue le rôle principal dans la pathogénie de l'infection purulente. Quoi qu'il en soit, il aboutit aux mêmes indications que M. Bouley. Le meilleur moyen de neutraliser le principe toxique, dit-il, c'est de tonifier les blessés par un bonne alimentation : les toniques, les alcooliques et le séjour dans une atmosphère parfaitement pure. Ces vérités sont aujourd'hui élémentaires.

Le méphitisme nosocomial est donc la cause principale des accidents qui font périr les blessés et les opérés réunis en grand nombre. Les complications qui surgissent dans ces circonstances sont : la pourriture d'hôpital, l'infection purulente, la gangrène, la phlébite, l'érésipèle, la pleuro-pneumonie, la péritonite, l'hépatite, etc., et toutes les affections nosocomiales. Depuis longtemps l'hygiène des hôpitaux, des ambulances, des locaux mal appropriés, a été considérée comme n'étant pas étrangère à la genèse de ces accidents. Les succès du baraquement des États-Unis, pendant la guerre de la sécession, comparés aux désastres des hôpitaux et des ambulances empoisonnés du premier empire, avaient corroboré cette opinion; mais la campagne qui vient de finir, pendant laquelle les blessés ont été placés dans toutes les conditions hygiéniques, depuis l'infection des anciens hôpitaux et des locaux mal aérés, jusqu'à la salubrité à peu près parfaite de notre lazaret, en a donné des preuves concluantes. On a vu, d'un côté, le spectacle le plus affligeant auquel l'âme humaine puisse assister : presque tous les blessés succomber dans certaines ambulances malsaines; d'autre part, nous avons pu contempler les bienfaits immenses d'une hygiène bien ordonnée. Et, cependant, beaucoup de nos blessés ont subi des opérations majeures; nous avons reçu beaucoup d'amputés qui étaient loin d'être hors de danger : des fractures des membres d'une gravité exceptionnelle, des plaies pénétrantes des articulations et des cavités splanchniques, des cas de pourriture d'hôpital, etc., et aucune complication mortelle, ne s'est produite. Aucun accident septique, aucune influence nosocomiale. Chacun appréciera, à sa manière, ce grand fait chirurgical, cette vaste expérience thérapeutique, cette admi-

rable et sublime réforme de l'hygiène des hôpitaux, une des plus belles conquêtes des temps modernes, si on sait la mettre à profit, et quels que soient les corollaires qu'on en déduise, on devra nécessairement reconnaître que le salut des malades et des blessés tient essentiellement aux bonnes conditions hygiéniques dans lesquelles ils sont placés, et on arrivera inévitablement à la conséquence pratique que l'hygiène des hôpitaux actuels nécessite une réforme radicale. Malheur à ceux qui prétendraient que cette expérience n'est pas concluante, car le moment est proche où on leur demandera un compte sévère du mal qu'ils n'auront pas empêché ou du bien qu'ils auront négligé de faire.

*Suum cuique*, à chacun la responsabilité de ses actes, la conscience publique finira bien par les passer au crible de son implacable justice.

POURRITURE D'HÔPITAL. — Dans les temps anciens, on avait confondu cette affection avec la gangrène humide, et ce n'est qu'à la fin du siècle passé que Pouteau, Lamotte et Dussausoy attirèrent l'attention des chirurgiens sur cette sorte de mortification. C'est Dussausoy qui, le premier, lui donna le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. La pourriture diffère de la gangrène, entre autres caractères, par l'excessive sensibilité de la partie qu'elle affecte.

Cette dégénération des plaies était autrefois très-fréquente dans les hôpitaux civils; mais, c'est pendant les guerres de la révolution, du Consulat et de l'Empire, qu'on l'a vue se produire avec autant de fréquence que de gravité; à cette époque, le comble de l'art de diriger les ambulances d'une armée était, pour bien des gens, d'entasser le plus possible de soldats blessés dans un local à peu près couvert, et souvent malsain et malpropre, et peu leur importait que ces asiles devinssent la terreur des blessés et le désespoir des chirurgiens; mais le malheureux qui y était entré pour une blessure légère ou pour une simple indisposition voyait celle-ci se changer en une maladie grave, et sa blessure en un horrible ulcère. Souvent, au moment où le blessé allait recueillir le fruit d'une opération grave et douloureuse qu'il avait supportée

avec courage, l'air infect de l'hôpital lui faisait perdre, en un instant, le fruit de sa longue résignation, et le réduisait quelquefois à un état pire que celui dont on l'avait tiré à force de soins, si même il ne succombait à ce surcroît de maux. (Percy.)

La nature des blessures faites par les armes à feu les prédispose beaucoup plus à la pourriture que celles qui sont produites par les lances, les épées, les baïonnettes, à raison de la stupeur plus ou moins grande qui accompagne presque toujours les premières, et qui laisse après elle une faiblesse locale qui lui est proportionnée. Non-seulement les plaies d'armes à feu, dit Percy, sont des plaies contuses au plus haut degré, mais encore elles sont toutes accompagnées d'une commotion qui jette le membre blessé, et quelquefois toute l'économie, dans une stupeur plus ou moins étendue et profonde, dont les degrés ne sont pas facilement appréciables. La pourriture d'hôpital semble n'avoir fixé l'attention des chirurgiens, que lorsque les armées ont commencé à avoir des hôpitaux réglés, dans lesquels les blessés ont été rassemblés en grand nombre, au lieu d'être, comme autrefois, dispersés dans les camps, dans les villes ou les villages, et répartis dans les maisons des habitants.

La pourriture d'hôpital règne plus particulièrement pendant les mois froids et humides, c'est-à-dire, depuis octobre jusqu'en avril. C'est dans les salles basses, humides, mal ouvertes à l'air et à la lumière, occupées depuis longtemps, encombrées, et surtout dans les coins de ces salles qu'elle fait les plus grands ravages. Quand, sous l'influence des lieux et de l'atmosphère, la pourriture s'engendre dans un hôpital, il est rare qu'elle n'attaque pas le plus grand nombre des blessés, et nous avons remarqué, dit Percy, que, sur cent de ces derniers, quatre-vingt-quinze avaient été successivement atteints de cette maladie, quelles que fussent d'ailleurs la nature et la vigueur de leur constitution, la gravité ou le peu d'importance de leurs blessures.

Delpech et, après lui, M. Nélaton, ont admis que la pourriture peut se montrer à son début sous deux formes différentes : *la pourriture ulcéreuse* et *la pourriture pulpeuse*. Nous sommes de

l'avis de Percy, quand il dit : Nous regardons comme frivoles les divisions qu'on en a faites en espèces *ulcéreuse* et *pulpeuse*, etc. La maladie étant essentiellement ulcérative, et n'offrant que des degrés différents dans son intensité et son activité, ne doit pas pour cela être divisée en espèces. Les ravages qu'elle produit ne sont pas tous également grands. La fièvre qui l'accompagne est subordonnée à son intensité.

Dans notre ambulance, le mal débutait violemment, la pourriture s'étendait avec une rapidité effrayante, détruisant les cicatrices déjà formées, la peau, le tissu cellulaire, les tendons, les muscles, et tout cela au milieu d'un cortége formidable de désordres généraux : fièvre ardente, pouls à 140, 160°, chaleur, sueurs, vomissements, diarrhée, céphalalgie, insomnie, délire. La plaie présente une sensibilité extrême, le moindre attouchement arrache des cris au malade, les pansements sont excessivement douloureux. Dans les cas que nous avons observés, ces symptômes duraient 2, 3 ou 4 jours, puis diminuaient d'intensité. Pendant ce temps la pourriture faisait des progrès rapides, s'étendait en surface et en profondeur de 6 à 10 millimètres par jour, rongeant et frappant de mortification tous les tissus jusqu'aux os, en déterminant des nécroses partielles, des hémorragies plus ou moins abondantes et redoutables.

Selon Ponteau, la fièvre accompagne toujours cet accident ; c'est aussi ce que nous avons observé ; elle est plus ou moins forte et ordinairement en rapport avec l'intensité de l'affection, jusqu'au paroxysme le plus violent et aux syptômes nerveux les plus graves.

Si l'on compare les statistiques concernant la mortalité des blessés et des opérés pendant la guerre de la sécession en Amérique, avec celles des armées française et anglaise, pendant la guerre de Crimée, ces chiffres sont tellement concluants, dit le docteur Schalz (1), qu'il est impossible de ne pas attribuer la

---

(1) *Etude sur les hôpitaux sous tente,* Thèse, Paris 1870.

différence à la supériorité de l'hygiène hospitalière des Américains. L'auteur que nous venons de citer, qui a pris part à la guerre des États-Unis, pendant toute sa durée, n'a jamais rencontré de pourriture d'hôpital, lorsque les blessés étaient placés sous tentes, tandis qu'il l'a vue souvent dans les hôpitaux permanents ordinaires. Dans ses rapports, en parlant de ce succès, dont la chirurgie américaine est si fière, le docteur Hammond dit : « Jamais on n'a vu dans aucune guerre d'Europe, même des temps modernes, si peu de morts, si peu d'accidents à la suite de blessures et de grandes opérations. »

Maintenant, si l'on compare la mortalité des ambulances de Paris avec celle des hôpitaux-baraques de la Croix rouge, à Bruxelles, on arrivera à des chiffres étonnants, en faveur de notre lazaret. C'est ainsi que, d'après les renseignements qui nous ont été donnés par des chirurgiens venus de Paris après la conclusion de la paix, il paraîtrait qu'à l'ambulance du Grand-Hôtel, on n'a pas sauvé un seul des blessés qui ont été atteints de la pourriture d'hôpital, tandis qu'à notre lazaret du Champ de Manœuvres, nous n'avons pas perdu un seul des 20 blessés qui y ont contracté la maladie. Ce fait en dit plus que tous les commentaires.

Nous croyons qu'il ne sera pas inopportun de dire quelques mots de la manière dont la pourriture d'hôpital s'est déclarée au lazaret.

Le 12 décembre 1870, M. Depaire, directeur de l'ambulance de la rue du Progrès, principale ambulance de la ville, vaste hangar du chemin de fer, station du Nord, où 300 blessés se trouvaient réunis, M. Depaire demanda au Comité de la Croix rouge s'il ne voudrait pas recevoir dans son lazaret de la Plaine des Manœuvres quelques blessés atteints de pourriture d'hôpital, disant que cette terrible complication des plaies d'armes à feu s'était déclarée dans son ambulance, qu'elle menaçait d'envahir toute la salle, que chez les blessés affectés, l'emploi des moyens les plus énergiques n'arrêtait pas les progrès du mal, et que les chirurgiens étaient d'avis qu'il y avait nécessité absolue d'évacuer ces blessés tout de suite. Nous avions une baraque vide, la plus isolée, celle qui était

spécialement destinée aux maladies contagieuses. Je donnai un avis favorable, tout en ne me dissimulant pas le danger qu'il y avait de placer des cas de pourriture d'hôpital dans le voisinage de salles remplies de blessés. Par contre, n'était-ce pas une question d'humanité? Nous exposions peut-être nos blessés, mais nous sauvions l'ambulance de la ville, nous sauvions probablement aussi les malheureux atteints de la pourriture, nous avions un local parfaitement approprié où nous pouvions les isoler; et puis, j'avais confiance dans les bonnes dispositions hygiéniques de nos baraques; jusque-là, aucune maladie contagieuse n'y avait pris naissance, et enfin, je n'étais pas fâché de soumettre notre lazaret à cette nouvelle épreuve; épreuve concluante, si elle réussissait.

Les blessés furent admis, mais il nous fut impossible de les isoler complétement, de sorte que, quelques jours après, des cas de pourriture se déclarèrent dans nos salles, mais l'ambulance de la ville était sauvée. Souvent, dit M. Nélaton, elle a été apportée par un seul individu, dans un hôpital qui, jusqu'alors, n'en avait présenté aucune trace. Quatre blessés nous avaient d'abord été envoyés ; il en vint un cinquième deux jours après, ce fut le dernier. La maladie avait cessé dans l'ambulance de la ville, tandis qu'elle se propageait chez nous; nous avons eu successivement quinze de nos blessés atteints de ce mal, dans les divers pavillons. Malgré notre défense sévère et les mesures prises, il a été constaté que tous avaient été en contact avec les gangrenés convalescents. C'étaient des camarades qui, sous prétexte de promenade au dehors, se retrouvaient au cabaret. Ainsi un des blessés venant de la rue du Progrès retrouva au lazaret un camarade qui avait été blessé en même temps que lui : l'un avait eu l'omoplate droite emportée; l'autre, l'omoplate gauche brisée par le même éclat d'obus. C'était la fraternité du malheur. Quelques auteurs ont contesté la contagiosité de la pourriture d'hôpital, ils sont d'avis qu'elle se propage par infection; les faits que nous avons observés militent en faveur de la contagion.

Nous avons dit que la pourriture d'hôpital s'était montrée au lazaret sous la forme ulcéreuse : dans la plupart des cas, elle

débutait assez brusquement. Le blessé, l'amputé dont les plaies étaient presque cicatrisées, éprouvaient du malaise, de l'anorexie, de l'insomnie ; la plaie présentait une sensibilité inaccoutumée, un aspect grisâtre, les bords une couleur livide, elle s'ulcérait, s'excavait, un ichor fétide et tenace la recouvrait; tous ces symptômes acquéraient en quelques jours une grande intensité. Une fièvre ardente se déclarait bientôt : frissons, chaleur, sueurs profuses, agitation extrême, céphalalgie atroce, délire; vomissements continuels, soif ardente, coliques, douleurs gastralgiques, puis diarrhée colliquative, le pouls montait à 140, 150, 160° même. La plaie présentait une sensibilité exagérée, le moindre contact arrachait des cris, des lamentations, les pansements étaient extrêmement douloureux, l'ulcération, la pourriture marchaient rapidement, toute la cicatrice était bientôt détruite, la peau, le tissu cellulaire, les muscles, les tendons, les nerfs, les artères, les os même tombaient en putrilage, des hémorragies abondantes se déclaraient. Le malade implorait la mort, ceux qui n'étaient pas amputés réclamaient à grands cris l'amputation, ils voulaient à tout prix sortir de cette affreuse situation. Nous résistions à leurs sollicitations, nous leurs prodiguions les consolations, les encouragements, nous leur faisions entrevoir une guérison rapide après quelques jours de souffrances, que nous nous efforcions de calmer par tous les moyens que nous fournit la matière médicale. Après deux ou trois jours d'horribles souffrances, cette sorte de tempête s'apaisait insensiblement, la pourriture s'arrêtait, la plaie se détergeait, les phénomènes généraux diminuaient et s'effaçaient, l'appétit revenait et le malade entrait en convalescence.

Telle est, tracée à grands traits, la physionomie sous laquelle la pourriture d'hôpital s'est présentée au lazaret de la Plaine des Manœuvres. Hors quatre ou cinq cas, l'affection s'est déclarée avec une grande violence. Nous avons vu, chez un blessé qui avait une plaie au jarret, n'intéressant que les parties molles et presque cicatrisée, la pourriture envahir en trois jours toute la peau de la partie postérieure de la jambe, jusqu'au pied, disséquer les muscles, les tendons, les nerfs, détruisant les artères, provoquant des

hémorragies qu'il fallait se hâter d'arrêter pour ne pas voir périr le malade.

Chez un amputé de la jambe au lieu d'élection, il ne restait plus qu'une petite surface à cicatriser, tout au plus grande comme un franc; ce malade se livrait à de fréquents excès de boisson; la pourriture se déclara, et en moins de quatre jours, toute la surface du moignon, peau, muscles, nerfs, artères, os, étaient détruits sur une épaisseur de plus de deux centimètres, avec douleurs intolérables, hémorragies artérielles très-abondantes qui auraient emporté le malade en peu de temps si l'on n'avait pas été là pour les arrêter.

Chez un autre blessé qui avait eu la partie antérieure du tibia traversée par une balle, à 7 ou 8 centimètres au-dessous de l'articulation du genou, il restait une petite plaie fistuleuse, l'os n'était pas guéri; la pourriture s'y met, détruit la peau dans une étendue de 10 centimètres sur 6, met l'os à nu, le détruit partiellement, puis le tissu cellulaire sous-cutané est envahi jusque près de l'articulation tibio-tarsienne avec de petites ouvertures à la peau de distance en distance, par lesquelles sortait un pus abondant et sanieux.

Il s'est produit chez ce blessé des hémorragies inquiétantes par le trou nourricier du tibia. La table externe de cet os, nécrosée, s'est séparée assez rapidement.

Chez un autre blessé qui avait une plaie n'intéressant que les chairs à la partie interne de l'articulation tibio-tarsienne, nous avons vu la pourriture d'hôpital détruire la cicatrice, le tissu cellulaire, les aponévroses, et s'insinuer entre les ligaments presque jusqu'à l'articulation. Nous avons même craint un instant que la jointure ne fût ouverte. Lors de son départ, 13 mars, la plaie était en voie de cicatrisation, on pouvait imprimer au pied de légers mouvements. Y aura-t-il ankylose?

Nous avons donné ces quelques exemples pour permettre à nos lecteurs d'apprécier la gravité de l'affection que nous avions à combattre.

M. Nélaton dit : « Lorsque la pourriture d'hôpital apparaît au

milieu d'un grand rassemblement de blessés, elle devient une maladie des plus graves. Elle peut entraîner des pertes de substance considérables. » Sur un Allemand qui portait une petite plaie à la région du grand trochanter, Delpech l'a vu entraîner la destruction de tous les muscles fessiers et mettre à nu l'articulation coxo-fémorale. Elle produit aussi des hémorragies foudroyantes. En outre, si le malade échappe à une première attaque, il peut succomber à une seconde ou à une troisième. La peau peut être détruite dans une très-grande étendue, les articulations sont souvent ouvertes, les os sont rapidement dépouillés et nécrosés, etc. Il résulte donc de cette maladie des plaies énormes que la nature ne peut cicatriser, des suppurations intarissables, l'atrophie, la paralysie, l'impotence des membres, des ankyloses, des nécroses fort étendues et entraînant parfois des suites très-dangereuses. « Telles sont souvent, ajoute M. Nélaton, les conséquences de cette maladie lorsqu'elle est abandonnée à elle-même, et pour prévenir de si grands désordres, l'amputation est souvent nécessaire. »

On voit, par ce tableau, à quels accidents la pourriture d'hôpital expose le malade, et quand, sur un nombre de vingt blessés atteints de cette mortification que nous avons traités au lazaret, nous n'avons eu à déplorer non-seulement aucun décès, mais même aucun des accidents mentionnés plus haut, ne sommes-nous pas autorisés à attribuer, en grande partie du moins, cette heureuse issue, peut-être unique dans les annales de la science, aux bonnes dispositions hygiéniques de notre baraquement?

Traitement. — En présence du succès que nous avons obtenu, le monde médical désirera connaître, je suppose, le mode de traitement que nous avons adopté. Selon M. Nélaton, la cautérisation avec le fer rouge se présente comme le moyen le plus expéditif et le plus héroïque. Cependant, dans les conditions qui se présentaient, le cautère actuel a complétement échoué. Les malades qui ont été envoyés de l'ambulance de la rue du Progrès, avaient été soumis au cautère actuel, lequel n'avait nullement modifié

l'état des plaies, ni arrêté les progrès de la maladie ; c'est à cause de cet insuccès absolu que les médecins de cette ambulance avaient déclaré que le seul moyen de sauver ces malades et d'empêcher la propagation du mal aux autres blessés était d'évacuer immédiatement ces malades et de les placer dans des conditions meilleures.

Nous avions donc des raisons pour rejeter l'emploi du cautère actuel. Le perchlorure de fer ne nous a pas donné de bons résultats, et puis cet agent occasionnait des douleurs si atroces que les blessés qui avaient été soumis à une première application se refusaient obstinément à subir une seconde épreuve.

Nous n'avons pas employé la poudre de camphre seule, moyen tant vanté par M. Netter, contre la pourriture ; il n'avait pas encore publié le résultat de sa pratique sur ce point.

Voici le traitement que nous avons institué et qui nous a si bien réussi : dès le début, application, deux ou trois fois par jour, de gâteaux de charpie fortement imbibés de jus de citron, obtenu par expression, au moyen d'une presse à vis, de citrons entiers; dès qu'une certaine épaisseur de tissus était mortifiée, nous enlevions avec soin, au moyen de ciseaux et de pinces, tout ce qui pouvait être excisé; on arrosait au jus de citron et on réappliquait un gâteau de charpie toujours imbibé de ce même jus. Cette opération se renouvelait deux ou trois fois par jour. (M. Baeyens, étudiant en médecine, interne préposé à ce service, faisait ce pansement avec le plus grand soin et une habileté remarquable. Nous nous faisons un devoir de rendre hommage à son dévouement et à son abnégation, et si nous devons en grande partie nos succès aux bonnes conditions hygiéniques de nos baraques, les soins intelligents de M. Baeyens y ont aussi puissamment contribué.) La pourriture suivait une marche ascensionnelle pendant quelques jours, trois, quatre ou cinq, continuait son œuvre de destruction, puis se limitait, les escarres se détachaient et mettaient à découvert une plaie dépourvue de tissus mortifiés. On continuait le jus de citron quelques jours encore, sauf chez les blessés qui accusaient de trop fortes douleurs; dans ce cas on le

remplaçait par un mélange de poudre de quinquina, de charbon et de camphre, dont on recouvrait la plaie. On faisait avant tout des lavages avec la solution de permanganate de potasse.

Chez les blessés qui avaient des plaies profondes, des décollements, des clapiers, il était quelquefois nécessaire de faire des incisions et, dans tous les cas, on pansait à fond avec des mèches de charpie imbibées de jus de citron.

Les blessés venant de l'ambulance de la rue du Progrès sont arrivés au lazaret le 12 décembre 1870, ils sont retournés à leur ambulance le 3 février 1871, leurs plaies étant en voie de guérison. Un de ces blessés, le nommé Simon, n'a pas tardé à être de nouveau atteint de la pourriture d'hôpital; on a également essayé à cette ambulance le jus de citron, mais sans résultat. Quoi qu'il en soit, voyant que dans cette ambulance on ne parvenait pas à empêcher les progrès du mal, Simon fut renvoyé au lazaret le 26 février, et le 3 mars toute trace de pourriture avait disparu. Ce fait prouve, plus que tout ce qu'on pourrait dire, la puissante efficacité d'une bonne hygiène dans le traitement des affections de cette espèce. Dans plusieurs cas nous avons vu la pourriture d'hôpital attaquer de préférence le tissu cellulaire sous-cutané et produire des décollements considérables ; ce sont des cas où le cautère actuel trouverait difficilement son emploi. C'est dans ces conditions que le pulvérisateur nous a rendu des services réels (car les injections se faisaient au moyen de cet instrument); on pouvait ainsi faire pénétrer le jus de citron jusqu'aux replis les plus cachés des plaies. Dans un cas de cette espèce, la pourriture envahit le creux poplété, disséqua l'artère, les veines et les nerfs; le stilet introduit arrivait en contact avec l'artère dont on sentait les battements. Ici surtout il importait d'arrêter promptement les progrès du mal, car une hémorragie foudroyante pouvait se produire d'un instant à l'autre. Grâce aux injections de jus de citron, au moyen du pulvérisateur, la gangrène s'arrêta et le malade fut sauvé.

Nous avons remarqué que chez les malades qui n'avaient que des plaies superficielles, la pourriture ne dépassant pas le tissu

cellulaire sous-cutané, le jus de citron était beaucoup mieux supporté que chez ceux qui avaient des lésions plus profondes. Dans le premier cas, nous avons pu continuer le remède jusqu'à cicatrisation de la plaie, trouvant que ces applications étaient plus favorables que l'emploi des pommades qui provoquent un bourgeonnement exubérant, tandis que le jus de citron empêche le bourgeonnement exagéré, favorise la cicatrisation et rend la cicatrice plus solide. Mais il n'est pas toujours possible de continuer le jus de citron; chez les malades où il provoquait de violentes douleurs, nous en cessions l'emploi dès que tout danger avait disparu, dès que la mortification était limitée, et nous le remplacions, soit par le mélange de poudre de charbon, quinquina et camphre, soit par l'onguent de styrax, soit encore par le baume du Pérou qui nous a donné d'excellents résultats, et dans ces cas les lavages se faisaient avec la solution de permanganate de potasse.

Dans certains cas où les excitants ne faisaient pas bon effet, nous avons employé l'onguent consolidant.

C'est quatre jours après l'arrivée des blessés atteints de pourriture d'hôpital que le premier cas s'est présenté parmi les malades du lazaret, et comme nous l'avons dit, chez un blessé qui avait été en contact avec un de ces malades. De sorte que nous pouvons affirmer que la pourriture d'hôpital n'a pas pris naissance au lazaret.

Quatre amputés de la jambe et un de la cuisse ont été atteints de pourriture d'hôpital; non-seulement la cicatrice était entièrement détruite en quelques jours, mais les muscles, les os mêmes se mortifiaient dans une certaine étendue, circonstance quelquefois favorable; c'est ainsi que les amputés chez lesquels on n'avait pas assez ménagé les parties molles, et qui avaient un moignon conique voyaient, après la chute des escarres et de la partie nécrosée, le moignon prendre une forme beaucoup plus favorable et plus régulière qu'auparavant. Mais ce n'était pas sans avoir traversé des jours de cruelles épreuves, les uns à cause des hémorragies abondantes qui nécessitaient des pansements dou-

loureux, les autres par les souffrances atroces que ces lésions provoquaient.

Un de ces amputés était tuberculeux ; trois hémoptysies abondantes avaient précédé l'invasion de la pourriture, l'auscultation indiquait l'existence d'une vaste caverne au sommet du poumon gauche, il avait d'abondantes sueurs nocturnes, etc. Néanmoins ce malheureux a résisté à la pourriture d'hôpital, et la plaie était presque cicatrisée lors de son départ pour son pays, le midi de la France.

Chez un amputé de la jambe dont la plaie était presque cicatrisée, la pourriture d'hôpital s'y déclara ; en quelques jours tout le moignon fut largement ouvert, la mortification avançait rapidement, tous les tissus étaient ramollis et il arriva un moment où, en ôtant le pansement, toutes les artères donnaient à la fois. Nous essayâmes de lier les deux principales, mais le tissu artériel se déchirait sous la pince et force nous fut de recourir au tamponnement avec le perchlorure de fer maintenu par une légère compression. Ce blessé fut un des plus éprouvés, les douleurs étaient atroces ; il les surmonta néanmoins courageusement, et dès que la mortification fut arrêtée, il reprit promptement ses forces. Lors de son départ, 13 mars, la plaie était de nouveau presque cicatrisée.

Comme nous l'avons dit, ces malades avaient presque tous, au moment où la mortification présentait le plus d'intensité, une fièvre ardente, et des symptômes généraux d'une extrême violence ; malgré cette formidable réaction, nous ne cessions de les engager à prendre des toniques : on leur donnait du vin de Bordeaux à volonté, du vin de quinquina ou la décoction. Lorsque le mal était dans sa plus grande force, il y en avait qui ne supportaient pas le vin ; ils en prenaient néanmoins en petite quantité mêlé avec de l'eau.

Le vin provoquait bien quelques vomissements, mais on continuait quand même ; on leur servait en même temps du consommé, du jus de viande, du vin chaud avec des jaunes d'œufs, etc. Dès qu'ils pouvaient manger, on leur servait du bœuf rôti et grillé, du mouton, du jambon, le régime le plus tonique enfin. Nous avons dit qu'ils prenaient du vin de Bordeaux à volonté,

quelques-uns buvaient jusque deux et même trois flacons par jour, ce qui les mettait en belle humeur; aussi, dès que tout danger avait disparu chez les malades nouvellement arrivés, une gaieté franche régnait-elle dans la salle; c'était des chants, des plaisanteries continuelles, et nous ne sommes pas éloignés de penser que cette gaieté n'ait eu une influence favorable sur la marche régulière et l'issue heureuse de tous ces cas de mortification.

Quoi qu'il en soit, n'ayant pas perdu de malade de la pourriture, nous devons croire que ce succès justifie non-seulement les moyens mis en œuvre, mais encore qu'il leur donne une sanction d'efficacité réelle. Si, dans une ambulance quelconque, il est arrivé qu'on ait obtenu le même succès, je serais bien heureux de l'apprendre.

Contre l'élément douleur, nous avons employé le chloral, le chloroforme, l'éther, le camphre, le laudanum, etc., mais rien ne nous a aussi bien réussi que l'extrait gommeux d'opium en pilules.

Inutile d'ajouter que les désinfectants ont été largement mis en œuvre et que les soins de propreté ne laissaient rien à désirer.

Autres complications. Hémorrhagie. — Sur les trois cents blessés que nous avons reçus au lazaret et aux ambulances de la rue de la Loi, nous avons eu un cas d'hémorrhagie foudroyante chez un lieutenant-colonel qui avait subi la ligature de la carotide; l'artère s'est ouverte à l'endroit même de la ligature, au-dessus de la clavicule; la mort fut instantanée.

Délire nerveux. Érysipèle. — Nous n'avons eu que quelques cas légers et sans conséquences sérieuses.

Tétanos traumatique. — Il ne s'est pas présenté un seul cas de cette redoutable complication.

Infection purulente (résorption purulente, phlébite, métastase et diathèse purulente, septicémie, pyohémie, etc.). — C'est une des complications les plus graves des plaies en général; elle peut survenir à la suite de toutes les solutions de continuité, même les plus insignifiantes, mais les plaies d'armes à feu et les opérations

qu'elles nécessitent y sont très-exposées. On l'attribue généralement à l'encombrement, à l'air vicié, au méphitisme des salles. Le défaut de ventilation est la cause principale de son développement.

MM. Bérard et Denonvilliers disent que l'infection purulente est très-fréquente, en temps ordinaire, dans les hôpitaux de Paris, qu'elle fait périr chaque année un grand nombre de blessés et d'opérés ; on la rencontre beaucoup moins souvent dans la pratique particulière. Quand elle est déclarée, la médecine a bien peu de ressources à lui opposer. M. Gosselin rapporte que sur quarante-huit opérations pratiquées dans son service, à l'hôpital de la Pitié, il a perdu onze opérés par infection purulente. Aux ambulances de Paris, pendant le siége, cette maladie a fait de nombreuses victimes. A notre lazaret de la Plaine des Manœuvres, aucun blessé ne l'a contractée. Deux blessés en étaient affectés à un degré très-prononcé, à leur entrée ; ils sont parmi les morts, mais tous ceux qui ne l'avaient pas à leur arrivée en ont été préservés.

Cependant beaucoup de blessés portaient des lésions qui étaient propres à favoriser le développement de la maladie; ainsi nous avons eu des fractures comminutives, des plaies profondes, des corps étrangers, des esquilles séjournant longtemps dans les tissus, déterminant d'abondantes suppurations, des abcès multiples, et en quelque sorte la fonte purulente d'un membre ; de vastes collections purulentes dans le creux poplité, l'aisselle, l'aîne, le petit bassin, une entre autres qui s'est fait jour dans la vessie; le blessé a rendu, pendant plusieurs mois, d'énormes quantités de pus avec les urines. Tout cela était bien propre à favoriser le développement de l'infection purulente, et cependant aucun cas de cette redoutable complication des lésions traumatiques n'a pris naissance au lazaret. Sera-t-on convaincu de l'efficacité d'une bonne hygiène pour prévenir ces maladies? Et si l'on a cette conviction, peut-on encore placer les blessés dans de mauvaises conditions?

Typhus.—Il nous reste encore à dire quelques mots d'une maladie qui, autrefois, a fait les plus terribles ravages parmi les blessés de la guerre, et qui de nos jours encore fait de nombreuses victimes.

Le typhus se développe ordinairement dans les grands rassemblements, dans les salles encombrées de blessés surtout. La fièvre typhoïde et le typhus ont régné dans la plupart des ambulances et y ont fait des victimes. Deux blessés sont arrivés au lazaret atteints de cette affection, mais les symptômes qui la décèlent se sont promptement dissipés sous l'influence de l air pur de nos baraques. Quant à ce qui concerne le développement de la maladie, nous étions bien certains que l'air constamment renouvelé de nos salles en préserverait inévitablement nos blessés. Je saisis cette occasion pour répéter ce que j'ai déjà avancé et publié un grand nombre de fois : le meilleur moyen prophylactique, le meilleur agent curatif de l'affection typhoïde, c'est l'air pur. Dans les villes populeuses, il est très-difficile de donner de l'air pur à un malade. Le seul moyen pratique, c'est de le transporter à la campagne et de le placer dans les meilleures conditions hygiéniques possibles. Ce moyen nous a toujours réussi. Si une personne est menacée de la fièvre typhoïde, qu'on la transporte à la campagne dans la période prodromique, elle échappera presque toujours à la maladie, et si l'affection continue elle sera légère et sans danger. Quand la maladie est déclarée, qu'on transporte encore le malade à la campagne, et l'on verra que la convalescence arrivera du dixième au quinzième jour, tandis qu'en le laissant chez lui, non-seulement l'affection peut prendre des proportions formidables et le faire périr, comme on ne le constate que trop souvent, mais dans tous les cas, la maladie sera plus grave et plus longue et la convalescence ne se déclarera qu'au bout de cinq, six ou sept semaines.

Nous avons la conviction que l'on parviendrait souvent à arrêter le développement d'une épidémie de fièvre typhoïde commençante, si l'on transportait immédiatement à la campagne tous les malades de la classe nécessiteuse. Les baraques que nous avons établies au Champ des Manœuvres pour les blessés militaires suffiraient amplement pour atteindre ce but. On les a parfaitement définies : *les hôpitaux de l'avenir*, et quand l'expérience en aura sanctionné l'efficacité un grand nombre de fois, nul doute qu'on ne les adopte définitivement. Nous ne saurions trop louer l'admi-

nistration communale de Bruxelles de l'avoir compris, elle en a fait l'acquisition après l'évacuation des blessés militaires et nous attendrons avec confiance l'épreuve qui va en être faite. Ce sera l'éternel honneur de l'Association belge de secours aux militaires blessés d'en avoir pris l'initiative dans notre pays et surtout d'y avoir apporté d'importantes améliorations.

Toutes ces complications tiennent à la même cause. Velpeau insiste surtout sur l'infection purulente qui est l'accident le plus redoutable, puis viennent la pourriture d'hôpital et le typhus; il les considère, avec raison, comme la conséquence du méphitisme des salles et des hôpitaux.

M. Gosselin les attribue à l'encombrement, à l'air vicié, à l'insuffisance du renouvellement de l'air. Il fallait donc à tout prix éviter ces causes : c'est à quoi nous nous sommes attachés, et nous avons la satisfaction de dire que nous y avons parfaitement réussi en établissant notre lazaret dans les conditions que l'on connaît. En effet, sur trois cents blessés nous n'avons pas eu à déplorer un seul de ces accidents comme ayant pris naissance dans nos ambulances; l'expérience est donc décisive.

Un mot sur le régime. — S'il est d'une importance majeure de fournir aux blessés de toute catégorie un local salubre, de l'air pur et constamment renouvelé, un bon lit, de grands soins de propreté, etc., il n'est pas moins indispensable de leur donner une alimentation tonique et suffisamment réparatrice ; c'est ce qui a fait l'objet de toute notre sollicitude. La plupart des blessés que nous avons recueillis, venant des ambulances établies à proximité des champs de bataille, étaient plus ou moins exténués, amaigris, sans appétit ni sommeil, dans un état fébrile plus ou moins intense. Nous nous sommes attachés à leur procurer graduellement une nourriture fortifiante et de bonne qualité : du bœuf, du mouton, du vin en abondance. Aux plus affaiblis, du vin de quinquina ou la décoction. Après quelques jours, l'air pur et vif du lazaret, le régime tonique servi avec mesure et modération, selon les cas, donnaient une activité nouvelle à toutes les fonctions, bientôt on

voyait revenir l'appétit, le sommeil, les forces physiques et la sérénité d'esprit; les blessés sentaient eux-mêmes qu'ils se trouvaient enfin dans des conditions favorables à leur guérison.

Nous devons, à ce propos, un témoignage spécial de gratitude à M. Maswiens, économe chargé des approvisionnements; il y a apporté tous ses soins, toute sa sollicitude et consacré tout son temps.

Notre baraquement ne laissait rien à désirer au point de vue de l'hygiène, mais l'hygiène seule ne suffit pas, la bonne alimentation joue aussi un rôle très-important, et sans le régime essentiellement tonique et réparateur, nous n'aurions pas à enregistrer le succès que nous avons obtenu, succès complet en ce sens, que si nous avons eu à déplorer la perte de quelques malades, nous pouvons dire qu'aucun blessé n'a contracté, au lazaret, l'affection qui a déterminé sa mort, ni qu'aucune des complications ordinaires des plaies d'armes à feu n'a occasionné des accidents mortels. Si, en fait de complications, nous avons eu, au lazaret, la pourriture d'hôpital, cette affection n'y est pas survenue spontanément, elle y a été importée par les blessés de l'ambulance de la rue du Progrès, et heureusement nous n'avons pas eu à regretter la perte d'un seul de ces malades, car on aurait pu nous reprocher d'avoir accepté au lazaret des malades atteints d'une affection essentiellement contagieuse, et d'avoir exposé ainsi nos propres blessés à des dangers réels. Nous répondrons d'avance à cette objection que si nous avons cru devoir prendre la responsabilité de cette mesure, c'est que l'humanité nous le commandait au point de vue de l'intérêt général.

Qu'il nous soit permis d'évoquer quelques chiffres appartenant à l'histoire, comme points de comparaison :

Déjà en 1814, lorsque la médecine française était sous l'influence des idées de Broussais, on a remarqué que les chirurgiens français avaient perdu un opéré sur cinq, tandis que les chirurgiens russes n'en perdaient qu'un sur sept ou treize, parce que les premiers mettaient leurs opérés à la diète, tandis que les seconds les nourrissaient et soutenaient leurs forces (Malgaigne).

M. Michel Lévy signale l'expérience suivante faite à Varna : Deux hôpitaux ordinaires ont reçu, en septembre 1854, 2,314 cholériques, dont 1,383 ont succombé : proportion, 100 sur 160; tandis que dans trois hôpitaux sous tentes, on n'a compté que 698 morts sur 2,635 cholériques; proportion, 100 sur 376. De plus, 17 officiers de santé ont succombé en soignant les cholériques dans les hôpitaux ordinaires, tandis que pas un n'est mort de ceux qui ont fonctionné sous les tentes.

Nous n'avons pas de statistique bien précise sur la guerre de Crimée, le Mémoire de M. Chenu ne contient rien de positif à ce sujet; on sait seulement que, sur une armée permanente de 100,000 hommes (1854-1856), les Français ont perdu 95,615 hommes : tués, morts par suite de leurs blessures et par suite de maladies. Et si l'on déduit de la mortalité totale indiquée dans les tableaux celle qui comprend les tués et les blessés, on verra que les décès, par suite d'affections internes, ne peuvent pas être évalués à moins de 75,000 pour les 28 mois de durée de la guerre.

Si l'on compare la mortalité des blessés et des opérés pendant la guerre de la sécession en Amérique, avec celle qui eut lieu dans les armées française et anglaise pendant la guerre de Crimée, la différence est tellement grande, les chiffres sont tellement concluants qu'il est impossible de ne pas reconnaître une supériorité marquée à l'hygiène hospitalière des Américains.

Voyons ce que dit le docteur Hammond des baraques et des hôpitaux sous tentes pendant la guerre de la sécession : « Les accidents sont tellement rares que, pendant les deux premières années de guerre, sur 100,000 blessés et opérés, il y avait moins de deux cents cas de pourriture d'hôpital; l'infection purulente et l'érysipèle n'ont presque jamais eu leur origine dans les tentes. »

Les Allemands mieux que les Français ont profité de ces enseignements et ont construit des tentes et des baraques dans les cours, les jardins de leurs hôpitaux et à proximité des principales stations de chemin de fer.

M. le docteur Le Fort a très-bien fait ressortir les causes des mauvais résultats obtenus par les Français : « Ce n'est pas, dit-il,

aux chirurgiens militaires qu'il faut jeter un blâme, mais à l'intendance militaire dont le chirurgien en chef dépend. »

Quand on considère les nombreuses victimes de l'insalubrité des hôpitaux pendant les guerres du premier empire, on recule épouvanté devant l'horreur de ces gouffres immondes qui engloutissaient tous ces malheureux jeunes gens que le despotisme de l'époque arrachait à leur famille et sacrifiait impitoyablement. La guerre de Crimée a reproduit quelques-uns des épisodes de ce drame sanglant. Dans tout cela nous voyons que les maladies et les hôpitaux font infiniment plus de victimes que le canon : 75,000 soldats morts par suite de maladies, 20,000 seulement tués et blessés. On s'est ingénié à l'excès pour perfectionner les moyens de destruction ; pourquoi ne s'attache-t-on pas aussi à perfectionner les moyens de conservation? Dans une guerre de longue durée, n'a-t-on pas un intérêt majeur à conserver les combattants? Les Américains, hommes essentiellement pratiques et observateurs, ont compris qu'il y avait là un élément de force et de succès; les Prussiens l'ont compris incomplétement, les Français pas du tout. En Belgique, l'Association belge de secours aux militaires blessés et malades, sous l'égide de la Croix rouge, seule a compris les avantages du baraquement; l'expérience qu'elle en a faite sera donnée comme exemple aux peuples amis du progrès, dans le cœur desquels les sentiments d'humanité, d'hospitalité, de confraternité et de charité chrétienne sont encore très-vivaces.

Nous disions que les Américains avaient su comprendre et mettre en pratique. Les autres peuples avaient compris, mais ils reculaient devant les moyens d'application. Cependant, c'est peu de chose que la construction des baraques; en huit jours, un bon constructeur peut facilement en édifier pour recevoir 500 blessés. A Paris, à proximité des champs de bataille, on aurait facilement trouvé des entrepreneurs pour construire, en peu de temps, assez de baraques pour loger tous les blessés. Mais non, on a préféré entasser les victimes de la guerre dans des hôpitaux, des hôtels, de vieux bâtiments, où opérés et blessés succombaient en masse, par suite d'accidents contractés dans ces locaux insalubres et

empoisonnés, par le fait de l'encombrement et du défaut de ventilation. Il est vrai que M. Michel Lévy, à force d'insistance, était parvenu à faire construire quelques baraques dans les jardins du Luxembourg et au Jardin des Plantes, mais c'était peu de chose en présence du grand nombre de blessés et de malades qu'il fallait secourir. On voit, ici encore, que ce n'est nullement de la faute des médecins, si les hôpitaux-baraques n'ont pas été établis sur une large échelle.

J'ai visité l'immense baraquement de Mayence, qui a reçu 37,000 prisonniers français, mais je dois avouer que ce baraquement ne répondait nullement aux prescriptions de l'hygiène. Les salles étaient basses, mal éclairées et mal ventilées, c'est-à-dire, qu'il n'y avait d'autres moyens de ventilation que les portes et les fenêtres. Quant à la propreté, le mieux est de ne pas en parler; aussi la fièvre typhoïde et la variole y ont-elles fait de nombreuses victimes. Il est vrai que les aliments laissaient aussi beaucoup à désirer. On ne doit pas se figurer qu'il suffit d'établir, d'une manière quelconque, des baraques en planches pour fournir un abri salubre aux blessés et aux prisonniers; on peut arriver à un méphitisme complet dans une salle-baraque, si l'espace manque, si la ventilation fait défaut; il faut renouveler constamment l'atmosphère de la baraque, si l'on veut que la salubrité y règne, parce que les causes d'infection y sont permanentes, et comme, en fait de baraquement, il n'est pas plus difficile de bien faire les choses que de les faire mal, ce serait sottise que de négliger la condition principale, et c'est cependant ce qui a été pratiqué un grand nombre de fois.

M. Michel Lévy faisait à Paris des efforts inouïs pour l'installation de son baraquement, lorsque, le 13 septembre, on lui notifia la fin de sa mission. « Néanmoins, j'ai suivi jusqu'à la fin, dit-il, la construction des baraques du Luxembourg; elles étaient, je ne le cache point, l'objet de ma principale préoccupation, et grande est pour elles mon ambition. Je voudrais en finir, s'écrie-t-il, avec le méphitisme séculaire des hôpitaux-monuments; je voudrais que nos baraques pussent devenir les hôpitaux de l'avenir, avec une

durée de 10 ans, et, au terme de cette période, être détruits et remplacés sur d'autres terrains par des constructions nouvelles, avec les corrections que l'expérience aurait suggérées. »

Nous ne pouvons qu'applaudir aux vœux formulés par M. le docteur Lévy et partager sa manière de voir : il est dans le vrai, n'en doutez pas ; mais comment faire adopter cette vérité par des hommes satisfaits des errements traditionnels de la routine à courte vue, comment faire partager cette idée à ceux qui se figurent qu'ils ont assez mérité de l'humanité lorsqu'ils ont fait construire une façade en pierres de taille et ériger des monuments très-coûteux, en dépit de toutes les règles de l'hygiène, au lieu de s'attacher à les mettre en pratique et à en multiplier les bienfaits.

*
* *

## SERVICE MÉDICAL DU LAZARET.

Dès le début de la guerre, nous avons fait un appel aux praticiens de Bruxelles, pour le service du lazaret. Cet appel fut entendu. Des vétérans de la pratique chirurgicale, des professeurs, des médecins distingués, des pharmaciens, des internes des hôpitaux civils, des élèves en médecine des universités de Bruxelles et de Louvain, s'empressèrent de s'enrôler sous la bannière de la Croix rouge, en sollicitant l'honneur de se dévouer au service des blessés.

Nous nous plaisons à consacrer ici le souvenir du noble enthousiasme qui s'est emparé de ces hommes de cœur, et nous nous faisons un devoir de rendre hommage à leur dévouement sans limites, à leur désintéressement absolu et de leur donner un témoignage public de notre vive gratitude.

Le service administratif fut organisé en même temps par M. le docteur van Holsbeek : des avocats, des notaires, des industriels, des négociants vinrent nous offrir leurs services, et ils ne cessèrent de remplir la mission qui leur fut assignée avec le plus grand zèle et le plus parfait dévouement.

Le Comité central avait loué deux vastes maisons à proximité du lazaret, pour y loger les officiers. M. De Decker, ancien ministre, mit généreusement à notre disposition un bel hôtel, situé en face de ces maisons; il fut réservé pour les officiers supérieurs.

Mme la baronne Weber, dont l'hôtel se trouve dans le voisinage, a bien voulu fournir à la table des officiers les mets les plus reconfortants.

Un grand nombre de dames de notre ville avaient également offert leurs services pour remplir les fonctions d'infirmières, soit au lazaret, soit aux ambulances des officiers. Nous avons cru, dans l'intérêt de la régularité du service, devoir décliner leurs offres généreuses, mais elles ont été autorisées à visiter les blessés, et à leur apporter des douceurs. Leur sollicitude fut parfaite.

Quelques-unes ont bien voulu se charger de donner aux blessés illettrés des leçons de lecture et d'écriture. Beaucoup d'entre eux en ont largement profité.

* * *

Composition des services du lazaret de la Croix rouge, plaine des Manœuvres, et des ambulances des officiers, rue de la Loi, nos 157, 159 et 194 :

**A. — Direction.**

M. le docteur Bougard, chef du service médical.
M. le docteur van Holsbeek, chef du service administratif.

**B. — Service médical.**

SALLE N° 1.

*Médecins*. . MM. van Holsbeek, Jorez, Thibou et Flasschoen.
*Interne* . . M. Vaneste.
*Externe* . . M. Warlant.

SALLE N° 2.

*Médecins*. . MM. Bougard, Deladrier, Charon, Godineau et Vleminckx.
*Interne* . . M. van Everbroeck.

SALLE N° 3.

*Médecins* . . . . MM. Pigeolet, Geens et Voituron.
*Internes*. . . . . M. Thibaut (un mois), puis M. Lienhart.

SALLE N° 4.

*Médecins* . . . . MM. Vanden Corput, De Faye, Vandevelde, Desmedt.
*Interne* . . . . . M. Bayens.

SALLE N° 5 (1).

*Médecin*. . . . . M. Bougard.
*Interne* . . . . . M. Bayens.

AMBULANCE DES OFFICIERS.

*Médecins* . . . . MM. Bougard et van Gils.
*Interne* . . . . . M. le docteur Rey, de Turin.

**SERVICE DE LA PHARMACIE.**

*Pharmaciens* . . . MM. Kayser, Vandevyver et Reding.
*Pharmacien interne*. M. Bayens.
*Oculiste*. . . . . M. Vallez.
*Dentiste*. . . . . M. Fauconnier.

Enfin M. le professeur de Roubaix s'est rendu avec empressement, en consultation, auprès de quelques blessés qui avaient témoigné le désir de le voir.

**C. — Service administratif.**

*Économes* . . . . MM. Mercier et Sigard.
*Sous-Économe*. . . M. Maswiens.
*Trésorier* . . . . M. Maneeaux.
*Membres*. . . . MM. de Pommier, Kayser, Bruzetto, van Schelle, Vandevyver et Haeck.

Douze Sœurs de l'ordre des Sœurs auxiliatrices des âmes du purgatoire étaient, à titre gratuit, attachées au lazaret et aux ambulances des officiers. Enfin, il y avait trois infirmiers pour chaque salle, des hommes de peine, des cuisinières, des filles de cuisine, etc.

---

(1) Réservée pour les maladies infectieuses et contagieuses.

Tous les services ont marché avec une régularité, une cordialité et une entente parfaites.

Les soins les plus assidus, les plus attentifs et les plus dévoués ont été prodigués aux blessés.

Tout le personnel a rivalisé de zèle, de sollicitude et de dévouement.

Jamais service d'hôpital ne fut rempli avec plus de ponctualité, de bonté et de charité. Que nos honorables collaborateurs reçoivent ici, au nom du Comité central et pour les malheureux que nous avons secourus, le témoignage public des sentiments d'affectueuse et vive reconnaissance que nous a inspirés leur noble et généreux dévouement.

*
* *

**Blessés reçus au lazaret et aux ambulances des officiers.**

| DATES. | OFFICIERS. | SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS. |
|---|---|---|
| 1870. Du 25 au 30 septembre . . | 19 | 144 |
| » 11 octobre . . . . . . . | » | 4 |
| » 19 » . . . . . . . | » | 11 |
| » 28 » . . . . . . . | » | 3 |
| » 29 » . . . . . . . | » | 5 |
| » 31 » . . . . . . . | » | 5 |
| » 3 novembre . . . . . | » | 16 |
| » 4 » . . . . . . | » | 3 |
| » 6 » . . . . . . | » | 1 |
| » 7 » . . . . . . | 2 | 19 |
| A reporter . . . | 21 | 211 |

| DATES. | | OFFICIERS. | SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS. |
|---|---|---|---|
| | Report. | 21 | 211 |
| 1870. | 10 novembre | » | 5 |
| » | 11 » | » | 9 |
| » | 12 » | » | 3 |
| » | 18 » | » | 4 |
| » | 19 » | 1 | 9 |
| » | 21 » | » | 4 |
| » | 22 » | » | 1 |
| » | 25 » | » | 1 |
| » | 26 » | 2 | 5 |
| » | 27 » | » | 1 |
| » | 4 décembre | » | 1 |
| » | 8 » | » | 3 |
| » | 10 » | » | 1 |
| » | 12 » | » | 4 |
| » | 14 » | » | 1 |
| » | 15 » | » | 2 |
| » | 16 » | » | 1 |
| » | 21 » | » | 2 |
| » | 23 » | » | 1 |
| 1871. | 2 janvier | 1 | » |
| » | 8 » | 1 | » |
| » | 12 » | » | 1 |
| » | 21 février | » | 1 |
| » | 3 mars | 1 | » |
| | | 27 | 271 |
| | TOTAL | 298 | |

On pourra, par le tableau suivant, se faire une idée de la gravité des blessures que nous avons eu à traiter.

| GENRE DE BLESSURES. | NOMBRE. |
|---|---|
| Plaies de tête des parties molles . . . . . . . . . | 11 |
| Plaies de tête avec lésion osseuse . . . . . . . . | 2 |
| Fracture comminutive de la mâchoire supérieure . . . | 1 |
| Fractures comminutives de la mâchoire inférieure . . | 4 |
| Fractures comminutives de l'humérus . . . . . . | 8 |
| Fractures d'un ou des deux os de l'avant-bras. . . . | 9 |
| Fractures d'un ou de plusieurs os du poignet et de la main. | 4 |
| Fractures comminutives du fémur . . . . . . . . | 7 |
| Balle ayant perforé le fémur en produisant une fracture double . . . . . . . . . . . . . . . . | 1 |
| Fractures du tibia . . . . . . . . . . . . . | 14 |
| Fractures des os du pied . . . . . . . . . . . | 8 |
| Amputés de la cuisse . . . . . . . . . . . . | 7 |
| Amputés de la jambe. . . . . . . . . . . . . | 11 |
| Amputés du bras. . . . . . . . . . . . . . | 3 |
| Amputés de l'avant-bras . . . . . . . . . . . | 3 |
| Amputé du bras gauche, fracture comminutive du bras droit . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1 |
| Amputé des deux avant-bras. . . . . . . . . . | 1 |
| Plaie (balle) traversant l'articulation scapulo-humérale. | 1 |
| Plaies (balle) traversant le petit bassin d'un côté à l'autre, avec lésion du rectum . . . . . . . . . . . | 2 |
| Plaie (balle) traversant le petit bassin d'arrière en avant et s'arrêtant au devant du pubis, avec lésion des corps caverneux . . . . . . . . . . . . . . . . | 1 |
| Plaie (balle) traversant le grand trochanter, l'os iliaque, et perdue dans le petit bassin avec lésion de la vessie ; pus rendu en abondance avec les urines, abcès multiples, suppuration énorme, encore en traitement . . | 1 |
| Plaies à la hanche, balle passant en dedans de la crête iliaque, sans lésion du péritoine . . . . . . . . | 4 |

| GENRE DE BLESSURES. | NOMBRE. |
|---|---|
| Plaies pénétrantes de poitrine . . . . . | 6 |
| Plaies n'intéressant que les chairs avec éclats d'obus ou balle devant être extraits . . . . . . . . . . | 19 |
| Plaies avec corps étrangers, drap, linge . . . . . . | 17 |
| Balle ayant traversé le fond des orbites, d'un côté à l'autre, en détruisant les yeux . . . . . . . . | 1 |
| Plaies de la rotule . . . . . . . . . . . . . . | 2 |
| Boulet ayant enlevé l'omoplate . . . . . . . . | 1 |
| Plaies de l'abdomen, non perforantes . . . . . . . . | 1 |
| Les autres sont des plaies moins graves qu'il est inutile de signaler. | |
| Blessés entrés au lazaret, étant atteints d'infection purulente . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints d'érysipèle phlegmoneux . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de fièvre typhoïde . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de fièvre intermittente . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de dyssenterie. | 3 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de rhumatisme. | 4 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de phthisie . | 2 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de pleurésie. . | 5 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de pleuro-pneumonie. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 7 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de bronchite. | 25 |
| Blessés entrés au lazaret étant atteints de pourriture d'hôpital . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 |
| Toutes ces affections compliquant les lésions que nous avons signalées. | |

Un grand nombre d'opérations ont été pratiquées : soit pour extraire des corps étrangers, balles, éclats d'obus ou fragments

de leur enveloppe de plomb, morceaux de bois, de drap, de linge, etc. Ouvertures d'abcès, incisions, extraction d'esquilles, résections, etc. Il n'en est résulté aucun accident sérieux, comme on le verra par la relation des causes qui ont déterminé la mort des blessés que nous avons eu la douleur de perdre.

Nous nous empressons de dire que le drainage, que nous avons employé très-largement, nous a rendu les plus grands services : que d'opérations, d'incisions, de contre-ouvertures il nous a permis d'éviter. Les abcès profonds, les clapiers, les plaies sinueuses, les plaies pénétrantes, grâce au drainage, marchaient rapidement vers la guérison.

Chez les amputés, dans les cas de plaies profondes par armes à feu, dans les fractures comminutives surtout, il se forme ordinairement de nombreux clapiers, des fusées purulentes, des abcès, etc.; eh bien, nous devons dire que dans la plupart de ces cas, le drainage méthodique réussissait beaucoup mieux que les incisions et les contre-ouvertures.

Nous n'avons pas eu trop à nous louer des pansements, lavages, injections à l'eau phéniquée ; dans la généralité des cas, nous avons accordé la préférence à la solution de permanganate de potasse; il est vrai de dire que nous n'avons pas eu beaucoup de ces suppurations sanieuses qui infectent les salles et incommodent les malades voisins; notre système de ventilation remédiait à ces inconvénients.

Les pansements au moyen de feuilles de plomb n'ont pas eu plus de succès; ils peuvent être favorables dans certains cas exceptionnels, mais pour la généralité des blessés, nous avons obtenu de meilleurs résultats des pansements ordinaires. Dans les cas de suppuration infectante, la charpie ou étoupe goudronnée anglaise (*oakum*), nous a été très-utile.

Les pansements à la charpie sèche nous ont donné d'excellents résultats; il est bon de constater que la charpie qui nous était envoyée de toutes les parties de la Belgique,—presque toutes les dames y travaillaient, — avait été confectionnée dans de bonnes conditions et qu'elle n'était nullement infectée.

Il nous reste à parler des dix décès que nous avons eu à enregistrer sur les trois cents blessés qui ont été reçus au lazaret de la Croix rouge.

Le premier est un soldat du 3e régiment des chasseurs d'Afrique, il avait eu le bras droit amputé sur le champ de bataille de Sedan; un coup de feu avait fracassé ce membre; entré presque mourant, le 27 septembre, en proie à l'infection purulente à un degré très-avancé, il a succombé le 30 au matin, deux jours et demi après son arrivée.

Le second est un soldat du 3e de ligne, entré au lazaret le 29 septembre : coup de feu au dos, éclat d'obus, plaie pénétrante, pleuro-pneumonie violente ; entré dans un état désespéré, décédé le 4 octobre, cinq jours après son arrivée.

Le troisième est un soldat du 46e de ligne, entré au lazaret le 27 septembre : large plaie à la jambe, partie moyenne postérieure; suppuration sanieuse et très-abondante, tous les muscles sont décollés, hémorrhagies fréquentes, infection purulente, période ultime, épuisement; entré au lazaret dans un état désespéré, il a succombé le 6 octobre, neuf jours après son arrivée.

Le quatrième est un lieutenant du 89e de ligne, entré à l'ambulance des officiers le 3 octobre 1870, atteint de plaies pénétrantes de poitrine, la balle ayant traversé d'outre en outre, côté droit, partie moyenne; pleuro-pneumonie, crachements de sang abondants, suppuration énorme, grand épuisement; il a failli mourir en route ; à son arrivée, on a eu beaucoup de peine à le ranimer; décédé le 15 octobre, douze jours après son entrée.

Le cinquième, un soldat du 58e de ligne, entré au lazaret le 16 octobre 1870, atteint d'une plaie pénétrante de poitrine par éclat d'obus, fracture de deux côtes. État très-grave à son entrée, pleuro-pneumonie, suppuration abondante, sortant à flots à chaque mouvement respiratoire. Décédé le 2 novembre suivant, vingt-deux jours après son arrivée. On n'a jamais conservé un seul instant l'espoir de le sauver.

Le sixième, un lieutenant-colonel du 36e de ligne, entré à l'ambulance des officiers le 11 octobre 1870. Il avait été blessé à la

bataille de Sedan : balle ayant fracassé la mâchoire inférieure, côté droit, et lésé profondément la glande parotide. Recueilli par l'ambulance anglaise, il eut par la bouche des hémorrhagies qu'on ne put arrêter. On pratiqua la ligature de la carotide un peu au-dessous de la plaie. L'hémorrhagie se renouvela; seconde ligature de la carotide immédiatement au-dessus de la clavicule. Le blessé se remit, la plaie se cicatrisa, mais incomplétement : à son entrée au lazaret, il existait encore deux points en suppuration, sorte de trajets fistuleux, le supérieur communiquant avec la bouche, l'inférieur allant jusqu'à la ligature sus-claviculaire. Le blessé avait des accès de fièvre très-intenses à des intervalles de 2, 3, 4 jours. Le 4 novembre, il eut un de ces accès, mais beaucoup plus fort que les précédents : frissons prolongés, chaleurs, sueurs profuses. Vers minuit, le colonel s'éveille, appelle son domestique; celui-ci, voyant du sang, court appeler l'interne de l'ambulance, M. le docteur Rey, de Turin, qui était logé dans la maison voisine; cela ne dura pas deux minutes, les portes n'étant pas fermées. Ils arrivèrent presque en même temps et trouvèrent le colonel expirant. Une hémorrhagie foudroyante s'était produite par le trajet fistuleux inférieur. Le blessé se trouvait dans une mare de sang.

Le septième est un soldat du 94e régiment de Saxe-Weimar, entré au lazaret le 29 octobre 1870 : blessure de balle à la tête, derrière l'oreille droite; fracture du temporal. Il paraissait aller assez bien, la plaie se cicatrisait; mais il y avait quelque chose d'étrange dans sa manière d'être, il avait des absences, des troubles passagers de l'intelligence, lorsque, à la suite d'un dîner chez un compatriote qui l'avait invité, — car il arrivait souvent que des habitants de Bruxelles invitaient à leur table des blessés du lazaret, — il fut pris de méningite aiguë et emporté en deux jours, le 8 novembre suivant, 10 jours après son arrivée.

Le huitième est un caporal du 17e de ligne français, entré au lazaret le 3 novembre 1870 : plaie de balle ayant traversé la cuisse et fracturé le fémur vers l'union du tiers moyen avec le tiers supérieur. Blessé à la bataille de Beaumont. A son entrée, il avait, outre

sa blessure, une broncho-pneumonie très-intense; il toussait constamment, expectorait en abondance. Il avait une fièvre ardente. Le souffle respiratoire ne s'entendait pas du coté droit; à gauche il y avait des râles très-sonores, on les entendait à distance. Bien que la fracture fût comminutive, on ne l'avait pas amputé, probablement à cause de l'état de la poitrine. Nous avons continué le traitement institué par les médecins de l'ambulance française où il avait été recueilli après la bataille, c'est-à-dire que nous continuâmes à traiter la fracture de la cuisse par des bandages et à traiter la pneumonie, mais l'état du blessé continua à s'aggraver, et il succomba le 10 décembre, 38 jours après son arrivée.

Autopsie: splénisation complète du poumon droit, broncho-pneumonie à gauche. La balle avait perforé le fémur, une fracture simple s'était produite trois centimètres au-dessous du trou fait par la balle, et une fracture comminutive trois centimètre au-dessus de la perforation; la fracture inférieure était consolidée, la supérieure était baignée dans la suppuration, il y avait encore une esquille détachée assez volumineuse et immobile, placée en travers entre les fragments et nulle apparence de cal.

Le neuvième est un soldat du 11e de ligne, entré au lazaret le 27 septembre 1870 : plaie de balle à la partie antérieure de la cuisse gauche, reçue à la bataille de Beaumont; sa plaie se cicatrisa, mais une violente inflammation survint bientôt, en même temps il fut pris de vomissements incoercibles, le foie se tuméfia considérablement; fièvre violente, jaunisse etc.; il succomba au bout de cinq jours. A l'autopsie, on constata que tout le lobe droit du foie était en suppuration : abcès qui occasionna la mort.

Le dixième est un soldat du 31e de ligne, entré au lazaret le 11 novembre 1870, atteint d'une plaie de balle à l'épaule gauche, ayant brisé l'extrémité externe de la clavicule et traversé l'articulation scapulo-humérale; de plus il était phthisique au troisième degré. Il avait subi la résection de la clavicule. Il a succombé le 17 janvier 1871, à la suite de la tuberculose pulmonaire.

Nous avons relaté sommairement ces quelques observations pour faire voir que les blessés que nous avons eu le regret de perdre,

portaient tous, lors de leur entrée, l'affection qui les a fait succomber. En d'autres termes, aucun blessé n'a contracté, au lazaret, une maladie infectieuse quelconque qui ait entraîné la mort, c'est-à-dire que nous avons réalisé complétement le vœu de tous les hygiénistes : organiser un hôpital de telle manière qu'il ne devienne jamais une cause de maladie ni de décès.

Nous n'avons pas eu un seul cas d'infection purulente qui ait pris naissance au lazaret, cependant nous avons eu de vastes et nombreux clapiers, des décollements, des suppurations abondantes; un grand nombre de fractures comminutives, des os largement à découvert, des esquilles, des nécroses, des séquestres, des extrémités fracturées baignées dans la suppuration, des plaies larges et profondes ou étroites et sinueuses, des corps étrangers séjournant dans les tissus, des balles, des éclats d'obus, du bois, du linge, du drap, etc., qui n'avaient pas été extraits, soit qu'on n'en eût pas constaté la présence, soit qu'on ne fût pas parvenu à les enlever. C'est ainsi que nous avons extrait, deux mois après la bataille, un éclat d'obus de 3 $^1/_2$ centimètres de long sur 2 $^1/_2$ de large, représentant un cône irrégulier dont la base était en dedans. Cet éclat d'obus était enfoncé dans la poitrine, entre la dixième et la onzième côte, à deux doigts de la colonne vertébrale. Le sommet du cône était au niveau des côtes et fortement enclavé, serré entre ces os; il y avait un gonflement assez considérable des parties molles, à travers lesquelles un trajet fistuleux de 4 centimètres de long conduisait au corps étranger. Le malade souffrait de la poitrine et du ventre, son embonpoint disparaissait progressivement. Je suppose qu'à l'ambulance du champ de bataille où il a été soigné d'abord, on n'avait pas reconnu la présence de ce corps étranger, car on n'avait pas fait de tentative d'extraction. La présence de ce corps étranger était en effet assez difficile à constater : les parties molles étaient fortement tuméfiées, le trajet fistuleux étroit; le stylet introduit venait heurter contre un corps dur, mais on pouvait facilement supposer que c'était la côte. Néanmoins, un examen très-attentif nous fit découvrir que le corps dur que frappait le stylet était de nature métallique. Des

tentatives d'extraction furent faites avec une forte pince; on saisissait bien l'extrémité du cône, mais précisément à cause de sa forme conique, la pince glissait toujours. Il fallait bien introduire les pinces dans l'espace intercostal et saisir le corps étranger en travers, puisqu'il ne dépassait pas en dehors le niveau des côtes, qu'il se trouvait très-fortement serré entre ces os et, enfin, que l'épaisseur du corps étranger était presque le double de l'espace qui sépare les côtes à proximité de la colonne vertébrale.

D'autre part, les tentatives faites sans succès nous prouvaient qu'il était impossible, en saisissant le corps étranger en travers, d'avoir assez de prise pour pouvoir l'extraire, car il était tenu comme dans un étau. Ces difficultés constatées, je me suis dit que, pour le saisir fortement, il fallait nécessairement le prendre dans le sens vertical. J'introduisis un fort davier entre les côtes, je lui fis exécuter un demi-tour avec effort; en écartant les côtes, je parvins ainsi à saisir l'éclat d'obus et à l'extraire par un effort considérable. A notre grand étonnement, nous vîmes un corps de dimensions énormes, et chacun de se demander : Comment se fait-il qu'un corps étranger si considérable soit resté engagé dans la poitrine pendant deux mois sans occasionner de graves accidents? Le blessé fut guéri en peu de temps.

Un sergent, 1er turcos, kabyle, reçut à la bataille de Sedan un éclat d'obus au quart supérieur du bras gauche, partie externe. Ce projectile brisa l'humérus et alla se loger dans l'aisselle; il fut extrait deux jours après, à l'ambulance du champ de bataille. Le blessé arriva au lazaret le 27 septembre. La fracture et la plaie du bras se guérirent, mais il se formait continuellement des abcès en avant, en arrière et sous l'aisselle, qui mirent plus d'une fois sa vie en danger. Il y avait un gonflement considérable. Les explorations n'avaient rien fait découvrir. Le blessé n'était pas dans mon service. Vers la fin de janvier, le nombre de malades étant considérablement diminué, on réunit tous les blessés dans une seule salle et j'en pris la direction. Les abcès se formaient toujours, la suppuration restait très-abondante. Je soupçonnai la présence d'un corps étranger, bien que le malade affirmât que

l'éclat d'obus avait été extrait. Je fis dilater un des trajets fistuleux au moyen d'éponges préparées, puis une exploration minutieuse me fit découvrir la présence d'un corps assez dur, mais qui n'était pas de nature métallique. Au moyen d'une pince, je retirai un éclat de bois long de 5 centimètres, pointu à une extrémité et épais d'un centimètre à l'extrémité opposée. On se perdit en conjectures sur l'origine de ce morceau de planche et comment il avait pu arriver dans l'aisselle en traversant le bras. Ce Kabyle se trouvait au milieu des champs, en tirailleur, à une certaine distance de ses camarades, lorsqu'il fut blessé; le projectile l'avait frappé de côté et de bas en haut. Était-ce un morceau du bois de son arme, était-ce un fragment de la planche de son sac? Mais il assure que son arme n'était pas brisée, et qu'il avait le sac sur le dos au moment où il reçut le coup. Nous ne sommes pas parvenus à donner un explication rationnelle du fait. Quoi qu'il en soit, nous rapportons ces exemples, et nous pourrions citer vingt-cinq cas analogues, au moins, de suppurations longues et abondantes, d'abcès multiples, pour faire voir que les conditions propices au développement de l'infection étaient nombreuses, et cependant nous n'avons pas eu un seul cas de cette redoutable complication qui ait pris naissance au lazaret. De plus, aucun de ces blessés qui ont eu de vastes surfaces en suppuration, n'y a succombé. Nous attribuons ce succès inespéré : à la ventilation très-active, au régime tonique (ils avaient deux ou trois fois de la viande par jour et une bonne portion de vin), et aussi au drainage largement appliqué, lequel ne permettait pas au pus de séjourner dans les plaies, dans les clapiers en contact avec les vaisseaux absorbants.

Pourrait-on citer un second exemple d'une grande réunion de blessés, tous atteints de plaies d'armes à feu d'une gravité exceptionnelle, surtout si nous considérons que ces blessés avaient été exposés à toutes les intempéries pendant une campagne froide et humide, couchant dans la boue, sur quelques branches d'arbres, sans abris, manquant de tout et ayant subi les plus dures privations, sans que l'infection purulente se soit manifestée une seule fois.

Ce que nous venons de dire de l'infection purulente, nous pourrions le répéter pour toutes les complications ordinaires des blessures par armes à feu, telles que le typhus, la fièvre typhoïde, la variole, bien que ces affections régnassent à Bruxelles à cette époque.

Du 25 au 30 septembre, cent quarante-quatre sous-officiers et soldats ont été reçus au lazaret, et dix-neuf officiers de différents grades, jusqu'au grade de général, entrèrent à l'ambulance qui leur était destinée.

Le personnel médical était à son poste pour les soigner. Dès lors, les soins les plus assidus, les plus attentifs furent prodigués aux blessés; tous, médecins, internes, pharmaciens, économes, religieuses, infirmiers, rivalisaient de zèle et de dévouement. Les médecins se réunissaient en consultation pour les cas graves. Tout ce qui était prescrit par les médecins était immédiatement donné aux malades, rien n'était épargné pour concourir à leur guérison.

Les blessés continuèrent à nous arriver à mesure que les guérisons laissaient des places vides. Nous en reçûmes vingt-huit en octobre, quatre-vingt-et-un en novembre, seize en décembre et quelques-uns les mois suivants.

Les dames charitables de la ville leur apportaient des douceurs, des fruits, des friandises, des fleurs.

Les dames de l'aristocratie, les plus hauts personnages rendaient de fréquentes visites à l'ambulance des officiers, ainsi qu'aux blessés du lazaret. Chacun voulait faire quelque chose pour ces infortunés.

Pendant tout le temps qu'ont duré les ambulances, cet élan de charité, d'hospitalité, de commisération, ne s'est pas ralenti un seul instant, et lorsque, le 13 mars 1871, les délégués de l'Association française de secours aux blessés vinrent, avec un train spécial et des wagons appropriés, redemander les blessés pour les reconduire en France, plusieurs personnes se présentèrent pour recevoir et loger chez elles les blessés qui ne seraient pas transportables. Quatre seulement durent rester, et furent logés

dans des maisons particulières; à leur demande, j'ai continué à leur donner mes soins.

Telle est l'œuvre de l'Association belge de secours aux militaires blessés, en ce qui concerne Bruxelles seulement. A-t-elle réalisé toutes les espérances qu'avaient conçues les personnes généreuses qui nous avaient adressé leurs offrandes, a-t-elle répondu à l'attente générale? Nous aimons à le croire, et nous nous fondons sur les nombreux témoignages d'approbation que nous ont donnés les personnes compétentes qui ont visité le lazaret; nous nous fondons sur les succès incomparables que nous y avons obtenus par la bonne organisation et l'hygiène parfaite de notre baraquement. Nous y avons fait une grande expérience, expérience qui n'avait pas été tentée jusqu'ici ou qui ne l'avait été qu'incomplétement; nous voulons parler d'un nouveau système de ventilation : un plancher à jour pour l'entrée de l'air, et le faîte ouvert pour sa sortie, ventilation régulière et directe de bas en haut pour toute la salle, et pour chaque lit, de telle sorte que l'air passe directement du plancher au plafond, entraînant toutes les émanations nuisibles que peuvent produire les suppurations sanieuses, et rendant ainsi l'infection de la salle impossible. Ce système de ventilation, nous avons lieu de l'espérer, est appelé à constituer un progrès, parce qu'il donne satisfaction à toutes les exigences de l'hygiène et de la salubrité.

Le problème si ardu et si longtemps à l'étude d'un bon système de ventilation applicable aux hôpitaux est enfin résolu, et c'est l'œuvre de la Croix rouge. Celui que nous préconisons réunit toutes les conditions qui constituent un bon mode de ventilation; pas de courants d'air, pas de refroidissement subit, température et aération uniformes. Il laisse bien loin derrière lui tous les systèmes mécaniques si dispendieux, si irréguliers, et par conséquent si imparfaits qui ont été expérimentés dans ces derniers temps.

Il a fait ses preuves, l'expérience est donc concluante. Cette découverte seule suffirait pour illustrer notre lazaret, mais nous avons réalisé un autre bienfait : nous n'avons perdu aucun malade

par suite d'affection nosocomiale : ni infection purulente, ni typhus, ni variole; nous avons eu, il est vrai, quelques cas de pourriture d'hôpital, mais elle n'a pas pris naissance au lazaret, et nous avons sauvé tous les blessés qui en ont été atteints. Enfin, nous n'avons perdu aucun malade à la suite des opérations que nous avons pratiquées. Nous serions heureux d'apprendre qu'une ambulance importante quelconque, dans quelque pays que ce soit, ait obtenu de plus beaux résultats.

# ANNEXES

# ANNEXE I.

## IMPRIMÉS DIVERS DU COMITÉ DIRECTEUR.

COMITÉ CENTRAL
de Secours
AUX MILITAIRES BLESSÉS
EN TEMPS DE GUERRE
SOUS LE PATRONAGE DE
S.M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.

## APPEL

*en faveur des victimes de la guerre, sans distinction de nationalité, adressé aux Belges et aux Étrangers qui résident en Belgique.*

« CONCITOYENS, ÉTRANGERS, FRÈRES !

» La politique prépare le douloureux retour de guerres désastreuses et sanglantes.

» Nous n'avons pas à rechercher ou à juger les causes de ces terribles événements,

» Mais l'humanité a ses droits!

» Ce sont nos semblables, ce sont des hommes, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, qui, par un triste mais impérieux devoir, vont offrir leurs poitrines aux coups de ceux que la fatalité leur fait appeler des ennemis. C'est à nous de leur venir en aide, pour soulager les maux des victimes de cette effroyable lutte!

» BELGES!

» Vous êtes neutres par position, vous l'êtes par sentiment et par désir.

» Mais la neutralité politique n'est pas l'indifférence humaine.

» Elle nous permet, au contraire, elle nous commande même, de réunir dans une même compassion tous ceux, indistinctement, qui tomberont blessés sur le champ de bataille.

» Que du plus petit village comme de la plus grande ville, que de chaque famille nous parvienne quelque don en argent, en linge ou tout autre moyen de soulager les maux que nous devons prévoir!

» Femmes, n'oubliez pas les pieuses traditions de vos mères!

» Médecins, venez vous faire enrôler. Placés sous la *croix rouge*, signe d'humanité que les nations sont glorieusement convenues de respecter, nous vous mettrons à la tête de cohortes d'infirmiers dont vous dirigerez les bienfaisants efforts. Que ne nous est-il permis de vous offrir une rémunération! Mais la satisfaction du cœur est aussi une récompense pour l'homme généreux.

» Et vous, Étrangers, qui vous trouvez en Belgique : Américains, Anglais, Allemands, Français, Italiens,....

» Venez à nous!

» Catholiques, anglicans, protestants, israélites,....

» Venez à nous!

» Envoyez votre obole et vos dons au Comité central pour les blessés.

» Et que Dieu protége notre œuvre!

» Au nom du Comité central de secours aux militaires blessés en temps de guerre :

» *Le Président*,

» Aug. VISSCHERS,

Ancien délégué, avec pleins pouvoirs, aux Conférences internationales de Genève de 1864 et de 1868.

» *Le Secrétaire général*,

» Dr H. van HOLSBEEK.

» Bruxelles, le 21 juillet 1870. »

*N. B.* On est prié d'adresser nº 7, Montagne de l'Oratoire, à Bruxelles, où l'on en délivrera récépissé, les dons en argent, en linge, en médicaments, etc., destinés aux victimes de la guerre.

Les plus grands soins seront pris pour faire parvenir ces dons à leur destination.

ASSOCIATION BELGE
de Secours
AUX MILITAIRES BLESSÉS
EN TEMPS DE GUERRE
SOUS LE PATRONAGE DE
S.M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.

COMITÉ CENTRAL.

*Bruxelles, le 23 juillet 1870.*

Messieurs,

Un appel à la charité, à la commisération de nos concitoyens, pendant l'effroyable lutte qui se prépare, en faveur des nombreuses victimes qu'elle occasionnera, sera sans doute entendu par toutes les classes de la population.

Des Comités sectionnaires, formés spontanément ou en réponse à notre demande, coopèrent à l'œuvre sacrée, humanitaire, à laquelle nous vouons tous nos efforts.

Pour que nos secours soient efficaces, nous devons déployer la plus grande activité; nous devons aussi préciser, dans le champ large de la charité, quels sont les dons dont l'envoi est le plus urgent, et dont la préparation peut être la plus prompte.

Les secours en *argent* sont d'abord les plus désirables.

Des listes de souscription peuvent être déposées chez des habitants notables de votre ville et dans les localités populeuses des districts ruraux. — Toute collecte à domicile doit être, au préalable, autorisée par le collége échevinal.

Les dons en *nature*, dont l'envoi peut se faire le plus promptement et le plus facilement, comprennent entre autres les objets suivants :

Linge vieux ou neuf, en toile ou en coton; objets confectionnés, tels que gilets en toile, en coton, en flanelle; bandelettes en toile; draps de lit. Objets de couchage, couvertures de laine ou en coton.

Thé, café, boissons rafraîchissantes. Citrons.

Biscuits.

Médicaments, objets divers de pansement, etc.

*A Messieurs les Membres du Comité sectionnaire de secours pour les Militaires blessés,*
*à (Province d .)*

Avec les sommes mises à notre disposition, nous pourrons pourvoir à un grand nombre d'autres besoins, tels que toiles pour matelas, pour civières, pour tentes ou pavillons; appareils de diverse nature; soldes d'infirmiers ou d'infirmières, frais de voyage et de transport, etc.

Nos secours seront adressés, soit aux agences neutres établies, à proximité des différents points où se portera la guerre, par les soins du Comité international de secours de Genève, ou directement vers les localités où des besoins pressants seront reconnus, constatés. Les victimes de la guerre, *sans distinction de nationalité*, auront également droit à être secourues dans la limite de nos ressources.

Ce n'est pas le champ de bataille qui dévore le plus grand nombre de victimes : le transport des blessés offre les plus grandes difficultés. Cependant il y a nécessité de les évacuer, dans la limite du possible, sur des points éloignés du théâtre de la guerre, de les reporter en arrière, afin d'éviter la condensation qui engendre le typhus, l'horrible *fièvre des hôpitaux*. Ici devient nécessaire le zèle, le dévouement des infirmiers, des infirmières, en particulier des sœurs de Charité, des aides-pharmaciens, des médecins civils.

Nous serons heureux de seconder les efforts de toutes les personnes héroïques qui offriront leur concours. Nous sommes sûrs que notre appel sera entendu. Dans toutes les occasions, les Belges se sont distingués par leur esprit véritablement charitable et humanitaire.

Nous aurons égard sans doute, et en première ligne, aux souffrances des soldats belges que la guerre, les fatigues de leur service auront occasionnées. Mais l'institution des comités de secours aux blessés militaires, établis dans tous les États d'Europe, est due à une pensée humanitaire, qui considère tous les hommes comme frères, enfants d'un même Dieu ; des passions peuvent égarer momentanément des hommes, les chefs des peuples. Nos devoirs, nos attributions ne prennent en considération que les souffrances des victimes.

Ce sont les principes de la Convention de Genève, du 22 août 1864 : « Le militaire tombé sur le champ de bataille n'est plus un ennemi; il » doit être recueilli, traité, soigné, sans distinction de nationalité. »

Nous serions dans la douloureuse nécessité, Messieurs, de refuser tout don, tout envoi, qui serait fait avec une limitation quelconque pour sa destination.

Le cœur de la femme s'ouvre facilement à tous les sentiments qui commandent la commisération, la compassion ; elles sont mères, elles

ont des frères, des parents qui, peut-être, seront un jour exposés aussi à des souffrances; on peut compter sur leur dévouement, leur charité. Vous saurez, Messieurs, mettre ces sentiments à profit, soit en instituant des comités de dames, soit en provoquant leur action, leur participation directe.

Rien ne peut dépeindre à nos yeux l'étendue des souffrances qui seront la conséquence de la lutte gigantesque, passionnée, qui va mettre aux prises les armées de deux grandes nations civilisées du centre de l'Europe. Les maux qui en naîtront seront innombrables; c'est la première fois que seront essayés ces terribles et formidables engins de destruction, dus à la rivalité jalouse des hommes de guerre. Puissent nos moyens pacifiques de conservation, de secours, se proportionner à l'étendue de ces causes destructives ! Puisse, en particulier, la charité des Belges se manifester comme une preuve de leur civilisation avancée et de cet éminent esprit de sagesse et de prévoyance qui est leur honneur et leur premier titre au respect de tous !

Le Comité central de secours aux militaires blessés :

*Le Président*,

AUG. VISSCHERS,

Ancien délégué, avec pleins pouvoirs, aux Conférences internationales de Genève de 1864 et de 1868.

*Le Secrétaire général*,

Dr H. VAN HOLSBEEK.

---

ASSOCIATION BELGE
de Secours
AUX MILITAIRES BLESSÉS
EN TEMPS DE GUERRE
sous le patronage
de S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.

COMITÉ CENTRAL.

5 ANNEXES.

*Bruxelles, le 27 juillet 1870.*

Monsieur,

En présence des événements graves qui vont ensanglanter l'Europe et causer des maux innombrables, la charité, comme la solidarité humaine, doit nous obliger de venir au secours de nos frères souffrants, des malheureux soldats tombés sur le champ de bataille, sans que notre sollicitude et notre pitié admettent entre eux des distinctions de nationalité.

Nous avons l'honneur de confier à votre patriotisme, à votre zèle, à vos sentiments charitables, la liste ci-jointe de souscription, accompagnée des pièces ci-après : l'Appel adressé par le Comité central aux Belges et aux étrangers qui résident sur notre sol, et les Instructions que nous avons rédigées relativement aux dons en argent et aux offrandes en nature, dont le besoin se fait le plus vivement sentir.

Les maux à soulager étant immenses, nous espérons que les dons que vous recueillerez seront proportionnés à leur intensité.

Veuillez ne pas tarder à nous faire de premiers envois et continuer vos efforts bienveillants. Les dons sont reçus, 7, Montagne de l'Oratoire, à Bruxelles, où l'on en délivrera des récépissés.

Recevez, M                    , l'assurance de notre considération très-distinguée.

LE COMITÉ CENTRAL :

*Le Président*,
AUG. VISSCHERS.

*Le Secrétaire général*,
Dr H. VAN HOLSBEEK.

*A M*                    *à*                    *(Province d*                    *).*

ASSOCIATION BELGE
de Secours
AUX MILITAIRES BLESSÉS
EN TEMPS DE GUERRE
sous le patronage
de S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.

COMITÉ CENTRAL.

*Bruxelles, le 27 juillet 1870.*

Siége de l'Association, Montagne de l'Oratoire, 7.

Monsieur,

Les armées belligérantes sont bien près de se rencontrer. Les Comités de secours français et prussiens vont probablement se trouver dans l'impossibilité de faire face à tous les besoins, et seront dans la nécessité de demander l'application du 2e alinéa de la 5e résolution de la Conférence de Genève, qui leur permet de solliciter le concours des Comités appartenant aux nations neutres. Et puis, l'imprévu joue un grand rôle dans ce siècle : rien ne nous garantit, d'une manière absolue, que notre neutralité sera respectée. Notre sol, si paisible aujourd'hui, peut être jonché demain de milliers de blessés. Ainsi donc, si nous ne voulons pas être pris au dépourvu, nous devons préparer immédiatement tous les secours dont nous pouvons avoir besoin. L'administration la mieux organisée ne saurait faire face à toutes les nécessités de la guerre, nécessités toujours grandissantes en présence du perfectionnement incessant des engins de destruction.

Nous venons faire appel, Monsieur, à la générosité de votre cœur et à votre patriotisme. Vous ne voudriez pas que les soldats qui tombent au pied de leur drapeau, mourussent faute de secours. Organisez donc une section correspondante dans votre ville, composez-la du plus grand nombre de gens de cœur que vous pourrez réunir, sans distinction de parti ni de religion. Car l'Association n'a d'autre bannière que celle de la charité universelle. Tâchez de faire parvenir dans le plus bref délai possible, au siége du Comité central, de l'argent, de la charpie, du linge, des objets de pansement, et tout ce qui peut apporter quelque soulagement aux malheureux blessés.

Vous trouverez ci-contre, Monsieur, les résolutions de la Conférence internationale de Genève de 1863 et la Convention de 1864, ainsi que les statuts de l'Association.

Dans l'espoir, Monsieur, que vous voudrez bien nous apporter votre quote-part d'action pour l'accomplissement de la tâche difficile que nous nous sommes imposée, nous vous présentons anticipativement, avec les vifs remerciements du Comité central, l'assurance de notre considération très-distinguée.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL :

*Le Secrétaire général,*
Dr VAN HOLSBEEK.

*Le Président,*
AUG. VISSCHERS.

---

## Résolutions de la Conférence internationale de Genéve.

Octobre 1863.

ARTICLE PREMIER. Il existe dans chaque pays un Comité dont le mandat consiste à concourir, en temps de guerre, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé des armées.

Ce Comité s'organise lui-même de la manière qui lui paraît la plus utile et la plus convenable.

ART. 2. Des Sections, en nombre illimité, peuvent se former pour seconder ce Comité, auquel appartient la direction générale.

ART. 3. Chaque Comité doit se mettre en rapport avec le gouvernement de son pays, pour que ses offres de service soient agréées, le cas échéant.

ART. 4. En temps de paix, les Comités et les Sections s'occupent des moyens de se rendre véritablement utiles en temps de guerre, spécialement en préparant des secours matériels de tout genre, et en cherchant à former et à instruire des infirmiers volontaires.

ART. 5. En cas de guerre, les Comités des nations belligérantes fournissent, dans la mesure de leurs ressources, des secours à leurs armées respectives; en particulier, ils organisent et mettent en activité les infirmiers volontaires, et ils font disposer, d'accord avec l'autorité militaire, des locaux pour soigner les blessés.

Ils peuvent solliciter le concours des Comités appartenant aux nations neutres.

Art. 6. Sur l'appel ou avec l'agrément de l'autorité militaire, les Comités envoient des infirmiers volontaires sur le champ de bataille. Ils les mettent alors sous la direction des chefs militaires.

Art. 7. Les infirmiers volontaires employés à la suite des armées doivent être pourvus, par leurs Comités respectifs, de tout ce qui est nécessaire à leur entretien.

Art. 8. Ils portent dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une croix rouge.

Art. 9. Les Comités et les Sections des divers pays peuvent se réunir en Congrès internationaux, pour se communiquer leurs expériences et se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre.

Art. 10. L'échange des communications, entre les Comités des diverses nations, se fait provisoirement par l'entremise du Comité de Genève.

---

## Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne.

22 août 1864.

Article premier. Les ambulances et les hôpitaux militaires seront reconnus neutres, et, comme tels, protégés et respectés par les belligérants, aussi longtemps qu'il s'y trouvera des malades ou des blessés.

La neutralité cesserait, si ces ambulances ou ces hôpitaux étaient gardés par une force militaire.

Art. 2. Le personnel des hôpitaux et des ambulances, comprenant l'intendance, les services de santé, d'administration, de transport des blessés, ainsi que les aumôniers, participera au bénéfice de la neutralité lorsqu'il fonctionnera, et tant qu'il restera des blessés à relever ou à secourir.

Art. 3. Les personnes désignées dans l'article précédent pourront même après l'occupation par l'ennemi, continuer à remplir leurs fonctions dans l'hôpital ou l'ambulance qu'elles desservent, ou se retirer pour rejoindre le corps auquel elles appartiennent.

Dans ces circonstances, lorsque ces personnes cesseront leurs fonc-

tions, elles seront remises aux avant-postes ennemis, par les soins de l'armée occupante.

Art. 4. Le matériel des hôpitaux militaires demeurant soumis aux lois de la guerre, les personnes attachées à ces hôpitaux ne pourront, en se retirant, emporter que les objets qui sont leur propriété particulière.

Dans les mêmes circonstances, au contraire, l'ambulance conservera son matériel.

Art. 5. Les habitants du pays qui porteront secours aux blessés seront respectés et demeureront libres.

Les généraux des puissances belligérantes auront pour mission de prévenir les habitants de l'appel fait à leur humanité et de la neutralité qui en sera la conséquence.

Tout blessé recueilli et soigné dans une maison y servira de sauvegarde. L'habitant qui aura recueilli chez lui des blessés sera dispensé du logement des troupes, ainsi que d'une partie des contributions de guerre qui seraient imposées.

Art. 6. Les militaires blessés ou malades seront recueillis et soignés, à quelque nation qu'ils appartiennent.

Les commandants en chef auront la faculté de remettre immédiatement aux avant-postes ennemis les militaires ennemis blessés pendant le combat, lorsque les circonstances le permettront et du consentement des deux parties.

Seront renvoyés dans leur pays ceux qui, après guérison, seront reconnus incapables de servir.

Les autres pourront être également renvoyés, à la condition de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre.

Les évacuations, avec le personnel qui les dirige, seront couvertes par une neutralité absolue.

Art. 7. Un drapeau distinctif et uniforme sera adopté pour les hôpitaux, les ambulances et les évacuations. Il devra être, en toute circonstance, accompagné du drapeau national.

Un brassard sera également admis pour le personnel neutralisé, mais la délivrance en sera laissée à l'autorité militaire.

Le drapeau et le brassard porteront croix rouge sur fond blanc.

Art. 8. Les détails d'exécution de la présente Convention seront réglés par les commandants en chef des armées belligérantes, d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs, et conformément aux principes énoncés dans cette Convention.

Art. 9. Les hautes Puissances contractantes sont convenues de communiquer la présente Convention aux gouvernements qui n'ont pu envoyer des plénipotentiaires à la Conférence internationale de Genève, en les invitant à y accéder; le protocole est, à cet effet, laissé ouvert.

Art. 10. La présente Convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Berne, dans l'espace de quatre mois, ou plus tôt si faire se peut.

---

## Statuts de l'Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre.

Article Premier. Il est formé en Belgique une Association qui a pour objet de concourir au soulagement des blessés et des malades militaires, en temps de guerre.

Art. 2. Elle s'entend à l'occasion, soit avec la direction du service sanitaire de l'armée, soit avec l'administration des hospices et de la bienfaisance publique.

Art. 3. Le Comité central réside à Bruxelles; il se compose d'un président, six vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires-adjoints, un trésorier, et de membres effectifs dont le nombre n'est point limité.

Art. 4. Le Comité central provoque, dans toutes les provinces de la Belgique, la formation de sections qui correspondent avec lui.

Art. 5. Le Comité central et les sections provinciales s'occupent principalement de la préparation des secours qui peuvent devenir utiles en temps de guerre.

Art. 6. L'entrée dans l'Association est libre pour chacun. En fera partie celui qui, après avoir adhéré à l'institution, s'engagera à y apporter son activité personnelle, son talent ou son industrie, ou à payer régulièrement une contribution annuelle qui sera d'au moins cinq francs pour les membres effectifs.

Il y a aussi des membres d'honneur. Ce titre ne pourra être conféré que par le Comité central, et pour services rendus à l'humanité.

Art. 7. Le Comité central correspond avec les comités des autres pays, et spécialement avec le Comité de Genève, promoteur du mouvement. Il cherche à créer les relations internationales les plus favorables au but de l'institution.

ASSOCIATION BELGE
de Secours
AUX MILITAIRES BLESSÉS
EN TEMPS DE GUERRE
sous le patronage
de S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.

COMITÉ CENTRAL.

*Bruxelles, le 30 juillet 1870.*

Messieurs,

Les événements se pressent, bientôt des flots de sang vont couler; nous ne saurions trop nous hâter de préparer des secours en faveur des malheureuses victimes de la guerre.

Représentants d'une *Association belge* existant depuis six années, et en rapport avec les associations analogues de la plupart des États d'Europe, nos premiers devoirs, en cas d'éventualités fâcheuses, seraient de porter des secours aux militaires blessés de notre pays, de veiller au soulagement de leurs maux, de contribuer par nos soins, par notre dévouement personnel, à leur guérison; de faire en faveur de leurs familles tout ce que l'étendue de nos ressources nous permettrait. Mais, si le caractère de notre Association est *belge*, elle fait en même temps partie d'une fédération de Sociétés unies, dans l'Europe entière, par les mêmes sentiments de fraternité et de charité universelle. C'est l'expression de ces sentiments qui a porté les hautes Puissances à signer la Convention du 22 août 1864, où est consacrée la neutralité du militaire blessé sur le champ de bataille, des médecins, et, en général, de toutes les personnes qui portent des secours aux blessés, avec l'extension de cette neutralité aux ambulances, y compris leur matériel, et aux hôpitaux militaires.

Comme lien moral, les associations de secours qui se sont réunies

*A Messieurs les Membres de l'Association belge de secours aux Militaires blessés;*
*Aux Comités sectionnaires et autres correspondants dans les provinces.*

déjà trois fois en Conférences internationales, à Genève en 1863, à Paris en 1867, à Berlin en 1869, et dans lesquelles la Belgique a été représentée, ont institué à Genève, ville où cette forme d'association a pris naissance, un *Comité international*, publiant tous les trimestres un *Bulletin international*. En dehors des dénominations ci-dessus, où le mot *international* est à sa place, on en ferait abus en l'appliquant à des Sociétés belge, française, allemande, hollandaise, italienne, etc., dont la réunion seule constitue plutôt une fédération qu'une association internationale.

Par deux circulaires en date du 18 et du 22 juillet, le Comité international de Genève a rappelé aux comités centraux des divers pays les termes mêmes d'une proposition introduite dans la Conférence de Paris en 1867, et définitivement adoptée dans celle de Berlin, en avril 1869 : « En cas de guerre, le Comité international veillera à ce qu'il » se forme, dans une localité convenablement choisie, un BUREAU » DE CORRESPONDANCE ET DE RENSEIGNEMENTS, qui facilite, de toutes » manières, l'échange des communications entre les comités et la trans- » mission des secours. »

En vertu de cette décision, le Comité international a choisi la ville de Bâle pour être, dans les conjonctures actuelles, le siége de l'Agence susdite, et il a délégué un de ses membres pour l'installer. Communication nous a été donnée de la composition de cette agence et du lieu où sont établis ses bureaux et un magasin central. Elle a pour attributions, d'abord, de servir d'intermédiaire officieux entre les Sociétés de secours des nations belligérantes. — Il est très-probable que ces Sociétés seront désireuses, pendant la durée de la guerre, de se transmettre des avis et de se tendre en quelque sorte la main, dans l'intérêt des malheureux confiés à leurs soins ; dans l'impossibilité de le faire directement, l'Agence de Bâle, mise à leur disposition pour tout ce qu'exigera le succès de leur œuvre, quant à leurs rapports réciproques, aura à ce titre sa raison d'être.

En second lieu, l'Agence de Bâle servira de bureau central pour la correspondance entre les belligérants et les non-belligérants ou neutres. — Les résolutions de la Conférence de Genève, en 1863, portaient en effet que « les comités des nations belligérantes peuvent solliciter le » concours des comités appartenant aux nations neutres. » Or, si le besoin d'un tel appui se fait sentir, on conçoit qu'un office général de renseignements sera fort précieux. Pour les belligérants, d'abord, ce sera

une grande simplification de n'avoir à s'adresser qu'à un seul endroit, et pour les neutres, il y aura avantage à connaître simultanément tous les besoins, pour se guider dans la répartition des secours qu'ils auront à leur disposition.

Ainsi, dans l'hypothèse de secours à distribuer, les comités nationaux, désireux d'obtenir des renseignements sûrs et d'éviter de doubles emplois, pourront s'adresser à l'Agence internationale de Bâle, qui s'empressera de transmettre les indications qui lui seront parvenues.

En troisième lieu, la circulaire du Comité international de Genève fixe notre attention sur l'activité qu'il déploie et sur la direction qu'il donne à ses travaux. « Nous ne nous acquitterions que très-im-
» parfaitement, » porte cette circulaire, « de la tâche qui nous incombe,
» si, au travail de bureau dont nous venons de parler, nous ne
» joignions pas un déploiement d'activité d'une utilité plus immédiate,
» c'est-à-dire si nous n'offrions pas nos services pour l'envoi de secours
» de tout genre aux comités des belligérants. A cet effet, nous allons
» créer à Bâle un dépôt de matériel, ainsi qu'une caisse centrale,
» où nous recevrons des dons, soit en argent, soit en nature, avec
» ou sans destination spéciale, au profit des militaires blessés. C'est
» une facilité que nous offrons aux sociétés de tous pays qui n'auraient
» pas de meilleur moyen pour faire parvenir leurs offrandes sur le
» théâtre de la guerre. »

Au milieu de l'épouvantable confusion qui accompagne les événements de guerre, il est indispensable d'introduire, autant que possible, une organisation dans la répartition des secours Si nous nous sommes mis immédiatement en rapport avec l'Agence internationale de Bâle, c'est afin d'avoir un mode d'éclairer nos actions, notre intervention. Il est à craindre peut-être que les armées belligérantes se portant sur un point plus rapproché de notre territoire, nous n'ayons pas à faire transiter nos envois par la France, pour les faire diriger sur la Suisse, et de là être répartis entre les victimes des deux grandes nations belligérantes. Les conflits, les rencontres peuvent être si rapprochés de nous, que le contre-coup des événements se fasse sentir jusqu'au cœur du pays, que nos villes frontières, celles de l'intérieur, reçoivent (ce qu'à Dieu ne plaise !) des centaines, des milliers de blessés ; mais en présence d'un effroyable inconnu, notre devoir, Messieurs, est de vous adresser un énergique appel, de vous conjurer de ne pas rester insensibles à des

maux qui, en partie, peuvent retomber sur nous, sur nos populations. Que Dieu protége la Belgique! mais que nos cœurs aussi ne restent pas insensibles aux souffrances de ceux qui, esclaves du devoir et victimes innocentes, seront tombés à peu près sous nos yeux et imploreront des secours et de suprêmes consolations!

Dans une audience que S. M. le Roi a bien voulu accorder aux membres de l'Association, nous avons exposé à Sa Majesté nos plans, le but de nos efforts, nos premiers devoirs, le cas échéant, envers nos soldats, la solidarité qui unit tous les hommes pour les secours à donner aux malheureuses victimes de la guerre, à quelque nationalité qu'elles appartiennent, et le Roi a bien voulu applaudir à nos efforts.

S. M. la Reine a daigné aussi accorder son haut patronage au Comité des dames qui veulent bien coopérer avec nous à cette œuvre sainte d'humanité et d'abnégation. Sous la présidence d'honneur de la Reine, le Comité des dames de Bruxelles rivalise d'efforts pour recueillir des dons ou des offrandes en argent ou en linge, vêtements, objets de pansement, médicaments, en général tous les objets en usage dans les hôpitaux ou les infirmeries, pour l'entretien ou le soulagement des blessés et des malades. La Reine demande que l'on n'épargne rien de ce qui pourra adoucir leur sort. Indépendamment des pansements, des soins hygiéniques donnés aux malades, quelle consolation pour eux de trouver une personne qui procure de leurs nouvelles à leurs familles, qui leur accorde quelque parole de sympathie, de ces paroles qui leur rappellent une mère, une sœur, une épouse!...

O nos frères, accourez donc à notre aide; que, dans les chefs-lieux de province, dans les localités populeuses, il s'établisse des comités sectionnaires qui se mettent en rapport avec nous! Que, notamment, des comités de dames s'établissent partout; la charité leur est chère et répond à leur caractère, leur vocation. Demain peut-être il sera trop tard pour se mettre en mesure de réunir des dons, de collecter; les moments sont urgents... Dans peu de jours le sang aura rougi les plaines de l'Allemagne ou de la France, des milliers de malheureux, les membres fracassés, sans un verre d'eau pour se désaltérer, dans l'agonie du désespoir, attendront peut-être en vain pendant plusieurs jours une main secourable qui panse leurs blessures,... et que dirait notre conscience si nous n'avions rien fait pour adoucir leurs souffrances, pour tâcher de leur sauver la vie?

Nous recommandons donc vivement notre œuvre à toutes les âmes compatissantes; nous savons combien il y a d'écho en Belgique pour toute proposition noble ou généreuse. Mais que l'on songe quelle sera l'étendue des maux à soulager, combien de victimes il y aura, quelle reconnaissance nous exciterons dans une foule de cœurs!

Le Comité central de secours aux militaires blessés :

*Le Président*,

AUG. VISSCHERS,

Ancien délégué, avec pleins pouvoirs, aux Conférences internationales de Genève de 1864 et de 1868.

*Le Secrétaire général*,

Dr H. VAN HOLSBEEK.

*N. B.* On est prié d'adresser nº 7, Montagne de l'Oratoire, à Bruxelles, où l'on en délivrera récépissé, les dons en argent ou en linge, vêtements, objets de consommation, médicaments, objets de pansement, etc., destinés aux victimes de la guerre.

Les plus grands soins seront pris pour faire parvenir, par une voie sûre, ces dons à leur destination.

ASSOCIATION BELGE
de Secours
AUX MILITAIRES BLESSÉS
EN TEMPS DE GUERRE
sous le patronage
de S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.

COMITÉ CENTRAL.

*Bruxelles, le 12 août 1870.*

Messieurs,

Les événements ont marché depuis notre dernière circulaire ; le sang a coulé; des milliers de victimes ont jonché les champs de bataille. Ce que l'imagination humaine croyait encore impossible il y a peu de semaines s'est trouvé dépassé, et cela en pleine civilisation du dix-neuvième siècle !

C'est au moment où la culture des esprits a préparé l'homme à toutes les jouissances intellectuelles; au moment où les plus doux sentiments unissent entre eux les membres de nos familles; où le mot d'*étrangers* semblait avoir perdu sa signification, où l'on se plaisait à parler des liens de solidarité qui doivent unir tous les membres de la grande famille humaine, que la guerre, une guerre acharnée, effroyable, a éclaté entre deux grandes nations européennes... Partout les cœurs se sont émus, les dons abondent, les dévouements personnels se multiplient, mais les secours menacent toujours d'arriver trop tard ou sont insuffisants.

Nous nous adressons à vous, Messieurs, dont la vive sollicitude a réuni de toutes parts des objets de secours en nature ou recueilli des fonds.

Le Gouvernement nous a accordé l'usage de l'Orangerie du Jardin botanique, pour y établir un magasin central des dons et offrandes en nature. L'organisation complète de ce magasin nous est nécessaire pour que nous connaissions de quelles ressources nous pouvons disposer,

*A Messieurs les Membres de l'Association belge de secours aux Militaires blessés en temps de guerre;*
*Aux Comités sectionnaires et aux correspondants du Comité central dans les provinces.*

les lacunes qui existeraient, et afin d'être mis à même de satisfaire promptement aux réquisitions qui nous sont adressées. Veuillez donc envoyer tous les colis contenant les objets à l'usage des blessés à l'adresse suivante : *A l'Association belge de secours aux militaires blessés, au Jardin botanique, à* Bruxelles. L'administration des chemins de fer de l'État, celles de la Grande Compagnie du Luxembourg, du Grand-Central, de l'Est-Belge, ont accordé une remise de 50 p. c. aux transports de colis contenant du linge, des vêtements, des médicaments à l'usage des blessés.

D'autre part, veuillez envoyer le montant des fonds recueillis par vos soins à M. Cantoni, *trésorier de l'Association belge de secours aux militaires blessés*, 73, *rue du Midi, à* Bruxelles.

Depuis notre dernière circulaire, nous avons pu organiser, Messieurs, des moyens de correspondance directs et rapprochés du théâtre de la guerre avec le Comité central de secours aux militaires blessés, établi à Luxembourg. Il est inutile de vous exposer les avantages de la position de cette ville neutre, placée à peu de lieues de distance des points principaux où la guerre s'est portée ; ce Comité a déjà rendu les plus grands services ; ses médecins ont été donner les soins de leur art sur les champs de bataille où gisaient des milliers de victimes. Déjà de forts moyens de secours sont dirigés vers cette ville ; l'Appel à la charité de ce Comité promet des secours aux blessés sans distinction de nationalité. Nous organisons encore au delà de cette ancienne forteresse des moyens de correspondance qui nous renseigneront exactement sur les besoins les plus urgents.

Prochainement, Messieurs, nous vous rendrons compte de nos premiers travaux et de leurs résultats. Notre cours à l'usage des infirmiers et des infirmières, donné par deux médecins de la capitale, a été fréquenté par plusieurs hospitaliers volontaires et par un assez grand nombre de dames qui ont offert leurs soins charitables, qui brûlent du désir de faire preuve de dévouement, mais que nous devons exhorter à la patience jusqu'à ce que des renseignements sûrs nous permettent de recourir à leur zèle. Il sera fait usage avec prudence et discernement, *pour les victimes de la guerre*, des dons de toute nature qui nous seront remis. Nous ferons les réserves nécessaires, une large part, pour les éventualités qui pourraient atteindre le pays ou ses enfants, les braves défenseurs qui verseraient leur sang, au besoin, pour la sauvegarde de notre nationalité et de notre chère indépendance.

Notre prochain compte rendu sera seul *officiel*; il nous est impossible, on le sent bien, d'assumer la responsabilité des *prétendues* résolutions que plusieurs journaux ont attribuées à une « *Association neutre pour* » *secours aux blessés.* »

Ainsi, Messieurs, au nom de la charité qui nous anime tous en faveur des victimes de la guerre; hommes qui ressentons vivement les coups portés, dans ce terrible moment, au cœur de l'humanité, redoublons de soins et d'ardeur; transmettez-nous les dons en nature ou en argent à votre disposition, c'est le moment d'en faire usage. Nous avons multiplié autour de nous les moyens d'information; gardons-nous de gaspiller nos ressources en les égarant dans des directions où les besoins ne seraient pas urgents; évitons les doubles emplois. Le compte rendu le plus détaillé vous sera adressé de la destination que ces secours auront reçue.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Le Comité central :

*Le Président,*

Aug. VISSCHERS,

Ancien délégué, avec pleins pouvoirs, aux Conférences internationales de Genève de 1864 et de 1868.

*Le Secrétaire général,*

Dr H. van HOLSBEEK.

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

# DU LAZARET DE LA CROIX ROUGE

(PLAINE DES MANOEUVRES).

---

## A. — Sœurs auxiliatrices.

ARTICLE PREMIER. Les Sœurs, en nombre suffisant, sont chargées :

1° De tout ce qui a rapport au ménage;

2° De la surveillance du service des blessés, de l'exactitude dans la distribution des médicaments, de la nourriture et du régime ordonne;

3° De la police des salles.

ART. 2. Lorsque les sœurs s'aperçoivent de quelques irrégularités ou négligences dans le service, elles en informent le chef du service administratif, ou, en son absence, le membre surveillant.

ART. 3. Les sœurs doivent défendre toute distribution de nourriture et boisson dans les salles hors des heures des repas, lesquels ont lieu le matin, à 8 heures, à midi, et le soir à 6 heures.

ART. 4. Les sœurs sont spécialement chargées de la fermeture des portes du lazaret et des salles, aux heures réglementaires.

ART. 5. Les sœurs s'adressent au chef du service administratif pour tous les objets nécessaires au bien-être du service, et pour les plaintes graves qu'elles ont à faire contre les infirmiers ou le personnel en général.

Toute insulte faite aux sœurs est considérée comme une faute grave, qui exige le renvoi de celui qui l'a commise.

## B. — Infirmiers.

ARTICLE PREMIER. Les infirmiers doivent respect et obéissance aux médecins, aux sœurs et à tous les membres de l'Administration.

Art. 2. Les infirmiers seront propres, de bonne tenue et traiteront les blessés avec égards et douceur.

Art. 3. Les infirmiers veilleront à ce que l'ordre et la propreté règnent dans les salles. Ils auront grand soin de la literie et du mobilier. Ils ne laisseront jamais, sous aucun prétexte, un lit défait; ils défendront aux blessés d'attacher des vêtements aux parois des salles.

Art. 4. Les infirmiers aident les sœurs pour les divers services des salles, et les chirurgiens au moment des pansements.

Art. 5. Les infirmiers qui s'absenteront du lazaret sans une autorisation spéciale seront renvoyés immédiatement.

Art. 6. Les infirmiers ne peuvent, sous aucun prétexte, introduire dans les salles des boissons ou des aliments.

Art. 7. Les infirmiers ne peuvent, sous peine d'exclusion, exiger aucune rétribution des blessés.

### C. — Blessés.

Article premier. Les blessés doivent se conformer en tous points aux règlements et aux usages du lazaret. Ils se montreront respectueux et obéissants vis-à-vis des médecins, des sœurs et des membres de l'Administration.

Art. 2. Ils soigneront leur toilette, leurs vêtements, leur literie, et respecteront l'ordre et la propreté des salles.

Art. 3. Ils n'accepteront ni boisson ni nourriture des visiteurs.

Art. 4. Ils observeront le silence dans les salles, surtout le soir et la nuit.

Art. 5. Il ne pourront fumer dans les salles que de 2 à 4 heures.

Art. 6. Ils ne pourront sortir du lazaret sans une autorisation spéciale du membre de l'Administration de service.

Art. 7. Les contraventions seront signalées au chef du service administratif, qui prendra telle mesure qu'il jugera nécessaire.

### D. — Visiteurs.

Article premier. Les visiteurs sont admis de 2 à 4 heures. Ne sont admis que les membres de l'Association et les personnes munies d'une autorisation spéciale.

Art. 2. Il est expressément défendu aux visiteurs d'introduire dans les salles de blessés de la boisson ou de la nourriture.

Art. 3. Les dons en argent et en nature des visiteurs sont reçus avec reconnaissance au bureau du lazaret.

## E. — Dispositions générales.

Article premier. Un aumônier est attaché au lazaret. Lorsqu'un blessé, professant un autre culte que la religion catholique romaine, est en danger de mort, le ministre de sa religion est demandé sans délai.

Art. 2. Tout ce qui n'est pas fixé par le présent règlement sera régi d'après les règlements existants ou les usages.

Art. 3. Le chef du service administratif se réserve de faire au présent règlement tels changements que les circonstances pourraient exiger.

Lazaret de la plaine des Manœuvres, le 3 octobre 1870.

*Le Directeur Chef du Service administratif,*

Dr van HOLSBEEK.

# ANNEXE II.

## COMITÉ INTERNATIONAL DE GENÈVE.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE SECOURS
AUX MILITAIRES BLESSÉS.

*Genève, le 16 septembre 1870.*

Monsieur le Président,

Au moment où la Société belge de secours se trouve appelée à déployer une grande activité et à rendre aux belligérants des services signalés, nous ne voulons pas lui laisser ignorer (quoiqu'elle la devine assurément) la sympathie que nous inspirent ses travaux. C'est une grande consolation, au milieu de tant de désastres, de voir comment vous savez tenir haut élevée la noble bannière de la Croix rouge et combien de maux vous soulagez sous son égide. Les Comités des autres pays neutres n'ont pas été mis à une aussi rude épreuve que le vôtre, mais de toute part la charité s'est mise à l'œuvre et si, par malheur, l'occasion s'en présentait, nous sommes assurés que le bel exemple que vous avez donné, ainsi que vos voisins de Luxembourg, trouverait partout des imitateurs.

Nous voudrions, en ce qui nous concerne, pouvoir vous seconder efficacement, mais l'éloignement où vous êtes de notre dépôt de Bâle ne rend pas la chose très-aisée. Nous ne voudrions pas non plus donner ordre à nos agents de vous faire des envois, sans savoir s'ils vous seront réellement utiles; nous les prévenons toutefois que vous serez peut-être dans le cas de les appeler à votre aide, et nous vous prions de leur faire

*A Monsieur le Président du Comité central belge.*

connaître, s'il y a lieu, vos besoins, en les spécifiant le plus possible et en fournissant les directions nécessaires.

Nous vous avons expédié avant-hier une circulaire relative à notre prochain *Bulletin*, et nous attendons votre réponse avec confiance pour la fin du mois.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments affectueux et dévoués.

G. MOYNIER, *président*.

---

COMITÉ INTERNATIONAL
DE SECOURS
AUX MILITAIRES BLESSÉS.

*Genève, le 26 septembre 1870.*

Monsieur le Président,

Nous venons d'avoir à Genève la visite de M. de Baschmakoff, vice-président du Comité central de Saint-Pétersbourg et délégué auprès de nous par ce Comité pour étudier notre fonctionnement pendant la guerre. Il avait reçu spécialement le mandat de mettre à notre disposition le nombreux personnel et matériel de secours offert par la Russie, et il tenait beaucoup à ce que cette riche assistance passât exclusivement par nos mains. Le Comité russe attache, en effet, un grand prix à ce que l'on maintienne le principe de l'unité de direction pour les secours fournis par les neutres.— Nous lui avons fait observer qu'en pratique la chose était difficile, et que, par la force des choses, les offrandes du Nord ne pouvaient guère passer par nos mains. Nous lui avons parlé de nos tentatives infructueuses pour créer une deuxième agence internationale à Luxembourg, ainsi que de la satisfaction que nous avions éprouvée en voyant le Comité de Bruxelles se constituer spontanément, sous l'empire de besoins pressants, en agence centrale, à laquelle les dons des nations neutres pourraient être adressés. D'accord avec nos agents de Bâle, nous lui avons conseillé en conséquence de partager ses libéralités entre Bruxelles et Bâle. Mais il répugne quelque peu à cela, en vertu de ses instructions, et voudrait, avant de suivre nos directions, que Bruxelles prît le nom d'agence internationale à l'instar de Bâle et se considérât, au moins nominalement, comme une dépendance de Genève. Cette dépendance ne serait point un assujettissement, car vous conserveriez votre pleine liberté d'action sous votre propre responsabilité, mais seulement vous devriez nous tenir d'une manière suivie et fréquente au courant de vos travaux, comme le fait Bâle, afin que nous puissions avoir toujours une vue d'ensemble de ce qui se fait et être en mesure

*A Monsieur le Président du Comité central belge.*

de donner des conseils éclairés à ceux qui nous font l'honneur de nous en demander.

Tel est le desideratum du Comité de Saint-Pétersbourg, desideratum que nous avons promis à M. de Baschmakoff de vous transmettre, et à l'adoption duquel nous ne faisons, quant à nous, aucune difficulté. Nous verrions même avec plaisir ce programme se réaliser, non point assurément que nous désirions nous immiscer dans votre gestion, mais parce que l'organisation proposée serait conforme aux vues de la Conférence de Berlin, et parce qu'elle nous fournirait l'occasion de rapports fraternels plus intimes avec le Comité de Bruxelles.

Nous espérons que vous n'aurez pas non plus, quant à vous, d'objection à entrer dans les vues de nos amis de Russie, et nous vous prions de nous dire votre sentiment à ce sujet. Il est probable, du reste, que M. de Baschmakoff arrivera lui-même très-prochainement à Bruxelles et pourra s'en entretenir avec vous.

Recevez, Messieurs, nos bien cordiales salutations.

Pour le Comité international :

G. MOYNIER, *président.*

# ANNEXE III.

## COMITÉ CENTRAL ALLEMAND.

Praesidium des Central-Comités
DER DEUTSCHEN VEREINE
zur
Pflege im Felde verwundeter
UND ERKRANKTER KRIEGER.

N° 6606.

*Berlin, le 26 juillet 1870.*

Messieurs,

Le Comité central de toutes les Associations de secours aux militaires blessés et malades, existant en Allemagne, se trouve dans ce moment solennel réuni à Berlin, et y sera en permanence pendant toute la durée de la présente guerre.

Il s'adresse avec une confiance pleine et entière à tous les Comités internationaux qui, sur la base de la convention de Genève, poursuivent le même but.

Ce but n'est autre que l'adoucissement des maux causés par la guerre, et l'application des moyens, pour y parvenir, n'admet aucune différence entre le soldat souffrant allemand et le soldat souffrant ennemi.

Venez donc au secours des blessés, au secours de l'humanité.

Tous les dons qui nous seraient adressés seront employés dans le sens des donateurs, dans le sens de notre œuvre commune qui, sur-

*Au Comité central belge de secours aux militaires blessés et malades, à Bruxelles, Montagne de l'Oratoire, 7.*

tout en temps de guerre, nous réunit pour une même action chrétienne et philanthropique.

Notre caisse centrale et notre dépôt central se trouvent à Berlin (*Unter den Linden*, n° 12). La franchise de tout droit d'entrée nous a été accordée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Le Comité central allemand de secours aux militaires blessés et malades,*

R. DE SYDOW.

CENTRAL-COMITÉ
DER DEUTSCHEN VEREINE
zur
Pflege im Felde verwundeter
UND ERKRANKTER KRIEGER.
—
N° 10021.

*Berlin, le 22 septembre 1870.*

Messieurs,

Votre télégramme d'aujourd'hui, que nous venons de recevoir, nous impose le devoir de vous exprimer de nouveau notre vive reconnaissance au sujet de tout ce que vous avez fait et avez l'intention de faire, en votre charitable zèle, pour nos blessés et malades. Un rapport de M. de Simpson-Goxgenbourg, comme tous ses rapports précédents, ne sait pas suffisamment se louer de l'obligeance qu'il a rencontrée partout en Belgique.

Il dit, en outre, que les hôpitaux, à Libramont, sont suffisamment pourvus de tout ce qu'il leur faut. Si néanmoins vous vouliez continuer d'agir charitablement en faveur des victimes de la lutte sanglante de Sedan, nous nous permettrions de vous exprimer le désir d'avoir l'obligeance d'envoyer un délégué bien choisi à ce sujet dans les alentours de cette forteresse, où les blessés intransportables ont dû rester.

Ce délégué reconnaîtra facilement les besoins qui, par nos envois et par d'autres, n'auront pas été satisfaits, et tout ce que vous ferez alors vous-mêmes ou nous aiderez à faire, par les informations que vous nous donnerez, augmentera la sincère reconnaissance que vous nous avez inspirée.

Recevez, Messieurs, l'assurance réitérée de notre considération la plus distinguée.

*Le Comité central allemand de secours aux militaires blessés et malades,*

R. DE SYDOW.

*Au Comité central belge de secours aux militaires blessés et malades, à Bruxelles.*

CENTRAL-COMITE
DER DEUTSCHEN VEREINE
ZUR
Pflege im Felde verwundeter
UND ERKRANKTER KRIEGER.
—
N° 11144.

*Berlin, le 14 octobre 1870.*

Monsieur le Président,

Nous venons de recevoir votre obligeante lettre du 12 courant, et nous nous empressons d'en exprimer à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'au Comité central Belge, nos très-vifs remercîments.

Veuillez avoir l'extrême obligeance de faire parvenir le montant de 4,000 thalers, par lequel votre Comité central veut bien nous assister, à notre caisse centrale, soit par une lettre de change sur Berlin, soit par un ordre donné à ce sujet à une maison de banque berlinoise.

La guerre sanglante se prolongeant, notre besogne augmente bien au delà de nos ressources, et comme nous ne pouvons pas interrompre nos envois quotidiens aux dépôts et hôpitaux sur le théâtre de la guerre, nous nous réjouissons vivement de chaque assistance qui nous est offerte par ceux qui participent charitablement à notre œuvre.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression réitérée de notre considération la plus distinguée.

*Le Comité central allemand de secours aux militaires blessés et malades,*

R. DE SYDOW.

*A Monsieur*

*Monsieur Visschers, Président du Comité central de l'Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre, à Bruxelles.*

CENTRAL-COMITÉ
DER DEUTSCHEN VEREINE
ZUR
**Pflege im Felde verwundeter**
UND ERKRANKTER KRIEGER.

N° 3716.

*Berlin, le 22 mars 1871.*

Messieurs,

En réponse à votre très-obligeant télégramme, nous nous empressons de vous exprimer nos sincères remerciements au sujet de l'offre que vous voulez bien nous faire. Comme nous nous occupons également d'évacuer la plupart de nos dépôts, nous ne saurions accepter votre offre, quant à des objets en linge, etc., mais nous avons accepté la proposition du Comité bâlois, de nous faire parvenir, par votre obligeante entremise, 105 caisses de vin d'Oporto, dont un emploi très-sanitaire peut être fait en faveur des blessés et malades et nommément des convalescents.

Veuillez faire expédier ces caisses à l'adresse de notre dépôt central (Berlin, *Unter den Linden*, n° 12), avec la désignation : « Eilfracht für ausgerückte Deutsche Truppen, » désignation qui nous assure le transport gratuit.

Recevez, Messieurs, l'assurance réitérée de notre considération la plus distinguée.

*Le Comité central allemand de secours aux militaires blessés et malades,*

R. DE SYDOW.

*Au Comité central belge de secours aux militaires blessés et malades,*

*à Bruxelles.*

CENTRAL-COMITÉ
DER DEUTSCHEN VEREINE
ZUR
Pflege im Felde verwundeter
UND ERKRANKTER KRIEGER

*Berlin, le 12 avril 1871.*

Messieurs,

Si ma réponse à votre obligeante lettre du 4 courant a été retardée de quelques jours, c'est que, pendant les jours de fêtes, les séances du Comité central allemand étaient interrompues. Je ne voulais pas, et ne pouvais vous exprimer mes sincères remerciements, sans avoir fait part auparavant de la distinction honorable que vous m'avez décernée au Comité, à l'activité et aux succès duquel, et non à un mérite personnel, je dois attribuer votre résolution.

C'est aujourd'hui que, en présence de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, le Comité central a pris connaissance de votre lettre. Il vous en exprime sa reconnaissance, par mon entremise, et moi, j'accepte le titre de vice-président d'honneur, avec le vif désir de bien le mériter et de contribuer toujours davantage à ce que notre œuvre commune fasse de réels progrès, tant en temps de paix que pendant toute guerre future.

Mais je désire en même temps, très-vivement, que la guerre sanglante à peine terminée puisse pour bien longtemps être la dernière, et que, par conséquent, nos comités de secours aux militaires blessés en temps de guerre aient un long loisir, afin d'étudier et de s'approprier les expériences que leur offre cette dernière guerre.

Agréez, Messieurs, avec mes remerciements sincères, l'assurance réitérée de ma considération la plus distinguée.

R. DE SYDOW.

*Au Comité central belge de secours aux militaires blessés et malades, à Bruxelles.*

# ANNEXE IV.

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES.

Société de Secours
AUX BLESSÉS MILITAIRES
PARIS.
—
CABINET DU PRÉSIDENT.

PALAIS DE L'INDUSTRIE
(Champs-Élysées).

*Paris, le 21 juillet 1870.*

Messieurs,

Le jour est arrivé où c'est un devoir pour nous de faire appel à tous les Comités de secours pour les blessés, pour l'application du principe sacré de la charité internationale ; nous venons avec confiance réclamer votre sympathique concours, et vous prier de nous dire dans quelle mesure nous pouvons l'espérer.

Les ennemis tombés sur le champ de bataille ne sont plus des ennemis, ce sont des frères qu'il faut secourir fraternellement et sans distinction de nationalité. Telle est notre mission, et nous comptons sur vous pour nous aider à la remplir. Faites pour nous ce que vous voudriez qu'on fît pour vous si, au lieu de jouir des bienfaits de la neutralité, vous étiez une nation belligérante. C'est en unissant tous nos efforts dans cette

*A Monsieur le Président*
*et à Messieurs les Membres de la Société de secours aux Blessés, à Bruxelles.*

sainte confraternité, que nous parviendrons à humaniser la guerre et à en adoucir les misères.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée.

*Le Président,*

Cte DE FLAVIGNY.

*Le Vice-Président,*

Cte SÉRURIER,

Délégué du Ministère de la Guerre près la Société,
Membre honoraire du Comité central belge.

*Le Secrétaire général,*

Cte DE BEAUFORT.

Société de Secours
AUX BLESSÉS MILITAIRES.
PARIS.

*Paris, le 31 juillet 1870.*

Monsieur le Président,

La Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer a l'honneur de vous adresser ses vifs remerciements pour votre chaleureux Appel en faveur des victimes de la guerre. En rappelant que la neutralité politique n'est pas l'indifférence humaine, vous donnez à toutes les nations non belligérantes l'exemple dont vous avez pris la généreuse initiative.

C'est le même esprit qui a dicté la circulaire de votre Comité central dans laquelle vous rappelez, en en reproduisant fort à propos les textes, les résolutions de la Conférence internationale de Genève, la Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne, et les statuts de votre Association. C'est dans les circonstances actuelles un excellent exemple, qui sera certainement suivi, et contribuera à répandre dans les armées et les populations les principes de 1864, et ceux de notre œuvre.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Le Président,*
C^te^ DE FLAVIGNY.

*Le Vice-Président honoraire,*
Chargé des relations internationales,
Colonel HUBER-SALADIN.

*Le Vice-Président,*
C^te^ SÉRURIER.

*Monsieur Aug. Visschers, Président de l'Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre.*

Société de Secours
AUX BLESSÉS MILITAIRES
PARIS.

*Bruxelles, le 16 mars 1871.*

Monsieur le Président,

Au moment où les derniers blessés français recueillis et soignés en Belgique viennent d'être évacués sur la France, la délégation à Bruxelles du Conseil central de la Société française de secours aux blessés militaires remplit un devoir bien doux en vous adressant, ainsi qu'aux honorables collègues et à toutes les personnes qui vous ont secondé, l'expression de sa légitime reconnaissance.

Bien que nous ne doutions pas que le gouvernement français n'apprécie à sa juste valeur l'esprit de charité et de fraternité dont vous avez été animés dans la douloureuse épreuve à laquelle vient d'être soumise notre œuvre commune, il ne nous appartient pas d'être ses interprètes ; nous tenons seulement à être les premiers à porter témoignage du dévouement constant dont nous avons pu chaque jour constater les effets. La gratitude manifestée en maintes occasions par les blessés de vos ambulances parle, du reste, plus haut que nous ne pouvons le faire nous-mêmes, et si nous avons cru pouvoir y ajouter l'expression de nos propres sentiments, c'est que nous n'avons pas voulu nous refuser la satisfaction de vous dire dès à présent, au nom de notre Conseil central, qui ne manquera pas de le faire lui-même, combien cette campagne de la charité resserre encore les liens qui unissaient déjà les deux Sociétés et les deux pays.

Agréez, etc.

Pour le Comité :

*Le Président de la délégation,*
Colonel HUBER-SALADIN.

*Le Secrétaire de la délégation,*
P. DE LABOULAYE.

*Au Comité central belge de secours aux militaires blessés et malades, à Bruxelles.*

Société de Secours

AUX BLESSÉS MILITAIRES

PARIS.

*Paris, le 16 mars 1871.*

—

Monsieur le Président,

Je viens, au nom de notre Conseil, remercier la Société de la Croix rouge du généreux appui que la Société française de secours a trouvé en elle, et la féliciter de l'admirable ardeur qui l'anime dans l'accomplissement de son œuvre.

Nous ne parlons pas seulement des fonds et des dons de toute nature recueillis et distribués par vos mains, mais de ces admirables ambulances où nos blessés recevaient des soins si empressés, où tant d'âmes généreuses unissaient leurs efforts pour les rendre à la vie.

Veuillez dire à tous vos collaborateurs quels sont à leur égard nos sentiments de gratitude et que leur dévouement laissera dans notre souvenir d'impérissables marques.

Veuillez assurer de notre reconnaissance les honorables membres de votre Conseil, ainsi que les médecins de vos ambulances, et principalement M. le docteur van Holsbeek et M. le docteur Bougard, et assurer de notre respectueuse admiration les dames patronesses qui ont si heureusement stimulé l'élan de la bienfaisance publique et donné de si nobles exemples de charité.

Avant tout autre, Monsieur le Président, laissez-nous vous remercier de l'art accompli avec lequel vous avez su diriger et concentrer les efforts des dévouements particuliers, vers la fin la plus bienfaisante et la plus féconde.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Président de la Société de secours aux blessés,*

Comte DE FLAVIGNY.

*Au Comité central belge de secours aux militaires blessés et malades, à Bruxelles.*

Société de Secours
AUX BLESSÉS MILITAIRES
PARIS.

Paris, le 1er juin 1871.
24, rue de Courcelles.

Monsieur le Président,

S'il est une consolation après les désastres qui ont menacé d'engloutir la France, nous la trouverons dans la bonne amitié résultant des rapports établis entre votre Comité et le nôtre, par l'application la plus généreuse faite par vous des statuts de la Convention de Genève.

Quel plus beau motif d'union peut-il y avoir entre nous que les soins prodigués par vous à nos blessés? et croyez bien que notre reconnaissance ne sera jamais à la hauteur de votre mérite!

Et, comment refuserais-je le titre de vice-président honoraire, que m'offre votre Comité? Je l'accepte comme le plus grand honneur que puisse recevoir notre Société. Dès que notre Conseil se réunira, je lui communiquerai la décision de votre Comité.

En attendant, Monsieur le Président, veuillez agréer, pour vous et pour tout le Comité belge, l'hommage de mon dévouement et de ma plus haute considération.

Comte DE FLAVIGNY.

[1] *Monsieur le Président de l'Association belge de secours aux blessés, à Bruxelles.*

# ANNEXE V.

## LETTRES DIVERSES.

Königlicher Commissär
UND
MILITAIR-INSPECTEUR
der
Freiwilligen Krankenpflege.

*Donchery, le 12 septembre 1870.*

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur Nicolas Nagel, délégué de la Société internationale belge, a accompagné un train d'ambulance par la Belgique et la France jusqu'à Donchery. Je m'empresse de le remercier des bons et grands services qu'il a bien voulu nous rendre, tout en le priant d'être l'interprète, auprès de la Société internationale belge, des sentiments de toute notre reconnaissance pour les procédés d'humanité dont les blessés des deux nations belligérantes ont été l'objet de la part du Comité de cette Société.

Comte DE MALTZAN.

*A Monsieur le Docteur van Holsbeek, Secrétaire général.*

*Sedan, le 15 septembre 1870.*

Mon cher Général,

J'ai l'honneur de vous faire part de la conversation que je viens d'avoir avec M. le comte de Maltzan au sujet des évacuations de malades sur la Belgique :

« Mon intention, m'a dit M. de Maltzan, n'est pas de profiter en ce » moment des offres gracieuses de la Belgique, pour deux motifs :

» Le premier, parce que je n'ai plus que 422 malades transportables » à évacuer ;

» Le second, en raison du très-vif désir que tous les malades alle- » mands éprouvent de rentrer dans leurs foyers. Habiter un pays où » l'on ne parle pas leur langue les contristerait.

» Quelques officiers seulement ont exprimé le désir d'aller en Belgi- » que, et leur vœu sera réalisé dès que faire se pourra.

» Il n'y a aucun inconvénient, d'ailleurs, à ce que les blessés français » ne pouvant pas reprendre du service avant trois mois, profitent de » l'hospitalité belge, et l'on peut les diriger librement sur Bouillon. »

Conséquemment, mon cher Général, je vais autoriser les diverses sociétés internationales à remettre leurs blessés de la catégorie ci-dessus mentionnée à l'envoyé de Bruxelles, qui a l'extrême bonté de venir les prendre dans les ambulances et les conduire à destination.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous sommes pénétrés d'une vive reconnaissance pour toutes les sociétés de secours, venues ici pour soulager les souffrances et les misères de nos chers blessés.

Aussi, je vous prie, mon cher Général, de vouloir bien agréer l'expression de mes plus vifs remerciements, ainsi que de mes sentiments les plus distingués et de mon entier dévouement.

*L'Intendant général,*

G. UHRICH.

*Monsieur le Lieutenant-Général Pletinckx, Directeur de l'ambulance belge, à Sedan.*

*Balan, 17 septembre 1870.*

Monsieur le Président,

Je profite du départ pour Bruxelles du docteur Hauben, dont l'ambulance fonctionnait à côté de la mienne, et auquel le devoir me commande de rendre un éclatant hommage des services qu'il nous a rendus, pour vous remercier de votre généreux et intelligent concours.

Votre Société nous est venue en aide dans les circonstances plus que difficiles où nous nous sommes trouvés.

Par votre intervention auprès des autorités prussiennes, nous avons pu résoudre la question d'évacuation; par votre générosité, vous nous avez mis à même d'avoir des ressources actuellement suffisantes.

Veuillez donc, Monsieur, au nom des blessés français, recevoir tous nos remerciements, avec lequels j'ai l'honneur d'être

Votre très-dévoué serviteur,

*Le chirurgien en chef de la sixième ambulance,*

PIOTROSKI,

Membre du Comité médical.

*A Monsieur le Président du Comité de la Société belge de secours aux blessés militaires.*

---

CONGRÉGATION

DE SAINTE-CHRÉTIENNE.

CARIGNAN (ARDENNES).

*Carignan, 21 septembre 1870.*

Messieurs,

Je viens vous exprimer toute notre reconnaissance pour les secours de toute nature que vous avez eu la bonté de faire parvenir à notre ambulance (par l'intermédiaire de M. Vander Borght). Ces secours nous ont été d'une grande utilité, car ils ont procuré et procureront encore du soulagement à nos pauvres blessés qui en ont un si extrême besoin.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma reconnaissance et de ma considération la plus distinguée.

Sœur SAINTE-CAMILLE.

*Au Comité belge de secours pour les blessés.*

DÉPARTEMENT
des Ardennes.
—
ARRONDISSEMENT DE SEDAN.
—
VILLE DE SEDAN.

*Sedan, le 25 septembre 1870.*

Monsieur le Général,

Au moment où nous avons le regret d'apprendre le prochain départ des ambulances belges de Sedan, permettez-moi de vous témoigner, par écrit, la reconnaissance que j'ai tâché de vous exprimer plusieurs fois verbalement.

L'ambulance établie sous votre direction, dans les bâtiments du Tribunal, n'a pas seulement soigné et secouru tous les nombreux blessés qu'elle a pu recueillir, elle a trouvé moyen de nous remettre aussi, pour nos pauvres, du pain, de la farine, des pommes de terre, etc., sans compter toutes les bonnes actions particulières (que Dieu seul connaît) de vous et de vos dignes coopérateurs dont je voudrais savoir et citer tous les noms.

A vous comme à eux, Monsieur le Général, en mon nom, au nom du Conseil municipal et de notre population, je ne puis que répéter encore : Merci, merci du fond du cœur ; dans notre profonde douleur, nous garderons toujours le souvenir des services que vous avez rendus ici, et des généreuses sympathies de la Nation belge.

Personnellement, je fais des vœux pour qu'il me soit donné de vous revoir dans des moments moins cruels.

Veuillez agréer, Monsieur le Général, les hommages respectueux de votre bien dévoué serviteur,

A. PHILIPPOTEAU,
Maire de la ville de Sedan, Chevalier
de la Légion d'honneur.

*A Monsieur le Général Pletinckx, délégué du Comité de Bruxelles, à Sedan.*

*Sedan, le 26 septembre 1870.*

Mon Général,

L'ambulance belge que vous avez amenée à Sedan, pour y secourir nos blessés, est à la veille de nous quitter pour aller porter sur un autre terrain son philanthropique dévouement et son utile concours.

Il ne m'appartient pas, mon Général, de louer officiellement les soins affectueux que, sous votre impulsion active, le personnel de votre ambulance a donnés à nos pauvres victimes des journées de Mouzon et de Sedan.

Le gouvernement français, auquel je vais rendre compte du bien que vous avez fait ici, et de celui que vous vous proposez de faire encore, en emmenant à Bruxelles tous nos blessés transportables pour leur continuer votre sollicitude, saura, je n'en doute pas, reconnaître de si nobles services.

Et, à cet effet, je placerai sous les yeux du ministre de la guerre, au dessous de votre nom, celui de chacun de vos dignes coopérateurs.

Il m'est bien permis toutefois, mon Général, et je considère cela comme un besoin et un devoir, de vous exprimer ma profonde gratitude personnelle, pour votre admirable conduite et pour les témoignages d'intérêt si touchants que nos pauvres blessés ont reçus de vous et des vôtres.

J'en conserverai, au fond de mon cœur, le plus vif souvenir.

Je vous prie, mon cher Général, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments de reconnaissance et de haute estime.

*L'Intendant général,*

G. UHRICH.

*Monsieur le Lieutenant-Général Pletinckx.*

*Cologne, le 26 septembre 1870.*

Messieurs,

La Commission soussignée remercie vivement le Comité de l'obligeance et de l'amabilité qu'il a eues d'envoyer trois caisses contenant du linge, des objets de pansement, etc., pour nos blessés.

Elle présente au Comité l'assurance de sa parfaite considération.

*Commission royale des hôpitaux militaires.*

Signés : ARMIN,
J. V. GOETWE,
FREMZNE.

*Au Comité central de secours aux blessés, à Bruxelles.*

SOCIÉTÉ
de
SECOURS AUX BLESSÉS
DES ARMÉES
de Terre et de Mer.
PARIS.

PALAIS DE L'INDUSTRIE (CHAMPS ÉLYSÉES).
Porte N° IV.

*Sedan, le 27 septembre 1870*

Monsieur le Général,

Comme président du Comité sectionnaire de Sedan, je ne puis vous adresser qu'une bien faible expression des sentiments de notre Société pour les services que vous lui avez rendus avec tant de dévouement et tant de cœur.

J'espérais que le colonel Hüber-Saladin, vice-président de notre Société internationale de Secours aux blessés, reviendrait à Sedan avant votre départ et pourrait, comme il en avait le désir, vous remercier, au nom de l'Œuvre, de tout ce que vous avez fait pour nos pauvres blessés. Les difficultés de la route l'ont retardé, mais, dès que les circonstances le permettront, M. le comte de Flavigny s'empressera, n'en doutez pas, de s'acquitter de ce devoir avec toute l'autorité que lui donne son titre de Président.

Veuillez bien agréer, je vous prie, Monsieur le Général, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

DE MONTAGNAC.

*A Monsieur le Général Pletinckx.*

Société de Secours
AUX BLESSÉS MILITAIRES
REIMS.

*Bruxelles, le 27 septembre 1870.*

Monsieur,

Il est bien juste qu'avant de quitter Bruxelles pour retourner à Reims, je vous offre, au nom de mes collègues du Comité sectionnaire de Reims, de sincères remerciements pour les secours en nature que vous voulez bien mettre à notre disposition à Libramont.

Nous avons 1,700 blessés et malades français et prussiens à soigner et nourrir chaque jour, dans une ville où le passage de 150,000 Prussiens n'a laissé aucune ressource.

Vos secours hâteront la convalescence de bien des malheureux que le zèle de mes concitoyens ne peut plus secourir par suite des misères qui nous entourent.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, et faire agréer à M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus sincèrement reconnaissants.

Comte Ed. de BRÉMOND.

Rue Belliard (Jardin Zoologique).

*Monsieur le Docteur van Holsbeek, Secrétaire général de la Société belge de secours aux blessés militaires.*

*Flaing près de Sedan, 30 septembre 1870.*

Monsieur le Général,

Je viens vous prier de vouloir bien être l'interprète de toute ma reconnaissance pour les secours que le Comité de la Croix rouge, dont vous êtes un des membres actifs, vient de nous envoyer. Votre Comité, Général, nous a donné du pain, lorsque nous en manquions tous, nos provisions en farine ayant été épuisées le jour de la bataille de Sedan.

C'est du fond du cœur, Général, que nous vous prions d'agréer tous nos remerciements, et nous vous prions de vouloir bien vous charger, vis-à-vis du Comité de la Croix rouge, de l'expression de toute notre gratitude.

Recevez, Monsieur le Général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Maire,

A. de LA BROSSE.

*A Monsieur le Général Pletinckx.*

---

COMMUNES
de
DAIGNY ET LAMONCELLE
PRÈS SEDAN.

*Daigny, 30 septembre 1870.*

Monsieur le Général,

Permettez-moi de vous exprimer toute ma vive et sincère reconnaissance. Le pain que vous avez bien voulu m'envoyer pour les habitants de Daigny et de Lamoncelle, dont je suis le curé, nous a rendu un immense service. Merci donc, Monsieur le Général, de votre bienveillante attention ! merci également à Messieurs les Membres du Comité de la Croix rouge.

Veuillez agréer l'hommage du respect très-profond avec lequel je suis, Monsieur le Général, votre très-dévoué serviteur,

J.-B. FAVRY, curé.

*A Monsieur le Général Pletinckx.*

*Bruxelles, le 1er octobre 1870.*

Monsieur le Secrétaire général,

Transmettre à qui de droit l'expression de sa reconnaissance a toujours été, selon moi, l'accomplissement d'un devoir particulièrement agréable au cœur. Dès le début de la guerre, et dans la juste prévision des infortunes qu'il y aurait à soulager, le Comité central de l'Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre a offert spontanément, par votre bienveillante et honorable entremise, à celui de Lyon, de mettre à sa disposition ce dont il pourrait avoir besoin.

Par trois fois, le Comité de Lyon a profité de cette offre généreuse ; c'est assez vous dire, Monsieur le Secrétaire général, combien sont vifs les sentiments de gratitude de mes compatriotes envers les Belges ; ils seront durables aussi, croyez-le bien, et je me félicite de ce que la mission que je remplis, en m'appelant à Bruxelles, m'ait fourni l'occasion d'être l'interprète de ces sentiments et de les manifester hautement.

Veuillez, Monsieur le Secrétaire général, agréer l'assurance de ma haute considération,

LÉONCE DE CAZENOVE,

Secrétaire général du Comité de Lyon, délégué du Comité central de France et du Comité de Lyon sur le théâtre de la guerre.

A *Monsieur le Docteur van Holsbeek, Secrétaire général.*

Département des Ardennes.
—
ARRONDISSEMENT DE SEDAN.
—
Canton de Sedan-Sud.
—
COMMUNE DE BALAN.
—
Objet : Secours.

*Balan, le 4 octobre 1870.*

Monsieur,

Mes nombreuses occupations pour parvenir à soulager les malheureux habitants de ma commune et votre prompt départ de Sedan, ne m'ayant pas permis de vous adresser personnellement mes remerciements, ainsi que ceux des personnes que vous avez secourues par l'entremise de M. van Hinsbergh, pharmacien de votre ambulance, je viens aujourd'hui vous témoigner toute notre reconnaissance pour le soulagement que vous avez apporté dans leur position.

Croyez bien, Monsieur, que le souvenir en restera gravé dans leurs cœurs; cependant, ils sont loin d'être hors de peines; l'hiver va arriver, la commune n'a pas de revenus, nous ne pouvons compter sur les secours des communes environnantes, puisqu'elles ont été éprouvées aussi par le fléau de la guerre; la population privée de travail, poussée à bout par le besoin, pourra être menée à des actes répréhensibles si elle n'est aidée.

Mais je ne doute pas que l'œuvre de la Croix rouge, dont vous, Monsieur le Général, avez si noblement rempli les intentions envers nos malheureux blessés, ne vienne aussi au secours de nos malheureux travailleurs. En le faisant vous compléterez tout ce que vous avez si bien commencé.

Je fais donc appel à la générosité de votre Comité, et espérant qu'il sera favorablement entendu,

Je vous prie d'en recevoir d'avance mes remerciements et de me croire, Monsieur le Général, votre tout dévoué et reconnaissant serviteur,

GOURDET.

*A Monsieur le Général Pletinckx.*

*Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1870.*

Messieurs,

Les soussignées ont l'honneur de vous annoncer que M. Naus a eu la bonté de leur remettre les treize colis envoyés pour nos blessés par le Comité de secours à Bruxelles. Veuillez agréer nos remerciements sincères pour cet envoi, venu d'autant plus à propos que dans ce moment 700 blessés nouvellement arrivés réclament nos soins. Nous regarderons comme un devoir sacré d'en faire un bon usage en le distribuant, aussi justement que possible, entre les douze hôpitaux d'Aix-la-Chapelle et de Borcette.

Recevez, nous vous prions, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération,

M^me^ BRAUS,

Mathilde LAMBERTS,

Henriette MAYER,

Laurencine PASTOR,

Lily GALOPIN.

*Au Comité de secours pour les blessés, à Bruxelles.*

---

*Sedan, le 20 octobre 1870.*

Cher Monsieur Ninnin,

M. le général Pletinckx s'est dérobé à nos remerciements, en regagnant si promptement Bruxelles; soyez assez bon pour être auprès de lui l'interprète de nos sentiments de gratitude. Les secours qu'il nous a donnés en sucre, riz, café et diverses denrées alimentaires ne pouvaient arriver plus à propos. 900 soldats blessés avaient été recueillis dans notre établissement hospitalier, et un jour nos ressources étaient épuisées à ce point que nous dûmes, la supérieure des filles de Saint-Vincent et moi, parcourir toutes les salles, et annoncer aux douze cents personnes qu'elles renfermaient, qu'on ne pourrait leur donner qu'un tout petit repas dans tout le cours de la journée.

Je compte sur votre obligeance, cher Monsieur Ninnin, pour transmettre ce témoignage de notre reconnaissance au Comité belge, dont M. le général Pletinckx était le digne représentant au milieu de nous.

LEZAR, chanoine.

*Au Comité de secours pour les blessés, à Bruxelles.*

---

*Ixelles, le 21 novembre 1870.*

Mon cher Docteur,

J'ai tenu ma promesse; l'Allemagne entière sait aujourd'hui de combien de soins ses pauvres blessés sont entourés dans les hôpitaux de la Croix rouge en Belgique.

Le bourgmestre de Bürgel a fait insérer, de son propre mouvement, un articulet fort louangeur dans la *Gazette de Weimar* (1).

Des journaux de Berlin ont également parlé des témoignages de sympathie prodigués au soldat Krieg et des derniers honneurs qui lui ont été rendus.

La veuve m'envoie un reçu de la somme que vous m'avez fait remettre

---

(1) Weimar, 15 novembre. Les plaintes qui ont surgi de divers côtés touchant la manière dont les blessés allemands avaient été traités en Belgique, sont à ce qu'il paraît non fondées ou tout au moins fort exagérées. En ce qui nous concerne, nous pouvons déclarer que nous avons lieu d'être reconnaissants de la cordialité avec laquelle nos compatriotes ont été reçus et soignés en Belgique. L'un d'eux, Charles Krieg, de Burgel, soldat au 94me d'infanterie, régiment du grand-duc de Saxe, est décédé à Bruxelles, au lazaret de la Croix rouge, et cette Association internationale lui a fait rendre les derniers honneurs. L'enterrement a eu lieu le 9 novembre aux frais de l'église évangélique allemande de Bruxelles. Le pasteur a dit les prières d'usage, un membre de l'administration et l'ancien consul de Saxe-Weimar, à Bruxelles, ont prononcé quelques paroles d'adieu. Tous les blessés français ingambes, au nombre de 80 à peu près, ont suivi le cortége. Ces témoignages de sympathie qui, d'après les lettres que nous avons reçues, sont aussi donnés à d'autres de nos compatriotes, sont de nature à faire tomber d'injustes préjugés et à mériter la vive reconnaissance de la famille Krieg. (*Weimarische Zeitung*, 16 novembre 1870.)

*A Monsieur le Docteur H. van Holsbeek, Secrétaire général, Directeur du Lazaret de la Croix rouge.*

pour elle ; je vous envoie ce document pour vos archives. Si le *Moniteur* de votre Association devait parler de cette brave femme, voici un détail plein d'intérêt que le bourgmestre de Bürgel me transmet sur son compte. Elle est venue lui demander comment rappeler à jamais à son fils la générosité des Belges envers son pauvre père. Inscrivez-le pour une partie de la somme dans une société d'assurances sur la vie, répondit le bourgmestre.

Le conseil était bon, il est certain qu'il sera suivi.

Recevez, mon cher Docteur, l'assurance de mes vives sympathies pour votre œuvre et de mes sympathies non moins vives pour vous.

*Votre ami dévoué,*

CH. RAHLENBEEK,

Ancien Consul de Saxe-Weimar.

MAIRIE
DE VOUZIERS.
ARDENNES.

*Vouziers, le 29 décembre 1870.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception des deux caisses de médicaments, d'une caisse de linge pour pansements, et de vingt-huit colis de denrées alimentaires, ainsi que des tabacs que vous avez bien voulu, successivement, envoyer à la ville de Vouziers. Permettez-moi aussi, Messieurs, de me réunir à M. le baron de Ladoucette, notre ancien représentant et notre ami de trente-sept années, pour vous exprimer la profonde gratitude de la ville que j'administre, de nos blessés, de nos médecins, de la Commission administrative, au sujet de ces précieux envois.

Vous avez, Messieurs, accompli un acte d'humanité en même temps que vous êtes venus en aide à une contrée écrasée sous le poids des réquisitions et des soins de toute sorte depuis le commencement de la guerre.

Les armées belligérantes nous avaient confié, en effet, au 9 novembre, tant en blessés qu'en malades :

| | |
|---|---|
| Allemands . . . . . . . . . . . . . | 8,580 |
| Français . . . . . . . . . . . . . . . | 2,792 |
| Total des journées de blessés et malades. | 11,372 |

Depuis nous avons encore reçu à ce jour des blessés et des malades, mais en moins grand nombre, à cause de l'évacuation des hôpitaux . . . . . . . . . (*Mémoire.*)

*A Monsieur le Président*
*et à Messieurs les Membres de la Société belge de secours aux blessés, à Bruxelles.*

Laissez-moi ajouter à ce triste tableau qu'avec une population de 3,000 habitants et un budget ordinaire de moins de 30,000 francs, nous avons été forcés, sans parler des logements et de la nourriture donnés à plus de 200,000 hommes de toutes armes, de fournir en réquisitions de vivres et de fourrages, savoir :

| | |
|---|---|
| Corps allemands, au moins pour . . fr. | 800,000 00 |
| Corps français . . . . . . . . . . . | 80,000 00 |
| Pillage . . . . . . . . . . . . . . | (*Mémoire*). |
| Total, outre *Mémoire*, ci. . . fr. | 880,000 00 |

Vous le voyez, Messieurs, les marques d'intérêt sympathique et l'aide que vous nous avez données nous ont été bien précieuses, et je puis vous assurer que nous en conserverons une éternelle reconnaissance.

Permettez-moi, Messieurs, de dire, revenant au budget de notre ville, que, pour son service municipal,

| | |
|---|---|
| Les recettes ordinaires et extraordinaires s'élèvent pour 1870, à . . . . fr. | 48,877 47 |
| Et les dépenses à . . . . . . . . . . | 62,309 37 |
| Le déficit, qui est de . . . fr. | 13,431 90 |

serait couvert par une somme d'environ 20,000 francs que la ville a déposée au trésor; mais qui peut savoir quand elle pourra en être retirée?

La ville est chargée de 30 centimes de contributions pour faire face à toutes les dépenses, et elle ne peut, pas plus que le bureau de bienfaisance, trouver à emprunter ni sur les 20,000 francs déposés, comme je l'ai indiqué, ni sur les ressources ordinaires.

Veuillez croire, je vous prie, Messieurs, à l'expression de notre considération très-distinguée.

F. DÉAZ,

Maire de la ville de Vouziers.

BAYERISCHER VEREIN
zur Pflege und Unterstützung
im Felde verwundeter
UND ERKRANKTER KRIEGER.

—

*Munich, le 15 décembre 1870.*

Monsieur le Secrétaire général,

Les vingt colis que vous avez bien voulu nous annoncer dans votre dépêche du 17 novembre nous sont parvenus le 10 courant.

Je viens, au nom de la Société bavaroise, vous exprimer ses remerciements sincères et bien sentis.

Vous avez généreusement contribué, par cet envoi aussi riche que bien assorti, à l'œuvre charitable à laquelle nous vouons nos soins, et vous vous êtes acquis autant de mérites à son égard que de droits à notre reconnaissance.

Soyez bien persuadé, Monsieur, que nous saisirons avec empressement chaque occasion qui nous permettra de vous prouver nos sentiments, en resserrant encore davantage les liens qui nous unissent dans un même effort.

Recevez, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Comte DE CASTELLE.

*A Monsieur le Docteur H. van Holsbeek, Secrétaire général.*

*Maubeuge, le 2 janvier 1871.*
Hospice Saint-Nicolas.

Monsieur le Président,

C'est avec bonheur que je viens vous remercier et en même temps accuser réception de votre bienveillant envoi. Merci, Monsieur, pour nos pauvres blessés, pour notre pauvre France qui n'oubliera jamais tout ce que sa sœur la Belgique a fait pour elle! Nous voudrions vous remercier dignement, vous et M. Mienens, de Bruxelles, qui nous a fait parvenir ce don généreux. Nous prions Dieu, qui récompense si bien un verre d'eau donné en son nom, qu'il répande sur ce bon Comité ses plus abondantes bénédictions; car il est si doux, au milieu des horreurs dont nous sommes les témoins, de rencontrer une main amie qui soulage et console.

Aussi unissons-nous nos voix à celle de toute notre patrie, pour dire: Oui, la Belgique a bien mérité de la France, et nous en garderons un éternel souvenir!

Agréez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mon profond respect.

Sœur HYACINTHE,

Directrice de l'hospice Saint-Nicolas.

*A Monsieur le Président de l'Association belge de secours aux blessés, à Bruxelles.*

---

SOCIÉTÉ
de
SECOURS AUX BLESSÉS
DES ARMÉES
de Terre et de Mer.

—

*Lille, 11 janvier 1871.*

Monsieur le Secrétaire général,

Merci mille fois, Monsieur le Docteur, pour tout ce que vous avez bien voulu envoyer à mes chers blessés de Tourcoing. Le samedi 7 il nous arrivait encore, à onze heures du soir, 160 nouveaux malades et blessés; il a fallu établir deux nouvelles ambulances; je ne sais comment nous pourrons soigner tout ce monde. La Providence vient à notre secours; nous la remercions de tout cœur de vous avoir inspiré de nous venir en aide.

Recevez l'expression de ma considération la plus distinguée.

Comtesse DE MELUN.

*A Monsieur le Docteur H. van Holsbeek, Secrétaire général.*

Société Internationale
DE
SECOURS AUX BLESSÉS
DES ARMÉES
de Terre et de Mer.

DÉLÉGATION RÉGIONALE
DU NORD.

SECTION DE CAMBRAI.

*Cambrai, le 2 février 1871.*

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons reçu hier, avec la plus grande satisfaction, les nombreuses caisses de linge et vêtements que, dans sa généreuse initiative, l'Association belge de la Croix rouge a bien voulu nous envoyer. Je viens, Monsieur, au nom de notre Comité régional, remercier votre Société de cette magnifique offrande, qui nous parvient d'autant plus à propos que de nombreux blessés nous arrivent depuis deux jours dans le dénûment le plus complet.

Jamais la France n'oubliera les services signalés que lui a rendus votre beau pays, ainsi que le dévouement et la sympathie dont il lui a donné tant de preuves touchantes, en faisant abnégation de ses intérêts les plus chers.

Veuillez, Monsieur, être auprès de votre Société notre interprète bien chaleureux, et agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée,

*Le Président de la Société internationale pour la Section de Cambrai,*

J. BRABANT.

*A Monsieur le Docteur H. van Holsbeek, Secrétaire général.*

VILLE DE BRUXELLES.
AMBULANCE L.
Gare du Nord.
RUE DU PROGRÈS.

*Schaerbeek, le 8 février 1871.*

Monsieur le Président,

Le Comité de l'ambulance *L* vous exprime sa reconnaissance pour l'empressement que vous avez témoigné à mettre les locaux que vous possédez à la disposition des blessés que la nature de leur maladie ne nous permettait pas de garder.

C'est, entre mille autres, une preuve de votre générosité impartiale, et nous vous prions, Monsieur le Président, d'en agréer, pour tout le Comité que vous dirigez, l'expression de notre vive gratitude et l'assurance de notre considération distinguée,

*Le Président,*

J.-B. DEPAIRE.

*N. B.* Le Comité vous prie de lui faire parvenir l'état des dépenses qui vous ont été occasionnées par le traitement de nos malades.

*A Monsieur le Président du Comité central de la Croix rouge.*

SOCIÉTÉ
de
SECOURS AUX BLESSÉS
DES ARMÉES
de Terre et de Mer.

—

*Lille, le 5 mars 1871.*

Monsieur le Secrétaire général,

Merci, mille fois, de l'envoi à Corbie qui a été reçu avec la plus grande reconnaissance. Je pensais même que l'on vous avait écrit directement. Et puis merci, pour les neuf magnifiques colis qui sont arrivés hier. Combien nous bénissons la charité belge! Je mets M. de Melun au courant de toutes vos largesses; je suis certaine d'avance de tous ses remerciements; il est si occupé que vous voudrez bien me regarder comme son interprète.

Comtesse DE MELUN.

*A Monsieur le Docteur van Holsbeek, Secrétaire général.*

MAIRIE
DE
LA VILLE DE METZ.

MOSELLE.

*Metz, le 3 mars 1871.*

Monsieur,

Au moment de se retirer devant la douloureuse situation que les événements de la guerre ont faite à notre chère cité, l'administration municipale a le devoir, autant qu'elle en éprouve le besoin, de vous offrir l'expression de la gratitude de tous pour les soins que vous avez prodigués avec la plus touchante sympathie et le plus entier dévouement à nos malheureux malades et blessés, particulièrement à ceux qui ont été recueillis dans l'ambulance établie par vos soins au couvent de Sainte-Chrétienne. Admirablement secondé par la science et par le zèle de MM. les docteurs Driane et Becour, vous n'avez rien épargné, l'administration se plaît à en consigner ici le légitime témoignage, ni l'argent ni les fatigues, pour remplir la charitable mission que vous aviez acceptée de la Société dont vous étiez chez nous les dignes représentants. En nous quittant, vous emporterez sans doute pour récompense, Monsieur, ainsi que vos honorables compatriotes qui vous ont prêté leur concours, la satisfaction qui s'attache à l'accomplissement d'une œuvre de bienfaisance; veuillez y joindre l'assurance des vifs sentiments de reconnaissance d'une population qui a été pendant de longs jours d'épreuves le témoin ému de votre bienfaisance et qui veut en conserver religieusement le souvenir.

Veuillez agréer, Monsieur, pour vous et vos honorables collègues, avec l'expression de mes sentiments personnels de reconnaissance, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Maire,*
MARÉCHAL.

*A Monsieur van Hinsbergh, Directeur de l'ambulance belge, organisée à Metz.*

DÉPARTEMENT
DE LA SOMME.
—
HÔPITAL-HOSPICE
de
CORBIE.
—

*Corbie, le 6 mars 1871.*

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception des nombreux colis que vous nous avez envoyés, sur la demande de Mme la comtesse de Melun.

Nous vous remercions infiniment de nous être venu en aide dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, et je vous prie d'agréer l'expression de notre vive gratitude, avec l'assurance de la parfaite considération de votre très-humble serviteur,

*Le Vice-Président de l'ambulance de Corbie,*

GAELES.

*A Monsieur le Docteur H. van Holsbeek, Secrétaire général.*

DÉPARTEMENT
du Nord.
—
COMMUNE D'HAUMONT.
—

*Haumont, le 9 mars 1871.*

Monsieur le Secrétaire général,

Nous, membres de la Commission de l'ambulance d'Haumont, venons vous prier d'être notre interprète auprès de l'Association de Bruxelles de secours aux militaires blessés, pour la remercier de ce qu'elle a bien voulu nous envoyer en effets et aliments, pour les victimes de la guerre traitées à ladite ambulance.

Recevez, Monsieur, avec nos remerciements sincères, les salutations empressées de vos reconnaissants serviteurs.

Pour les membres de la Commission :

*Le Médecin Directeur,*
MATHOUT.

*A Monsieur le Docteur H. van Holsbeek, Secrétaire général*

COUVENT
DES
DAMES DU SACRÉ CŒUR.

*Charleville, le 13 mars 1871.*

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception des sept colis que le dépôt central de secours a bien voulu destiner aux blessés de notre ambulance. Ils sont arrivés aujourd'hui même en bon état.

Cette lettre dira, Monsieur, combien ce secours nous sera utile pour les malheureux qui nous entourent, et dont le nombre, hélas! est si grand. Nous voyons dans cet envoi une nouvelle preuve de la sympathie que la Belgique n'a cessé de témoigner à notre pays depuis ses malheurs; nous en sommes profondément touchées, et nous appelons sur elle toutes les bénédictions du Ciel.

Veuillez agréer, Monsieur, pour vous et pour le Comité belge, toute la reconnaissance de nos blessés, la nôtre, à laquelle nous joignons l'assurance de notre plus haute estime.

Votre humble servante,

A. DE FONTAINES, supérieure.

*A Monsieur le Docteur H. van Holsbeek, Secrétaire général.*

Société Internationale
DE
SECOURS AUX BLESSÉS
DES ARMÉES
de Terre et de Mer.

DÉLÉGATION RÉGIONALE
DU NORD

SECTION DE CAMBRAI.

*Cambrai, le 17 mars 1871.*

Monsieur le Président,

L'administration de l'ambulance internationale, établie à Cambrai, au moment où ses travaux touchent à leur terme, tient à honneur de remercier la Société de secours aux blessés, dont vous êtes le président, pour toutes les marques de généreuse sympathie qu'elle nous a données.

A différentes reprises, Monsieur, la Société belge nous a adressé des dons en nature qui ont apporté à nos pauvres blessés une grande augmentation de bien-être, en même temps que nos soldats y trouvaient la preuve de votre ardente charité et de l'intérêt qu'inspirait leur courage.

Merci, Monsieur, et pour eux et pour nous.

Nous avons réparti vos dons entre les deux cents malades ou blessés que nous avons soignés et rendus à la santé.

Nous ne pouvons, Monsieur, vous remercier de ce que vous avez bien voulu faire pour nous, sans vous dire en même temps combien nous devons de reconnaissance à quelques-uns de vos compatriotes qui sont venus, tout spontanément, nous offrir leurs soins éclairés et l'aide de leur charitable dévouement.

*A Monsieur le Président de la Société de secours aux blessés militaires,*
*à Bruxelles.*

Nous voulons d'abord parler de Mme la baronne de Crombrugghe, qui a été pour nous une providence; de Mlles Teichmann, d'Anvers, et Nyssens, de Bruxelles, de Mme Bosquet et de M. Goris.

Ces dames ont rempli chez nous le rôle de sœurs de charité; M. Goris a bien voulu se charger de notre pharmacie, avec un zèle admirable.

Les quelques objets qui nous restent de tous les envois généreux qui nous ont été faits vont être distribués par nous aux pauvres et aux établissements pieux ou charitables de notre ville.

Vous nous avez prouvé, Monsieur, et vos bienfaisants compatriotes nous ont montré, que votre charité n'a pas de nationalité, et qu'elle s'inspire des préceptes universels de la religion chrétienne.

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'assurance de notre bien vive reconnaissance, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Pour les administrateurs de l'ambulance internationale de Cambrai :

*Le Secrétaire*,

MATTU.

---

MAIRIE
DE MAUBEUGE
(NORD).

Maubeuge, le 18 avril 1871.

Messieurs,

L'administration municipale qui m'a précédé vous a déjà remerciés des secours de toute nature que vous avez si largement accordés aux blessés français, traités dans nos ambulances.

A mon tour, je tiens à vous exprimer à ce sujet toute ma reconnaissance, au moment où la Commission instituée à Maubeuge pour la distribution de ces secours est sur le point de cesser ses fonctions.

Elle me charge d'être auprès de vous son interprète et de vous remercier de votre généreuse sympathie pour nos malheureux soldats.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

*Le Maire*

*A Messieurs les Membres de la Société internationale de secours aux blessés.*

*Maubeuge, le 22 avril 1871.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être auprès de la Société internationale belge, que vous représentez à Maubeuge, l'interprète des sentiments de profonde reconnaissance de tout le personnel médical de notre hôpital, pour tout le bien que cette généreuse société n'a cessé de faire à nos blessés. Grâce à son inépuisable charité, nous avons pu procurer à nos pauvres mutilés un surcroît de bien-être matériel et moral dont eux comme nous garderont toujours le souvenir. Veuillez donc, Monsieur, présenter en leur nom comme au nôtre, à la Société internationale, tous nos sentiments de gratitude et de respect.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

V. DIDOT,

Médecin en chef de l'hôpital militaire
de Maubeuge.

*A Monsieur Blanchard, délégué de la Société internationale de secours aux blessés, à Maubeuge.*

*Bordeaux, le 18 mai 1871.*

Monsieur le Secrétaire général,

Mon titre de Président, à Bordeaux, du Comité de l'œuvre des orphelins de la guerre, m'autorise à être auprès de vous l'interprète des remerciements que désirent vous adresser toutes les personnes faisant partie de ce comité, que vous avez si généreusement aidé, et les remerciements qui vous sont personnels. Permettez-moi, Monsieur, de joindre un mot de gratitude pour ceux de vos compatriotes qui se sont réunis à vous pour offrir à nos tristes victimes de la guerre un témoignage nouveau de bienveillance et d'intérêt sympathique.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments de haute considération.

CH. DUVAL.

*A Monsieur le Docteur van Holsbeek, Secrétaire général.*

*Bruxelles, le 18 mai 1871.*

Monsieur le Secrétaire général,

Aussitôt après les sanglantes et meurtrières journées de Beaumont, Mouzon et Sedan, et alors que le Comité français n'avait pas encore commencé ses opérations, j'accourus à Bruxelles, confiant dans l'hospitalité proverbiale et sacrée de la Belgique, et au premier appel à la charité, tous les cœurs s'unirent dans un fraternel élan pour envoyer des secours à nos pauvres soldats vaincus, mutilés, et manquant des choses les plus indispensables!

Le Comité central de la Croix rouge mettait à ma disposition toutes les ressources déjà envoyées par la bienfaisance au magasin du Jardin Botanique; tandis que le public de la ville, averti du but de mon voyage, mettait le plus louable empressement à déposer à la Légation de France des dons en argent et en nature de toutes sortes. Je pus donc repartir, dès les premiers jours de septembre, avec de nombreux convois de linge, médicaments et vivres; et je puis affirmer que c'est grâce à l'admirable empressement de vos compatriotes que l'horreur de la famine ne vint pas s'ajouter à toutes nos souffrances.

J'ai rendu compte de l'heureux résultat de ma mission au Comité central, et plus tard, au Comité français de Bruxelles; et quoiqu'ils vous aient déjà envoyé à cette occasion l'expression touchante de leur légitime gratitude, je croirais manquer, au plus sacré des devoirs, la reconnaissance, si je ne venais vous remercier en mon nom personnel, et vous prier de vouloir exprimer les sentiments de profond attachement et de reconnaissance dont mon cœur est rempli pour votre noble et héroïque patrie.

Merci donc à l'Association belge de secours aux militaires blessés et malades en temps de guerre, qui a si bien multiplié ses efforts et trouvé des secours pour toutes les douleurs.

Merci! particulièrement à vous, Monsieur le Secrétaire, à qui nous

*A Monsieur le Docteur H. van Holsbeek, Secrétaire général.*

devons le développement de cette grande œuvre ; vous qui m'avez si bien accueilli ainsi que tous mes camarades, permettez-moi de vous dire que vous nous avez rendu facile l'accomplissement de notre devoir par l'exemple de votre sublime dévouement. Merci à vos honorables collègues qui vous ont si admirablement secondé, aux personnes qui ont si généreusement répondu à l'appel du malheur, et à celles qui ont prodigué des soins si touchants dans vos ambulances. Merci surtout aux âmes généreuses qui, avec une si admirable ardeur, ont donné asile à mes frères mutilés et qui, en pansant leurs plaies, les ont entourés d'affections et se sont efforcés d'adoucir leur douleurs en remplaçant leur mère et leur patrie absentes ! !

Ces braves enfants de la France disent partout leur reconnaissance ; et ce souvenir sera impérissable : les douloureuses épreuves de notre pays, disent-ils, ont donné à la Belgique, cette noble sœur de la France, l'occasion d'affirmer devant le monde entier ses sympathies pour nous, et les liens de notre vieille amitié sont resserrés pour toujours.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma haute considération.

CHARLES BAYLE,

Aide-major de la 2e ambulance internationale, aide-major de 1re classe au 21e corps de l'armée de la Loire, chevalier de la Légion d'honneur.

———

# TABLE DES MATIÈRES.